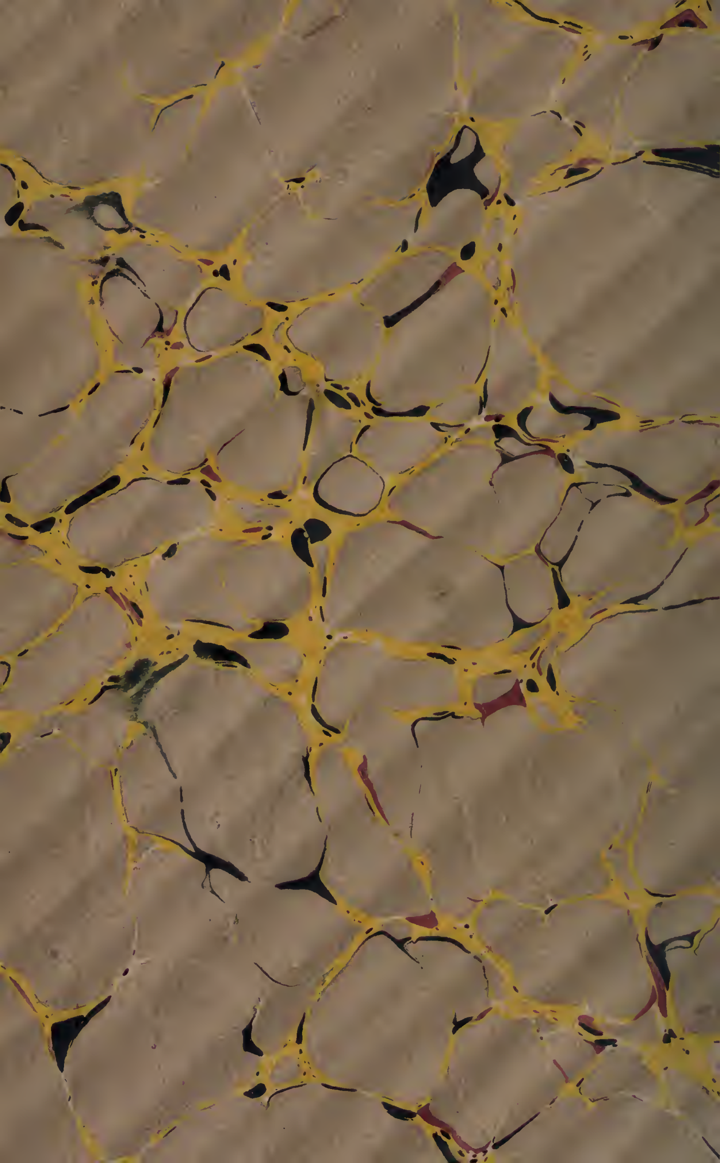
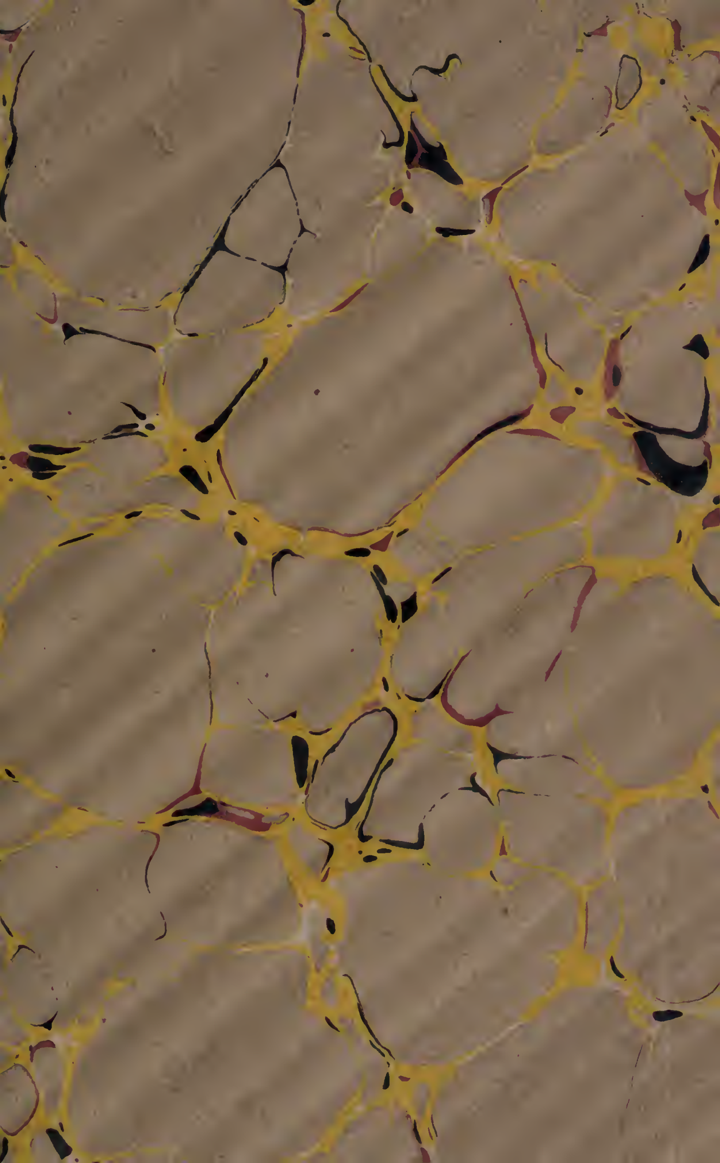




LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TOME V

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE
ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE INÉDITE
SUR L'AUTEUR

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS
Membres de l'Institut

TOME CINQUIÈME



PARIS
J. TECHENER, LIBRAIRE
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52
PRÈS LA COLONNADE DU LOUVRE
M DCCC LXII





LES

HISTORIETTES.



340. 341. — MADAME DE LA ROCHEGUYON. BENSSERADE.

(*Catherine Gilonne Goyon de Matignon, née en* 1601, *morte en février* 1662.)

La Comtesse de La Rocheguyon demeura veuve à vingt ans, et sans enfans, du frere de M. de Liancourt. Son mary et elle firent le plus fou mariage qu'on ayt jamais fait ; car bien qu'il eust de l'esprit, il ne laissoit pas d'estre extravagant, et elle, comme vous verrez par la suitte, l'estoit encore plus que luy. Elle ne fut pas plus tost veuve qu'elle se mit à faire la duchesse ; son mary, à la verité, avoit eu un brevet de duc, car Madame de Guercheville, sa

mere (*a*), demanda cela pour recompense; mais en ce temps-là, si on n'avoit esté receû au Parlement, on n'entroit point en carrosse dans le Louvre, comme on fait aujourd'huy, et les femmes n'avoient point le tabouret. Pour faire mieux la duchesse, elle augmenta de beaucoup sa despense, et fit si bien qu'avec dix mille escus de rente qu'elle pouvoit avoir[1], elle ne laissa pas de s'incommoder; cela l'obligea à faire parfois des ecclypses de deux ou trois ans, et puis elle ressortoit, comme de dessous terre, plus florissante que jamais, et tousjours avec de nouvelles livrées et toutes extraordinaires. On estoit si accoustumé à cela qu'on n'y prenoit plus garde, et enfin on fut très longtemps sans parler d'elle en aucune sorte.

Il y a dix ans à cette heure (*c*) que, m'estant trouvé à l'hostel de Rambouillet, j'en ouy conter une fort plaisante histoire. Un Italien, qui avoit succedé à Silesie[2], ayant ouy nommer Madame de La Rocheguyon, entra dans le cabinet de Madame de Rambouillet, et dit : « Madame, « j'en sçay plus de nouvelles que personne. Il y

1. M. de Liancourt luy devoit beaucoup; Matignon (son frere) luy devoit quarante mille escus qu'elle quitta pour vingt-cinq. Elle avoit l'hostel de la Roche-Guyon (*b*), et pour cent mille escus de bijoux.

2. Meneur de M. de Rambouillet.

a. Antoinette de Pons. — *b*. Dans la rue des *Bons-Enfants*. — *c*. Sans doute fin de 1647.

« a trois mois, ou environ, qu'un cordelier ita-
« lien me dit que Madame la Comtesse de La
« Rocheguyon l'avoit prié de luy adresser quel-
« que gentilhomme italien qui connust fort bien
« toutes les bonnes maisons d'Italie, et qu'il me
« prioit de l'aller trouver : j'y fus. Elle me dit
« qu'elle avoit un million et demy de bien,
« qu'elle avoit esté mariée et n'avoit pas esté
« heureuse en mariage. J'ay dessein de me re-
« marier ; mais je me suis si mal trouvée des
« gens de mon pays, que je me suis resolüe
« d'espouser un estranger. J'ay jetté les yeux
« sur toutes les nations chrestiennes : les Alle-
« mans me semblent trop grossiers ; pour les
« Espagnols, il y a trop d'antipathie entre les
« François et eux ; les Anglois sont heretiques,
« et je conclus pour les Italiens. Dans ce des-
« sein, j'ay voulu vous voir pour sçavoir de
« vous quels sont les grands partys d'Italie ; car,
« pour vous dire la verité, je n'ay pas crû qu'il
« fust à propos qu'une personne de mon âge
« demeurast veuve. » (Notez qu'il y avoit vingt
ans qu'elle l'estoit.) « Nommez-moy, » ad-
jousta-t-elle, « les princes souverains d'Italie.
« — Madame, » luy respondis-je, « il y en a
« plusieurs ; mais ils le portent bien haut, et
« ne veulent guères espouser que des souverai-
« nes ou des filles de souverains. — Ah ! » dit-
elle en m'interrompant, « ils ne se mesprendront

« guères quand ils espouseront des personnes « de ma naissance; je suis du sang royal de « France[1]. — Je le croy, » repris-je, « mais le « Grand-duc et le Duc de Modene sont mariez, « et le Duc de Savoye, le Duc de Mantoue et le « Duc de Parme sont bien jeunes. — N'y en « a-t-il point d'autres? » répliqua-t-elle. — « Il y en a d'autres, » dis-je, « mais ils ne « sont pas souverains, ny mesme de maison « souveraine. Par exemple, à Rome, il y a tels « et tels qui sont mariez: entre ceux qui ne « sont point mariez, le plus riche est le Prince « Cayetan (*a*). — C'est celuy que je veux, » dit-elle; « et, pour cela, il faut que j'aille en « Italie; mais devant, je seray obligée de faire « un voyage en Normandie pour vendre mes « terres et en faire de l'argent; cependant pre- « nez la peine d'aller trouver M. le chevalier « de La Valette; il doit retourner bientost à « Venise, demandez-luy escorte pour moy, jus-

1. Elle estoit fille du Comte de Thorigny, filz du mareschal de Matignon, de la maison de Gouion, de Normandie. La Moussaye en est une branche. Ce Thorigny avoit espousé une cadette de Longueville, sœur de la Marquise de Belle-Isle. De quatre qu'elles estoient, les deux autres avoient mieux aymé estre religieuses que de ne pas espouser des princes. La grand mere de la Comtesse de La Rocheguyon, aussy grand mere de M. de Longueville d'aujourd'huy, estoit de Bourbon.

a. *Cajetan* ou *Gaetan*.

« ques au plus prez de Lorette qu'il se pourra,
« car je feindray d'y aller. — Moy qui voulois
« voir ce que deviendroit cette aventure, je fus
« trouver M. le chevalier de La Valette de la
« part de Madame la Duchesse de La Roche-
« guyon. —La Duchesse de La Rocheguyon? »
dit-il, « je ne la connois point. Où demeure-
« t-elle? — Dans la rue des Bons-Enfans, à
« l'hostel mesme de la Rocheguyon. — Ah ! je
« vous entens. Dites-luy que je suis à son ser-
« vice, et que si elle peut partir quand je parti-
« ray, car je ne despens pas de moy, je l'ac-
« compagneray très-volontiers. — Je me lassay
« de cette extravagante, et je ne l'ay pas
« veüe depuis. » L'Italien finit ainsy son his-
toriette.

J'ay sceû qu'effectivement elle avoit donné dix mille livres à un petit-pere pour luy loüer un palais à Rome, et luy retenir des estafiers. Le moyne luy fit de belles parties, et elle ne retira rien de cet argent. Si le chevalier de La Valette n'eust point esté arresté à Paris durant le blocus, elle partoit avec luy à trois jours de là.

Dans sa fantaisie d'espouser un prince, elle pensa espouser ce fou de Wirtemberg, dont il est parlé dans l'historiette de Madame de Rohan-Chabot. Depuis, je n'ay point ouy dire qu'elle ayt parlé de voyager, mais j'ay bien ouy

dire qu'elle entretenoit Bensserade (*a*), et qu'elle prenoit le chemin de l'hospital au lieu de celuy d'Italie[1]. On disoit qu'elle despensoit horriblement en bains et en odeurs; peut-estre estoit-ce pour baigner et parfumer Bensserade, qui est rousseau : ce garçon l'avoit cajollée avant qu'elle eust la vision de se marier. Il avoit besoing, et il ne regardoit pas qu'elle estoit fort petite, et qu'il ne luy restoit rien de ce qu'elle avoit eu de joly en sa jeunesse. Il avoit une maison à l'année, auprès de l'hostel de la Rocheguyon, un carrosse à coronnes, trois laquais; il avoit de la vaisselle d'argent chez luy, et n'estoit pas trop mal meublé. Cependant, il estoit plus chagrin qu'il n'avoit esté de sa vie; je pense qu'il s'ennuyoit de baiser la vieille. Il prit une vision à cette femme d'aller en Jerusalem ; puis Bensserade et elle se brouillerent, et insensiblement les trois laquais furent reduits à un, et le carrosse s'esvanouit[2].

Ce garçon est filz d'un hobereau qui estoit,

1. Elle fit faire un meuble de dix mille escûs qu'elle ne fit servir qu'un jour; après, il fut tousjours dans un grenier, où il s'est gasté.

2. Le carrosse roulla jusqu'en 1651. Il disoit que ses chevaux estoient malades. Madame de La Rocheguyon se retira en ce temps-là à l'hostel d'Angoulesme (*b*); on

a. Isaac de Bensserade, né à Lions, en Normandie, en 1612; mort 19 oct. 1691. — *b*. Dans la rue Pavée, au Marais.

à ce qu'on m'a dit, un peu parent du cardinal de Richelieu; cependant jamais il n'en a eu que deux cens escus de pension. Pour sa mere, le Cardinal ne l'a jamais voulu voir, à cause de sa mauvaise vie. Il estoit encore en philosophie, au college de Navarre, quand il fit la *Cléopatre* (*a*), car il a du genie, mais il ne sçait rien. Au sortir de là, il devint amoureux de la fille aisnée de Madame de Saintot (*b*); il n'estoit pas mal avec la demoiselle, mais la mere les chicanoit; et quand ils se trouvoient chez elle, le soir, l'un auprès de l'autre, pour les empescher de chuchotter, elle mettoit un siége entre deux, avec un flambeau dessus. Chabot en conta aussy à cette fille, et ce fut contre luy que Bensserade fit cette piece où il y a :

> Il est sot et me fait ombrage,
> Car elle est sotte comme luy.

La mere en fut terriblement courroucée, et ne luy vouloit point pardonner. Enfin, il s'alla mettre à genoux auprès d'elle à l'eglise, et jura

disoit qu'un homme qui estoit à elle estoit accusé de fausse monnoye. Elle parut après, et cet homme disoit en avoir eu son abolition; mais le carrosse de Bensserade ne parut plus.

a. Imprimée en 1636, et dédiée au Cardinal. — *b*. Anne Saintot, fille de Marguerite Vyon et de Pierre Lambert, tresorier de France, à Tours. Mariée en 1641 à André sieur de Givry.

qu'il ne se leveroit jamais, si elle ne luy faisoit grace. Elle en estoit peut-estre à cet endroit du *Pater: Sicut et debitoribus nostris* (*a*), et elle luy pardonna.

Enfin le Duc de Brezé luy donnoit pension[1], et il le suivit une fois sur la mer; mais il desmentit bien le sang des Abencerrages, dont il se disoit issu; car, dans un combat, on dit qu'il se mit à fond de cale, et que comme quelqu'un luy eûst dit que les coups de canon à fleur d'eau estoient les plus dangereux: « Helas! » s'escria-t-il, « où est-ce donc que je me fourreray? » Après, il se poussa le mieux qu'il put à la Cour, et par le moyen de Lyonne, qui se divertissoit à faire des bouts-rimez avec luy au cabaret, il eut quinze cens livres de pension de la Reyne, et mesme il toucha quatre mille livres pour aller en Suede faire compliment à la Reyne, qui avoit pensé estre assassinée par un regent de college hors-du-sens (*b*). On croyoit qu'il la tiendroit en belle humeur. Il n'y alla pas pourtant, mais l'argent luy demeura. Il a de la vivacité d'esprit, mais il a une presomption enragée, et souvent il luy est arrivé de dire des sottises, en pensant dire de plaisantes choses. Pour sa cer-

1. En allant à Orbitelle il demanda une abbaye pour Bensserade; il l'auroit eüe enfin, s'il eust vescû.

a. Voy. l'*Histor*. de Voiture. — *b*. En 1654.

velle, vous en allez juger. Il fit des couplets de chansons sur toutes les filles de la Reyne[1], il s'estoit acharné sur Saint-Michel; il en fit de mesme sur Segur, qui fut la doyenne en sa place. En voicy un :

Quelle injustice pour Segur!
Elle est blanche, elle est blonde,
Et trouve à tout le monde
Le cœur un peu dur.
Je la voy reduite
En un estrange point;
Ses amans sont en fuite,
Et son embonpoint
Ne les rappelle point.

Desjà il avoit (*a*) dans l'*Adieu* de Nueillan qui s'alloit marier :

Segur, excusez-moy si je suis incivile
De passer devant vous.

Et, en plein cercle, elle luy dit : « Monsieur « de Bensserade, vous avez fait des vers contre « moy. Dans nostre race il n'y a point de poétes « pour vous rendre la pareille; mais il y a bien « des gens qui vous traitteront en poéte si vous « y retournez. » Ce fut elle qui avertit M. de

1. Guerchy disoit à Bensserade : « Mandez-moy si les « filles de la reyne de Suede ont une aussy impertinente « Dupuys que nous. »

a. Ou plutôt : il avoit fait dire à Mademoiselle de Nueillan.

Chastillon que Bensserade avoit fait le couplet que voicy :

Chastillon gardez vos appas
Pour quelque autre conqueste;
Si vous estes preste
Le Roy ne l'est pas;
Avecques vous il cause,
Mais en verité,
Il faut quelque autre chose
Pour vostre beauté
Qu'une minorité.

Madame de Chastillon luy dit : « Vrayment, « Monsieur de Bensserade, je vous ay bien de « l'obligation de faire comme cela des chan- « sons sur moy. » Mais le mary luy dit : « Mon « petit amy, s'il vous arrive jamais de parler « de Madame de Chastillon, je vous (feray) « rouer de coups de baston. » Il fut quelque temps après cela sans oser se monstrer, car cette infortune luy arriva en un temps qu'il estoit mal avec Lyonne, et voicy pourquoy. Le beau-pere de Lambert (*a*) tenoit alors cabaret à Bel-Air, près de Luxembourg; Bensserade luy devoit cinquante escus pour despense de bouche, car il avoit esté comme en pension là-dedans quelque temps. La femme pria de Lessins, nepveu de Lyonne, car la voix d'Hilaire et celle de

a. Le chanteur.

Lambert attiroient beaucoup d'honnestes gens dans cette maison (*a*), de dire à Bensserade, qui alors avoit les quatre mille livres de son ambassade eschouée, et quinze cens livres de sa pension, de luy payer les cinquante escus. Il le promit jusqu'à trois fois; enfin il dit qu'il l'avoit payée, et cela s'estant trouvé faux, Lessins le dit à Lyonne qui, desjà en colere de ce que ce garçon avoit publié des bouts-rimez de sa façon, ce qu'il luy avoit defendu, ne le voulut plus voir. On fut contraint de ceder ces cinquante escus à un valet de pié de M. d'Orléans, qui tourmenta tant Bensserade qu'il le fit enfin payer. Scarron, qui n'aimoit pas Bensserade, après avoir datté une fois:

L'an que le sieur de Bensserade
N'alla point en son ambassade (*b*)

datta ainsy l'année suivante :

L'an que le sieur de Bensserade
Fut menacé de bastonnade.

Depuis, il se rajusta peu à peu avec Lyonne, qui souffrit enfin qu'il allast chez luy.

En ce temps-là, Bensserade commença fort à descheoir; ses premieres pieces sont bien

a. Voy. *Histor.* de Lambert, plus loin. — *b*. Epître à Madame la comtesse de Fiesque, pour demander une chienne promise.

plus raisonnables ; il y a au moins presque tousjours deux bons vers pour deux meschans. Il en fit alors une, où il disoit à une femme :

Et vous avez cent choses
Par-delà la beauté.

Je lisois cette piece devant une femme, et je m'arrestay exprès après ces vers :

Et vous avez cent choses....

« Helas ! » dit-elle, « il n'en faut point tant : « on est quelquefois bien empesché d'un. » On fit un couplet contre luy sur l'air de *Grand Guenippe :*

Bensserade,
Bensserade,
Pourquoy pus-tu tant ?
— J'ai le pié fin et le gousset friand,
Et je n'ay point d'argent
Pour avoir des chaussons blancs.

On le faisoit enrager en l'appellant le poéte Bensserade, car des voleurs dirent dans leur deposition qu'ils avoient volé un soir *le poéte Bensserade.* « Helas ! » dit-il, « ils ne me « prirent que deux quarts d'escus : mais ils « m'osterent mon manteau ; pour ma monstre, « je la coulay dans mon calleçon, et trepignois « des piez, de peur qu'ils n'entendissent le « ballancier. Le cocher de celuy avec qui j'es-

« tois dit naïvement aux voleurs : Messieurs,
« avez-vous fait? iray-je? »

La plus raisonnable action que Bensserade ait faitte de sa vie, ce fut que M. de Chasteauneuf ayant esté fait Garde des sceaux pour la seconde fois, en 1650, il fit en sorte que la pension que Gombaud avoit sur le sceau fust continuée. Il estoit des amys de Madame de Leuville (*a*), femme du nepveu du Garde des sceaux, et il la fit agir comme il falloit; après il escrivit un billet à Gombaud, sans signer, par lequel on l'avertissoit que l'affaire estoit faitte, et qu'il en avoit l'obligation à Madame de Leuville, à Madame de Villarseaux sa belle-sœur, à Madame de Chaulnes la vidame (*b*), à Madame de Vaucelas (*c*), et au president de Bellievre, et ne parloit point de luy.

L'abbé Tallemant dit que cela vient de ce qu'un jour il dit à Bensserade que Gombaud faisoit cas de sa poésie. A la vérité il avoit esté prié de prendre cette peine par quelque amy de Gombaud [1], et ne s'en estoit pas avisé de

1. Montlaur (*d*).

a. Anne Morant, femme de René Olivier, marquis de L., frère de Madame de Villarseaux, la mère. — *b*. Françoise de Neuville-Villeroy, femme de Henry-Louis d'Albert, duc de Chaulnes. — *c*. Sœur de Chasteauneuf. — *d*. Sans doute Pierre de Barthelemy, sieur de Montlaur, neveu du petit Gramond.

son propre mouvement; aussy n'estoit-il pas tenu de sçavoir que l'autre fust en necessité. Nous parlerons de luy dans les *Memoires de la Regence*.



342. — MADAME DE CASTELMORON.

(*Marguerite de Vicose dame de Casenove et de Castelnau, mariée à François de Caumont, marquis de Castelmoron, dernier fils du maréchal de La Force.*)

MADAME DE CASTELMORON estoit heritiere de Vicose[1], et avoit trente mille livres de rente. On la maria à un cadet de La Force, frere du duc d'aujourd'huy. Cet homme n'avoit pas vingt mille escùs en partage, estoit et est encore un petit homme fort mal basty et qui n'a rien de recommandable en luy que d'entendre bien la chasse. Elle n'estoit point mal faitte, et ne manque nullement d'esprit.

A la premiere guerre de Bordeaux[2], il arriva à cette femme une assez estrange aventure. Saint-Geniez (*a*) aujourd'huy gouverneur de

1. Une maison de gentilshommes de Gascogne.
2. 1650.

a. Henry de Montault, marquis de Saint-G.; mort 31 mars 1685.

Brienne pour le cardinal Mazarin (c'est un cadet de Navailles), comme lieutenant-general commandoit un quartier vers les landes de Bordeaux, où cette femme a une maison appellée Casenave. Il fit connoissance avec elle : on avertit le mary qu'il y avoit de la galanterie entre eux. Cependant Saint-Geniez est un garçon qui a une jambe de bois, et, ce qui est de plus difforme, sa veritable jambe n'est point coupée, mais elle luy est inutile et du pié il se touche quasy le derriere : il a un bras si fort colé contre le corps qu'il ne s'en sert quasy point ; avec cela, peu d'esprit, mais beaucoup de cœur. Le mary, à ce qu'elle dit, avoit desjà esté excité contre elle par ceux de sa famille : elle dit que le duc alors marquis de La Force (*a*) avoit esté amoureux d'elle, qu'elle en avoit des lettres d'amour, et qu'il estoit enragé contre elle de ce qu'elle l'avoit rebutté. D'autres disent que c'est une coquette, et qu'on en avoit desjà mesdit à Bordeaux, avec je ne sçay quel medecin. Un jour, durant les premiers troubles, Castelmoron vit un paysan qui, voulant entrer dans le chasteau, se retira dez qu'il l'aperceût; il l'appelle ; cet homme s'enfuit ; il court après, et enfin le fait revenir. Ce paysan luy avoüe

a. Armand Nompar de Caumont, marquis, puis duc de La Force.

qu'il apportoit des lettres, et qu'il avoit ordre de les donner secretement au maistre d'hostel. Castelmoron les prend ; il y en avoit deux, une à cet homme, par laquelle on le prioit de rendre l'autre à Madame. Le mary ouvre celle de sa femme; il y voit des lignes en chiffres en deux ou trois endroits differens ; le voylà en colere : il va brusquement demander à sa femme les clefs de sa cassette, de son cabinet et de tous ses coffres. Elle eut beau haranguer, il fallut enfin les donner. Il prend tout ce qu'il trouve de lettres, qui n'estoit pas un petit paquet, car cette femme se picque d'escrire à tous les beaux esprits de province, et reçoit une infinité de lettres; et avec cela il s'en va à Castelnau trouver tous les MM. de La Force, qui y estoient alors assemblez. Là on se met à deschiffrer cette lettre, et, après y avoir bien resvé, ils crurent l'avoir deschiffrée, et qu'il y avoit en un endroit, *consolez-vous de la mort de vostre petite, à la premiere veûe nous reparerons cette perte.* Par l'advis de la parenté, le mary escrit à sa femme que le bien de leurs affaires l'obligeoit à demeurer à Castelnau, et qu'elle le vinst trouver aussytost la presente receûe. Elle va consulter sa mere (*a*), remariée au Comte de Cabreres ; cette femme

a. Marie de Favars.

n'est point d'avis qu'elle y aille : « Tenez-vous « chez vous, vous y estes la maistresse. » Celle-cy se desrobe et s'y en va avec sa fille aisnée, un enfant de sept à huict ans (*a*) : au mesme temps, on pratique un brave qui querelle Saint-Geniez ; ils se battent ; mais le pauvre brave ne se trouva pas bien du tour d'amy qu'il faisoit à MM. de La Force ; car Saint-Geniez le tua. Madame de Castelmoron arrivée, on la fait mettre sur la sellette : elle se defend fort bien, car elle ne manque pas de courage, non plus que d'esprit. Le vieux duc estoit pour elle, et il en pleuroit de compassion : elle estoit tousjours à table auprès de luy, et, pour plus grande seureté, ne mangeoit que de ce qu'il mangeoit.

Le mary, au bout de quelque temps, fait semblant d'estre satisfait, et parle de s'en retourner : on ne dit rien au bonhomme de ce qu'on avoit resolu. Ils partent ; mais ils n'eurent pas fait deux lieues, que voilà des gens armez qui l'emmeinent toute seule dans un vieux chasteau à chats huans. Ce coup-là elle crut estre morte ; mais pour ne pas leur donner lieu de pouvoir dire qu'elle estoit morte de sa mort naturelle, elle se resout à ne manger que des œufs en coque et à ne boire que de l'eau.

a. Marie de Caumont, mariée en 1674 à Charles Bordeaux de Rochefort, marquis de Theobon.

Voyant sa resolution, ils firent une mine qui fit sauter tous les planchers du corps de logis où elle estoit, dans l'instant que, par bonheur, elle estoit entrée dans un petit cabinet qui estoit dans l'espaisseur du mur. Cette espece de miracle touche le mary; il croit qu'elle est innocente, et que c'est pour cela que Dieu l'a sauvée, car c'est un bigot entre les huguenots. La Marquise de La Force (*a*) en est de mesme, et, persuadée du crime de cette femme, elle croyoit qu'une adultere estoit digne de mille morts; il pouvoit aussy y avoir de la jalousie, à cause de son mary, si ce que dit Madame de Castelmoron est veritable. Le mary se jette aux pieds de sa femme, luy demande pardon, et elle retourne avec luy.

Comme j'ay desjà dit, elle est la maistresse, gouverne tout; luy ne se mesle de rien : il y a quelque douceur à cela. D'ailleurs un mary est necessaire à une galante. La mere avoit commencé un procez à Bordeaux ; on jette les informations au feu. Elle a sceû depuis que la famille avoit mis dans la teste de Castelmoron le plus ridicule scrupule du monde : elle estoit grosse; on suppute combien il y avoit qu'il n'avoit couché avec elle, et on luy fait pro-

a. Jeanne de La Rochefaton, dame de Saveilles Voy. t. I, *Histor.* du maréchal de La Force.

mettre d'en faire justice si elle n'accouche precisément dans les neuf mois. Par bonheur elle y accoucha.

Quelques années après, Isar (*a*), garçon bien fait, qui a bien d'esprit et qui fait joliment des vers, fit connoissance avec elle à Toulouse; il avoit déjà esté plusieurs fois à Paris; je ne doute pas qu'il n'en ayt eu toutes choses. Il alla mesme avec elle à la campagne; et, à Paris où il vint en suitte, elle luy escrivoit sans cesse; mesme il descouvrit que son valet avoit esté gaigné et que la demoiselle de la dame avoit commerce avec luy pour sçavoir toutes les galanteries de son maistre. Il trouva moyen de retirer toutes les lettres de la suivante que ce valet gardoit, et puis il le renvoya tout doucement [1].

1. Enfin la conduite de la dame a justifié le mary et la famille du mary. Elle a fait encore d'autres galanteries, et puis elle a changé de religion; mesme elle voulut faire accroire à la Cour que ses filles, qui sont desjà assez grandes, vouloient en faire autant. Il fallut les faire venir et les mettre en sequestre : elles declarerent qu'elles vouloient estre de la religion de leur pere.

a. Ou Isarn.





343. — RENEVILLIERS.

(*Henry Barjot, baron de Renevilliers, né 9 septembre 1595, de Jean Barjot, sieur de Marchefray et de Marguerite Forget.*)

RENEVILLIERS s'appelle Henry Barjot. Son pere estoit maistre des Requestes et s'appelloit M. de Marchefroid. Cet homme ne fut pas le meilleur mesnager du monde; il ne laissa pas pourtant de conserver assez de bien pour pourvoir honnestement ses enfans, et Renevilliers, quoyque cadet, a quatre mille livres de rente de partage. Il se fist d'espée, car ils sont de bonne famille. Il acquit de la reputation, se battit en duel et eut avantage. Il quitta bientost le service et se mit à faire une vie assez bizarre. Son frere aisné, nommé d'Aunueil (*a*), faisoit le gentilhomme, sans porter les armes; il n'estoit point marié. Renevilliers, qui ne vouloit point qu'il se mariast (car il est horriblement avare, et il esperoit que ce frere, qui se portoit bien et qui n'a qu'un an plus que luy, mourroit), avoit soing de le remettre bien avec une cer-

a. Louis Barjot, sieur d'Auneuil, maître d'hôtel du Roi, grand maître des eaux et forêts de Lorraine.

taine femme dont il estoit amoureux ; car ils se broüilloient souvent cette femme et luy ; et le jour qu'ils devoient se revoir, nostre homme alloit à la chasse, et leur apportoit tousjours quelque couple de perdrix. Mais malgré tous ses soins, ce frere se maria avec la sœur (*a*) de Saint-Estienne dont nous avons parlé, niepce du pere Joseph. Cela mit nostre cadet en si meschante humeur, et luy tenoit si fort à la teste, qu'il ne pensoit à autre chose, ny nuict ny jour; et on m'a dit qu'une nuict qu'ils estoient couchez en mesme chambre dans une hostellerie, je crois qu'ils avoient eu quelques differens sur leurs partages, Renevilliers, tout en dormant ou du moins faisant semblant de resver, alla l'espée à la main pour tuer son frere, qui n'avoit point encore d'enfans; mais ce frere se resveilla fort à propos. Toute leur vie les deux freres ont eu maille à partir. Le commencement vint de ce que Renevilliers fut forcé de tuer un gentilhomme de leurs voisins; et voicy comment : leur pere avoit laissé perdre beaucoup de droits, de sorte qu'eux, les ayant voulû restablir, eurent bien des demeslez avec leur voisinage. Un jour que nostre homme estoit à l'affust dans un bois, où il pre-

a. Elisabeth de Beaumont (voy. *Histor*. de Ninon, etc.); mariée en 1635.

tendoit droit de chasse, celuy à qui estoit le bois survint, et en l'appellant *Petite Escritoire*, car Renevilliers estoit fort jeune, va à luy l'espée à la main. Renevilliers luy dit que s'il avançoit, il le tueroit : l'autre ne laissa, et Renevilliers en fit comme il eust fait d'un lapin. Cette affaire leur cousta beaucoup, et comme elle avoit eu lieu pour conserver les droits de leur terre, il pretendoit que toute la famille y contribuast. Il arriva aussy, longtemps après, que des gens de guerre voulant loger à Aunueil (*a*), il contrefit l'ayde de camp, et, changeant leur route, les envoya chez un homme de robe de leurs voisins ; mais cet homme, qui avoit du credit, le fit condamner aux despens. Je me souviens qu'on le faisoit enrager quand on l'appelloit *M. l'Ayde de camp*. Il pretendoit encore qu'on le remboursast de ces frais-là. Enfin ils s'accommoderent.

Renevilliers a tousjours aimé le sexe, mais à son profit. Il estoit grand et bien fait, et baisoit une fruittiere pour avoir du dessert, une bouchere pour de la viande, et une grainetiere pour de l'avoine. Il est vray qu'il paya une fois une pourpointiere en la plus plaisante monnoye du monde. Une vieille femme veuve, de la rue de la Pourpointerie (*b*), avoit longtemps

a. A deux lieues de Beauvais. — *b*. Réunie depuis à la rue des *Lombards*.

habillé ses laquais, de sorte qu'il luy devoit une assez grosse somme : cette femme l'alloit voir souvent et luy presentoit tousjours ses parties; Renevilliers la remettoit de jour à autre, et cependant il cherchoit quelque invention pour ne pas payer. Enfin il luy dit une fois : « Venez « demain matin à dix heures, je vous donneray « contentement. » La vieille fut dez neuf heures dans sa chambre : il envoye chercher à desjeuner, la fait boire, la met en belle humeur, et tout d'un coup il la pousse sur le lict où il la contenta si bien qu'apres cela elle prend ses parties, les jette au feu et luy dit : « Allez! « vous ne mesprisez point vieillesse; il ne sera « jamais dit que je demande rien à un si hon« neste homme que vous. »

Il chercha dix ans durant à tromper en mariage, comme il avoit fait en concubinage; mais il pensa bien estre trompé luy-mesme. Une marieuse de gens, on appelle cela vulgairement une *apparieuse*, qui se nommoit dame Bricolleuse, luy proposa un party de consequence, et luy dit qu'il se trouvast à Saint-Gervais, un tel jour, pour voir la dame. Elle luy conseilla, luy protestant qu'elle ne faisoit point de conscience de le servir au préjudice d'un autre, d'emprunter l'equipage de quelqu'un de ses amys. Renevilliers emprunte donc l'habit et le train d'un seigneur de la Cour

qu'il connoissoit, et entre à Saint-Gervais suivy d'un page qui luy portoit un carreau avec de l'or, et assez bon nombre de laquais; il n'y fut pas plus tost que la Bricolleuse l'accoste, et luy monstre une femme de bonne mine, bien vestue, et qui n'avoit pas moins de suitte que luy; ils se regardent long-temps tous deux, et enfin le galant se retire après avoir sceû le logis de la dame. Il y alla le lendemain et reconnut bientost que la Bricolleuse les trompoit tous deux, et il coucha bientot avec cette créature et sans grande peine [1].

Quoyqu'il cherchast fortune en ville, il ne laissoit pas d'avoir un ordinaire chez luy; c'estoit une vieille servante, nommée Blanche. Cette femme avoit long-temps servy dans un hospital; elle avoit appris cent receptes, et dans la Ville-neuve-sur-Gravois, près la porte Saint-

1. Il luy arriva une assez plaisante aventure au fauxbourg Saint-Germain. Il s'y promenoit dans un jardin avec une femme dont il estoit amoureux, et ayant trouvé l'heure du berger, il estoit sur le point de mettre l'aventure à fin, et desjà il luy avoit levé la juppe, quand un couvreur, qui les voyoit de dessus un toict, se mit à crier : « Allez f— plus loing. »

— Il arriva une chose toute pareille à Habert, secretaire du Roy, frere aisné du Commissaire de l'artillerie, et de l'abbé de Cerisy : il alloit tout de mesme à une suivante de Madame La Baziniere dans une hostellerie des Ardillieres à Saumur, quand une sentinelle du chasteau menaça de leur tirer s'ils n'alloient f— plus loing.

Denis, où Renevilliers logeoit pour avoir une chambre à meilleur marché, elle servoit de chirurgien, saignoit, renouoit, etc. Elle y estoit connue de tout le monde, jusqu'aux petits enfans. Son maistre ne l'estoit pas moins; et quand on disoit *M. le baron*, on entendoit Renevilliers. Blanche le plus souvent composoit elle seule tout son train, car comme il vivoit un peu en Boheme, la pluspart du temps il n'avoit pas un pauvre laquais, et plusieurs fois il est arrivé à Blanche de l'aller querir le soir en ville, montée sur son cheval, avec un flambeau à la main et une espée au costé.

Au commencement de la Regence, esperant attrapper un benefice, il se mit à porter la soutane et à faire le devot; il disoit qu'en effect il sentoit quelque repentir, et qu'il n'estoit pas trop mal dans le chemin de paradis. Mais la devotion cessa avec l'esperance du benefice, et aussy la soutane ne valoit plus rien. Nous avons sceû depuis que cette soutane n'estoit point à luy, et qu'un nommé Bouillon, qui avoit esté aumosnier de Montauron, la luy avoit prestée et ne l'avoit pu r'avoir. Durant sa devotion, il se fit donner l'intendance des Enfans trouvez du diocese de Beauvais, car Renevilliers est en ces quartiers-là (*a*). Les meschantes langues di-

a. Ou Rainvilliers, à une lieue et demie de Beauvais et près d'Auneuil.

soient que c'estoit pour avoir leurs langes et leurs couches. Enfin insensiblement il se desfit de toute sa bigotterie, à une croix d'or près, qu'il portoit attachée à son pourpoint avec un ruban violet; encore s'en desfit-il à la fin. Depuis, il eut un procez contre M. de Beauvais (*a*), qui deffendit au curé du village de Renevilliers de le recevoir à la communion; je pense que c'estoit à cause de Blanche. Renevilliers ne s'en prit point au Curé; mais il alla s'en plaindre au bailly de Beauvais, vieux cavalier âgé de quatre-vingts ans, luy representa qu'il estoit le pere de la Noblesse, et que c'est à luy à faire faire raison aux gentilshommes. Le Bailly se mocqua de luy. Quelqu'un qui s'y trouva dit après à ce bonhomme qu'il avoit tort de traitter ainsy un homme de cœur et de condition qui s'en pourroit bien prendre à son filz. M. de Villeroy, qui le sceût, envoya des gardes à Renevilliers, qui declara qu'il n'en vouloit point à ce vieux radoteur; mais luy, qui ne sçait quasy pas lire, il accusa M. de Beauvais d'avoir fait un livre où il y a des choses contre la doctrine de l'Eglise (*b*). Cela s'accommoda avec le temps.

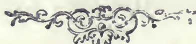
Il y a quelques années qu'il envoya aux filles

a. Auguste Pothier, mort 13 juillet 1650. — *b*. *Traité des libertez de l'eglise gallicane*.

de Madame d'Agamy (*a*), chez laquelle il est familier de tout temps, une souris dans une boiste pour leurs estreines. Elles, pour s'en venger, luy envoyerent, au nom de leur pere, deux bouteilles, l'une de vin d'Espagne, et l'autre de decoction. Il se desfioit de quelque malice, et, pour s'en asseurer, il en fit boire au laquais. Le laquais, qui averty de tout, sçavoit laquelle estoit la bonne bouteille, en but volontiers un grand verre : Blanche vient, qui ne le vouloit point croire ; il gage un escu contre elle et le gaigne. Aux Roys, il envoye l'autre bouteille à son procureur, qui en fit grande feste à ses voisins, et les convia d'en venir boire ; mais ils penserent le gourmer quand ils en eurent gousté. Voylà le procureur outré ; il fait perdre le procez à Renevilliers, et il fallut rendre à Blanche son escu, et luy en donner encore un autre.

Presentement il parle d'aller en Canada, pour espouser la reine des Hurons, et il n'est pas plus sage qu'il estoit il y a vingt-cinq ans.

a. Sœur de Henry de Louvigny et d'une veuve aimée du jeune des Réaux.





344. — MADAME ROGER.

Madame Roger est fille d'un gentilhomme d'entre la Lorraine et le Liege, de bonne maison, mais pauvre. Elle l'appelloit M. le comte de Fermont; le nom de la fille, c'est d'Ueil. Sa mere n'estoit pas tout-à-fait si noble; elle estoit fille d'un chanoine de Toul, qui luy avoit donné un assez gros mariage. Nostre madame Roger, estant fille, demeura assez longtemps à Toul en attendant quelque bonne occasion. Enfin, au dernier voyage que le feu Roy fit en ce pays-là (*a*), un nommé Roger, filz d'un riche orfevre de Paris, qui avoit quitté sa boutique et estoit mort quelque temps après, devint amoureux d'elle, l'espousa et l'emmena à Paris. Elle a dit depuis qu'elle avoit cru que Roger[1] estoit gentilhomme, et qu'autrement elle n'eust eu garde de l'espouser. C'estoit une grande femme, assez bien faitte, qui parloit sans cesse de sa maison; et surtout elle estoit insupportable au Cours, car elle ne faisoit que prosner sur les armoiries des carrosses; d'ailleurs elle avoit

1. *Mots biffés :* Estoit parent de M. de Saint-Simon.

a. En 1635.

de l'esprit comme une Lorraine. Son mary, d'autre costé, ne faisoit que jouer, aller au bordel et ivrogner. J'ay ouy (dire) à la dame que plus de deux ans durant, après leur mariage, il petunoit (*a*) tous les soirs dans le lict, elle y estant. Il luy arriva une fois une plaisante aventure: il y avoit une guenon, un soir qu'il prit quelque drogue; la guenon en but une partie: il la met coucher avec luy à son ordinaire; sa femme estoit aux champs. La drogue opere pour la guenon comme pour luy; mais elle n'alloit pas au bassin, et elle foira d'une si espouvantable maniere, qu'elle chia sur le nez de Roger et remplit tout le lict d'ordure de l'un à l'autre bout.

Cette femme faisoit fort la prude. Un de mes freres, nommé Lussac (*b*), grand garçon bien fait et bien dansant, s'avisa de l'entreprendre, et nous declara hautement qu'il y alloit planter le piquet (*c*), et que s'il en venoit à bout, il l'en feroit bien marcher droit. Je le trouvois bien hardy de se jouer à une femme qui mesprisoit terriblement les gens de la ville: aussy, quoyqu'il y tinst le siége fort longuement, n'y fit-il pas grand progrez, et les mesdisans disoient qu'il luy avoit presté de l'argent sans coucher

a. Il fumoit. — *b*. Paul Tallemant, sieur de Lussac, frère de père de des Réaux. — *c*. Commencer le siége.

avec elle, et que, de cet argent, elle en avoit payé un autre gallant. Ce gallant estoit un gentilhomme lorrain, nommé Vinueilles (*a*), qui estoit, disoit-elle, son parent.

Elle estoit notre voisine, et ayant esté obligé de donner les violons à mon tour, comme les autres jeunes gens du quartier, à cause de sa salle il fallut que ce fust à elle que je les donnasse. Je voyois bien à sa mine qu'elle avoit quelque honte qu'un bourgeois luy donnast les violons [1], et je disois : « Sur ma foy, je suis bien « fasché qu'elle soit si sotte, car à une autre je « luy ferois comprendre que c'est le roy Jugur« tha qui luy donne les violons ; car mon pere « les paye à cause de la traduction que je luy « ay faitte de la *Guerre de Jugurtha* [2]. » Il pensa arriver une estrange esclandre à ce bal. Le Prince d'Harcourt, avec ses freres (*b*), heurta à la porte un moment après que des laquais et ceux qui la gardoient s'estoient battus. Le cuisinier d'un de mes beaux-freres, qui s'estoit mis

1. *Mots biffés :* « Qu'un bourgeois dansast la premiere « courante avec elle. »

2. *Mots biffés :* MM. d'Elbeuf avoient des gens fort insolens; ils y vinrent avant leurs maistres qui avoient dit : nous irons en tel lieu....

a. Henry Le Bouteillier, sieur de V. — *b*. Charles, prince d'Harcourt; François de Lorraine, plus tard comte d'Harcourt, et François-Marie, comte de Lillebonne.

du costé de nos portiers, avoit une estocade (*a*), dont la lame estoit fort estroitte : croyant que ce fust encore ces laquais qui heurtassent, il passe son espée par la serrure de la porte, et larde le Prince d'Harcourt, qui en eust eu un demy-pié dans le corps s'il ne se fust tourné pour parler à quelqu'un ; mais effectivement le cuisinier, comme s'il eust piqué de la viande, ne prit que la peau. Aussytost voylà un bruit de diable ; je sors de la salle avec un de mes amys ; nous voyons un valet de chambre qui, tout furieux, montoit en haut (*b*) ; nous le suivons ; il alloit tirer un coup de fuzil sur MM. d'Elbeuf dans la cour ; nous luy ostons son arquebuse et l'attachons à la quenouille du lict, non sans luy donner quelque horion ; nous descendons, et nous voyons tous les trois freres qui entrent dans la salle l'espée à la main. On n'entendoit autre chose que *Monsieur mon frere est blessé !* Je me mets derriere, et ne me vantay pas austrement d'estre le maistre du bal ; Pimpernelle (*c*) vient, panse *Monsieur mon frere*, qui dansa avant que de partir. Madame de Congis, qui fourre tousjours son nez partout, me fit parler au Prince d'Harcourt, et nous fusmes les meilleurs amys du monde. Il y avoit eu

a. Longue epée pointue. — *b*. La salle de bal etoit sans doute au rez-de-chaussée, au fond de la cour. — *c*. Célèbre chirurgien.

des coups donnez à la porte, car un cocher, qui se sentoit innocent, fut si sot que d'ouvrir sans m'avertir, et en eust la teste cassée. Pour le cuisinier, il s'esvada, et on ne l'a jamais veû depuis. Il fallut mener ce cocher au Prince d'Harcourt, car il croyoit que c'estoit luy qui l'avoit blessé ; j'en fus quitte pour cela ; il ne le voulut pas voir, et me traitta fort civilement.

Pour revenir à Madame Roger, elle devoit tant à tous ceux qui la fournissoient, et elle avoit tant emprunté, qu'elle resolut de s'en aller : en ce dessein elle prend une chaise, se fait porter aux Jesuites de la rue Saint-Antoine (*a*), prend une autre chaise, et va chez la mere Marguerite, auprès de Charonne. Vinueilles l'avoit ruinée plus que tout le reste. Le mary, qui avoit esté si sot que de donner à sa femme une procuration generale, trouva après qu'elle luy avoit fait pour cinquante mille escus de dettes. Quelques jours après, elle envoya dire qu'elle estoit chez la mere Marguerite ; il l'y fut prendre et la mena à une maison qu'il avoit à Essonne. Là il tascha, par toutes sortes de voyes, de luy faire confesser ce qu'elle avoit fait de tout cet argent. On dit qu'il n'en put rien tirer, sinon qu'elle avoit donné à diverses fois vingt mille

a. A la maison professe à laquelle appartenoit l'eglise de Saint-Louis et Saint-Paul, conservée.

livres à son pere: il est vray qu'il venoit tous les ans faire la recolte; c'estoit un des plus sots hommes que j'aye veûs de ma vie. Elle dit aussy qu'elle avoit donné huict mille livres à son cousin de Vinueilles.

Le mary, pour passer son chagrin, alla un jour à la chasse: dans ce temps-là elle donna pour sept cens livres tout le bestail de la maison, qui valloit bien mille escus, et se retira dans une religion à Corbeil; de là elle alla jusqu'à Genes, parce qu'elle y avoit un de ses parens marié. Au retour, car elle ne trouva pas son compte à Genes, elle se mit dans les Filles de Saint-Nicolas de Lorraine, au fauxbourg Saint-Germain. Enfin Roger l'a laissée et sçait que luy donner par an.

On fait un plaisant conte de ces Filles de Saint-Nicolas. Les Cravattes bruslerent Saint-Nicolas quand on prit la Lorraine, plusieurs d'entre elles se retirent d'abord à Chalons: la pluspart avoient esté violées par ces brusleurs de maison, et comme il n'y avoit pas moyen de le nier, elles appelloient cela souffrir le martyre. On dit que, comme elles faisoient le récit de leur infortune à l'évesque, il y en avoit telle qui disoit l'avoir souffert deux fois, qui trois, qui quatre: « Ah! ce n'est rien au prix de « moy, » dit l'autre, « je l'ay souffert jusqu'à « huict fois. — Huict fois le martyre! » s'es-

cria l'évesque : « ah ! ma sœur, que vous avez « de merite ! »



345. — MADAME DE VERVINS.

(*Gabrielle de Pouilly, dame de Loupy, mariée en premières noces à Bernard de Coligny, marquis d'Andelot; en deuxièmes noces à Claude Roger de Comminges, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du Roi.*)



ADAME de Vervins, mere de Vervins, qui a espousé depuis peu Mademoiselle Fabert (*a*), est fille d'un mareschal de Lorraine. C'estoit une grande dignité en ce pays-là. Elle avoit espousé en secondes nopces le feu Marquis de Vervins, premier maistre d'hostel de la maison du Roy, qui estoit un des plus pauvres hommes de France. Cette femme estoit une enragée, s'il y en a jamais eû ; elle battit tant de fois son mary, et luy fit tant de fois porter ses marques, que le feu Roy conseilla à Vervins de l'enfermer, et la Reyne fut contrainte de luy faire dire qu'elle ne vinst plus au Louvre[1]. Cette folle

1. *Mots biffés :* Au logis du Roy.

a. Louis de Comminges, après son pere marquis de Vervins et premier maître d'hôtel du Roy ; marié 7 octobre 1657 à Anne-Dieudonné Fabert, fille du Maréchal.

disoit : « C'est que la Reyne est jalouse, et qu'elle « voit bien que le Roy devient amoureux de « moy [1]. »

Je crois qu'elle avoit esté belle en sa jeunesse ; mais alors elle estoit crevée de graisse, et, à bien parler, elle n'avoit plus rien de beau que les cheveux : ce n'estoit pas pourtant son opinion, car elle a cru, encore depuis, que M. d'Anguien seroit tout heureux de jouir de ses embrassemens. Effectivement, on a dit qu'au retour de Fribourg elle s'adressa à un chirurgien qui le venoit de traitter de quelque incommodité qu'il n'avoit pas gaignée à la guerre, pour moyenner un rendez-vous entre elle et cet Alexandre dont elle vouloit être la Thalestris, car elle se vantoit d'estre la plus vaillante femme du monde ; et c'est pour cela qu'elle vouloit coucher avec luy pour faire un heros. On verra en suitte quelques-uns de ses exploits.

Sa maison estoit une espece de conciergerie. Dez qu'une fille estoit entrée chez elle, elle n'en pouvoit plus sortir ; elle les faisoit travailler et les chastioit fort rudement, car elle les

1. Durant l'amour du feu Roy pour Hautefort, elle enrageoit de ce qu'il ne s'addressoit point à elle. A Saint-Germain, pour aller voir ses amours, il falloit qu'il passast devant la porte de sa chambre ; elle le faisoit tousjours guetter, et se monstroit à luy tousjours fort parée : à la Messe elle se mettoit tousjours devant luy. Quelque belle qu'elle fust, cela n'y fit rien.

faisoit foüetter. Une fois elle en mit une dehors, après luy avoir fait donner les etrivieres si rudement, qu'elle en mourut. Son suisse n'eust osé ouvrir la porte sans son ordre ; et, pour l'avoir ouverte une fois, il fut fouetté quatre jours durant. Un chanoine de Saint-Thomas du Louvre, dont la maison respond dans la sienne, disoit que le vendredy saint de 1647, elle ne fit autre chose tout le jour que faire fesser un homme et une femme, l'un après l'autre. Voiture disoit que c'estoient sans doute des Juifs sur lesquels elle vouloit venger la mort de Notre-Seigneur.

Au reste, elle estoit si lubrique, que j'ay ouy dire que, quand il y avoit quelqu'un qui lui plaisoit, à soupper chez eux, car son mary tenoit chez luy la table de Premier maistre d'hostel, elle deffendoit de luy ouvrir la porte, et il falloit qu'il couchast dans un petit lict qui estoit dans la mesme chambre où son mary et elle couchoient en deux differens licts. Le lendemain le mary sortoit, mais le galant ne sortoit pas ; on tiroit la porte sur la dame et sur luy, et si quelqu'un eust esté assez hardy pour entrer sans qu'elle eust appellé, elle l'eust fait assommer. Vinueilles, dont nous venons de parler (*a*), disoit qu'il en estoit si las qu'il avoit

a. Histor. de Madame Roger.

juré de n'y plus retourner; et une fois qu'il n'y avoit pas voulu coucher, elle le battit. Elle aimoit ce garçon et vouloit une fois que son mary troquast sa charge contre des terres que ce garçon avoit en Lorraine; elle estoit jalouse de Madame Roger. Un jour que celle-cy avoit mené Vinueilles jouer chez mon pere, elle fut chez elle et furetta depuis le grenier jusqu'à la cave.

Du temps que la Montarbaut estoit refugiée chez M. de Chevreuse, d'où elle ne sortoit que de nuict, un soir qu'elle estoit en chaise, elle trouve Madame de Vervins à sa porte : elle envoya un laquais pour sçavoir qui estoit cette femme; on n'avoit garde de le luy dire. « Je « le veux sçavoir. » Les gens de cette folle grossissent (*a*) : la Montarbaut, qui avoit peut-estre ouy parler d'elle, envoye viste à l'hostel de Chevreuse, et, durant la contestation, les gens de l'hostel de Chevreuse vinrent en si grand nombre, qu'ils en tuerent trois ou quatre; depuis elle ne se frotta plus à eux.

Elle ne passa guères mieux le jour de Pasques de l'année suivante qu'elle avoit fait le vendredy-saint de 1647. Madame de Brassac, qui logeoit auprès de cette extravagante, passoit en chaise devant son logis; les gens de Ma-

a. Deviennent plus nombreux.

dame de Vervins se mirent à dire : « Voilà dame « Ragonde, voylà la Martingale qui passe. » Ceux de Madame de Brassac respondirent quelque chose de plus fascheux encore pour Madame de Vervins ; de sorte que cette femme, qui, oyant du bruit, s'estoit mise à la fenestre, entendit ce qu'on avoit dit contre elle ; la voylà en fureur : Elle crie : *Aux armes ! tue ! tue !* Madame de Brassac monte et luy fait satisfaction pour ses gens, offre de les chasser et de ne les prendre qu'à sa priere. Elle ne reçoit point cette satisfaction ; au contraire, plus enragée qu'auparavant, elle jure qu'elle les fera tous tuer, et dit un million d'extravagances : Madame de Brassac se retire. Le lendemain matin cette folle luy envoya dire bien serieusement qu'elle fist confesser tous ses gens, parce qu'après disné Madame de Vervins avoit resolu de les faire tous tuer. Après disné, elle arme tout son domestique, se met à leur teste, la hallebarde à la main, et va à la porte de Madame de Brassac, où elle ne trouva pas autrement de gens à tuer, car ils estoient sortis avec leur maistresse. Par bonheur, un gentilhomme[1] qui la connoissoit s'y rencontra, qui aussytost la saisit au corps et la ramena chez elle. Par le

1. Un gentilhomme de M. de Parabere, beau-frere de Brassac.

chemin elle crioit : « Vous m'empeschez de « monstrer ma generosité, » et luy arracha une bonne partie des cheveux et de la barde. Cet homme luy fit toutes les remonstrances imaginables ; mais il n'en put obtenir autre chose, sinon qu'elle faisoit treve pour ce jour-là et pour le lendemain avec Madame de Brassac ; mais que, si Madame de Brassac ne faisoit tuer ceux de qui elle avoit esté offensée, qu'elle en feroit une vengeance exemplaire. Enfin, il en fallut avertir la Reyne, qui fit dire à Madame de Vervins qu'elle ne vouloit plus ouyr parler de semblables extravagances[1].

1. Une fois, elle donna le fouet à son mary, et elle en eut après un tel repentir que, pour en faire penitence, elle s'alla mettre jusqu'au cou dans un marais. Une fois elle fit secher de ses *menstruæ*, les mit en poudre et en fit prendre à son mary dans un bouillon : c'estoit, disoit-elle, pour s'en faire aimer davantage.

Elle a des foiblesses de son pays, où l'on croit fort aux sorciers. Elle dit que, quand elle a fait bien bouillir des broquettes (*a*), ses ennemis n'ont plus de force contre elle : pour cela, elle en a tousjours une caque pleine. Elle se vante d'avoir rendu paralytique la main de Madame de Moret, alors Madame de Vardes, en luy donnant sa malediction, parce qu'elle avoit escrit à M. de Vervins qu'il se devoit desfaire de cette enragée. Depuis la mort de cet homme, les gens de guerre l'ayant prise elle et je ne sçay combien de filles qu'elle a tousjours, ils la laisserent aller ; mais ses filles furent menées dans un bois ; au retour, elle les visita toutes pour voir ce qui

a. Semble une sorte de rejeton de choux, comme les *broccolis*.



346. — RUQUEVILLE.*

(Daniel sieur de Ruqueville, fils de Jean-Paul Daniel sieur d'Argencourt, et de Marie d'Epinay.)

RUQUEVILLE estoit un gentilhomme de Normandie, qui s'estoit donné à M. de Longueville. C'estoit un assez plaisant homme. Il avoit un frere de mere, nommé Bois d'Almais; c'estoit celuy que Ruvigny tua. Il n'estoit pas trop bien avec ce frere, et il disoit que c'estoit son frere de loing, comme on dit parent de loing. Ruqueville n'avoit pas esté trop bon mesnager, et il disoit: « Ah ! si feu mon bien estoit encore au « monde, on feroit bien plus cas de moy qu'on « n'en fait. »

Il s'estoit marié; mais sa femme et luy ne purent jamais s'accorder, et se separerent volontairement : ils avoient une fille qu'ils marierent à un gentilhomme nommé Le Mesnil-Leurry;

s'estoit passé. Le lieutenant-general de Soissons où elle estoit allée demeurer de peur de pareil accident, fut enfermé chez elle, je ne sçay combien d'heures : elle l'avoit querellé et ne le vouloit pas laisser sortir. Il cria par la fenestre; le peuple s'esmut et enfonça la porte. Elle croit presentement que le suisse qu'elle a est un seigneur de Suisse qui s'est desguisé pour avoir l'honneur de la servir.

elle devint amoureuse d'un garçon appelé Montrada : c'estoit un garçon bien fait et qui vivoit de ses rentes. Elle se resoult, par son conseil et par celuy de sa mere, d'empoisonner son mary; le poison n'opera point (*a*). Enfin le galant luy escrit : « Je vous envoye du poison qui fera mieux « son effect que les deux autres. » Elle prend le poison et jette la lettre dans le feu sans la deschirer; la fumée, poussée par l'air qui estoit assez grand dans la chambre, peut-estre y avoit-(il) quelque porte ou quelque fenestre ouverte, emporte cette lettre par le tuyau dans la cour, et elle tombe au pié du frere du mary, qui s'y promenoit; il ramasse cette lettre, la lit, court trouver son frere, qui avoit avallé un bouillon et disoit : « Quel bouillon ay-je « pris? sans doute je suis empoisonné. — Il n'y « a rien plus certain, » dit le frere : « tenez, « voylà une lettre qui en est la preuve. » La femme accusa le cuisinier; mais il estoit constant qu'elle avoit voulu donner le bouillon elle-mesme à son mary, à qui elle avoit fait prendre medecine au retour d'un voyage. Je pense que le mary fut sauvé par le contre-poison : pour la mere et pour la fille, elles furent mises dans un convent où elles sont mortes. Ruqueville fit de cela une chanson pitoyable et

a. Deux fois de suitte.

lamentable, comme sur l'execution de quelque insigne criminel.

Ruqueville estant à l'extremité, son tailleur, à qui il devoit beaucoup, le pria de luy donner une reconnoissance. « Bon, mon amy, » luy dit-il, « escrivez, je la signeray. » Il luy dicta : « Je soussigné, etc., promets à Me..., etc., « maistre tailleur d'habits à Paris, demeurant « rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eusta-« che, etc. » Il luy fait mettre tout le plus long qu'il peut, et, après l'avoir bien fait escrire, il adjouste « cent coups de baston, » au lieu de la somme. Le tailleur le donne au diable, et s'en va. Je ne sçay si le diable prit Ruqueville, mais il trespassa peu de temps après [1].

1. Une fois il se rompit la jambe et en fut fort longtemps malade : enfin un jour il se traisna à l'hostel de Longueville. Quelqu'un luy dit : « Vous avez là une « meschante jambe. — Meschante? » dit-il; « elle me « cousta pourtant deux mille francs rendue icy. »

Il avoit un nepveu agé de vingt ans, fort desbauché. « Je ne veux point, » disoit-il, « frequenter ce coquin, « car je pourrois prendre de mauvaises habitudes avec « luy. » Il avoit quarante ans plus que ce garçon. Il estoit brave; une fois, se battant en duel, il receut un grand coup d'espée au travers du corps, et pourtant desarma son homme; l'autre luy demanda la vie. « Attens, » dit-il froidement. En disant cela, il crache dans sa main, et voyant son crachat blanc : « Va, » dit-il, « je te la « donne. » C'est qu'il avoit ouy dire qu'on estoit blessé à mort quand on crachoit le sang. Une autre fois, celuy contre qui il se battoit luy donna un coup d'espée



347. 349. — LE PAGE, SES DEUX FEMMES ET SA FILLE.

Le Page estoit un homme bien fait, mais de bas lieu : son pere estoit sergent à Chalons. A son avenement à Paris, il espousa une laide femme, parce qu'elle avoit quatre mille livres en mariage. Il fit fortune dans l'Extraordinaire de la guerre et, las de sa femme qui estoit une vraye harengere et jalouse par-dessus tout cela, il couroit un peu l'esguillette. Un jour qu'il disnoit en ville, elle voulut sçavoir du cocher

dans les cheveux. « Oy ! » luy dit-il en jettant son espée, « vous pourriez bien m'esborgner : vous avez appris « d'un mauvais maistre; je ne me battray jamais contre « vous. » Et la chose en demeura là.

A l'extresmité, il avoit du despit de ce que ses camarades de chez M. de Longueville ne luy venoient point dire adieu; il oste son bonnet, et parlant comme s'ils eussent esté presens : « Adieu, » dit-il, « Monsieur de Ple-« noches (*a*); adieu, Monsieur Farsau; adieu, cetui-cy, « cetuy-là : vous estes de braves gens de n'avoir pas « manqué à rendre ce dernier devoir à vostre pauvre « camarade. » On dit que sa mine estoit fort plaisante, et qu'il ne rioit jamais.

Un jour qu'on parloit de je ne sçay quelle antiquaille,

a. Gentilshommes de M. de Longueville. Voy. plus loin l'*Histor*. de Madame de Vertamont.

où son maistre estoit demeuré. Le cocher avoit peut estre bu, ou bien il n'en faisoit pas grand cas, à l'imitation de son maistre; de sorte qu'elle luy ayant dit des injures, il luy donna des coups de fourche. Le cocher en eut le fouet par la main du bourreau. Je me souviens que le peuple barriolé (*a*) pensa faire desordre, et disoit tout haut que les valets n'avoient que faire de souffrir de la jalousie des femmes de leurs maistres. Ces coups de fourche ne la rendirent pas plus sage. Une autre fois elle pensa surprendre son mary à Bagnollet avec des gourgandines, et il n'eut que le loisir de remonter en carrosse. Elle crioit : « Le voylà le ruffien, « qui se sauve avec ses garces ! le voylà ! » Un jour qu'il traittoit des gens chez luy, elle gronda

M. de Longueville luy dit : « Cela est tout autrement « beau à voir à Rome; c'est une honte que vous ne l'ayez « point veû. » On fut quatre mois sans entendre parler de Ruqueville. Enfin il revint. « Eh ! d'où venez-vous? « — Je viens de Rôme, » dit-il. — « Et y avez-vous « esté longtemps ? — Non; j'y ay disné, et, après avoir « veû ce que vous m'aviez dit, je suis remonté à cheval. »

A l'article de la mort, il envoya querir l'argentier de M. de Longueville et luy dit : « Monsieur un tel, je vous « legue cinq cens escûs. » L'autre le remercia. Mais quand ce vint après sa mort à lire le testament, on trouva l'article ainsy couché : « *Item*, je legue à.... les cinq cens « escus qu'il m'a vollez sur les commissions qu'il a faittes « pour moy. »

a. La livrée.

tout le matin, puis ne voulut pas se mettre à table. C'estoit un jour maigre; on luy envoya une hure de saumon : elle jetta le plat par la fenestre, qui, dit-on, alla coiffer un homme dans la rue. Enfin le bon Dieu l'en deslivra; mais le pauvre homme ne se souvint pas du conseil de saint Paul, car il reprit une autre femme qui luy a bien fait voir du pays.

Il devint amoureux de Mademoiselle de La Roche-Posay, cadette de celle que le cardinal de Richelieu avoit fait espouser à Sabattier. D'Esmery fit ce qu'il pust pour empescher Le Page d'espouser cette belle [1]; mais il lui dit : « Hé ! Monsieur, laissez-moy avoir un ange : « n'ay-je pas eu assez longtemps un diable ? » Or, vous allez voir quel ange c'estoit. Elle estoit un peu parente du feu Cardinal, et on disoit mesme qu'il avoit couché autrefois avec la mere. A propos du Cardinal, on dit qu'un jour qu'elle estoit conviée chez luy à une assemblée, elle prit un remede pour avoir le teint plus beau; mais ce remede opera si tard que, quand elle alla au Palais-Cardinal, personne n'y entroit plus.

Elle estoit engagée (*a*) jusqu'aux yeux, tant elle avoit fait de despense. Celuy dont on avoit

1. Elle est petite, mais elle estoit jolie et vive.

a. Endettée.

le plus mesdit avec elle estoit un petit abbé de Sasilly qui avoit des rubans de couleur; on dit qu'ils furent une fois huict jours, dans une hostellerie, sur le chemin de Poitiers; je vous laisse à penser ce qu'ils y faisoient. Voilà *l'ange* de M. Le Page. Elle ne fut pas plus tost mariée, qu'elle luy fit prendre une maison de quatre mille cinq cens livres de loyer; le reste alloit à proportion : elle luy fit achepter une belle terre en Poitou, appellée Saint-Loup : pensez (*a*) que ce fut sous son nom. Tous les jours on demandoit au mary : « Monsieur Le « Page, où est Madame de Saint-Loup? »

M. de Schomberg (*b*) s'y attacha; Bautru disoit : « Je ne m'estonne pas qu'il l'aime, son « nom mesme a des charmes pour luy; elle « s'appelle Madame Le Page. » On a un peu accusé M. de Schomberg d'aimer les ragousts de delà les monts. Quand on traitoit le mariage de Madame d'Hautefort et de luy, cette pauvre madame de Saint-Loup fut toute une aprèsdisnée chez Maurice, le parfumeur, d'où elle voyoit tout ce qui entroit et sortoit de l'hostel de Schomberg, et elle appella l'un après l'autre, tant elle estoit en inquiétude, tous les gentilshommes du Mareschal (*c*).

a. *Pour :* vous pensez bien. — *b*. Charles de Schomberg, duc d'Hallewin : marié en 1646 à Marie de Hautefort. — *c*. Elle étoit sa cousine issue de germain.

Elle s'esprit peu de temps après de M. de Candalle (*a*), qui valoit bien pour le moins ce qu'elle perdoit, et, pour le voir plus facilement, elle fit changer de quartier à son mary [1] et s'approcha le plus qu'elle put de la rue Plastriere, où est l'hostel d'Epernon (*b*).

La veille de Pasques fleuries, elle, M. de Candalle, la Comtesse de Fiesque, le Marquis de La Vieuville, Mademoiselle d'Outrelaise, parente de Fiesque, et le Marquis d'Alluye furent manger du jambon, un matin, aux Tuilleries. On en fit un vaudeville appellé un *Pour et contre*:

Comtesse, dans les Tuilleries,
Vous avez mangé du jambon
La veille de Pasques fleuries;
Mais ce n'estoit pas la saison.
Toutefois, dans cette rencontre,
Le comte est pour, la mere est contre[2].

Madame de Rohan-Chabot rompit avec Madame de Saint-Loup, disant qu'elle menoit une vie trop scandaleuse. Cependant, tandis que le chevalier de Chabot vivoit (*c*), Madame de Saint-Loup estoit l'amye du cœur; mais à

1. 1688.
2. Le Comte de Fiesque en rit, sa mere en grouda.

a. Louis-Charles Gaston de La Valette, duc de C., mort 28 juin 1658. — *b*. Aujourd'hui l'*hôtel des Postes*. — *c*. Tué devant Dunkerque en 1646.

cette heure on n'avoit plus besoing d'une femme qui luy donnast de quoy subsister. Elle donnoit au Chevalier ce qu'elle tiroit du Mareschal (*a*). Bien d'autres que M. de Candalle en tastoient; mais elle a fait bien de la vanité de l'avoir retenu près de six ans. Un jour qu'elle estoit avec Vardes, le bonhomme Senetere la vint prendre, et dit : « Monsieur, avec vostre « permission, j'ay un mot à dire à Madame; » et il la meine dans une garde-robe : à un quart d'heure de là il la luy rend. Vardes eut envie de quelque chose : il trouva les pistes du bonhomme [1]. Elle n'avoit pas eu le loisir d'y mettre ordre. « Ah ! Madame, » luy dit-il, « vous jouez donc de ces esteufs-là ? » Il l'alla conter partout. Regardez si cela n'est pas honorable au bonhomme, il avoit soixante-douze ans, de venir à cet âge-là oster une dame à un godelureau et d'avoir son coup si seur ? — Depuis on luy dit, un peu avant qu'il se fust remarié (*b*) : « Monsieur, ne voyez-vous plus « Madame de Saint-Loup ? — Voulez-vous que « je vous die ? » respondit-il, « je suis trop « vieux pour aller à la breche. » C'est qu'elle estoit breche-dent depuis quelque temps. Cependant la Reyne, regardez quel abus! souffrit

1. *Mots biffés :* à sa chemise.

a. De Schomberg. — *b*. A Marie de Béthune, en 1654, il avoit quatre-vingts ans.

que Madame de Saint-Loup entrast dans son carrosse en allant de Saumur à Tours; c'estoit en 52.

Le Page a eu bien du desordre dans ses affaires; je croy que cela ne va pas trop bien. Sa femme, depuis qu'elle est devote, car il faut bien se donner à Dieu quand le monde ne veut plus de nous, se fait appeller par humilité Madame Le Page. Voicy comme cela luy prit. Il y a deux ans qu'elle s'avisa de dire qu'elle se sentoit appellée à se convertir, et quelque temps elle fit cette fable : « La nuict, » disoit-elle, « je sentis tirer mon rideau; je m'esveille, je « n'entends plus rien, je crus qu'on avoit ou- « blié de fermer, je le ferme et me r'endors « une seconde fois : je l'entends encore tirer, « je le referme et me r'endors encore. » Voyez quel courage ! « Quelque temps après la mesme « chose arrive, et je sens une douleur ef- « froyable; je m'escrie; on vient : je fais ap- « porter de la lumiere, je regarde à ma main, « j'y trouve une croix rouge la mieux em- « preinte du monde, auprès de laquelle il y a « comme des marques de cloux. » Elle monstra cette croix à ses amys, et aux autres elle dit qu'elle a du mal à la main, et y porte un emplastre. L'abbé de la Victoire dit que c'est la fleur de lys de paradis, que si elle retourne à sa première vie, elle sera pendue. Nonobstant

cette sainte aventure, elle alla trois jours après à la comedie. Depuis quelque temps, elle ne monstre plus cette croix qu'on ne luy donne pour les pauvres.

On m'a conté que je ne sçay quelle prude disoit un jour, en presence de Madame Le Pagé, qu'elle alloit retirer deux de ses filles de religion. « Ah ! Jesus ! » luy dit-elle, « Madame, gardez-vous-en bien : le monde est « plein de mauvais exemples. Pour moy, j'y « laisseray les miennes. — Ah ! Madame, » reprit l'autre, « c'est selon l'éducation et les « exemples qu'on leur donne. »



350. — LE VICOMTE DE LAVEDAN, DEPUIS LE MARQUIS DE MALAUSE.

(*Louis de Bourbon, vicomte de Lavedan, marquis de Malause, né en* 1608, 1er *juin; mort le* 1er *septembre* 1667.)

Le Vicomte de Lavedan se donna à Monsieur, aujourd'huy M. d'Orléans; il fut amoureux de Madame de La Maisonfort, et il tint peu qu'il ne La fist demander. Depuis il eut inclination pour une de ses cousines germaines (*a*), fille de

a. Charlotte de Kerveno, fille de Catherine de Lannoy et de François, marquis de Kerveno.

Madame la Marquise de Querveno, sa tante. Comme il estoit filz unique, on pensa à le marier de bonne heure : on luy proposa en Languedoc, son pays, plusieurs partis, entre autres l'heritiere de Rieux (*a*), qui avoit de grandes et de belles terres proches des siennes. Il la voulut voir, et alla *incognito* à Toulouse, ayant fait habiller un des siens en seigneur anglois, mais il fut bientost reconnu. Il ne put se resoudre à l'aimer, et souspiroit tousjours après sa Bretonne : c'est ainsy qu'il appelloit Mademoiselle de Querveno, qui effectivement estoit Bretonne. Son pere et sa mere, voyant qu'il n'en vouloit point d'autre, consentirent qu'il la demandast en mariage. En ce temps-là le Marquis d'Acerac (*b*) la recherchoit, et l'affaire estoit fort avancée. Cette fille, qui connoissoit fort Le Pailleur, car la mareschale de Temines estoit la bonne amie de la mere, le pria de luy faire son horoscope. Le Pailleur feignit de faire sa figure, et, au plus loing de sa pensée, luy dit qu'elle espouseroit un homme brun ; or Acerac estoit blond, et qu'un jour elle feroit galanterie avec un homme d'eglise. On fait la proposition de Lavedan ; voylà Madame de Querveno bien empeschée ; elle va à la Mares-

a. Jeanne-Pelagie de Rieux, dame de La Hunaudaye, etc. — *b*. Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Acerac.

chale : « Ma bonne, conseillez-moy. » Le Pailleur, qui s'y trouva, dit qu'il n'y avoit pas à hesiter, qu'Acerac estoit de mesme religion et de mesme pays, et que leurs terres estoient voisines. Elle part resolue de la donner au blond, et le lendemain l'affaire estoit conclue avec le brun. La Chalais (*a*), qui estoit alors auprès d'elle, ayant esté gaignée, luy avoit tourné l'esprit. On dit que Madame de Querveno, en bonne tante, luy avoit dit qu'elle ne luy conseilloit pas de prendre sa fille, que c'estoit un esprit altier et hardy qui luy donneroit bien de l'exercice : nonobstant cet avertissement, il passa outre.

Ils passerent un an ou deux dans la plus grande intelligence du monde ; elle alloit à la chasse avec luy, et ils n'estoient jamais l'un sans l'autre. Au bout de ce temps, elle commença à n'estre pas bien avec sa belle-mere (*b*); elles estoient toutes deux imperieuses ; la bellemere vouloit tout gouverner à l'ordinaire, et l'autre eust bien voulu estre la maistresse. Enfin la mere donna à entendre à son filz qu'il feroit bien de se retirer avec sa femme à Miramont, l'une des terres qu'on luy avoit données en mariage. Ce fut là que le desordre

a. Mademoiselle Chalais, fille de compagnie de Madame de Sablé. — *b*. Marie de Chalons, dame de La Case, mariée à Henry de Bourbon-Malause.

commença entre le mary et la femme : elle devint jalouse d'une de ses demoiselles; la fille fut renvoyée. Celle qu'on mit en sa place, et qui passoit pour une sainte, fut soupçonnée de grossesse, et on la congedia comme l'autre.

Quelque temps après ils retournerent chez le pere, parce que Madame de Malause estoit morte. Le Comte (*a*) parla de faire un voyage à Paris, et elle, qui ne demandoit pas mieux que d'aller à la Cour, le voulut accompagner. Pour s'en desfaire, il luy fit trouver bon de le laisser partir devant, et luy promit de l'envoyer querir; mais il n'en fit rien, s'amusa à faire l'amour, et remettoit de mois en mois à revenir. Elle sçavoit toute chose et s'en plaignoit hautement. Enfin elle changea de langage, et commença à dire qu'elle estoit bien aise qu'il fust à Paris, puisqu'il s'y plaisoit tant. Dès lors on eut soupçon qu'elle se vengeoit avec un nommé Mongé, un homme d'affaires qui estoit à son mary, mais qui n'avoit rien d'aimable. Il est constant que cet homme passoit des cinq et six heures avec elle, sous pretexte de parler d'affaires. Depuis, allant à quelqu'une de ses terres, elle passa par Alby et eut curiosité de voir l'eglise cathedrale, qui est une des plus belles de France, bastie par

a. *Ou plutôt :* le vicomte de Lavedan.

le cardinal d'Amboise. M. d'Alby, de la maison du Lude (*a*), prelat jeune et bien fait, la retint quelques jours et la traitta magnifiquement. Je ne sçay si ce fut la prophetie du Pailleur, car elle avoit esté estonnée de ce qu'il luy avoit predit, ou autre chose, mais elle escouta les cajolleries de l'evesque, et quand elle fut de retour chez elle, il luy alla rendre visite. Les domestiques remarquerent qu'un peu auparavant elle avoit changé d'appartement, et s'estoit logée en un endroit d'où on pouvoit, sans estre aperceû, aller à l'appartement qu'elle fit donner à M. d'Alby. Ce ne fut pas la seule visite qu'il luy fit, et le bonhomme le recevoit d'aussy bon cœur que sa belle-fille; car de tout temps elle avoit fort dorlotté le beau-pere, jusqu'à se jetter à son cou, à luy embrasser les genoux et à luy baiser les mains. Avec ces caresses, elle l'avoit gaigné entierement, et elle estoit capable de luy persuader tout ce qu'elle eust voulu; il y avoit mesme des gens mal pensans qui en mesdisoient, à cause que ce bonhomme avoit fort aimé les femmes; mais il avoit quatre-vingts ans.

Cependant les visites du prelat scandalisoient toute la maison, qui estoit toute huguenotte. Le Vicomte, qui s'amusoit à Paris, fut

a. Gaspard Daillon, mort en 1670.

averty de ce qui se passoit, et revint bientost chez luy : elle affecta de ne s'y point trouver, pour luy faire voir qu'elle ne se tourmentoit guères de luy : neantmoins, dez qu'elle sceût son arrivée, elle partit en diligence de Castres, où elle estoit, pour le venir trouver; mais ils ne furent jamais bien ensemble. Elle, qui se sentoit peut-estre coupable, fit d'abord dessein de se separer d'avec luy, s'il se pouvoit. Pour en venir à bout, voicy comme elle s'y prit. Elle escrit à la Cour que le Marquis de Malause avoit assez de pente à se faire catholique; qu'elle l'avoit presque gaigné; mais que le Vicomte, son filz, s'y opposoit fortement jusqu'à la quereller sans cesse, depuis qu'elle avoit fait un si louable dessein. Elle escrivit plusieurs lettres, par lesquelles elle faisoit tousjours esperer la conversion de son beau-pere. Elle s'imaginoit que soit qu'elle réussist ou non, si son mary venoit à la maltraitter tant soit peu, ce luy seroit un pretexte pour le quitter, et s'en aller à la Cour, où elle croyoit qu'on la recevroit à bras ouverts. Quelque temps après, le mary estant allé en Auvergne à quelqu'une de ses terres, elle persuada au bonhomme d'aller se promener à une maison qu'il avoit auprès d'Alby. Aussytost voylà tout le pays d'alentour, qui est tout huguenot, fort allarmé, et il courut un bruit qu'elle vouloit enlever le Marquis

pour le faire changer de religion. Le jour qu'ils devoient partir, les gentilshommes et les ministres du voisinage se rendirent à la Case, sejour ordinaire du Marquis, resolus d'empescher ce voyage jusqu'au retour du Vicomte. Elle tascha de leur oster le soupçon qu'ils avoient, et le bonhomme, qui estoit assez grossier, mais franc et resolu, et qui jusques alors avoit fait profession de dire tout ce qu'il pensoit, leur representa en son patois, car il n'avoit pu parler autre langage que le gascon, que, s'il avoit envie de changer de religion, personne ne l'en empescheroit, et qu'il le pouvoit faire aussy bien et mieux chez luy qu'ailleurs, puisqu'il y estoit le maistre; mais qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il s'avisast de cela en sa vieillesse, sans necessité et sans profit, luy qui ne l'avoit pas fait lorsqu'on luy faisoit esperer un baston de mareschal de France [1]; qu'il luy importoit de faire ce voyage pour desabuser le monde; qu'autrement on alloit dire qu'il estoit tombé en enfance, quoyqu'il eust aussy bon sens que jamais. Il duppa ainsy les gentilshommes et les ministres. On remarqua pourtant qu'il pleura aux exhortations que luy fit un de ses plus anciens domestiques. Il part,

1. Il est descendu d'un bastard de Bourbon; c'estoit un fort grand seigneur.

et ne fut pas plus tost à cette maison, que l'evesque s'y rendit, et là il fit abjuration (*a*); après cela il s'en alla à Malause, qui est en Guienne, et là il mourut quelque temps après de mort soudaine (*b*).

Elle, l'ayant accompagné jusques là, prit le chemin de la Cour; mais le Marquis, de retour d'Auvergne, avoit informé la Reyne, M. d'Orléans et les parens de sa femme, de la verité. Sa mere ny le Comte de Lannoy, son oncle, ne la voulurent point voir, et la Reyne luy dit qu'elle estoit trop honneste femme pour vouloir vivre separée de son mary, ailleurs que dans un convent, et que la bienséance ne permettoit pas qu'elle demeurast à la Cour. Elle, qui n'avoit (pas) remué tant de choses pour s'enfermer dans une religion, et qui se voyoit rebuttée de ses proches, par leur ordre et ne sçachant où se retirer, s'en alla à Miramont; mais celuy qui estoit dans le chasteau avoit ordre de luy en refuser l'entrée, et elle fut contrainte de se retirer chez un gentilhomme jusqu'à ce que, par les prieres de Madame de Querveno, le mary se resolut à la voir. Il la vit donc, mais avec beaucoup de froideur, et, la laissant dans Miramont, il donna ordre

a. Dans l'église de Las Graisses, à deux lieues d'Alby, 3 octobre 1647. — *b*. 31 déc. 1647.

qu'elle ne manquast de rien, mais qu'on ne souffrist pas que personne la vist. Ainsy elle estoit comme prisonniere dans cette solitude, où elle se nourrissoit bien, et ne faisoit point d'exercice; elle devint prodigieusement grasse, et un homme predit qu'elle creveroit de santé. En effect, cela luy augmenta le mal de mere (*a*) auquel elle estoit sujette, et qui luy donnoit d'estranges convulsions. Comme ses accez estoient quelquefois fort violens, et qu'il sembloit qu'elle allast mourir, on le fit sçavoir à son mary, qui se rendit aussytost à Miramont: elle le receût avec toutes les caresses et toutes les cajolleries imaginables, mais il demeura tousjours froid et insensible. Ils souperent ensemble, mais il ne voulut point coucher avec elle, de peur peut-estre de la guerir; et la rage de se voir ainsy mesprisée augmenta son mal de telle sorte, qu'elle en mourut la nuict mesme (*b*).

Quelques-uns ont voulu dire qu'elle avoit esté empoisonnée; mais les moines mesmes qui l'ont assistée, et qui l'ont veûe mourante et morte, justifierent le mary; aussy Madame de Querveno ny les autres parens ne l'en ont jamais soupçonné, et ont vescu avec luy comme devant.

a. Affection hystérique. — *b*. En octobre 1647.

Les enfans de cette femme moururent un peu après que la sœur de leur mere, qui estoit religieuse, eust fait profession; de sorte que tout le bien de Madame de Querveno va aux enfans de la Princesse d'Harcourt.

Le Marquis de Malause espousa depuis une Duras, niepce de M. de Turenne.



351. 353. — DE NIERT, LAMBERT ET HILAIRE.

(*Pierre Denyert, premier valet de chambre du Roi.*)

De Niert (car c'est ainsy qu'il se nomme, quoyque tout le monde die *Deniere* ou *Deniele*), est de Bayonne: il dit que son grand-pere estant maire, du temps de la Saint-Barthelemy, empescha qu'on ne fist le massacre dans Bayonne. Il s'addonna dez sa jeunesse à la musique; M. de Crequy le prit en qualité de suivant. Il a tousjours chanté, de façon qu'on ne pouvoit pas dire qu'il fist le chanteur (*a*). M. de Crequy le traittoit fort bien et ne luy disoit jamais chantez, ny le menoit en aucun lieu en luy disant que c'estoit pour chanter; mais de Niert

a. *C'est-à-dire :* il étoit chanteur par goût, non par métier.

luy disoit : « Monsieur, porteray-je mon « théorbe (*a*)? — Ce que tu voudras, » respondoit M. de Crequy.

Je croy que de Niert fut amoureux autrefois de Madame Aubry, qui chantoit fort bien; mais malgré tout cela, parce qu'elle avoit fait venir l'ambassadeur de Venise à un souper où il avoit promis de chanter devant le Marquis Pompeo Frangipani, il n'y voulut jamais aller et elle eut bien de la peine à faire la paix.

Quand M. de Crequy fut à Rome pour l'ambassade de l'obedience du feu Roy (*b*), de Niert prit ce que les Italiens avoient de bon dans leur maniere de chanter, et le meslant avec ce que nostre maniere avoit aussy de bon, il fit cette nouvelle methode de chanter que Lambert pratique aujourd'huy, et à laquelle peut-estre il a adjousté quelque chose. Avant eux on ne sçavoit guères ce que c'estoit que de prononcer bien les paroles. Au retour, le feu Roy le voulut avoir; M. de Crequy ne laissa pas de luy continuer les mesmes appointemens : le feu Roy luy donna une charge de premier valet de garde-robe, à la charge de donner douze mille livres de recompense (*c*). Il n'avoit pas

a. Luth à deux manches. — *b*. En 1633. — *c*. De dédommagement à celui qu'il remplaçoit.

un sou; mais comme il estoit en bonne reputation et qu'on voyoit bien que le Roy l'affectionnoit, il trouva cent mille escus avant que de sortir de la chambre de Sa Majesté; de là il alla dans la chambre de la Reyne, où il dit le don que le Roy luy venoit de faire : « Mais, » adjousta-t-il, « je suis bien empesché, car il « me faut trouver quatre mille escus. » Une jeune veuve, femme de chambre de la Reyne, luy offrit de la meilleure grace du monde de les luy prester; cela le charma, et dans ce moment il en devint amoureux. C'estoit la fille d'un ministre de Languedoc que l'on avoit convertie; je croy que ce fut elle qui appella la Reyne « Siresse. » Il en fut amoureux douze ans. Cette amour a furieusement nuy à de Niert; car le feu Roy, qui haïssoit la Reyne, et qui ne vouloit qu'il y eust aucune correspondance entre ses gens et ceux de sa femme, n'approuvoit nullement cette affection, et il eust fait sans cela toute autre chose pour nostre homme qu'il ne fit[1]. Il luy disoit : « Vous n'at« tendez que ma mort pour vous marier. »

Quand le cardinal de Richelieu, qui vouloit que les officiers qui approchoient le Roy de fort près ne luy voulussent point de mal, fit faire

1. *Mots biffés :* Que de le faire enfin premier valet de chambre, comme il fit.

compliment à de Niert sur cette charge, de Niert le dit au Roy, et luy demanda s'il ne trouveroit pas bon qu'il en remerciast le Cardinal; le Roy le luy permit. On ne sçauroit croire combien il estoit chatouilleux pour les charges de sa maison; il ne vouloit pas souffrir que le Cardinal s'en meslast. Durant la grande faveur de Monsieur le Grand, tous les premiers valets de chambre et tous les premiers valets de garde-robbe estoient comme de petits favoris.

Le feu Roy mort, de Niert espouse cette femme. Elle est adroitte et mesme un peu escrocque, s'il faut ainsy dire, car elle n'a jamais rien perdu faute de demander, et elle a obligé parfois telles gens à luy donner qui n'en avoient nullement envie; d'ailleurs elle est fort avare, luy est prodigue : elle l'appelle *Panier percé*, et le ragotte (*a*) sans cesse sur sa despense. Il dit qu'une fois elle voulut avoir un carrosse : la nuict elle entendoit du bruit dans l'escurie, elle resveille son mary. « Ce sont, » luy dit-il, « les chevaux qui mangent. — Quoy? » reprit-elle, « nourrir des animaux qui mangent « la nuict! Dieu m'en garde! » Elle les vendit dez le lendemain.

Luy et sa femme se tourmenterent tant qu'ils

a. Grogne.

obtinrent pour leur filz, qui est le seul enfant qu'ils ayent, la survivance de cette charge de premier valet de garde-robbe. Le Roy tesmoigna assez de bonté en cette rencontre, car il se mit à genoux afin que cet enfant, qui n'avoit que cinq ans, luy pust donner sa chemise pour entrer en possession. Le pauvre de Niert pleuroit de joye quand il racontoit cela : depuis il fut fait premier valet de chambre, et, l'année passée, comme sa femme poursuivoit chaudement la survivance, le Roy luy dit : « Qui te « donneroit quatre doits de parchemin te feroit « bien aise! — En verité, ouy, Sire, » dit-elle. — « Eh bien ! » adjousta le Roy en riant, « ce sera dans douze ans. » Le Cardinal la retrouva ensuitte à la messe, et luy dit : « Que « demandes-tu encore à Dieu ? ta chienne[1] est « trouvée et ton filz a la survivance. » Elle luy saute au cou tout devant la Reyne, en luy disant : « Madame, excusez, s'il vous plaist, mon « transport. »

Lambert (*a*) est de Champigny; il estoit enfant de chœur à Champigny mesme où il y a une sainte-chapelle, quand Moulinié, qui estoit maistre de la musique de Monsieur, le prit et

1. Elle en avoit une qu'elle aime fort.

a. Michel Lambert, né en 1610, mort en 1696.

le fit page de la musique de la chambre de Monsieur. Lambert, ayant quitté les couleurs(*a*), se trouva un tel genie pour la belle maniere de chanter, que de Niert, en peu de temps, n'eut plus rien à luy monstrer. Ny l'un ny l'autre ne sont de ces belles voix, mais la methode fait tout.

Lambert estudia soigneusement et à composer et à executer; et encore presentement il chante tous les matins pour luy-mesme, pour se perfectionner d'autant plus. Un de ses chagrins, à ce qu'il dit, est de ne pouvoir laisser par escrit sa science, car tout cela depend de la maniere, qu'on ne sçauroit exprimer.

Lambert commença à monstrer et à chanter dans les compagnies : on l'appelloit le petit Michel, le petit Maistre, Champigny et Lambert; de sorte qu'une fois il y eut une plaisante dispute. Quatre femmes un jour se penserent prendre aux cheveux; l'une soustenoit que Lambert chantoit mieux que personne. « Voire ! » dit l'autre, « c'est le petit Michel.
« — Vous vous trompez, » dit une troisiesme,
« c'est le petit Maistre. — Vrayment, vous
« vous y entendez toutes, » dit la derniere,
« c'est Champigny qui est le plus estimé de
« tous. »

a. C'est-à-dire la livrée de page.

Ce n'est pas que Lambert ne grimasse horriblement, et qu'il ne soit effroyable à voir en cet estat, car mesme il est fort vilain quand il ne grimasse pas. Il n'y a que luy qui monstre bien, et les escolieres des autres ne sont rien au prix des siennes. Si Dieu avoit voulu que c'eust esté un homme plus regulier, il y auroit un grand nombre de personnes qui chanteroient bien; mais, quoyqu'il ne soit point desbauché, il est si peu exact que c'est quasy peine perdue que de s'y amuser. Il n'est point interessé, et n'a jusqu'icy guères songé à sa fortune; s'il avoit voulu, il iroit à cette heure en carrosse.

Il estoit tousjours de çà et de là en parties où il ne gaignoit rien, et comme il promettoit à tout le monde, il manquoit aussy à tout le monde (*a*). Une fois, je ne sçay quel homme de la Cour qui s'estoit vanté de le faire entendre à une dame, voyant que Lambert luy avoit manqué trois jours de suitte, l'attendit longtemps dans le Luxembourg pour le battre; mais, par bonheur, il ne le trouva pas.

Lambert fit connoissance avec la fille de Bel-Air (*b*), qui avoit la voix fort belle et qui estoit assez jolie : il se mit à luy monstrer, et en luy

a. Voy. Despréaux, satire III. — *b*. Cabaret près du Luxembourg.

monstrant il en devint amoureux, car il est d'assez amoureuse maniere. Il s'y engagea si avant qu'il luy promit de l'espouser, et en parla publiquement; ils furent mesme accordez, mais il ne concluoit point. Enfin la mere de la fille, comme voisine de Madame d'Aiguillon, s'en alla se plaindre à elle; Madame d'Aiguillon en parle au Cardinal, qui luy dit : « Laissez-moy « faire. » Sur l'heure, il envoye chercher Desmaretz et luy dit de faire un dialogue sur telle chose : le dialogue fait, il l'envoye à Lambert pour y faire un air, car Lambert compose bien. On le fait apprendre à Lambert et à sa maistresse, et après on les fit venir à Ruel, où Madame d'Aiguillon se trouva. Voicy le dialogue :

TIRCIS.

Filis, j'arreste enfin mon humeur vagabonde.

FILIS.

Trop volage Tircis, pourquoy me fuyois-tu?

TIRCIS.

C'estoit pour dire à tout le monde
Que rien n'egalle ta vertu.

FILIS.

Oh! l'excuse legère
D'un esprit trop leger!

TIRCIS.

Pardonne, ma bergere,
Pardonne à ton berger.

TOUS DEUX.

Aymons-nous desormais,
Aymons-nous pour jamais.

Le Cardinal les fit marier; mais il ne leur donna rien : il perdit là une belle occasion ; il n'a jamais rien fait pour eux. Tant pis pour luy. La femme de Lambert estoit assez enjouée. Je ne sçay si cela luy desplut ou s'il crut avoir esté attrappé; mais, quoy que c'en soit, il ne la traitta point bien. Elle s'en plaignit au bonhomme Pailleur, leur voisin, qui luy conseilla d'en parler à son pere, à sa mere et à ses sœurs. « Dieu m'en garde! » respondit-elle, « ils se « mocqueroient de moy; car c'est moy toute « seule qui l'ay voulu. » Le Pailleur en parla donc à Lambert, qui ne voulut jamais rien avouer.

Le feu Cardinal se divertissoit pourtant de Lambert. Un jour que nostre Orphée s'estoit laissé entraisner dans une de ces caves de vin muscat, à la Croix du Tiroir (*a*), il en sortit la teste en compote, et en s'en retournant il trouva Le Puis, son beau-pere, qui luy dit qu'il le cherchoit, que le Cardinal le demandoit, et qu'il y avoit un carrosse au logis qui attendoit il y avoit longtemps. Il fallut aller. Par bon-

a. Dans la rue *Saint-Honoré*, après la rue de l'*Arbre Sec*.

heur pour luy, il y avoit ce jour-là deux comedies chez le Cardinal, l'une françoise, l'autre italienne, durant lesquelles il dormit fort bien; on soupa : il n'avoit pas besoin de souper; il employa encore ce temps-là à dormir. Il estoit dix heures quand on le fit chanter : il n'eut jamais tant de voix.

Sa femme mourut de chagrin au bout de trois ou quatre ans de mariage : il en a eu une fille.

Mademoiselle Lambert (*a*) avoit une sœur : c'est Hilaire. De Niert, qui luy trouva beaucoup de dispositions, se mit à luy monstrer, et elle réussit admirablement. Lambert, voyant cela, voulut avoir sa part de la gloire. De Niert se retira aussytost : cela causa quelque petite froideur entre eux; depuis pourtant, cela s'est raccommodé, et de Niert les va voir fort souvent : il prend grand plaisir à monstrer quelque chose à cette fille. Comme la pluspart des gens de musique sont bizarres, Lambert s'avisa de devenir amoureux de cette fille, parce que c'estoit la seule dont il ne le devoit pas estre; sa beauté ne luy servoit point d'excuse, car elle n'est point jolie : il est vray qu'elle ne fait pas peur, mais, ma foy, elle n'a rien de beau que la voix et les dens : c'est une fille fort

a. La femme de Lambert.

raisonnable; et quand je considere les sottes gens avec qui elle a esté nourrie, je m'estonne qu'elle ait l'esprit si bien fait. Cette amour l'a pensé faire enrager, car il a esté un temps qu'il ne luy vouloit rien monstrer qu'en particulier, et quand ils estoient tous deux tout seuls, il se mettoit à genoux et luy disoit cent extravagances. Elle aimoit mieux ne rien apprendre; je dis ne rien apprendre, parce que ce n'est pas tout que d'avoir les airs notez, il faut que ce soit luy qui vous les monstre, ou vous ne leur donnez pas la centiesme partie de l'agrement qu'il leur donne. Une fois il en vint jusqu'à faire destendre son lict pour quitter la maison du pere d'Hilaire; après, il le fit retendre. Un jour il vouloit mettre sa fille en religion : « Vous « ferez bien, » luy dit Hilaire. Aussytost il ne le voulut plus. Quand il luy parloit de sa passion, elle luy disoit : « Que voulez-vous? es-« tes-vous fou? Si j'estois capable de faire « quelque sottise, vous m'en devriez empes-« cher. » Cela le mit en colere : il s'en va, et ny luy ny son valet ne venoient plus manger au logis. Cela l'ennuyoit furieusement, et il estoit bien embarrassé de sa colere; pour se r'accrocher, il renvoya son valet prendre ses repas à l'ordinaire : il y revint luy-mesme bientost après, et il disoit à tout le monde : « Ne croyez pas que j'en sois amou-

« reux. » Et tout le monde le croyoit un peu plus fort.

Lambert voulut penser à quelque charge de la musique : il se trouva si gueux, qu'il en eut honte; cela luy servit en une chose. M. de Lisieux-Matignon (*a*) aimoit fort à les entendre luy et Hilaire. Ils chantent des dialogues ensemble les plus agréables du monde. Il leur envoyoit tous les ans un carrosse pour aller le trouver à la campagne, et ne les renvoyoit point sans quelque present.

Un honneste homme, nommé M. Marchand, *custodi-nos* (*b*) du prince Eugene (*c*), car il a une sœur chez Madame de Carignan, estoit aussy comme intendant de M. de Lisieux. Cet homme s'affectionna à Hilaire; il aimoit aussy Lambert : il demanda si le pere d'Hilaire le vouloit prendre en pension. On luy fait quitter le cabaret. Marchand est infirme, et passe une bonne partie de l'année au lict; il a fait du bien à toute la maison, car il fit donner une pension de mille livres à Lambert sur les benefices de M. de Lisieux. On eut bien de la peine à faire faire à nostre homme ce qu'il fal-

a. Léonor de Matignon, évêque de Lisieux de 1646 au 14 février 1680, date de sa mort. — *b*. Le prête-nom de celui qui avoit les revenus d'un bénéfice. — *c*. Eugène-Maurice, comte de Soissons, père du grand prince Eugène.

loit pour cela : c'est un petit esprit de bois blanc (*a*), comme disoit Le Pailleur. Il donna une prebende de Dreux de douze cens livres de rente au frere d'Hilaire, qui prit une des filles avec luy, et ils vivent là tous deux.

Lambert avoit eu une pension de quatre cens escus du temps de M. d'Esmery, à qui il en avoit l'obligation, et tout le monde est ravy de le faire payer de sa pension ; aussy est-il assez reconnoissant.

Marchand payoit gros, et faisoit valoir ce qu'Hilaire avoit pu amasser des presens qu'on luy faisoit et des ordonnances qu'elle avoit pour avoir chanté aux balets du Roy.

Hilaire avoit une sœur, qu'elle a encore, qui est jalouse d'elle horriblement. Cette fille dit tant de sottises de Marchand et d'elle, que cet homme sortit de la maison. Enfin pourtant on l'y fit revenir, et Lambert, qui n'est plus amoureux, considerant que sa belle-sœur luy estoit necessaire, qu'ils se faisoient valoir l'un l'autre, et aussy pour se deslivrer des impertinences du pere, de la mere et de cette belle-sœur, alla loger, avec Hilaire et ce M. Marchand, auprès des Petits-Peres, où Hervart (*b*) les attira et leur fait payer leurs pensions soigneusement ;

a. Sans consistance. — *b*. Barthelemy Hervart, contrôleur général.

car Hilaire en a une aussy, si je ne me trompe[1].

La fille de Lambert est assez jolie, danse bien, joue bien du clavessin, et Lambert dit qu'il luy trouve de la voix (*a*) : elle aime sa tante tendrement, aussy luy a-t-elle bien de l'obligation. M. de Langres a donné depuis peu un benefice de huict cens livres de rente à Lambert.



354. 355. — LA GAILLONNET ET SA FILLE.

(*Marie Le Nain, mariée à Pierre Vion, sieur d'Ouville et de Gaillonnet.*)

Une lavandiere de Paris avoit une jolie fille qu'elle vendit à un commandeur de Malte, qui l'entretint quelque temps. Après, un nommé Gaillonnet[2], de l'Extraordinaire des Guerres, l'entretint et en eut une fille ; et après, afin qu'il luy en coutast moins, il y associa un garçon aussy

1. Ils ont soing du bonhomme, de la bonne femme et de la sœur mesme ; il est vray que cette fille travaille.

2. Vion, sieur de Gaillonnet (*b*). On dit qu'ils sont gentilhommes.

a. Elle espousa plus tard Lully. — *b*. Frere de Madame Saintot et de d'Alibray.

de l'Extraordinaire des Guerres, appellé Marbault. Tous deux ensemble ils la marierent à un nommé Chirat, qui avoit un frere procureur du Chastelet. C'estoit un coquin que ce Chirat, qui n'ignoroit pas la vie de la demoiselle; cependant, comme il s'avisa de faire le fascheux quelque temps après, sa femme et Gaillonnet le voulurent empoisonner. Il les accusa d'adultere et d'empoisonnement, et ils furent pris tous deux. L'affaire s'accommoda pour quinze mille livres, par l'avis du procureur du Roy, et comme il n'y avoit point d'enfans, on les desmaria par impuissance. Voylà Gaillonnet et Marbault en liberté; ils font une nouvelle société avec leur confrere Le Page, dont nous avons parlé ailleurs. Sa premiere femme, qui descouvrit l'affaire, l'attendit une fois tout un jour dans une escurie pour le chastier, comme il alloit voir sa mignonne. Au bout de deux ans, Gaillonnet, qui avoit beaucoup donné à cette femme, et qui voyoit qu'elle avoit tiré de bonnes nippes de ses associez, pour jouir de ce bien-là espousa la demoiselle. On mit sa fille sous le poile (*a*), disant qu'il n'y avoit point eu de mariage avec Chirat.

La fille (*b*) estoit desjà grandette; on parle de la marier et de luy donner cinquante mille

a. Pour la légitimer. — *b*. Fille des nouveaux époux.

escus. Fourrilles (*a*), grand mareschal-des-logis, jeune homme à qui son pere avoit laissé assez de dettes, voyant la fille jolie, le pere de bon lieu et de quoy s'acquitter, n'eut point d'egard à tout le reste et l'espouse. Je ne sçay à qui en est la faute, mais au bout de deux jours les voylà aux couteaux tirez. Par une bizarrerie admirable, il hait sa femme et devient amoureux de sa belle-mere; il est vray que cette femme est vive et a quelque chose de fort aimable. Un jour le Chevalier (*b*), son frere, trouva la mere, la fille et une parente, l'une avec la pele, l'autre avec les pincettes et la troisiesme avec le balay en haut, pour assommer le pauvre Fourrilles. « Comment, » ce dit-il, « à quoy songes-tu? Que ne jettes-tu toutes « ces putains-là par la fenestre? » Voylà encore plus de grabuge que jamais, quoyqu'il n'y eust point de coups ruez. Fourrilles avoit esté si sot que d'espouser sans toucher l'argent[1] : c'estoit là le veritable sujet de tout ce qui s'ensuivit; car, n'aimant point sa femme, et mal satisfait

1. Il dit que, pour ne le pas payer d'une partie qu'il devoit toucher d'eux dans quelque temps, ils prirent pretexte sur ce que la fille n'avoit pas encore douze ans quand on la maria.

a. René de Chaumejan, marquis de F., grand maréchal des logis, en juin 1638. — *b*. Michel-Denis de Chaumejan, marquis de F. après son frère.

de n'avoir que du papier, il ne la traittoit nullement bien. Elle se mit à le haïr encore plus fort; enfin, il les fallut desmarier. Voicy une nouvelle bizarrerie. Dez qu'elle ne fut plus sa femme, il en devint amoureux, et fit, mais en vain, tout ce qu'il put pour coucher encore avec elle[1]. D'autres ne la trouverent pas si cruelle. Le pere, voyant du scandale, la fit mettre dans un convent; le pere consent qu'elle en sorte quelque temps après, parce que Paris (*c*), qui estoit à M. de Turenne, parloit de l'espouser; mais il l'entretint seulement. Or

1. M. de Cornusson de La Valette avoit espousé une femme qui se gouverna assez mal; elle n'eut qu'une fille; elle supposa un filz, puis, par colere, elle le tua. Accusée, elle prouve qu'il estoit à une meuniere, on estouffe l'affaire. Son mary et elle se separent, font rompre le mariage(*a*) : il prend une seconde femme. Estant à Paris, il trouve sa premiere femme en chambre, comme une gourgandine : il couche avec elle, se renflamme, et la reprenoit, si la deuxiesme n'eust accouché tout à propos d'un garçon(*b*).

a. Mots biffés : Et cependant la fille est déclarée légitime; regardez quelle bizarrerie ! — *b. Mots ajoutés par des Réaux sur la dernière feuille de garde de l'ancien cartonnage :* « Si j'ay mis quelque part dans mes historiettes que M. de Cornusson La Valette, seneschal de Toulouse, après avoir fait rompre le mariage de luy et de la sœur du premier president de Toulouse, en estoit redevenu icy amoureux dans le bordel où il la trouva et la reprit, j'ay eu de mauvais memoires, elle est encore à Paris, gueusant, ou peu s'en faut. » — *c.* Jacques-Auguste Paris, né en 1602, capitaine au régiment de Turenne; mort en avril 1653.

Fourrilles avoit touché quelque chose de la dote; il demandoit à payer seûrement; un créancier huguenot fit aller l'affaire à l'Edit(*a*).

Après Paris, un gentilhomme de Normandie, mais qui n'estoit pas un fin Normand, nommé Bressey, filz de Madame de Clinchamp (*b*), l'entretint et en avoit mesme eu des enfans. Pour s'exempter de retourner jamais en religion, elle se met en teste de l'attrapper et luy dit, en sollicitant son procez (*c*), que s'il la traittoit de femme, cela serviroit à son affaire. Il le fit, et dit à tous ses juges que c'estoit sa femme. Après, elle luy dit : « Mais « la chose seroit bien plus croyable si nous fai« sions un petit contrat de mariage. » Il en fit un tout niaisement, et mesme en badinant elle se fit espouser; il est vray qu'il y avoit quelques nullitez. Elle gaigne son procez, et sur l'heure[1], avant que de sortir de l'audience, elle presente requeste, exposant que M. de Bressey, qui l'a tousjours traittée de femme, comme tous Messieurs en sont tesmoins, et qui l'avoit espousée après un contrat de mariage qu'elle produisoit, ne la vouloit pas reconnoistre pour telle. Il es-

1. Vers la fin du Parlement, 1657.

a. A la Chambre de l'Edit, mi-partie de conseillers réformés et catholiques. — *b*. Louise de Montgommery. Voy. l'*Historiette* du petit Clinchamp — *c*. Contre Paris.

toit present, et disoit pour ses raisons qu'il ne l'avoit espousée qu'à la cavaliere, et pour luy faire gaigner son procez; il fut ordonné sur l'heure qu'il iroit en bas (*a*), si mieux n'aimoit la reconnoistre pour sa femme. Il la reconnut, et, pour plus grande seûreté, elle fit recelebrer le mariage[1].



356. — LES PUGETS.

(*Etienne du Pujet, sieur de Pommeuse, chevalier et tresorier de l'Epargne, marié en* 1587 *à Louise Prevost; mort avant* 1639.)

Le filz d'un apoticaire de Toulouse, nommé Puget, vint à Paris qu'il n'avoit pas de souliers; il fit quelques petites affaires pour Madame la Duchesse de Beaufort[2], et le Roy ayant donné à sa maistresse un office de trezorier de l'Espargne de nouvelle création, elle le vendit trente mille escus à Puget: mais comme il n'avoit pas

1. Fourrilles dit qu'il est fort des amys de la dame, et qu'ils s'escrivent assez souvent.

2. D'autres disent qu'il a porté les livrées chez Madame de Beaufort; qu'en suitte il fut valet de chambre, et que, comme il estoit assez agréable parmy les femmes, il luy plut et luy servit à ses amourettes.

a. En prison. Expression alors consacrée.

assez de bien pour le payer, un nommé Plassin (*a*), son beau-frere (ils avoient tous deux espousé les filles d'une madame Prevost), en prit un quart, et M. de Fresne-Forget (*b*), secretaire d'Estat, prit l'autre quart, pour leur faire plaisir. Plassin mit dans le marché qu'il auroit la premiere commission. Ils firent une grande fortune en peu de temps; mais il y eut bientost du desordre en leurs affaires. Cela commença par une infidelité que fit Puget à M. de Fresne, son bienfaiteur; car M. de Fresne l'ayant prié de luy achepter l'hostel d'O[1], et d'en donner jusqu'à vingt-cinq mille escus, Puget en donna vingt-sept, et se le fit adjuger; ainsy il se mit un secretaire d'Estat sur les bras. D'ailleurs il devint amoureux de la femme de son beau-frere Prevost (*d*), et pour le mettre en la place de Plassin qui, comme j'ay dit, avoit la premiere commission, il fit toutes les choses dont il se put aviser et fut cause du grand procez qui les ruina, car ils se firent du pis qu'ils purent l'un à l'autre. D'autre costé, la Chambre de justice descouvrit bien des iniquitez. Plassin, en voyant ses papiers, en trouva un qui

1. Dans la vieille rue du Temple (*c*).

a. Nicolas Plassin. — *b*. Pierre Forget sieur de Fresne, secrétaire d'Etat, mort en 1610 à soixante-six ans. — *c*. Aujourd'hui détruit. — *d*. Françoise L'Argentier, femme de H. Prevost, commissaire des guerres.

leur pouvoit estre très-prejudiciable; il le deschire en deux et le jette dans la cheminée, c'estoit en esté: un commis mal intentionné le ramassa et le colla sur un ais (*a*). Ce commis, chassé pour quelque friponnerie, se sert de ce papier pour les rançonner. On luy donna bien de l'argent pour le r'avoir; mais il en avoit gardé copie collationnée et c'estoit une vache à laict: tous les jours il luy falloit de l'argent. Une demoiselle d'Orléans, qui avoit concubiné avec Plassin, luy conseilla de s'en desfaire: elle se chargea de l'execution et le fit assassiner. Le frere du mort la fait emprisonner: elle soutient la question ordinaire et extraordinaire; pour Plassin, il se sauva en Flandres, et fut pendu en effigie.

Puget, qu'on appelloit M. de Pommeuse, car il avoit acheplé cette terre qui est auprès de Coulommiers, en Brie (*b*), eut encore un malheur outre la recherche, c'est qu'il laissa tenir sa caisse par ses enfans qui la gouvernerent fort mal[1].

1. Il est vray qu'ils firent plaisir à bien des gens de la Cour, car ils estoient liberaux. Une fois, le cadet, appellé Cheva, se trouva en un lieu où M. de Montmorency vint; il parut fort triste; on luy demanda ce qu'il avoit: « C'est « que je suis du ballet du Roy, » respondit-il, « et je

a. Afin d'en réunir les morceaux. — *b*. A une lieue de Coulommiers; l'ancien château est encore debout.

Il fut contraint de se retirer à Pommeuse. Là, il ne s'esloignoit guères, à cause de ses créanciers. Une fois pourtant il fut pris, à cause qu'il n'y a qu'un seul pont-levis à cette maison (*a*), et que les archers ayant eu avis qu'il estoit dans le parc, et qu'il est aisé d'entrer dans une basse-court dont la porte se tient rarement fermée, n'eurent qu'à luy couper avenue. Il contenta promptement celuy qui le faisoit arrester, et revint chez luy; mais il se garda bien mieux qu'il n'avoit fait.

Il avoit un frere qu'on appelloit le capitaine Puget (*b*), quoyqu'il n'eust jamais esté à la guerre[1]. On dit que Henry IVe, l'ayant trouvé une fois en son chemin, luy demanda qui il estoit. Cet homme surpris hesita. « Je voy, je « voy bien, » dit le Roy, « vous estes de ces Gas-

« n'ay pas le premier sou pour en faire la despense. » Cheva le tira à part et luy dit qu'il luy avanceroit un an de ses ordonnances, qu'il luy envoya. M. de Montmorency n'en fut pas ingrat, car sçachant Cheva dans la decadence, il luy envoya cent pistolles, avec excuse de n'en faire pas davantage, mais qu'il n'avoit pas d'argent, et luy offrit celle de ses terres qu'il voudroit pour s'y retirer et y vivre sans qu'il luy en coustast rien.

1. Il fut fait des Cent gentilshommes qu'on remit sur pié pour l'entrée de la reyne Marie de Medicis.

a. Elle est entourée d'eau. — *b*. Gabriel du Puget, sieur de Montauron, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lieutenant de l'Artillerie en 1595.

« cons qui sont sortiz de leur maison par le « brouillard, et puis ne la peuvent plus retrou- « ver. » Il fut en suitte des cent gentilshommes servans ; mais comme il n'avoit que ce que son frere luy donnoit, il fallut bien suivre ce frere. Le voylà donc à Pommeuse avec luy ; il estoit le gouverneur du chasteau ; et son filz, qui est ce Montauron qui a tant fait parler de luy, avoit le commandement du pont de la basse-court. Ce capitaine Puget n'avoit, les jours ouvriers, qu'un meschant baudrier de corde, car il ne quittoit jamais son espée, et, les dimanches, il avoit une jartiere bleue en guise de baudrier. Il alloit à tout bout de champ chez les villageois, et leur demandoit : « Compere, qu'y « a-t-il dans ton pot? — Hé! Monsieur, il « n'y a rien digne de vous. » Qui, disoit un morceau de lard, qui, un bout saigneux (*a*). A tout ce qu'ils disoient il respondoit tousjours : « C'est ce que j'aime ; » et il les escornifloit comme cela incessamment. Chez son frere, il n'avoit pas autrement ses coudées franches ; mais il estoit le maistre chez ces pauvres gens. C'estoit un homme si raisonnable qu'il disoit : « Pourveû que mon filz ayt la crainte de Dieu « devant les yeux, qu'il aille au diable s'il « veut. »

a. L'extremité d'un quartier de veau ou de mouton, du côté de la gorge.

Ce M. de Pommeuse avoit beaucoup d'enfans; l'un d'eux, qui est aujourd'huy evesque de Marseille (*a*), fut longtemps evesque de Dardanie, *in partibus infidelium*. C'est un homme assez agréable; il fait plaisamment un conte; mais, comme il est bientost espuisé, au bout de vingt-quatre heures on voudroit qu'il fust en Dardanie. Cet homme fut si heureux que l'evesché de Marseille vint à vaquer durant le regne de peu de durée de feu M. de Beauvais (*b*). Le president Le Bailleul, son Mecenas, le recommanda à ce prelat qui, le connoissant desjà et considerant qu'il y avoit si longtemps qu'il avoit le caractere sans en avoir l'utilité, luy donna cet evesché. On luy demandoit: « Mais comment avez-vous fait pour aller si tost « de Dardanie à Marseille? — J'ay passé, » disoit-il, « par Beauvais. » Il eut une fois querelle avec un prestre de Faremoustier[1], auprès de Pommeuse; cet homme luy dit: « Je suis « prestre. — Et moy, » respondit-il, « je suis « gentilhomme, et je fais des prestres[2]. »

1. Abbaye de femmes.

2. Cette gentilhommerie pretendue vient de ce qu'il y a une famille noble en Provence qui porte le nom de Puget. Ces provinciaux-là furent bien ayses de recon-

a. Etienne du Puget, mort en 1663. — *b*. Auguste Potier, dit Blancmesnil, évêque de Beauvais, ministre dans les premiers mois de la Régence; mort en 1650.

Il y en avoit un, nommé Cheva (*a*)[1], c'estoit le plus naïf de tous : il avouoit que tous les Pugets et les Pugettes avoient quelque petit endroit de la teste qui n'alloit pas bien ; que quelquefois on estoit longtemps à le descouvrir, mais qu'enfin on s'en apercevoit. Quand il commença à entrer dans le monde, il estoit magnifique ; mais il ne manquoit jamais à prendre des premiers les modes extravagantes. Quelque fou s'avisa de porter des bottes dont les genouilleres estoient à jour et doublées de satin. On alloit fort à cheval par la ville ; il avoit tousjours une haquenée ; il luy est arrivé plus de cent fois de mettre pié à terre avec ses genouilleres de satin pour courir de toute sa force ; « car, » disoit-il, « de galopper dans les rues, « cela eust fait peur à tout le monde. » Quand Montauron, comme vous verrez par la suitte, se rendit adjudicataire de la terre de Pommeuse, Cheva escrivit en ces mots au Curé :

noistre un trezorier de l'Espargne pour leur parent. Ou ce sont des bastards, comme il arrive quelquefois.

— Dans cet evesché, qui vaut vingt mille livres de rente, il a vescû comme un escolier ; ses valets le tenoient en pension, et on n'a pas trouvé un sou chez luy après sa mort. Un pauvre nepveu qui y demeura dix-sept ans avec luy n'en eut jamais la moindre assistance. On croit qu'il y avoit quelque bastard qui le suçoit.

1. C'est un fief de Pommeuse.

a. Cesar du Puget, sieur de Cheva, second fils de Pommeuse.

« Enfin la terre de Pommeuse demeure dans « notre maison. Aussytost la presente receüe, « ne manquez pas de faire chanter le *Te Deum.* »

Il y en a un augustin reformé (*a*). Avant qu'il fust moine, on l'appelloit Don Guilan le Pensif (*b*), car ce garçon se promenoit douze heures dans l'avenue de Pommeuse, sans voir ceux qui passoient devant luy : c'estoit celuy que le pere et la mere aimoient le mieux ; ils le gasterent si bien qu'il estoit insupportable en son enfance ; ses freres et ses sœurs le haïssoient comme la peste, et, pour se venger du pere et de la mere, ils luy disoient qu'il demandast la lune : cet enfant fut huict jours à crier, et disoit : « Maman, je veux la lune, je veux la lune, « moy ; je veux la lune. »

Mais celuy dont les folies ont le plus esclaté, c'estoit l'aisné (*c*), à M. de Dardanie près (*d*) ; on l'appelloit Pommeuse. Il fut nourry page de Madame de Savoye, et parvint à estre son premier page. Elle l'aimoit, et s'il eust esté sage, il couroit fortune d'estre son favory ; mais pour ne pas dementir le jugement de son frere Cheva, il s'amusa à railler le cardinal de Savoye (*e*),

a. Henry du Puget. — *b*. Un des héros de l'*Orlando furioso*. — *c*. Pommeuse, le fils. — *d*. C'est-à-dire, je crois : l'aîné après M. de Dardanie. — *e*. Maurice de Savoie vint en France en 1618 demander la main de Christine pour son frère.

sur lequel on avoit fait des vaudevilles, au voyage qu'il fit à Paris, où on l'appelloit *le Grand Pié*[1]. Le Cardinal le fit rouer de coups de baston, comme il revenoit de France et cela perdit sa fortune. Le desordre de ses affaires l'obligea, après la mort de son pere, à se fortifier dans le chasteau de Pommeuse, où il fit tirer sur un conseiller à la Cour des Aydes, qui avoit eu la commission d'y mener le Prevost : le Conseiller en eut par le menton, Pommeuse se sauva et Madame de Savoye obtint sa grace.

Pommeuse, le trezorier de l'Espargne, avoit outre ses quatre garçons, encore quatre filles. L'une (*a*), nommée Madame Barat, ruina son mary et faisoit l'amour avec son commis. Cette femme avoit une belle-mere qui l'importunoit; elle se barricadoit contre, et de peur de la voir, elle cacha la maladie dont elle mourut, et estoit à l'extremité avant que personne en sceût rien. Elle mourut jeune ; elle estoit jolie.

La deuxiesme se nommoit Beauvilliers (*b*),

1. Quand le cardinal de Savoye salua la Reyne, comme il mettoit le pié dans la chambre, il entendit :

Ah ! qu'il est beau !
Il a fait sa barbe de nouveau.

Cela le surprit ; la Reyne se mit à rire, et luy dit : « C'est « mon perroquet. » En effect, ce l'estoit.

a. Catherine de Pommeuse. — *b*. Valence du Puget, mariée à Antoine Godefroy, sieur de Beauvilliers.

elle demeura veuve d'assez bonne heure. Il luy prit une amitié aveugle pour un petit advocat flouet, nommé Chaumontel (*a*), qui estoit une fort pauvre espece d'homme, et qui n'avoit point de bien. Elle obligea sa fille aisnée, qui estoit bien faitte, à l'espouser; [la cadette a espousé depuis un president des Requestes (*b*)]. Elle disoit pour ses raisons qu'il n'y avoit que cet homme-là, Chaumontel, qui pust nettoyer ses affaires. Il y en a qui ont cru qu'elle le vouloit recompenser parce qu'il n'avoit point mesprisé vieillesse. Feu Monsieur le Comte trouva une fois cette jeune femme à la promenade, et la trouva fort à son gré; il la voulut aller voir. Voyez qu'il y alloit finement! Le mary fit dire qu'il n'y avoit personne au logis. Ce Chaumontel estoit digne de l'alliance des Pugets, car il estoit un peu fou: la goutte luy vint sans l'avoir autrement meritée, il estoit fort malsain et encore plus avare, car il se laissa mourir d'inanition. Quoyqu'on fist chez luy du potage de la vierge Marie d'où le diable avoit emporté la graisse, il mettoit encore de l'eau dedans, disant que cela nourrissoit trop: il ne mangeoit quasy point chez luy, mais il se crevoit quand il alloit en festin; il n'y alloit pas

a. Pierre Lescuyer, sieur de Ch., marié à Louise Godefroy. — *b*. Louis Charreton sieur de La Douze, président aux requêtes, marié à Charlotte Godefroy.

souvent, à la verité. Chez luy il n'y avoit point d'ordinaire, et la premiere fois qu'on y mit la nappe, ce fut le lendemain de sa mort (*a*).

Lorsqu'il estoit en santé, et que luy et sa femme sortoient, on fermoit tout à clef, jusqu'à la cuisine, et la servante demeuroit dans la cour si elle vouloit. A vivre comme cela, n'ayant qu'une seule fille, il la laissa riche: un Amelot (*b*) l'a espousée [1].

La troisiesme fille de Pommeuse (*c*) vit encore. En premieres nopces elle avoit espousé un nommé M. Pastourel, dont elle n'a point eu d'enfans : on dit que pour sauver les charges de son mary, qui valoient cinquante mille escus, elle coucha avec le president de Chevry ; elle a esté jolie, à ce qu'on dit. De cette famille, ils

1. Cette madame de Chaumontel est un original; elle vouloit faire trois couvertures de mulets pour mettre sur des chevaux de louage, en allant à Forges, disant que cela avoit bonne mine, et que les grands seigneurs en usoient ainsy : pour cela elle vouloit louer des chevaux de charge pour porter ses hardes. Une fois que je fus chez Madame Margonne, quelque meschante langue luy alla dire que j'estois un bel esprit : elle se tua, tandis que je fus là, de dire de belles paroles; et tous ceux qui y estoient se crevoient de rire.

a. Pour le repas alors obligé des funérailles. — *b*. Jacques Amelot sieur de Chaillous, conseiller au Grand conseil, marié à Marie Valence Lescuyer, mort 26 septembre 1714. — *c*. Anne du Puget, mariée 1° à Jacques Pastourel, receveur général des Finances ; 2° à Claude Margonne, pourvu du même office.

deviennent tous chauves de bonne heure. Je la connois il y a longtemps, mais je ne luy ay jamais veû un cheveu ny un reste de beauté. Elle est de belle taille, elle a de l'esprit, du sens et de l'equité (*a*). En secondes nopces elle a espousé Margonne, recepveur-general de Soissons : on croit qu'ils concubinoient ensemble auparavant, car elle a esté galante[1]. Bordier s'y est amusé qu'elle estoit desjà bien desgoustante. Elle n'a eu pour tous enfans qu'une fille qui a la taille gastée ; cette femme, qui voit assez clair d'ordinaire, ne voit point cette bosse, parle des robes de sa fille, dit : « Sa robbe luy « va si bien, vous diriez qu'elle est cirée (*b*); » et pare cette fille pour l'envoyer au bal[2].

1. A ce qu'on dit. Mais il estoit fort peu de chose en ce temps-là, et il tenoit à honneur qu'on le souffrist là-dedans. Elle en usa assez mal avec la femme de Bordier qui, à cause d'elle, estoit maltraittée par son mary.

2. Mais il faut dire la verité, voylà tout son foible : sa fille a de l'esprit et du sens autant qu'on en peut avoir en une grande jeunesse. Nous parlerons de la quatrième fille de Pommeuse, en suitte.

a. De la droiture. — *b*. *Ou* moulée, de là l'expression : *Cela lui va comme de cire.*





357. — MONTAURON.

(*Pierre du Puget, sieur de Montoron ou Montauron, de Carles et Caussidiere, de la Marche et de la Chevrette, premier président au bureau des finances de Montauban; mort à Paris,* 23 *juin* 1664.)

PENDANT qu'il estoit à Pommeuse, il en conta à la derniere et la plus jolie des filles de M. de Pommeuse : il n'y avoit qu'elle qui n'eust point esté mariée; on l'appelloit Mademoiselle Louyse. Patru, qui estoit son amy, quoyque beaucoup plus jeune qu'elle, dit que c'estoit une fort aimable personne. Montauron estoit laid et impertinent; cependant comme elle ne voyoit que luy et qu'on ne la marioit point, elle l'aima à faute d'autre. Patru, à qui elle conta toute son histoire depuis[1], luy disoit : « Mais, ma « chere, c'est donc pour faire dire vray à « Cheva, que tu as aimé cet homme? — Ce « sera ce que tu voudras, » disoit-elle en rougissant. La voylà grosse, elle accouche; Montauron reçoit l'enfant par une fenestre, et l'emporte à Paris; il avoit un cheval de louage. Il a dit depuis que quand il fut question de le

1. Le pere de Patru avoit une ferme à Pommeuse.

donner à une nourrice, il n'avoit que deux escus. Pensez qu'il trouva à en emprunter quelque part. Elle accoucha encore deux fois; la deuxiesme fois elle fut descouverte par une servante : la mere croyoit qu'elle estoit hydropique, et le pere estoit un meditatif qui ne voyoit pas ce qu'il voyoit. L'ayant sceû, il alla trouver sa fille le troisiesme jour, qu'elle estoit fort mal. Elle se voulut jetter à ses piez, il la retint et luy dit : « Traittez bien cette servante « toute votre vie, car elle vous peut perdre, et « n'y retournez plus. » Elle n'y retourna effectivement qu'après sa mort; mais c'est qu'il mourut bientost. Des trois enfans qu'elle eut, il n'y eut que l'aisné qui est une fille, qui ayt vescu (*a*).

Montauron, ses amours estant descouvertes, ne demeura plus à Pommeuse, et il se mit au regiment des Gardes; après il se fit commis, puis il eut quelque interest dans la recette de Guienne[1]. En suitte s'estant bien mis avec feu

1. Il avoit promis à Mademoiselle Louyse de l'espouser; il ne s'en tourmentoit pas autrement, disoit pour excuse que cela nuiroit à ses affaires. Il y avoit deux ans qu'elle n'en avoit eu aucune nouvelle, quand elle mourut de despit de se voir ainsy trahie, et de ce que la femme de son frere de Pommeuse (*b*) luy reprochoit quelquefois sa petite vie.

a. Marie de Montauron, depuis Madame Tallemant.— *b*. Louise Prevost.

M. d'Espernon, il achetta la charge de receveur-general de Guienne : il se fourra tout de bon dans les affaires. Le voylà opulent.

Il estoit si magnifique en toute chose, qu'on l'appelloit Son Eminence gasconne[1]. Pour entrer laquais chez luy, on donnoit dix pistolles au maistre d'hostel. Jamais je n'ay veû un homme si vain ; il donnoit, mais c'estoit pour le dire. Sa plus grande joye estoit de tutoyer les grands seigneurs, qui luy souffroient toutes ces familiaritez à cause qu'il leur faisoit bonne chere et leur prestoit de l'argent. Il estoit ravy quand il leur disoit : « Çà, çà, mes enfans, « resjouissons. » Mais c'estoit bien pis quand Monsieur d'Orléans, car cela est arrivé quelquefois, ou Monsieur le Prince d'aujourd'huy y alloient ; il estoit au comble de sa joye. Une fois M. de Chastillon luy dit : « Mordieu ! « Monsieur, nous sommes tous des gredins au « prix de vous. Faittes-moy l'honneur de (me) « prendre à vos gages, et je renonce à tout ce « que je pretens de la Cour. » Une fois qu'il ne disnoit point chez luy, Roquelaure et quelques autres y vinrent, et se firent servir à disner comme s'il y eust esté. Il ne se fascha point, et dit qu'il vouloit que desormais

1. Et tout s'appelloit *à la Montauron*, comme aujourd'huy *à la Candalle*.

on servist chez luy *tant en absence qu'en presence*[1].

Il avoit fait eslever la fille qu'il eut de Mademoiselle Louyse, sa cousine germaine, comme une princesse, et il la vouloit marier tout de mesme que si elle eust esté sa fille legitime[2].

Feu Saint-Charles Tonellier, conseiller au Grand conseil, garçon d'esprit et qui faisoit joliment des vers, n'en voulut pourtant point, quoyqu'elle eust cinquante mille escus, et qu'il y eust beaucoup à esperer encore. Mais Tallemant (*a*), conseiller au Grand conseil, garçon de grande despense, esperant avoir des millions, l'espousa après avoir changé de religion, et de l'argent du mariage en achepta une charge de maistre des Requestes. Il fut nourry quelques années, luy et son train, chez Montauron, et il en tira plus de dix mille escus de hardes.

L'education de cette fille avoit esté estrange,

1. Il disoit insolemment : « Il est sur l'estat de ma « maison. »

2. Une fois, en je ne sçay quelle ceremonie de famille, M. de Dardanie fit passer Mademoiselle de Montauron devant Mademoiselle Margonne. On luy dit : « Mais « celle-là n'est pas legitime! — Voyre, » dit-il, « bas- « tarde pour bastarde! encore celle-là est-elle l'aisnée. »

a. Gédéon Tallemant, intendant de justice en Languedoc et maître des Requêtes. *Histor.*

car elle ne voyoit que vitupere; tout fourmilloit de bastards là-dedans, et sa gouvernante avoit à tout bout de champ le ventre plein [1]. De succession il n'en falloit point parler; car cette fille estoit incestueuse (*a*), et il n'y avoit pas mesme un contrat de mariage. Tallemant negligea avec tout cela de prendre toutes ses seûretez à la Chambre des comptes pour la legitimation. Pas un de ses parens, hors sa sœur (*b*), ne consentit à ce mariage, et n'ont jamais voulu signer le contract. Luy et sa femme, au lieu d'espargner, s'imaginoient avoir des millions de Montauron, et le gendre, à l'exemple du beau-pere, faisoit une despense enragée; il se mit mesme à jouer, et on se confessoit de luy gaigner son argent, car il jouoit comme un idiot. Il avoit aussy des mignonnes.

Montauron souffroit qu'on dist des gaillardises à sa table, et il est arrivé souvent à sa fille de feindre de se trouver mal, et de se retirer tout doucement dans sa chambre. — Les petits maistres et autres prenoient ce qu'il y avoit de meilleur; et souvent à peine dai-

1. Car il avoit des demoiselles chez luy et dehors tout à la fois.

a. Parce que Louise du Puget la mère étoit cousine germaine de Montauron. — *b*. Marie Tallemant, Madame d'Harambure. *Histor.*

gnoient-ils faire place à celuy qui leur faisoit si bonne chere[1].

Comme cet homme n'avoit nul ordre ny en sa despense ny en ses affaires, et que feu Monsieur le Prince, qui l'aimoit, ne luy put jamais faire tenir un registre, tout alla enfin cul par sus teste : il fut contraint de vendre la Chevrette à M. d'Esmery, et sa maison du Marais à M. le Duc de Retz. A cette Chevrette il avoit estably une chose fort raisonnable, c'est que, si un de ses gens eust pris un sou de qui que ce soit qui y couchoit, il auroit esté chassé. Il ne payoit point ce qu'il devoit; cependant il avoit encore une maison de quatre mil cinq

1. J'ay cent (fois) ouy dire à Montauron qu'il avoit *les meilleurs officiers de France;* il n'y avoit que luy alors qui parlast comme cela (*a*). Il disoit familierement à son gendre, filz d'un homme d'affaires : « Il n'y a que moy « d'homme de condition dans les affaires. » Il avoit des armes à son carrosse, à la verité sans couronnes ; s'il revient, il en mettra. Dans sa grande abondance, il avança un homme de son nom jusqu'à le faire president au mortier à Toulouze : Tallemant, à la priere de son beau-pere, presta quarante mille livres pour ayder à achepter la charge.

Une fois, aux Comediens du Marais, M. d'Orleans y estant, quelqu'un fut assez sot pour dire qu'on attendoit M. de Montauron. Les gens de M. d'Orleans le firent jouer à la farce et il y avoit une fille *à la Montauron*, qu'on disoit estre mariée *Tallemant quellement*.

a. *C'est-à-dire :* qui appelât les gens d'office et de cuisine *ses officiers*.

cens livres de loyer, et tenoit bon ordinaire. Il avoit espousé clandestinement la sœur de Souscarriere, la fille du pastissier (*a*), car le jubilé n'avoit point fait de miracle pour elle (*b*). Souscarriere, qui n'entend point raillerie, dez qu'il vit que nostre homme s'enflammoit, luy declara que s'il ne voyoit sa sœur à bonne intention, il n'avoit qu'à n'y plus retourner; mais, s'il vouloit l'espouser, que ce luy seroit honneur et faveur. La fille estoit bien faitte, il l'espousa. Sous son nom il a acquis quelques terres autour de Paris; on l'appelle Madame de La Marche; car la Marche, vers Villepreux, est à elle : il n'a point encore declaré ce mariage, parce, dit-il, qu'il n'est pas en estat de faire tenir à sa femme le rang qu'elle doit tenir. Il y a eu du grabuge entre eux.

En ce temps-là [1] il fit une insigne friponnerie à un receveur des tailles [2] : c'est un Toulousain. Montauron luy proposa d'espouser une de ses niepces dont le pere a esté libraire, à condition de prendre sa charge et de luy en donner une de trezorier de France à Montauban qui valoit vingt mille livres plus que la

1. 1648.

2. *Mots biffés :* A un homme qui de filz de paysan estoit devenu receveur des Tailles.

a. Isabelle-Diane Michel, depuis dame de La Marche. — *b*. Voy. l'*Histor*. de Souscarriere.

sienne, et que par le contract il confesseroit avoir receû ces vingt mille livres pour la dot. Le mariage s'accomplit : ce garçon vient à Paris pour se faire recevoir ; à la Chambre on se mocque de luy, car ce bureau est de nouvelle création et n'est pas verifié, ou du moins ne l'estoit pas alors. La mere et la sœur du marié chasserent la niepce de *Son Eminence gascone*. Cependant Montauron, qui estoit à Toulouse, faisoit *flores ;* mais au sortir on luy arresta son equipage, faute de payer ses debtes. Il revint à Paris, où il fut obligé d'aller manger chez son gendre, qui avoit un logis à part. Depuis que Montauron avoit vendu sa belle maison, il n'avoit ny cheval ny mule.

Durant le siege de Paris il se laissa tomber et se rompit une jambe : on le porta chez son gendre, où il prenoit ses repas ; il y fit venir une fillette (de) quinze ans, nommée Nanon, fille de dame Jeanne, une grosse fruittiere à qui il avoit l'honneur de devoir honnestement : il l'avoit habillée en demoiselle. Il falloit que Madame Tallemant souffrist que cette petite friponne se mist en rang d'oignon, et qu'on luy envoyast de quoy disner avec. Nonobstant tous ces soings, un beau jour il se fait lever et s'en va chez luy ; sa fille eut beau pleurer, le gendre eut beau tempester, il n'y eut pas moyen de le retenir. Cela venoit de ce qu'il

craignoit qu'on luy desbauchast sa Nanon, et de ce que dame Jeanne n'alloit pas là-dedans si librement que chez luy. Cet homme avoit mis son honneur, quand sa fille logeoit avec luy, à desbaucher toutes les filles qu'elle prenoit, pour peu qu'elles fussent jolies.

Depuis, du temps des rentes rachettées, Montauron, qui ne se trouvoit pas bien icy sous la coulevrine de ses créanciers, s'en alla en Guienne où son gendre estoit intendant, pour y faire ses recouvremens, car il y est receveur-general; mais, avant que de partir, descouvrit, pour dix mille escus, à Monnerot, toutes les rentes qu'avoient rachettées ceux dont il avoit esté associé en quelque traitté[1]. Il est encore à revenir de ce pays-là[2].

1. *Premiere rédaction biffée :* Tous ceux qui avoient fait quelque traitté.

2. Il s'y est amusé à faire de son mieux, et, contentant sa vanité aux despens de ses créanciers, il a tousjours fait bonne chere. Il s'est occupé à l'astrologie judiciaire, luy qui ne sçavoit ny A ny B, et il a fait quelquefois des horoscopes, et dit qu'il y a des moyens infaillibles pour accorder les religions. Il alla à Saint-Jean-de-Luz à la conference (*a*), et y tenoit table. Il vint icy l'hyver après le mariage, se fiant sur un arrest du Conseil; mais on le fit mettre à la Conciergerie, d'où Tibeuf-Bouvillé, conseiller de la Grand chambre, et Tallemant le tirerent. Il avoit fait rappeller Bouvillé d'exil, du temps du cardinal de Richelieu.

— Il escrivit à sa femme, après le mariage declaré :

a. Mai et juin 1660.



358. — LA SERRE.

(*Jean Du Puget de La Serre, né à Toulouse vers* 1600, *mort en juillet* 1665.)

La Serre se nommoit Puget, et estoit proche parent de Montauron; il fut marié à Toulouse, et sa femme, à ce qu'on dit, mourut de jalousie. Il vint à Paris, où il estoit logé dans un grenier : il acheptoit, comme il dit luy-mesme, une main de papier trois solz et la vendoit cent escus; c'est de luy que Saint-Amant a dit :

Et depuis peu mesme La Serre,
Qui livre sur livre desserre,
Duppoit encore vos esprits
De ses impertinens escrits (*a*).

Il a une malheureuse facilité à escrire qui luy a fait mettre au jour plus de soixante vo-

« Mettez mon filz à l'Academie, donnez-luy un gouver-« neur, car il le faut eslever en homme de condition. » Elle luy respondit : « Je luy donneray des pages, si vous « le voulez; vous n'avez qu'à m'envoyer de l'argent. » — Une famille de Pugets, de Provence, qui est assez ancienne, voyant Pommeuse trezorier de l'Espargne, et Montauron desjà en grande faveur, les reconnut pour leurs parens. Chez Tallemant il y en a une belle genéalogie.

a. *Le poëte crotté*, t. I, p. 222, édition de M. Livet, 1855.

lumes, tant grands que petits, qui, à la verité, ne sont tous que rapsodies. Il tenoit pour maxime qu'il ne falloit qu'un beau titre et une belle taille-douce : aussy Madame Margonne l'appelloit-elle le Tailleur des Muses, parce qu'il les habilloit assez bien. Après avoir bien debité tant de mauvaises choses à Paris que le monde commençoit à s'en lasser, il s'en alla en Lorraine. Là, il trouva de bons seigneurs qui luy firent de gros presens pour de ridicules epistres dedicatoires; car ces mesmes livres avoient esté presentez à d'autres en France, et il n'y avoit que la premiere fueille de changée, de peur qu'à la datte on ne reconnust la fourberie. Après il suivit la Reyne-mere à Brusselles en qualité d'historiographe. Là il fit assez bien ses affaires, et il ne trouva pas les Flamans plus fins que les Lorrains. C'est un des plus mauvais mesnagers du monde; aussy n'est-il pas intéressé, et il le fit bien voir au courrier de Picolomini. Il avoit desdié un livre à ce general, et sur le paçquet il avoit mis : « Je ne « mets point le lieu où tu es; la Renommée « l'apprendra assez à celuy que je t'envoye. » Picolomini, jaloux de sa reputation, despescha un courrier à La Serre avec une bourse où il y avoit cinq cens escus d'or (*a*). La Serre en

a. Environ trois mille francs d'aujourd'hui.

donna plus de la moitié à cet homme, et luy dit : « Je n'ay recherché en cela que l'honneur « de desdier un livre à vostre maistre. »

Après la mort de la Reyne-mere, le cardinal de Richelieu accorda à Montauron le retour de La Serre, le logea chez luy, luy entretint un carrosse, et luy donna deux mille escus de pension. Voyez quelle fortune ! La Serre vivoit comme si cela ne luy eust jamais du manquer; au bout de l'an il devoit quelque chose.

Il traitta deux ou trois fois quelques-uns des plus estimez de l'Academie. Un jour il leur conta de galant homme (*a*) toute sa vie ; une autre fois il se vouloit faire passer pour un tout autre homme, et ne se souvenoit plus de ce qu'il leur avoit dit. Cetuy-là est Puget et demy. Quand il falloit monter en carrosse, il leur disoit : « Montez, montez dans mon carrosse; « c'est le char de la Fortune. » Une fois, comme il attendoit quelqu'un à la porte de l'hostel de Mellusine[1], où l'Academie s'assembloit alors (*c*), il rencontra le vieux Baudouin (*d*) qui en sortoit : « Ah ! bon homme, » s'escria-t-il, « que « vous et moy avons bien debité le galimatias ! »

1. Chez Boisrobert (*b*).

a. C'est-à-dire avec abandon et sincérité. — *b*. Dans la rue des *Bons-Enfans*, près de l'hôtel de *la Rocheguyon*. — *c*. Du 14 juin 1638 au 16 février 1643. — *d*. Jean Beaudoin, grand traducteur, mort en 1650.

Baudouin ne trouva cela nullement bon; mais il ne sceût que luy respondre. J'ay parlé[1] de la tragedie en prose de *Thomas Morus*. Le Chancellier en fit autant de cas que le cardinal de Richelieu, par ignorance ou par flatterie, ou peut-estre par tous les deux ensemble, et il fit La Serre conseiller d'Estat ordinaire. Quand il (*a*) le salua la premiere fois (*b*), il luy dit: « Monseigneur, je suis de cire; vous avez les « Sceaux, imprimez-moy. »

Il fit plusieurs pieces en prose, et il donnoit les violons à l'hostel (*c*), quand on les representoit, c'est-à-dire qu'il avoit dix ou douze violons dans les loges du bout, qui jouoient devant et après, et entre les actes. Enfin, pour couronner ses folies, quoyqu'il fust sous-diacre, il luy prit envie de se remarier, et il fut accordé avec la fille de Hanse, apothicaire de la Reyne; mais Montauron ayant esté obligé de vendre la Chevrette et sa maison de Paris, M. de La Serre fut aussy obligé de chercher une femme ailleurs. Il subsista ensuitte par la faveur de M. le Chancellier, qui luy fit avoir pension comme historiographe de la Reyne, car il en avoit les provisions.

1. Dans l'historiette du cardinal de Richelieu.

a. La Serre. — *b*. Après sa nomination, avant d'en avoir le brevet. — *c*. De Bourgogne.

Cet homme ne manque point d'esprit[1]; il est tout plein de franchise. Il aborde tousjours les gens en leur demandant où est l'*auneur* (*b*)? Il s'avisa de faire une planche où son portrait estoit gravé en petit au haut; un peu plus bas, il y avoit une espece de bibliotheque, dont les livres ouverts portoient les tiltres des livres qu'il a composez; plus bas estoit Minerve qui tenoit le Temps enchaisné, et luy monstroit un autre portrait de La Serre, luy defendant d'y toucher. Ce livre ne contient que des epistres dedicatoires de ses ouvrages, et les portraits de ceux à qui ils furent presentez; il est intitulé: *La Bibliotheque de M. de La Serre*, etc. Il en a fait une autre où sont les portraits de douze Annes d'Autriche, avec un quatrain au bas de chaque portrait; à celuy de la Reyne il y a

Douze Annes en une Anne.

A entre-prononcer cela, il n'y a rien de plus ridicule à cause de l'equivoque.

1. Tesmoin ce qu'il dit au P. Souffran (*a*), qui luy remonstroit qu'il avoit eu tort de mettre à la fin de l'epitaphe qu'il fit pour le roy de Suède, *qu'il rendit son ame à Dieu*, parce que c'estoit un heretique. « Hé! mon pere, » respondit-il, « je n'ay pas dit ce que Dieu en avoit fait; « mais seulement qu'il rendit son ame à Dieu, pour en « faire après ce qu'il luy plairoit. »

a. Suffren, confesseur de la Reine.— *b*. On luy disoit: J'ai l'honneur de vous saluer. — Où est l'auneur?

Je ne sçay par quel hasard La Serre et Madame Levesque se rencontrerent; mais ils penserent se marier ensemble. Elle fut avertie quel homme c'estoit, et n'y voulut plus penser. Durant leurs amours, il luy emprunta seize pistolles, pour luy donner à colation (*a*), et à quelques filles de ses voisins et à quelques garçons; il leur fit un cadeau (*b*), au lieu que ceux qui avoient passé devant n'avoient donné que des tartelettes, du fruit et quelque pouppelin (*c*). Elle luy envoya demander les seize pistolles à quelques jours de là. Il luy en renvoya une, disant que c'estoit pour son escot, et qu'elle en tirast autant de chascun; que cela feroit justement son compte: ils avoient esté seize en tout.

Il espousa au bout de l'an[1] une jolie personne, fille d'un cabaretier d'Auxerre. Ils s'attrapperent l'un l'autre.

Le Chancellier luy a fait avoir un logement dans la bibliotheque de l'hostel de Richelieu, au Palais-Royal; il fait des livres avec des tailles-douces, et il vivotte comme il peut.

1. 1648.

a. Comme on dit : *à dîner, à souper*. — *b*. Repas à la campagne. — *c*. Sorte de beignet.





359. — TALLEMANT LE MAISTRE DES REQUESTES.

(*Gedeon Tallemant, conseiller au Parlement en* 1627; *maître des Requêtes, intendant d'Orléans puis de Guyenne; né vers* 1613, *mort en novembre* 1668.)



ALLEMANT a eu de patrimoine au moins cinq cent mille livres. Son pere (*a*) estoit trezorier de Navarre, et avoit quelques fermes du Roy; c'est où il avoit gaigné la plus grande partie de son bien. C'estoit un homme de plaisir[1]; mais son filz

1. Je feray en passant un conte du pere. Il estoit prest d'espouser la fille d'une veuve de Rouen. On estoit presque d'accord de tous les articles, quand cette femme le mena promener à deux lieues de la ville à une maison qu'elle avoit : on se mit à causer sur la bonde d'un estang; la belle-mere luy parloit, le reste de la compagnie entra dans un bois. La veuve n'estoit point mal faitte. En luy disant l'estime qu'il faisoit d'elle, il luy prit la main et la luy baisa; elle sourit : cela le mit en belle humeur; il luy leva la juppe et luy fit ce qu'il devoit faire à sa fille. Après, cette femme songe à ce qu'elle avoit fait; la voylà au desespoir : elle pleure, sa fille revient; elle fait semblant d'avoir la migraine. On retourne à Rouen : le lendemain elle declare au galant qu'elle ne pouvoit se resoudre à luy donner sa fille après ce qui s'estoit passé. On fit naistre exprès des difficultez sur les articles, et l'affaire fut rompue.

— Le pere avoit pour un de ses moindres commis un

a. Gédéon, mort en 1634.

l'estoit bien autrement que luy. Toute sa vie il a cajollé les femmes; mais il y avoit bien de la bagatelle à son affaire. Un jour qu'il fut une heure dans la ruelle du lict de sa sœur d'Harambure, seul avec Madame de Cressy (*b*), la dame tout d'un coup appelle Madame d'Harambure: « Oh! devinez, ma chere, de quoy « vostre frere m'a entretenue? De mes pen-« dans d'oreille. En verité, il ne m'a parlé d'au-« tre chose. »

Il despensoit; Chabot et luy alloient ensemble au bal, il prestoit des habits et du linge à Chabot.

garçon de son nom, qui estoit un des plus adroits escrocqs qu'on eust pu trouver; il avoit instruit un barbet, qu'il avoit appellé Mustapha, à avaller tout ce qu'il luy jettoit. Quand il aidoit à compter de l'argent au Caissier, il escamottoit quelques pistolles qu'il jettoit sous main à ce barbet, comme si c'estoit du pain, puis il l'enfermoit dans sa chambre et le purgeoit. Au-devant du logis de M. Tallemant demeuroit un maistre des Requestes, nommé Bigot sieur des Fontaines (*a*). En ce temps-là, les maistres des Requestes alloient plus sur des mules qu'en carrosse. Nostre commis osta les fers de devant de cette mule, se les mit aux piez et alla dans la cave voler du vin. La femme de charge, bonne Huguenote, qui avoit entendu l'histoire de l'idole Bahal, avoit semé de la cendre pour descouvrir si l'on alloit tirer son vin : elle pensa tomber de son haut quand elle vit ces fers de cheval ou de mule marquez dans la cave.

a. Claude Bigot, sieur des F., maître des Requêtes le 6 février 1604; mort 24 septembre 1622. — *b*. Fille de l'avocat La Martelliere. Voy. *Histor.* de Menage.

Ce fut en Rouergue, chez le Comte de Clermont de Lodeve (*a*), grand homme de bien, et entre les mains de l'evesque de Saint-Flour Noailles, depuis evesque de Rhodez (*b*) un des plus ignorans hommes du Clergé, qu'il fit abjuration pour espouser Mademoiselle de Montauron. Voyez s'il n'y a pas bien de la conduitte à tout cela ! Je l'ay veû dans une lasche adoration pour son beau-pere, dont sa sœur (*c*) crevoit de despit : il parloit aussy sans cesse de la jeunesse de sa femme : « Je luy ay « veû venir les tetons, » disoit-il. — « Hé ! mon « Dieu ! » dit sa sœur « puisque vous les voyiez « venir, que n'empeschiez-vous qu'ils ne vinssent comme ils sont venuz ? » C'est qu'elle a la gorge fort enfoncée.

Cette femme ne manque pas d'esprit ; mais elle n'a pas plus de cervelle que de raison. Elle disoit après la Conference (*d*) : « Si les Partisans reprennent le dessus tout est perdu ; » elle qui estoit fille du partisan des Partisans ; et cent fois il luy est arrivé de faire des contes de bastards. Elle ne fait rien de ses dix doits que tenir des cartes, ne s'est jamais meslée du mesnage ny de ses enfans ; il n'estoit pas im-

a. Alexandre de Castelnau, marquis de Saissac, puis comte de Clermont de Lodeve. — *b*. Charles de Noailles, mort à Rodez, 27 mars 1648. — *c*. Angelique T., morte non mariée. — *d*. De Rueil, en 1649.

possible pourtant de l'y accoustumer, car elle estoit d'humeur assez douce; mais il luy eust fallu un autre mary. Tallemant luy achepte jusqu'à ses souliers et à ses rubans, car jamais il n'y eut un homme si badin que luy pour ces sortes de choses-là.

Par vanité, il voulut que Sillon (*a*), qui alors n'estoit nullement en bonne posture, vinst le voir; il l'avoit fait loger auprès de chez luy pour cela, et luy donnoit d'assez bons appointemens. Sillon y alloit, mais jamais le Maistre des Requestes n'avoit le loisir de lire avec luy. Sillon, après avoir demandé quelque temps pourquoy on le faisoit venir, et ayant sceû que Madame d'Harambure, qui estoit vaine comme un Gascon, avoit dit que Sillon estoit à son frere, se retira. Il eut en suitte Rampalle, un poete assez mediocre, puis un Allemand nommé Stella; mais tous ces gens-là ne luy ont jamais rien appris. Je croy que nostre cousin les faisoit venir afin de se pouvoir vanter de despenser en toutes choses imaginables; car il avoit des tableaux, des cristaux, des joyaux, des tailles-douces, des livres, des chevaux, des oiseaux, des chiens, des mignonnes, etc. Il jouoit, il faisoit grand chere, il estoit magnifiquement

a. Jean Silhon, de l'Académie françoise, auteur du *Ministre d'État*, mort en 1667.

meublé. Il achepta une maison cent mille livres pour la faire quasy toute rebastir, et cela en un quartier effroyable, tout au fond du Marais, sur le rempart[1].

Aussy prudent en autre chose qu'en despense, une fois que sa femme estoit assez mal d'une couche, il donna chez luy-mesme la comedie à Madame Coulon. Cela pensa faire enrager l'accouchée. Depuis, il enragea à son tour, car Dieu luy fit la grace de devenir jaloux. Sa femme insensiblement gousta la cajollerie : je voyois qu'elle avoit tousjours quelque chose à dire à quelqu'un au Cours, et qu'elle criailloit d'une allée à l'autre. « O ! » ce dis-je, « nostre homme « en tient ; sa femme est desjà *piailleuse ;* elle

1. Il me vouloit prouver une fois qu'un homme propre comme luy ne pouvoit se passer à moins que six robes de chambre pour s'habiller : une d'hiver et une d'esté, autant à la campagne, une noire pour recevoir les parties et une belle pour les jours qu'on se trouve mal.

— Il vouloit faire l'habile homme et ne sçavoit rien. Une fois que Floridor (*a*), qui est son compere, luy vint lire, pour faire sa cour, une piece de Corneille qu'on n'avoit point encore jouée, Mademoiselle de Scudery, Mademoiselle Robineau, Sabliere, moy et bien d'autres gens, estions là ; nous nous tenions les costez de rire de le voir decider et faire les plus saugrenus jugemens du monde ; il n'y eut que luy à parler ; vous eussiez dit qu'il ordonnoit du quartier d'hyver dans une intendance de province, comme il fit en suitte.

a. Josias de Soulas, sieur de Prunefosse. Voy. *l'Histor.* de Mondory.

« sera bientost coquette. » Elle ne manqua pas de me faire dire vray, et le mary ne manqua pas de se descrier pour jaloux : il la suivoit partout. Il arriva une assez plaisante chose une fois. Sa femme devoit aller à une collation chez une de ses parentes [1]; un garçon gagea une pistolle contre Madame Margonne que Tallemant ne se tiendroit jamais d'y venir. La fille croyoit gager à jeu seur, car elle avoit fait en sorte que son pere avoit convié Tallemant à aller se promener à un jardin au fauxbourg Saint-Antoine. Tallemant y va. Il estoit six heures sans qu'on ouyst parler de luy à la collation. Le pauvre garçon (*b*) ne sçavoit que respondre aux goguenarderies de la demoiselle, quand on voit entrer M. Margonne et M. Tallemant. La chance tomba aussytost; la fille en colere va demander à son pere pourquoy il l'a trahie. « Helas! ma mie, » luy dit-il, « j'aime mieux « te rendre ta pistolle. O! le meschant mestier « que de vouloir empescher un jaloux d'aller « où il a peur qu'on ne cajolle sa femme! A « moins que de le prendre au collet, il n'y « avoit pas moyen d'en venir à bout. » Une fois qu'il jouoit à prime, il y avoit un homme

1. Madame Nolet (*a*).

a. Anne Margonne, fille du receveur général de Soissons et d'Anne Puget de Pommeuse; mariée au premier commis de Janin. — *b*. Qui avoit parié.

auprès de sa femme; il le voyoit, cela le troubla de telle sorte qu'il ne sçavoit ce qu'il faisoit, et il perdit tout son argent. Elle, de son costé, ne se soucioit de rien, pourveû qu'elle se divertist : c'estoient continuelles parties.

Ils ne se faisoient point deschirer leur manteau pour demeurer, quand on les vouloit retenir. Madame Nolet disoit : « Ils sont allez « voir une belle maison ; ils y souperont s'ils « peuvent. »

Ils ne payoient pas autrement bien. Une fois, à l'eglise, Tallemant dit au prieur Camus : « Vous « priez long-temps Dieu. — C'est, » respondit l'autre, « que je le prie que vous me payiez. »

Enfin, quoyque Tallemant eust herité de sa sœur de près de quatre cens livres d'argent comptant, et que, s'il se fust contenté de faire une despense honneste, il deust avoir quatre cent mille escus de bien et davantage, il ne sçavoit plus où il en estoit, car il a beaucoup d'enfans. J'entrepris, avec un de mes parens, d'estre son intendant, de recevoir tout son revenu, et de luy donner tant par mois, pourveû qu'il reglast son train, et qu'il se logeast comme je voudrois. Je les ay fait pleurer vingt fois sa femme et luy. Il falloit pour cela le remettre bien avec mon pere, son oncle, qui ne le vouloit plus voir et que je voulois obliger à luy fournir tant par an pour le revenu de certains

effects qu'il faisoit valoir en commun pour la famille. Je commençay donc par luy proposer de chasser son cuisinier. « Bien ! » dit-il, « je « le chasserai dans quatre mois. — Et moy, » luy dis-je, « je parleray dans quatre mois à « mon pere. » Sa femme me disoit : « Hé ! « pour l'amour de Dieu, mon pauvre cousin, « sauvez-moy encore un laquais. » Ils me trompoient, car les gens qu'ils faisoient semblant de chasser, ils les logeoient vis-à-vis de chez eux ; je le sceûs. « Hé ! » leur dis-je, « c'est vous que « vous trompez, et non pas moy. » Et les ayant trouvez incurables, je ne m'en voulus plus mesler.

Il trouva moyen, entre la premiere et la seconde guerre de Paris, de se faire donner l'intendance de Languedoc par le moyen de Valon, de chez M. d'Orléans, à qui il fit un present pour cela ; mais la Cour ne l'agréa pas. Le Cardinal luy en vouloit ; car on l'accusoit d'avoir dit, durant son exil, que c'estoit un escroq, et qu'au jeu il l'avoit pippé plusieurs fois. Il fit pourtant en quelque sorte sa paix par le moyen de Lyonne qui estoit sa connoissance, et il eut ordre de tenir les Estats de Provence. Il estoit allé en Languedoc avec un train de Jean de Paris (*a*), et d'autant plus volontiers qu'il avoit

a. Un train magnifique comme celui de Jean de Paris, dans le vieux roman.

esté autrefois conseiller des Aydes à Montpellier, où, à l'entendre, il avoit encornaillé toute la ville.

Il prit une vision à sa femme, estant grosse, d'aller, à huict lieues de Montpellier, à un bal en littiere : elle et une sœur naturelle de son mary (*a*), qui est une grande estourdie, se mettent en chemin toutes bouclées ; le bransle de la littiere leur fit mal au cœur ; il fallut mettre la teste au vent ; il pleuvoit ; quand elles arriverent, c'estoient des poules mouillées.

En s'en allant (*b*), ils laisserent icy quatre enfans en pension, et disoient à chascun de leurs parens en particulier : « Nous avons mis ordre « à tout ce qu'il leur faut. » Il se trouva enfin que personne ne s'estoit chargé d'en avoir soing, et il fallut que Madame de Sully (*c*), dont la jardiniere nourrissoit le plus petit des quatre, fist donner de l'argent à cette femme et achepter tout ce qui estoit necessaire à cet enfant ; puis elle en fit faire un memoire. Par bonheur, elle connoissoit Madame Tallemant, pour l'avoir veûe à Bourbon.

Il eut en suitte l'intendance de Guienne. Ruvigny (*d*) l'y servit utilement. Il l'a encore, et quoyque cet employ luy vaille, j'ay honte de le

a. Mademoiselle du Pin. — *b*. En Provence. — *c*. La fille du chancellier Seguier. — *d*. Mari de sa cousine germaine, sœur de des Réaux.

dire, tous les ans vingt mille escus, il n'en espargne pas un sou, tant il fait *flores*. Comme il y a moins de cervelle de delà que de decà la Garonne, ils sont aussy un peu plus esvaporez à Bordeaux qu'à Paris, et l'on s'y mocque aussy un peu plus d'eux.

Elle n'est plus jolie, car elle n'est plus jeune, et elle accouche quasy tous les ans. Elle fit une fois une bonne estourderie au Cours qu'on y fait le long de l'eau : elle estoit dans son carrosse avec cinq femmes et deux jeunes conseillers, Pontac (*a*) et Gachon; M. de Saint-Luc (*b*), lieutenant du Roy, vient à passer : « Monsieur, « voulez-vous venir icy? » Il descend. « Mon-« sieur de Pontac, » dit-elle, « faittes place à « M. de Saint-Luc. » Pontac, qui est tout jeune, sort sans trop songer à ce qu'il faisoit : « Mais, » adjouste-t-elle, « sera-t-il tout seul dans l'au-« tre carrosse? M. de Gachon, allez luy tenir « compagnie. » Gachon y va, mais ce fut par despit, et il irrita si bien l'autre qu'ils n'ont point voulu se raccommoder avec elle.

Tout le monde duppe l'Intendant en chevaux et autres choses. Sa despense fait honte à Saint-Luc et à Estrade (*c*) qui ne luy en veulent point

a. Parent de celui dont il est parlé, *Histor*. de Mademoiselle Paulet. — *b*. François d'Espinay, marquis de S.-L., fils du mareschal, et mort en avril 1670. — *c*. Godefroy, comte d'Estrade. (*Histor*.)

de bien. Avant Tallemant, un intendant ne paroissoit point à Bordeaux ; à cette heure on n'y parle que de Monsieur l'Intendant et de Madame l'Intendante; car ils ne veulent point qu'on les appelle autrement.

Elle a depuis peu (fait) une esquippée qui a bien esclatté. Son mary avoit la goutte bien fort; il ouyt dire qu'à un village, nommé Begle (*a*), à à une lieue de la ville, il y avoit un saint, appellé saint Maur, qui guerissoit de la goutte : il prie sa femme d'y faire quatre voyages, quatre dimanches consecutifs; elle luy promet d'y aller soigneusement. Aussytost, elle en fait avertir un conseiller, nommé Senault, qui est, dit-on, son galant, et un petit abbé de Marans, qui en contoit à Mademoiselle du Pin, sœur bastarde de Tallemant. Je ne sçay pas ce qu'ils firent, mais je sçay qu'ils n'employerent pas tout le temps à prier Dieu. Il y avoit une demoiselle, la premiere fois, qui les laissa en liberté, et qui n'y alla pas la seconde; au troisiesme dimanche, comme ils entrerent dans l'eglise, ils trouverent que le maistre d'hostel du mary avoit pris les devans, et estoit desjà à faire ses *oremus*. Il fallut que les galans retournassent à pied [1] (*b*).

1. Cependant, pour dire ce que j'en pense, je croy qu'il y a plus d'imprudence que d'autre chose ; d'ailleurs on

a. Aujourd'hui Begles. — *b*. Sans doute pour ne pas donner de soupçon au maistre d'hostel.

Pour le quatriesme, je pense qu'il fut fait dans les regles. Le mary cependant faisoit de grands complimens à sa femme pour la peine qu'elle prenoit (1).

est fort mesdisant dans la province. — J'ay veû depuis ce petit abbé de Marans icy avec elles en un petit voyage qu'elles y firent seules; ou je ne m'y connois pas, ou il n'y a rien que de la badinerie.

1. *Ajouté plus tard :* Ce voyage a esté plus long qu'elles ne pensoient; car Tallemant fut révoqué. Toute la province en eut du regret, car il est bonhomme et si accommodant que les partisans, le Parlement et le peuple en estoient contens : d'ailleurs il y accommoda, et en Provence aussy, des querelles où bien des gens avoient eschoué. — Retourné qu'il fut icy, le voylà plus fou que jamais, et sa femme de mesme : ils faisoient de continuels cadeaux et avoient des banquets avec des femmes mal famées, qui avoient chascune leur galant dans la troupe; tellement que c'estoit au maistre des Requestes à donner les violons à sa femme. Cependant au diable les arrerages qu'on payoit! Elle croit dire une belle chose quand elle dit : « Monsieur Tallemant n'a pas rapporté un sou de son intendance. » Il y mangeoit quatre-vingt mille livres tous les ans, et il n'y a pas acquitté une dette : sa fille, qui estoit en religion à Longchamps, y est morte de chagrin. La mere fait comme si elle n'avoit que dix-huict ans; des enfans grands comme le Géant ne l'effrayent point. Ils firent les désesperez à cette mort; mais ils en furent bientost consolez.

Il s'avisa, ne sachant de quel bois faire flesche, et pour verifier le proverbe qui dit que quand on devient gueux on devient brouilleux, de nous chicaner assez ridiculement; mais il n'y gaigna rien à la fin.

Ce qui desplaisoit le plus à Madame Tallemant et à



360. — MADAME D'HARAMBURE.

(*Marie-Anne Tallemant, fille de Gédéon T., trésorier de Navarre, mariée à Jean d'Harambure, sieur de La Boissiere, tué en* 1639.)

Madame d'Harambure, sœur de Tallemant le maistre des Requestes, avoit espousé le filz aisné du borgne d'Harambure, qui avoit commandé un temps les chevaux-legers de la Garde, sous Henry IVe, à qui il avoit rendu d'assez grands services. On appelloit La Curée, luy et quelques autres, les Dragons du roy de Navarre.

Elle estoit jolie avant qu'elle eust eu la petite-verole ; pour de l'esprit, elle en avoit du plus brillant, et disoit les choses d'un air tout à fait agréable. Chandeville, nepveu de Voiture (*b*), en devint amoureux. Elle, qui n'y entendoit point de mal, luy donnoit un peu trop de liberté ; on l'en avertit : la voylà qui passe

Angelique (*a*), à Bordeaux, c'est qu'on n'y voit point d'embarras : car un embarras est un grand divertissement pour elles, c'est leur ragoust; et à Bordeaux, elles disoient : « Hé Dieu ! ne verrons-nous jamais un embarras ! »

a. Sœur cadette de Madame d'Harambure. — *b*. Eléazar de Sarcilly, neveu de Malherbe, non de Voiture. Voy. *Histor*. de Malherbe.

du blanc au noir; car elle avoit plus d'esprit que de jugement. Elle donne congé au galant; elle fit pis encore, car ce pauvre garçon estant mort peu de temps après (*a*), quelqu'un luy en parla par rencontre, elle dit estourdiment qu'elle ne le connoissoit pas. Hors deux de mes freres, ses cousins-germains, et Lozieres, autre cousin-germain[1], qui avoient peut-estre un peu plus de tendresse pour elle qu'on n'en a d'ordinaire pour une parente, je ne sçache personne qui ayt esté amoureux d'elle jusqu'à son veuvage. Cette femme avoit quelquefois une fierté insupportable, et se prenoit souvent pour une autre. Elle eut l'insolence de mander à ses oncles Tallemant et Rambouillet, qui la prioient de venir icy pour leurs communes affaires, car son pere estoit mort, qu'elle ne viendroit point si on ne luy promettoit de suivre son avis. Lorsqu'on luy demandoit conseil : « Ne me le demandez pas, » disoit-elle, « si « vous ne me voulez croire. » Il luy prenoit des visions quelquefois de dire : « La Cloche » (c'estoit sa favorite), « n'ayons point d'esprit « aujourd'huy, cela est trop commun; tout le « monde en a[2]. »

1. Voy. plus bas.

2. Par vision elle ne portoit point de rubans, avoit des sangles à ses souliers au lieu de nœuds, et à ses jambes

a. En 1633.

Jamais femme n'a tant aimé l'adoration : ce fut par là que son frere la fit consentir à son mariage (*a*) ; elle vouloit qu'on fust à elle sans rien pretendre ; et moy, qu'elle avoit aimé tendrement et quasy comme son filz, elle ne m'aimoit plus tant, parce que j'estois amoureux d'une femme (*b*), et qu'elle ne pouvoit pas dire que je fusse absolument à elle. Ma foy! en l'âge où j'estois, il me falloit quelque autre chose pour m'arrester que ce qu'elle me vouloit donner ; d'ailleurs, depuis sa petite-verolle, elle n'avoit rien de joly que l'entretien et le bien. Son mary fut tué au combat de la Route, avant le secours de Cazal[1]. J'ay dit qu'elle ne voulut point achepter le bonhomme de La Force (*c*). Elle estoit riche et estimée, elle voyoit beaucoup de gens de qualité; cependant elle n'estoit point contente; je n'ay jamais pu deviner ce qu'il luy falloit. Ceux de dehors ne s'appercevoient point de son chagrin; car, comme elle avoit l'ambition de plaire, elle s'efforçoit; et je luy disois, à cause

au lieu de jartieres. Par vision comme elle estoit brune, elle (se) fit peindre en esclave more, qui avoit des fers aux mains.

1. Conduit par le Comte d'Harcourt.

a. Avec Louis Puget de Montauron. — *b*. La belle-sœur de d'Agamy. Voy. les *Amours de l'Auteur*. — *c*. *Histor*. du maréchal de La F.

de cela, qu'il n'y avoit point d'avantage à estre son parent.

Elle avoit une amitié fort estroite avec une madame de Lagrené, qui estoit une fort raisonnable personne. Cette femme m'a dit que le dessein de ma parente estoit de faire tous ses efforts pour espouser Gassion, s'il devenoit mareschal de France. Elle ne manquoit pas de gens qui la recherchoient. Celuy de tous ses poursuivans qui s'y obstina le plus, ce fut un capitaine aux Gardes, qui est aujourd'huy lieutenant aux Gendarmes, si je ne me trompe; il s'appelle La Salle. Comme elle aimoit à estre adorée, quoyqu'elle ne l'aimast point, elle ne se put resoudre à fermer sa porte; elle luy disoit : « Nous ne sommes pas le fait l'un de « l'autre. Il y a longtemps que je vous connois; « vous estes mesnager, et moy j'aime la de- « pense; je suis huguenotte, vous estes catho- « lique; vous estes d'humeur soupçonneuse, et « moy d'humeur libre. » La Salle se resoult de l'enlever : il donne de l'argent aux gens de la dame pour avoir plus de facilité à l'enlever sur le chemin de Charenton. Elle le sçait par eux-mesmes; elle leur en donne autant que luy, et luy renvoye ce qu'il leur avoit baillé. Ses oncles (*a*), qui estoient administrateurs du

a. Tallemant et Rambouillet.

revenu du cardinal de Richelieu, en allerent parler à Madame d'Aiguillon, et luy firent entendre que La Salle se faisoit fort de M. le Comte de Guiche. Elle en avertit le Cardinal, qui declara au Comte de Guiche que si La Salle enlevoit cette femme, ce seroit à luy qu'il s'en prendroit et non à La Salle.

Elle estoit effectivement liberale, et, par son testament, elle donna près de quarante mille escus. Elle mourut jeune [1] et lorsqu'elle se croyoit mieux, d'une maladie de langueur ; elle avoit tousjours dit qu'elle vouloit mourir en repos, et que l'appareil de la mort estoit plus effroyable que la mort mesme. Quand elle estoit malade, elle ne se laissoit quasy voir à personne. Elle mourut comme elle souhaittoit; car, s'estant fait un transport au cerveau, elle ne vit ny ne sentit rien de tout ce qu'on fit pour la faire revenir. Cette fantaisie de ne se point laisser voir fit dire bien des sottises; mais je croy qu'il n'y a que de l'imprudence et de l'humeur particuliere à tout cela.

1. A trente-trois ans.





361. 363. — LA LEU ET LOZIERES, MADAME DE LALANE.

(*Paul Yvon, sieur de la Leu, l'Houmeau, le Plomb, Saint-Maurice et Lauzieres; marié à Marie Tallemant, fille de François Tallemant.*)

PAUL Yvon, sieur de La Leu, estoit d'une honneste famille de Bleré en Touraine (*a*). Dez sa plus tendre jeunesse, il s'amusoit avec un compas à faire des ronds et des quarrez sur le sable : marque certaine qu'il s'addonneroit aux Mathematiques. Il s'appliqua au commerce, et, s'estant habitué à la Rochelle, car il estoit huguenot, il espousa la fille d'un Flamand natif de Tournay, nommé Tallemant, qui, chassé de son pays pour la Religion, du temps du Duc d'Albe, avoit trouvé une jeune veuve des meilleures maisons de la ville, qui l'avoit espousé pour sa beauté (*b*). On m'a dit que c'estoit un fort bel homme. Paul Yvon fit une societé avec les freres de sa femme, sçavoir : le pere du maistre des Requestes et mon pere (*c*). Ils

a. Petite ville à six lieues de Tours. — *b*. Louise Thevenin, veuve de Pierre du Jau, grand'mère de des Réaux. — *c*. Gédéon et Pierre Tallemant.

eurent quelque bonheur en leurs affaires ; mais dez que Yvon se vit du bien, la vanité l'emporta et, ayant esté maire (*a*), il voulut faire le gentilhomme et achepta la terre de la Leu, à une lieue de la Rochelle. Depuis cela les autres travailloient pour luy, et il les assistoit seulement de son conseil. Cet homme, qui avoit de l'esprit, mais un esprit desréglé, se mit dans son loisir à resver à des choses qui n'estoient nullement de son gibier (*b*); il estoit naturellement vain et s'estimoit infiniment au-dessus de tous ceux de sa volée; et puis, n'ayant point de lettres, il n'apprenoit rien dans l'ordre, et ne sçavoit aucun principe ; cela mit une telle confusion dans sa teste, que peut-estre ne viendra-t-il jamais un homme qui die ny qui face plus de grotesques que luy. La Sainte Escriture l'acheva : il en expliquoit tous les mysteres à sa mode, et se fit une religion toute particuliere ; il se disoit *l'Abraham* de la nouvelle loy ; et, pour ressembler mieux à l'autre, un beau matin il s'imagina avoir receû commandement de Dieu de sacrifier sa femme qu'il aimoit fort, et il fallut que ses beaux-freres y missent ordre, aussy bien qu'une autre fois qu'il disoit avoir receû commandement d'aller demander l'aumosne par toute la ville.

a. En 1616 — *b*. Aujourd'hui on diroit : *de sa portée*.

Pour faire le *Socrate*, il s'avisa de dire qu'il avoit un esprit familier. Mon pere qui estoit un bonhomme qui avoit pris quelque teinture des visions de son beau-frere, dont il se desabusa pourtant à la fin, croyoit qu'effectivement cet homme avoit un esprit qui luy parloit sans que personne l'entendist, et que cet esprit luy avoit souvent donné de fort bons avis. Après l'avoir bien questionné sur cela, je trouvay que la seule chose notable que cet esprit eust conseillée, ce fut d'achepter du blé en Bretagne, et de le faire venir à la Rochelle où il estoit fort cher. Une fois on trouve nostre homme avec de grosses bosses au front qu'il s'estoit faites en adorant, disoit-il, le ventre à terre; et il vouloit un jour faire prosterner comme cela Madame de La Trimouille (*a*), qui avoit eu la curiosité de le voir. Sur ce que quelqu'un dit quelque chose à sa table qui le fascha, il fit serment de manger tout seul durant je ne sçay combien d'années. Il en fit presque en mesme temps un autre encore plus ridicule, je n'ay jamais pu sçavoir pourquoy : ce fut de ne se peigner de certain temps ny les cheveux ny la barbe, qu'il portoit fort longue. Il observa fort exactement ses deux beaux vœux. Il se fit

a. Marie de La Tour d'Auvergne, femme et cousine-germaine de Henry, duc de La T.

peindre, car c'estoit un si beau vieillard et si vigoureux, qu'on luy demandoit si c'estoit pour quelque maladie que les cheveux luy estoient blanchis; il se fit peindre dans une chaise, avec une robe de chambre de velours noir; un rayon tiré par le signe du Sagittaire, comme une flesche, luy passoit par la teste et luy sortoit par la bouche; il avoit à la gauche une espece de temple ouvert, et un tombeau au milieu couvert d'un drap noir : peut-estre estoit-ce celuy de sa femme, qui estoit morte assez jeune. Tout autour de ce tableau il y avoit mille griffonnages, mille ronds, mille triangles, et par-cy par-là des mots hebreux. Il avoit appris quelque petite chose de cette langue sans sçavoir ny grec ny latin, et mesme il en mit autour de ses armes. Il y avoit des figures mathematiques, des chiffres, des nombres et cent autres alibys forains; enfin tant de chimeres, que Jacques Pujos[1], qui les dessigna, car, pour cela, il falloit un géometre, en devint quasy fou luy-mesme. Je me souviens qu'il y avoit en un endroit : *Bonne nouvelle annoncée par Paul Emile.* Ce nom luy sembla beau dans Plutarque, et il le prit à cause qu'il s'appelloit Paul. En un autre, il y avoit en grosses

1. Un garçon, filz d'un de ses commis, qui estoit assez né aux Mathematiques.

lettres : *Un loup y a;* c'estoit son anagramme, et il y entendoit cent beaux mysteres que personne n'a entendus que luy. A cause d'un lyon qui estoit dans les armes qu'il se fit faire, il se mit dans la teste qu'il estoit le lyon de la tribu de Juda, et c'estoit un des hieroglyphiques de son mirificque portrait.

Il a escrit des mathematiques; mais on ne sçait ce qu'il veut dire. Pujos disoit de luy : « Il a trouvé de belles choses, mais il ne peut « les expliquer. » Il mettoit tousjours pour titre : *Propositions mathemathiques de Monsieur de La Leu, demonstrées par Jacques Pujos.* Mais Jacques Pujos demonstroit tousjours que les propositions estoient fausses, surtout quand le bonhomme pretendoit avoir trouvé la quadrature du cercle. Au siége de la Rochelle, il fit presenter au Roy par mon pere, à qui il donna un compliment à faire à Sa Majesté, où l'on n'entendoit rien, une assiette d'or, où la pretendue demonstration de la quadrature du cercle estoit gravée. Depuis, le Roy la fit fondre avec quelques bourses de jettons d'or; cela fascha terriblement nostre vieillard, et d'autant plus que quand il apprit ce beau menage, il venoit de dedier son dernier ouvrage au Roy. Il y a une lettre dedicatoire où, entre autres choses, il dit qu'il est l'homme dans le soleil, et desfie le Roy de le tuer avec

tout le regiment des Gardes. Il envoya ce livre à tous les gens de lettres de sa connoissance, et plusieurs le gardent par rareté.

Encherissant sur ce qu'il avoit dit autrefois qu'il estoit *l'Abraham*, il alla voir M. de Marca, aujourd'huy archevesque de Toulouse (*a*), et luy dit : « Je suis *le Messie;* mais il me faut « un precurseur, et c'est vous qui l'estes. »

A cause qu'il y avoit sur la porte d'Arras :

Quand les rats prendront les chats,
Les François prendront Arras,

il fit dire estourdiment à son esprit qu'Arras (*b*) ne seroit point pris.

On fait un conte de deux moines, qui, en parlant à luy dirent assez bas, comme exorcisant son esprit : « Si tu es de Dieu, parle. » Il l'ouït, et dit : « Vous avez dit telle chose. Mon « esprit est de Dieu, et il parlera. »

Une fois il dit à l'abbé de Cerisy je ne sçay quel texte ; l'autre luy demanda de quel auteur cela estoit : « C'est de Paul Yvon, » luy dit-il. — « Je vous demande pardon, » respondit l'Abbé, « je ne connois pas encore « cet autheur-là. — Il se fera connoistre, » respondit-il gravement. A moy, sur ce que je

a. Pierre de Marca, depuis archevêque de Paris. — *b*. Pris 10 août 1640.

luy disois une fois : « Cela n'est pas si vray que « deux et deux sont quatre, » il me respondit aigrement qu'il n'y avoit rien plus faux que de dire que deux et deux fussent quatre : « Car « la verité, » disoit-il, « est une, et ce qui « n'est pas un n'est pas verité : or, est-il que « deux n'est pas un. *Ergo glû.* » Ses etymologies estoient à peu près justes comme ses raisonnemens ; il disoit que cheminée estoit *chemin aux nuées;* chappeau, *eschapp'eau;* pourpoint, *pour le poinct*, parce que c'est le poinct qui y entre le premier ; chemise, quasy *sur chair mise.*

Pour ce qui est des mœurs, il vivoit bien ; et comme il se vanta en espousant sa femme qu'il n'en avoit encore connue pas une, de mesme il s'est vanté d'avoir eu la mesme continence en veuvage, quoyqu'il soit devenu veuf d'assez bonne heure, et qu'il fust d'inclination amoureuse. Il estoit brave naturellement, et à une sortie à la Rochelle, du temps de Monsieur le Comte (*a*), il paya bravement de sa personne. Pour le dernier siége, il eut permission d'en sortir. Les Ministres, à cause de ses visions, le tourmenterent tant, car il dogmatisoit, qu'après la prise de la Rochelle il se fit catholique, ou du moins il fit profession de la religion du

a. En 1622.

prince. Il estoit homme de bien et fort charitable; il a donné beaucoup en sa vie; mais ce qu'il fit à la fin, et que je diray en suitte, a fait douter que ce ne fust par vanité. Sept ou huict ans devant sa mort, il fit connoissance (par le moyen de quelque devot[1] qui, peut-estre, le vouloit faire donner dans le panneau) d'une superieure des Carmelites de Saint-Denis, nommée Madame de Gadagne; elle avoit esté fille de la feue Reyne-mere. La nonne, qui estoit adroitte, le sceût si bien cajoller, qu'il en devint spirituellement amoureux, et brusquement va demeurer à Saint-Denis, et donne six mille livres tous les ans à ce convent pour faire bastir leur eglise. Cela a duré presque jusqu'à sa mort. Il logeoit tout contre, et leur donnoit sans cesse des provisions. Comme bienfaiteur, il voyoit les Religieuses à descouvert. Pour la mere Angelique, c'estoit ainsy que se nommoit sa bien-aimée, à mon goust elle acheptoit bien ce qu'elle en tiroit[2]; car il luy falloit entendre, trois ou quatre heures durant tous les jours,

1. Ce fut Saugeon (*a*) qui le mena voir la mere Angelique de Gadagne.

2. Mais j'ay appris qu'elle en payoit son galant, à qui elle donnoit deux mille livres; c'est le moine Bragelonne de Saint-Denis : elle l'eust fait coadjuteur à Tours, si elle ne fust point morte. Elle gouvernoit Madame de Brienne, et estoit bien avec la Reyne.

a. Voy. *Histor.* des Amans de différentes espèces.

toutes les visions qui passoient par la teste de de ce Messie.

Or, voicy comme mon pere, qui desjà n'approuvoit point tout ce que faisoit son beau-frere, commença à se desabuser entierement. Un matin, il dit à mon pere : « L'esprit m'a « dit : Fais-toy rendre compte par ton frere. » Mon pere rend son compte. Le Messie fut fort estonné de se trouver de beaucoup moins riche que mon pere, qui luy represente que les assiettes d'or et autres despenses, avec les pensions des Religieuses montoient gros. L'esprit parle une seconde fois, et dit qu'il falloit trouver cent mille livres plus que Tallemant ne disoit. Tallemant, homme legal, ne put souffrir cette injure ; il dit que l'esprit estoit un malin esprit, et depuis il commença à croire que son beau-frere estoit fou ; car il n'y a rien qui desabuse tant les gens, et surtout un homme de *numéro* (*a*), que quand on luy veut oster ce qui lui appartient. Le Messie entre en fureur jusqu'à lever le baston. Voyez quel Messie ! Tallemant se retire ; l'autre part sur l'heure, et sans dire gare, il prend le chemin de la Rochelle. Il estoit tard, il ne put que coucher au Bourg-la-Reyne. Là il vescut encore deux ans, et fit travailler Jacques Pujos à de vieux comptes, afin

a. Dont le métier est de compter.

de tourmenter mon pere. Enfin, se voyant aux aboys, il se repentit et commanda qu'on les brûlast[1].

Le plus jeune de tous ses enfans s'appelloit Lozieres (*b*), du nom d'un fief de la terre de la Leu : il porta les armes en Hollande; après, pour n'estre pas indigne filz de son pere, il prit tout d'un coup le petit collet, après s'estre fait catholique ; mais il ne portoit point la soutane

1. On dit : tel le maistre tel le valet; voicy un maistre d'hostel de M. de La Leu qui n'estoit guères plus sage que luy; il s'appelle Douet (*a*). Il a un peu voyagé à Maroc et en Levant. Cela n'a servy qu'à luy brouiller la cervelle : car, à cause de ses voyages, il s'est pris pour un habile homme, et s'est mis à faire des livres. Il y en a un plein de bons avis pour le public ; mais on neglige tout en ce siecle-cy. Il recommande, entre autres choses, d'oster toutes les pierres des champs, et de les porter à la mer. Il y avoit un autre livre intitulé : *Machines de victoires et de conquestes*. Pour cetuy-là, personne n'y entendoit rien. Une fois qu'il estoit à la campagne, il persuada à la belle-mere de M. Patru, sa parente, autre bonne cervelle, d'aller à la Boussole, à je ne sçay quelle devotion dont ils ne sçavoient point le chemin : il la guida si bien qu'il l'egara de six lieues sur huict. Depuis la mort de son maistre, qui luy a laissé une petite pension, il fait tous les ans une quantité d'anagrammes imprimées, sur le nom du Roy, et met tout de suite : *Louis quatorziesme du nom*, *Roy de France et de Navarre*. Voyez si ce n'est pas une merveille que de trouver quelque chose sur un si petit nom ! Je les garde, et c'est un bon meuble pour la Bibliotheque ridicule.

a. Jean Douet, sieur de Rom-Croissant. — *b*. *Pierre Yvon sieur de Lozieres.*

et n'avoit point de benefices. Il escoutoit son pere comme un oracle, et n'estoit guères plus sage que luy. Avec ce petit collet, et ayant les quatre mineurs pour le moins, il s'en alla battre en duel avec un gentilhomme avec lequel il avoit eu querelle en Hollande; il eut l'avantage [1].

L'année de Corbie (*b*), on obligea chaque porte cochere de fournir un cavalier. Mon pere equippa un de ses commis pour cela. Le pere de ce commis avoit autrefois porté les armes, et s'estoit appellé L'Ozier. Un dimanche que je n'estois point allé à Charenton, je vis un grand laquais de Lozieres, qui tournoya long-temps autour de ce nouveau gendarme; et enfin l'ayant tiré à la porte, il luy dit qu'il mist l'espée à la main, ou qu'il quittast le nom qu'il avoit pris. Le commis, mal stylé à l'escrime, gaigne la porte, la ferme, et parloit à l'autre par la grille. J'entends du bruit, je descens, et me mocque de la poltronnerie du cavalier de porte cochere, qui s'excusoit sur ce que son espée estoit plus courte que la brette du laquais, je chasse

1. Il eut quelque envie de mettre à mal la femme d'un de ses cousins-germains (*a*); elle estoit fort jeune. Pour la gaigner, il se mit à l'appeller *mon petit animal*. Elle ne le trouva nullement bon; elle l'appella *mon gros animal*, et ils se brouillerent.

(*a*). Madame des Réaux, apparemment. — *b*. 1636.

l'estafier, et quoyque je fusse fort jeune, je vais en faire des plaintes à mon parent. « J'ay « donné, » me dit-il gravement, « cet ordre à « Orange. L'autre jour, comme il me desha- « billoit : La Balle » (c'estoit le nom du commis), « luy dis-je, va donc à la guerre ? Vray- « ment il me fait beaucoup d'honneur de « prendre mon nom ! Et si ce maraud vient à « fuir, on dira sans distinguer, quand il arri- « vera de parler de moy qui ne fais que de « quitter les armes : *Je l'ay veû bien detaller*, « *ce n'est qu'un poltron*. Orange s'offre à punir « cette outrecuidance. Je suis d'avis, » continuā Lozieres (*a*), « que vous luy faciez mettre « l'espée à la main s'il ne veut quitter mon « nom, et que vous le tuiez tout franc. » J'eus beau haranguer, je ne luy pus faire entendre raison : il croyoit avoir fait une belle chose. Il conte l'histoire à mon pere et à mon frere aisné, à qui estoit le commis, qui prirent cela au point d'honneur. Lozieres avoit pitié d'eux de n'estre point de son avis, et il pensoit leur dire une belle raison quand il leur disoit qu'il n'y avoit eu que luy et le second filz de M. le mareschal de Temines qui eussent porté ce nom-là (*b*). La Balle ou L'Ozier, comme il vous plaira de le

a. Comme parlant à Orange. — *b*. Lozieres étoit le nom du marquis, depuis mareschal de Thémines.

nommer, fait un complot avec d'autres cavaliers de porte cochere d'assassiner ce laquais, et il l'attaque luy troisiesme; c'estoit sur le rempart, derrière le logis de Lozieres[1]. Il entend du bruit, y court, terrasse son rival L'Ozier, et luy oste son espée, qu'il apporte en triomphe, comme si c'eust esté l'espée de Bouteville. Enfin tout cela s'accommoda : le commis quitta le nom de L'Ozier, et le victorieux Lozieres fit satisfaction à mon frere.

Lozieres[2] se remet à estudier le latin, et se fait recevoir conseiller d'eglise au parlement de Paris. Jamais homme n'a pris les choses plus de travers que celuy-cy. De peur qu'on ne le soupçonnast de favoriser ses amys, il estoit tousjours contre, et il leur refusoit des choses qu'il eust accordées à d'autres. Il se met insensiblement à voir les dames, et surtout celles qui avoient reputation d'avoir de l'esprit. Il fut chez Madame Saintot, où il dit un jour que son pere, il n'en estoit pas encore désabusé tout à fait, n'avoit jamais connu d'autre femme que la sienne. Quand il fut sorty, Madame Saintot dit à Bensserade : « Que te semble de cela ? — « Ma foy, » ce dit-il, « je ne voudrois pas dire

1. Où est à cette heure l'hostel de l'Hospital (*a*).

2. *Mots biffés :* Desabusé, ou peu s'en falloit, des visions de son pere.

a. Boulevart du Temple, au coin de la rue de ce nom.

« l'equivallent de ma mere. » Il cajolloit partout et cajolloit d'une façon pitoyable ; vous eussiez dit qu'il prononçoit un arrest; il estoit pesant à la main. C'estoit un grand homme tout d'une piece ; jamais homme n'eut tant de besoing de sacrifier aux Graces. Madame de Montbazon ayant un procez à sa chambre, il voulut profiter de l'occasion, et luy faire connoistre l'affection qu'il avoit pour son service, afin de s'en prevaloir en temps et lieu; il s'y prit si bien qu'elle crut qu'il estoit contre elle, et chercha quelque temps les moyens de le recuser. Il en conta quelque temps à Madame de Cressy (*a*), qui en estoit fort lasse. Luy, soit par une fausse galanterie, ou pour faire croire qu'il y avoit eu de grandes privautez entre eux, car il avoit une vanité enragée, fit semblant de s'esvanouir un jour qu'il estoit seul avec elle. « Apportez un seau d'eau, » dit-elle à ses gens ; « s'il ne revient, on le jettera par les fenes- « tres. » Il fut tout glorieux de revenir.

La petite madame de Courcelles (*b*) l'appelloit le Heros. Je croy que cela vient de ce qu'il ne parloit un temps que des regles du théatre. Il s'estoit tousjours piqué de faire de belles lettres. A la verité, il y prenoit bien de la peine, et avec tout cela, le monde estoit si

a. Voy. *Histor.* de Menage. — *b*. *Historiette.*

malicieux que de ne les vouloir pas trouver belles[1].

La connoissance qu'il fit avec le Coadjuteur, alors l'abbé de Retz, chez Mademoiselle de Roche[2], luy fut fort prejudiciable; car, outre

1. Une fois, en passant par Saumur, il y a dix-sept ans, il y trouva Mademoiselle de Bussy(*a*), qu'il connoissoit, et, en badinant avec elle, il luy fit une promesse de mariage avec du crayon sur une carte. Il part pour aller coucher à la Fleche. A Baugey, ayant resvé à cela, il trouva à propos de faire une declaration par-devant notaire que ce qu'il en avoit (fait) n'avoit esté qu'en riant. Le Notaire ne voulut pas luy en donner acte qu'il n'eust veû la carte; mais à la Fleche il en trouva un plus commode. Avant cela il alla debiter une assez plaisante fable : il dit qu'ayant fait faire le portrait de cette belle, dans l'impatience qu'un laquais qui l'estoit allé chercher chez le peintre ne revinst, il se mit à la fenestre, et qu'il vit deux traisneurs d'espée s'estocader en presence de ce portrait qu'un homme tenoit eslevé comme le prix du combat. Lozieres dit qu'il prit des pistollets, et qu'il alla arracher ce portrait et le porta chez luy en triomphe. Il n'y avoit pas un mot de verité à tout cela, car il ne logeoit point sur la rue, et son laquais n'entra point, comme il pretend, dans un cabaret où des gladiateurs luy eussent osté le portrait. Tout le monde sçait cette histoire ; elle va jusqu'au Louvre ; la Belle envoye querir Lozieres, qui luy dit : « Eh! de quoy s'est-on avisé de vous aller dire « cela? Je ne voulois point que vous le sceussiez. »

2. MADAME DE LALANNE.

Mademoiselle de Roche estoit une des plus aimables personnes du monde; elle s'appelloit Galateau en son nom, et estoit fille de la femme de l'escuyer de Madame

a. Honorée de B. Voy. *Histor.*

que ce fut luy qui luy presta de quoy payer ses bulles de la Coadjutorerie, et que cet argent n'est pas prest à estre rendu, cette connoissance fut cause qu'il se mit tout autrement l'ambition dans la teste[1]. Persuadé de son merite, il quitte le Parlement pour un brevet de conseiller d'Estat ordinaire que le Coadjuteur luy fit donner. Le voylà intendant du Dauphiné, par le moyen de Madame Bigot, qui demanda cet employ à Lyonne. Il ne contenta personne en cette intendance; Lyonne le maintint par honneur. Lozieres, par reconnoissance, s'avisa de cajoller à Grenoble la femme du president Servien, oncle de Lyonne. Le President escrit

de Retz. Elle avoit de l'esprit, disoit les choses fort agréablement, estoit belle comme un ange, et point coquette. On en fit tant de bruit que la Reyne la voulut voir; mais les dames de la Cour, et surtout les filles de la Reine, la traitterent fort de bourgeoise. Le Grand-maistre, depuis mareschal de La Meilleraye, alors veuf, la voulut faire espouser à L'Escossois, qui estoit à luy, et logeoit à l'Arsenal. L'Escossois estoit riche, mais elle eut peur de la violence du Grand-maistre, et, voyant sa mere gaignée, elle se fit enlever par Lalane, son amoureux, celuy-là mesme qui faisoit si joliment des vers. Les enfans l'ont fait mourir tout jeune ; ce fut grand dommage.

1. Il ne passoit pas autrement pour bon catholique; il crut que d'aller communier au Coadjuteur à sa premiere messe, cela le mettroit en bonne reputation, ou il crut que cela se devoit. Il y fut, et pas un parent n'y alla (*a*) ; cela sembla ridicule.

a. N'alla à la Communion.

le diable contre lui; Madame Bigot le sçait et luy escrit qu'il se garde d'irriter les marys. Il se doute que cela venoit du President, et, par une generosité de l'autre monde, luy va descharger son cœur et met l'oncle mal avec le nepveu. Il refusa une chose juste à Lyonne, le maistre des Comptes; l'autre luy dit : « Monsieur, quand vous aurez cinquante ans comme « moy, vous aurez plus d'experience. » Son successeur, qui ne connoissoit point Menage, accorda à Menage une chose que Lozieres luy refusa, quoyqu'il fust son ancien ami, et que Menage luy eust donné M. Nublé. On luy escrivoit de la Cour : « Ne dittes point telles « choses à M. de L'Esdiguieres, » M. de L'Esdiguieres le sçavoit aussytost. Je croy qu'il l'auroit plustost ditte à Madame (*a*); car, sans doutte, il luy en aura voulu conter, puisque c'estoit la parente du Coadjuteur[1].

Il cajolla une dame dont on avoit mesdit douze ans durant avec un autre; il se servit d'un desordre qui arriva entre eux. Le premier galant mourut d'un mal inveteré qui s'augmenta par le chagrin d'estre mal avec la belle. Elle-mesme mourut peu de temps après; M. l'In-

1. A Grenoble, il escrivoit à d'Esmery qu'il falloit qu'il se montrast *pasteur* et non *mercenaire*.

a. Madame de Lesdiguieres.

tendant affecta d'aller à l'enterrement avec une mine stoïque. Tout le monde se mocqua de luy.

En une operation qu'on luy fit une fois à un pié, il se piqua de constance, et de ne pas jetter un pauvre petit *ay!* il en souffrit trois fois davantage et en *tressua tellement d'ahan*, que tout estoit percé jusqu'à la paillasse.

Pour sousmettre un village rebelle[1], il laissa ses fuzelliers, et alla chercher main-forte : il rencontra Madame de Villeroy (*b*), et, sans autre compliment, il luy dit d'un ton de dictateur : « Madame, je vous ordonne de la part « du Roy de m'envoyer cent des Suisses de la « garnison de Lyon. » Elle le prit pour un Don Guichotte en intendance, et ne luy respondit rien. Il rencontra après une recrue de vingt-

1. Ce village (*a*) appartenoit à un parent de M. de Bellievre, alors second president à mortier du parlement de Paris. Nostre intendant crut estre obligé de luy en faire compliment; mais il fut si bon, qu'après avoir dicté la lettre à son secretaire, il mit au bas qu'il le prioit de l'excuser s'il ne luy avoit pas escrit de sa main; que ce jour-là il luy avoit fallu faire une lettre pour Monsieur le Cardinal, etc. Il en nommoit je ne sçay combien. M. de Bellievre dit : « Il est vray que voylà bien des « lettres. »

a. Joux, à une lieue de Tarare. — *b*. Magdelaine de Crequy-Lesdiguieres, fille de Charles de C. L., mariée en 1617 à Nicolas de Neuville, depuis duc, mareschal de Villeroy et gouverneur de Lyon.

cinq chevaux-legers qui n'avoient encore que des espées; il en dit autant à l'Officier : cet officier se mit à rire, et luy dit : « Monsieur, j'y « iray pour l'amour de vous, mais non pas à « cause de vostre intendance. » Il y fut, mais le village avoit capitulé. Lozieres en pensa enrager, car il avoit envie de faire carnage[1].

A son retour, M. Nublé, dont tout le monde se louoit fort, le quitta, parce qu'il ne voulut pas se loger ailleurs que fort loin du Palais, et qu'il le traitta peu civilement. Nublé luy ayant representé l'incommodité d'avoir si loing à aller, il luy respondit avec un souris mocqueur par un conte : « Il y avoit, » luy dit-il, « un « homme qui marioit sa fille; un savetier, son « voisin, luy dit qu'il ne trouvoit point qu'il « eust bien fait. — Je le trouve, moy, » dit l'autre. — « Puisque ainsy est, » reprit Nublé, « vous me permettrez de me retirer. »

Voylà nostre homme sans employ, luy qui eust esté de bonheur à la Grand'chambre. Il s'ennuyoit terriblement. Il fut tenté de se marier, de peur, disoit-il, que la solitude ne le

1. J'oubliois que quand il estoit conseiller, il fit des exploits gigantesques en un *Te Deum*, contre la Chambre des Comptes (*a*), qui eut prise avec le Parlement pour la Ceremonie.

a. En 1638, à la première procession du vœu de Louis XIII.

fist devenir comme son pere. Je suis fasché qu'il n'en ayt passé son envie, car il m'eust sans doute fait rire. Il n'y avoit pas un homme au monde plus soupçonneux, ny qui eust plus mauvaise opinion des femmes : la sienne eust esté obligée par honneur à venger le sexe. Mais il mourut en deliberant, et d'une mort assez fascheuse, car il fut six mois à mourir. On l'ouvrit, et on luy trouva dans le foye plus de six douzaines de boules de chair, la pluspart, grosses comme des balles de mousquet et quelques-unes grosses comme des esteufs (*a*). Tout cela venoit de melancolie. Il voulut faire le philosophe, et, après avoir eu tous ses sacremens, il dit à ses parentes : « Mesdames, excusez si « mon linge n'est pas trop blanc; mais j'ay à « faire un si grand voyage qu'aussy bien il se- « roit bientost sale. » Il fit un testament dont il estoit le plus satisfait du monde; il croyoit avoir fait merveilles. Il y avoit des sottises à donner le fouet. Il donnoit à un de ses parens, à qui il avoit de l'obligation et qu'il faisoit son executeur testamentaire, une tapisserie, à condition de payer plus que cette tapisserie ne valloit; il y avoit un article où il parloit de Nublé comme de son domestique, dit qu'il l'a payé et au-delà de ses gages, mais que pour luy oster

a. Balles de paume.

tout sujet de plainte, sur ce qu'il a ouy dire que M. Nublé disoit qu'il avoit perdu quelques meubles, il charge ses heritiers de luy donner ce que dira M. Menage jusqu'à la somme de trois cens livres. Par vanité, il laissa cent livres de rente à une parente de la Rochelle qu'il avoit aimée en vain autrefois. Cela pensa faire enrager cette femme, car il sembloit qu'il la voulust payer de si peu de chose. Il laissa ses livres à Bernard de Lesfargues dont nous allons parler, et vous sçaurez pourquoy. Il fit heritiers ceux qui l'estoient par la coustume, et c'estoit le moins qu'il pouvoit faire, car il s'estoit fait donner sous main cent mille livres par son pere.

Il avoit un beau-frere digne de luy, qu'on appelloit M. de Chéusse; il avoit esté conseiller à la Rochelle, mais il faisoit le Marquis[1]. Ce fat avoit je ne sçay quoy à demesler avec quelque homme de la Rochelle, qu'il traittoit fort de haut en bas. Cet homme pourtant luy fit quelque niche, le voylà en colere. « Ah! « petit rousseau, » disoit-il, « petit rousseau, « ce sont autant de charbons ardens que tu « t'attises sur la teste. Ma fille, » adjoustoit-il,

1. Ce benais avoit une sotte coustume de dire *mes amys*, au lieu de Messieurs. Un bourgeois, qui l'estoit allé voir seul, voyant qu'il disoit *mes amys*, se retourne et ne voit que son barbet. « Hé! coquin, » luy dit-il, « remercie donc Monsieur. »

parlant à une folle de fille qu'il a, « je vois bien « qu'il faudra souiller ses mains de ce vilain « sang. » Cette fille disoit une fois que la Reyne avoit dit à Lozieres : « Monsieur de Lozieres, « Monsieur de Lozieres, la soutane n'est pas « vostre faict ; à ce baston, à ce baston ! »



364. — LESFARGUES.

(*Bernard de Lesfargues.*)

BERNARD de Lesfargues estoit advocat à Toulouse et filz d'advocat. Pour son malheur, il s'imagina qu'il estoit eloquent, et s'estant mis à traduire [1] Q. Curse, il fut si charmé de son style, qu'il crut qu'il n'y avoit que Paris digne de luy. A son arrivée, il s'adressa à feu Camusat, libraire de l'Académie. Camusat estoit bon libraire [2], et tandis qu'il suivit le conseil de Chapelain et de Conrart, il n'imprima guères de meschantes choses ; mais sur la fin il s'imagina estre assez habile pour faire les choses de sa teste, de sorte qu'il se mit à imprimer l'*Alexandre francois* [3],

1. *Variante biffée :* quelque chose de.

2. *Mots biffés :* mais il se prenoit pour un autre, et se trompoit toujours quand il....

3. C'estoit le titre que Lesfargues avoit donné à Q. Curse.

sans en demander avis. Il passa bien plus avant, car il crut avoir trouvé un homme à opposer à du Ryer, qui traduisoit Ciceron pour d'autres libraires, et donna six cens livres par an à Lesfargues ; mais, parce qu'il voyoit que l'approbation de ceux de l'Academie estoit necessaire à son nouveau venu, il obligea ce galant homme « qui pretendoit, » disoit-il, « jetter « de la poudre aux yeux à tout le monde, » à visiter quelques academiciens, et à se mettre le ventre à terre devant eux. Lesfargues alla, entre autres, voir M. Conrart, entre six et sept heures du matin. Conrart estoit encore au lict ; on luy dit que c'estoit de la part de Camusat. Or, Camusat avoit promis de luy envoyer un faiseur de lunettes pour une commission, et parce qu'il luy avoit dit que c'estoit un homme fort bizarre, il prend sa robe de chambre et le fait entrer. Lesfargues vient, et faisant une reverence très-profonde, luy dit : *Monsur, jé suis ce miseravle tradutur dont monsur Camusat bous a parlé.*

Mais le pauvre Toulousin perdit bientost son protecteur Camusat : celui-cy mourut un an après, lorsque son *tradutur* estoit sur le poinct de faire imprimer les *Verrines* (*a*). On empes-

a. Les *Oraisons de Ciceron contre Verres, traduites en françois*. Paris, 1640. In-4°.

cha que la Veuve ne les imprimast, et bien luy en prit, car on n'en a presque point vendu. Ce gascon disoit : « Il falloit bien que je les tra-« duisisse, car, pour cela, il faut une parfaite « connoissance du droit romain et une parfaite « elegance. » Il faisoit des vers qui ne valoient pas mieux que sa prose. Depourveû de son Mecenas Camusat, il se mit à faire la cour à l'abbé de Cerisy (*a*), à La Chambre et à Esprit, et de là vient que Menage, dans la *Requeste des Dictionnaires*, l'appelle :

Vostre candidat Lesfargue.

Mais son veritable support fut Lozieres. Lesfargues luy disoit : « Bous estes le dispen-« satur de la gloire, » et le flattoit sur toutes choses ; de sorte qu'il s'y adomestiqua si bien, qu'avec une insolence de gascon, quoyque l'autre n'y songeast pas, il luy dit un jour : « Eh bien, Monsur, este chambre que bous « me boulez donner chez bous est-elle preste ? » Il n'y en eut pourtant point. Lozieres estoit pesant, et ne sçavoit quasy rien ; il lisoit avec ce fou ; ils virent la poetique, et le Senateur se mit en teste de faire des sujets de piece de théatre. Il en disposoit les actes et les scenes, et mettoit en prose tout ce qu'il eust voulu

a. Germain Habert et Marie Cureau de La Chambre.

qu'on eust mis en vers. Lesfargues escrivoit sous luy, et je me souviens qu'il disoit en ce temps-là : « Je me soumets à escrire sous M. de « Lozieres ; regardez quel homme il faut que « ce soit ! » Il disoit une fois à l'abbé de Retz : « Il n'y a que vous et moy qui ayons du feu. » Une fois, il estoit dans je ne sçay quelle maison, où il y avoit une tapisserie antique de velours en broderie, avec un lict[1] : « Cette « chambre, » dit-il, « me fait ressouvenir de « celle de mon pere ; il a un meuble tout pa- « reil qu'on luy donna pour des affaires de la « maison de Foys qu'il a faittes il y a long- « temps. Seriez-vous d'avis que je fisse venir « ce meuble ? »

Lozieres, en s'en allant en Dauphiné, fit tant envers ces messieurs de chez M. le Chancellier, qu'on fit Lesfargues advocat au Conseil, où il a tousjours travaillé depuis, après avoir renoncé à sa mal-fondée pretention d'eloquent.

1. *Mots biffés :* de velours ou en broderie.





365. 368. — L'ABBÉ TALLEMANT, SON PERE, ETC. (*a*).

(*François Tallemant, abbé du Val, prieur de Saint-Irénée de Lyon, de l'Académie françoise, né* 23 *septembre* 1620, *mort en* 1693.)

L'ABBÉ Tallemant est un garçon qui a de l'esprit et des lettres ; il fait mesme des choses agréables, mais il n'y a rien d'achevé ; mais c'est le plus grand inquiet de France, et qui chagrine (*b*) le plus. Il est vray que son chagrin est quelquefois assez plaisant.

L'ambition luy fit changer de religion, et il avoit ce dessein il y a vingt ans (*c*), lorsqu'un de mes freres du premier lict (*d*), luy et moy, allasmes en Italie. Il estoit le plus jeune des trois, et n'avoit pas encore dix-huict ans. A Venise, où nous fismes quelque séjour avant que d'aller à Rome, il coucha avec une courtisane ; le lendemain, nous luy demandasmes : « Eh bien, estoit-elle jolie ? — La plus jolie du « monde, » dit-il, « elle n'avoit pas le moindre « petit poil sur les cuisses. — Ah ! l'innocent ! »

a. *C'est-à-dire :* des Réaux et Rambouillet. — *b*. *Aujourd'huy :* qui se chagrine, qui broye du noir. — *c*. En 1638. — *d*. Paul sieur de Lussac.

luy dismes-nous, « il a apporté son pucellage « en Italie ! »

Au retour, il voulut donner à l'abbé de Retz la gloire de l'avoir converty. Mon pere se fascha, et l'envoya pour quelque temps hors de Paris. Une fois que le bonhomme luy escrivit une lettre où il y avoit des endroits pleins de bile, et quelques-uns qui marquoient qu'il avoit fait quelque effort, le proselyte, en la monstrant à Quillet, disoit : « Voyez-vous bien, en « voylà un qui est de la façon de des Réaux, et « celuy-cy où il y a : *Sera-t-il dit qu'un Fran-* « *çois Tallemant, petit-filz d'un autre Fran-* « *çois Tallemant qui aima mieux sortir de sa* « *patrie que de fleschir le genouil devant l'i-* « *dole*, etc.; voylà qui est du filz aisné. » La meilleure raison qu'il ayt ditte, c'est qu'il estoit tousjours à la portiere du vent, en allant à Charenton.

C'est un des plus grands paresseux qui soit au monde; avant que nous eussions un carrosse, on luy donna un cheval. Je ris encore quand je me ressouviens de la maniere dont il alloit par la ville ; sa beste estoit presque tousjours dans le ruisseau, la bride sur le cou ; et quand elle approchoit des maisons, elle mettoit la teste dans toutes les portes : au diable le coup d'esperon qu'il luy donnoit ! Estoit-il de retour ? le voylà à pester contre ce cheval. « Ce chien

« d'animal, » disoit-il, « s'arreste tousjours où « je ne veux pas aller. Aussy, voylà une belle « occupation que de conduire une beste! »

Pour n'avoir pas la peine de manier un gros livre, il fit relier un Aristote en vingt-quatre petits volumes, et de ces vingt-quatre en peu de jours, il ne s'en trouva pas quinze. Il se tenoit dans son lict à lire quelquefois jusqu'à onze heures, et, la pluspart du temps, ses draps estoient à bas, et il n'avoit que la couverture sur luy. Aussy frileux que malpropre, on l'a vu cent fois entourer sa chaise de paravens devant un gros feu, affublé d'une grosse robe de chambre.

Il estoit amoureux de Madame d'Harambure, quoyqu'elle fust bien gravée; elle s'en divertissoit, et n'a pas peu contribué à le rendre bizarre, car elle souffroit toutes ses visions[1].

Tout d'un coup il luy prend une fantaisie de retourner à Rome : durant son absence, cette femme (*a*) mourut. Il a voulu nous faire accroire depuis qu'il s'estoit esloigné parce qu'il

1. Un beau matin, au plus fort de son amour, nous fusmes tous estonnez que nous le vismes avec une perruque. Il avoit la teste belle; mais, par endroits, ses cheveux s'estoient blanchis. On ne s'en apercevoit pourtant point, car il en avoit beaucoup; mais il fut bien attrappé quand, au lieu de revenir noirs, il en revint une fois plus de blancs qu'il n'y en avoit.

a. Madame d'Harambure.

voyoit bien qu'elle mourroit. Revenu de Rome, on le fit aumosnier du Roy, justement au commencement de la Regençe. Je ne sçay si c'est la soutane qui luy a communiqué l'avarice des gens d'eglise, mais aussytost il eut une aspreté estrange pour le bien. Il se mit dans la teste que cela luy nuisoit de demeurer avec des huguenots. Il fit accroire à mon pere que le Pere Vincent (*a*) en avoit dit quelque chose, et qu'il n'auroit point de benefices s'il ne logeoit separement; il sort du logis. Il logeoit vers le Palais-Royal, et prenoit ses repas dans une auberge. Cette vie l'ennuya ; il se loge plus près de mon pere pour avoir des bouillons : après il y prit ses repas, en suitte il y logea seul, ses gens estoient dehors; enfin il les y logea aussy.

Or, avant que de passer outre, il est bon de depeindre un peu l'humeur de mon pere (*b*). C'estoit un homme du vieux temps, *in puris naturalibus*, qui, en sa vie, n'avoit fait une reflexion; opiniastre à un point estrange. Il disoit naïfvement : « On dit que je suis opiniastre ; « qu'on me fasse venir un homme qui me per« suade, on verra bien que je ne suis point « testu. » Il avoit de l'honneur et estoit hu-

a. Vincent de Paul. — *b*. Pierre Tallemant, mort à Paris, au commencement de 1657.

main, mais le plus meschant politique du monde. Il avoit des façons de parler toutes particulieres, et il croyoit que tout le monde estoit obligé de l'entendre comme ceux de sa famille. L'aversion qu'il avoit eûe contre un ministre escossois, nommé Primerose[1], qui preschoit deux heures d'horloge, et ne disoit rien qui vaille, fut cause que pour dire un lanternier (*a*), il disoit un Escossois. Mon pere une fois disoit à un homme : « Celuy dont vous parlez est un « *Escossois.* » Il vouloit dire un *sot.* « Vous « m'excuserez, Monsieur, » dit l'autre, « il est « de Toulouse. » Or, le bonhomme appelloit en riant l'Aumosnier, *nostre Escossois.* Un jour le portier demanda au cocher de l'Aumosnier : « Où as-tu laissé ta charge ? — J'ay « laissé, » dit le cocher, « *nostre Escossois* au « Palais-Royal. » Mon pere s'avisa en suitte, pour encherir, de dire *excellent Escossois*, puis *excellent* tout seul ; après *magnifique excellent*, et enfin rien que *magnifique ;* tellement que, pour sçavoir ce qu'il vouloit dire, il

1. Ce ministre disoit une fois : « Mes freres, les pro- « verbes sont veritables : qui a fait Normand a fait « gourmand ; qui a fait Gascon a fait larron » (notez que c'estoit à Bordeaux) ; « qui a fait Saintongeois « a fait bavard, etc. Mais qui a fait Escossois, a fait « prompt et propice à toutes vertus. »

a. Un homme qui vous repaît de billevesées.

falloit faire toute cette gradation. Il parloit aux gens de dehors, pour peu qu'il fust en belle humeur, car il estoit gay naturellement, comme à ses enfans; vous l'entendiez si vous pouviez. La premiere fois que Ruvigny, qui a espousé ma sœur, le vit, il y fut terriblement attrappé; il disoit tousjours ouy, et il rioit quand il le voyoit rire. « Voyez-vous, » lui disoit-il, « ma « femme, elle est c. a. i. l.[1] de sa fille; vous « serez le gendre à la Manon; quand elle sera « douze douzaines, on luy donnera bien des « bouillons. Je vous en avertis, *a bon co ma* « *nevoude de Battagley*[2]. »

Quand il vouloit dire : vous dittes vray, il disoit : « L'enfant dit vray, y en eust-il pour « cent escus. » C'est qu'à la Rochelle il y avoit un vieillard qui faisoit aller un petit garçon devant luy. Ce petit disoit : « Qui a de vieux « souliers à vendre? mon pere les acheptera. » Et le vieillard adjoustoit gravement : « L'en- « fant dit vray, y en eust-il pour cent escus. »

1. C'est-à-dire Caillette; à la Rochelle on dit *un Cail;* il vouloit dire *coiffée* de sa fille. — Douze douzaines, c'est une *grosse;* quand elle sera *grosse.* — Le *gendre à la Manon*, c'est que ma mere avoit bien du soing du gendre de la fille du premier lict, et mon pere disoit : « Que « sera-ce donc du *gendre à la Manon?* » Ma sœur de Ruvigny s'appelle *Marie.*

2. Une femme de Bordeaux disoit cela : « Ma niepce « de Battagley a bon cœur. » Il vouloit dire que ma sœur avoit du cœur.

Naïfvement, au lieu d'aller recevoir dans la cour Madame de Rohan, la douairiere, qui amenoit Ruvigny au logis, croyant luy faire honneur il prit sa belle robe de chambre et la receût au coing de son feu. Au lieu de bonjour, il disoit tousjours adieu; « adieu, Mon« sieur, comment vous portez-vous? » Il n'avoit pas de plus grande jôye au monde que d'avoir de bon vin, luy qui ne beuvoit que de l'eau; mais il haïssoit les festins. Il amenoit quelquefois un peu trop de gens pour son ordinaire, et il raisonnait ainsy : « s'il y a à « manger pour six, il y en a bien pour sept, » et ainsy du reste. Il ne crioit jamais tant son porteur d'eau que quand il luy apportoit de l'eau bien claire. « Voylà de bonne eau, cela ! » disoit-il; « coquin! pourquoy ne m'en appor« tes-tu pas tousjours de mesme? » Je ne l'ay jamais veû si en colere que quand, après avoir bien appellé *laquais!* il trouva tous ceux de ses enfans, jouans à la boule dans la cour, qui s'entredisoient : « Joue, joue, ce n'est que « monsieur le pere. » Il ne les battit pourtant point, car jamais je ne luy ay veû frapper personne.

Il estoit un peu d'amoureuse maniere; mais il ne s'amusa à rien de qualifié (*a*) que sur ses

a. De distingué.

vieux jours, qu'il en conta à Madame Boiste, qui, très-avant sur le retour, ne fut pas faschée de trouver encore un galant. J'ay trouvé plus de vingt brouillons de lettres d'amour qu'il luy escrivoit. Une fois, pour luy plaire, il s'avisa de se faire raser tout le poil de l'estomach ; il luy en vint une bonne apostume, qui estoit comme une peste. Ma mere estoit une bonne femme, qui estoit bien aise qu'il se divertist. Une fois on le trouva à table avec la Boiste[1], Calprenede et la Beaupré (*a*), une comedienne qui avoit fait amitié avec cette femme.

Ma mere mourut huict mois devant luy et mourut en dormant. Il disoit naïfvement : « Regardez, j'estois, il n'y a que deux jours, « couché avec elle. N'allez pas croire au moins « que je luy aye rien fait. En conscience, je « n'y touchay pas ; cela luy eust fait mal. »

Revenons à l'Aumosnier, que nous appellerons l'Abbé, désormais. L'Abbé, à cause qu'il avoit changé de religion, s'imaginoit qu'on luy feroit faire desavantage, et il me craignoit plus que tous, parce que ma mere m'aimoit fort. Moy, de mon costé, j'estois fort las des divisions de la famille : deux differens licts ne sont

1. Voy. plus bas.

a. Voy. *Histor.* de Mondory.

bien jamais d'accord; d'ailleurs l'Abbé, dez son enfance, avoit tousjours eu contre moy une envie estrange, qu'il a encore et que je n'espere pas surmonter. Je me resolus donc, voyant que mon pere n'estoit pas homme à me donner de bien qu'en me mariant ou me faisant conseiller (et je haïssois ce mestier-là, outre que je n'estois pas assez riche pour jetter quarante mille escus dans l'eau); je me resolus donc à me marier, mais à y prendre le plus de precautions que je pourrois. Ma mere estoit sœur de M. de Rambouillet; il avoit une petite fille fort jolie (*a*), pour laquelle je me sentois de l'inclination; c'estoit ma cousine-germaine : on m'estimoit dans sa famille, la mere m'aimoit tendrement, les filz (*b*) estoient en quelque sorte mes disciples; on ne me pouvoit pas tromper pour le bien, nos peres avoient fait mesmes affaires et, comme ils avoient eu de grands procez et qu'il y avoit encore tous les jours quelque chose à demesler, je croyois les rendre amys pour jamais. Si on peut dire qu'on ne fait pas une sottise en se mariant, il me semble que je pouvois dire que je n'en faisois pas une. J'en fais parler par mon frere aisné (*c*),

a. Elisabeth de R. — *b*. Nicolas, maître d'hôtel du Roy; Paul, sieur de Plessis, alors en Languedoc, et Antoine, sieur de La Sabliere. — *c*. Pierre T., sieur de Boisneau.

qui aime qu'on fasse honneur à la primogéniture : nous voylà accordez pour estre mariez au bout de deux ans, car elle n'avoit qu'onze ans et demy. La mere meurt au bout d'un mois ; on fait venir en sa place la fille aisnée, qui estoit veuve (*a*). Cette veuve est une personne fort douce et fort bien faitte : je me mis bientost admirablement bien avec elle, et je n'eus pas grand peine à aimer la petite, et aussy à m'en faire aimer.

Il n'y avoit pas longtemps que nous estions accordez, quand un soir on me vint dire que Mallet, un secretaire du Roy qui avoit sa fortune auprès de Rambouillet (*b*), et mon frere aisné me cherchoient partout. Aussytost je devinay ce que c'estoit. Ils reviennent : « N'est-« ce pas, » leur dis-je, « que vous avez accordé « ma sœur avec Rambouillet? — Ouy, » me dirent-ils, « et cela est signé ; nous ne l'avons « point voulu dire, parce qu'on a remarqué « que vous n'en estiez pas d'avis. » (J'avois raison; ils n'estoient point le fait l'un de l'autre, comme vous verrez par la suitte.) « Je me trom-« pois peut-estre, » leur dis-je en dissimulant, « mais j'en suis ravy. » Sur cela je vais trouver Rambouillet, et je l'embrasse un million de

a. Catherine de R., veuve de Jacques de Monceau, sieur de Lestang. — *b*. *C'est-à-dire* : chez R.

fois. Voylà l'Abbé en cervelle. « Des Réaux, » disoit-il, « sera le maistre de tout; il tail-« lera et roignera comme il luy plaira. » Il fait une caballe avec un cadet, qui restoit de deux qui avoient pris les armes (*a*), et ils n'eurent pas grand peine à desgouter une fille de qui on avoit arraché un consentement à ce mariage; car elle avoit de l'ambition. Ils eurent le loisir de dire tout ce qu'ils voulurent, car il se trouva que Rambouillet, — qui n'ayant guères que vingt-un ans, s'estoit laissé emporter au gros mariage qu'on luy donnoit, et à la persuasion de sa famille, sans prendre garde à ce qu'il faisoit, — avoit mal au *catze*. Il se descouvrit à moy; je le dis à ceux du premier lict qui avoient fait l'affaire; on fait agir Guenault, qui se sert de la fievre quarte que la demoiselle avoit, disant qu'il estoit dangereux de la marier en cet estat-là. L'Abbé cependant avoit (fait) dire par ce cadet, de qui on ne se desfioit point, tout ce qu'il avoit voulu, et luy-mesme, voyant que la fille estoit ebranlée, tournoit ce jeune homme en ridicule le plus qu'il pouvoit. Un accordé, jeune et peu caressé, est aisé à desferrer; à toute heure le jouvenceau ne sçavoit où il en estoit[1]. Dez qu'il

1. *Mots biffés* : La demoiselle lascha quelques paroles qui furent rapportées à Rambouillet.

a. Celui qui fut tué à Nordlingue en 1645.

fut guery, on le pressa fort de passer le contract et de faire publier des annonces; il y consentit : on fait une annonce; mais comme je m'y attendois le moins, je le voys à mes piez dans mon cabinet : « J'ay tort, je l'avoue, » me dit-il; « je ne devois rien faire sans vous « en parler, mais je croyois que je ne pouvois « vous estre trop proche. Je vous viens deman- « der conseil. Vostre sœur me traitte le plus « estrangement du monde. Sans vostre consi- « deration, j'aurois tout rompu desjà. — Vous « me mettez en une horrible peine, » luy dis-je. « J'ayme vostre sœur, et il est bien difficile « que je vous serve sans qu'on me l'oste : nous « y ferons ce que nous pourrons. Trouvez- « vous tantost chez Patru, qui est malade, et « allez prier M. Conrart de s'y rendre. » Nous voylà tous assemblez. « Je suis resolu, » leur dis-je, « à tout hazarder pour tirer ce « garçon de l'embarras où il s'est mis : en cela « je sçay que je fais son bien et celuy de ma « sœur tout ensemble. Ils ne sont point le fait « l'un de l'autre; il y faut un homme d'autho- « rité, et mon cousin est quasy aussy jeune « qu'elle : ils mourroient tous deux de chagrin. « Ceux qui ont fait cela sont des bourgeois qui « font les mariages comme à la Comedie, où « tout le monde se marie à la fin. Je suis d'a- « vis, moy, qui connois assez les deux vieil-

« lards auxquels nous avons affaire, que, dez « ce soir, ce garçon declare à son pere que ma « sœur a dit à Charenton, et cela est vray, « qu'elle vouloit bien Rambouillet pour son « cousin, mais non point pour son mary ; » et un million d'autres choses qui estoient capables de choquer terriblement le bonhomme, et où il n'y avoit rien d'inventé ; « qu'après cela « il le supplie de trouver bon qu'il en pense « plus à une personne qui a de l'aversion pour « luy ; que ce n'avoit esté que par complaisance « qu'il s'estoit resolu à se marier si jeune, etc. « Si le pere prend feu, » adjoustay-je, « comme « je n'en doute point, sur l'heure, envoyez « faire vos excuses à vostre accordée si (*a*) vous « ne l'allez point voir, et que vous vous trou- « vez mal ; cela la chocquera et la rendra d'au- « tant plus aigre, et son aigreur nous est né- « cessaire ; après, allez coucher en ville, de « peur que vostre pere ne change d'avis : de- « main, dez sept heures[1], allez trouver mon « pere, il n'y a que luy de levé au logis à cette « heure-là ; representez-luy le desplaisir que « vous avez d'apercevoir tous les jours de plus « en plus l'aversion que sa fille a pour vous ; « que vous seriez bien fasché de la rendre mal-

1. C'estoit en caresme.

a. C'est-à-dire : de ce que....

« heureuse, et que vous le suppliez de trouver « bon que vous vous retiriez, etc. Le bon-« homme, car il est brusque et a encore quel-« que teinture des dogmes de son beau-frere « de La Leu, ne manquera pas de dire, quand « il verra que c'est tout de bon, que Dieu ne « l'a pas voulu, et que le decret eternel en a « autrement ordonné. Cela fait, allez-vous-en « vous promener en Languedoc, où un de vos « freres est directeur de la Foraine (*a*). » M. Conrart tastonna long-temps; mais Patru fut de mon avis, dit que temporizer à cela c'estoit tout gaster. Le pere de Rambouillet prit la chose comme j'avois dit; mon pere d'abord se mit à rire et m'envoya querir. Moy, qui m'estois bien douté de cela, je me faisois le poil tout exprez; il m'obligea de descendre en l'estat où je me trouvois, avec une joue rasée et l'autre qui ne l'estoit point. « Vostre cou-« sin, » me dit-il, « croit qu'on se desfait de « l'amour comme d'une chemise, » (car le bonhomme a tousjours cru qu'il n'y avoit rien au monde d'aussy beau que sa fille. Elle n'estoit point mal faitte à la verité, et ce qui le fit enfin resoudre à la donner à Ruvigny, c'est qu'on luy fit accroire que le cavalier, qui ne l'avoit

a. De la taxe sur les marchandises exportées ou importées.

jamais veüe, en estoit furieusement amoureux); « je ne le prends point au mot; je luy donne « huict jours pour y penser; et puis ma fille ne « demeurera pas. » Moy je fis semblant de quereller Rambouillet, et luy reprochay qu'avecque ses legeretez, il me donnoit de belles affaires. Enfin, il parla de façon que mon pere crut qu'il vouloit rompre. Moy, pour rendre la chose plus difficile à renouer, je dis à ma mere : « Ma sœur sçaura cela aussy bien par d'autres; « je suis d'avis que vous la luy alliez dire. » Elle y fut, et ma sœur luy dit aigrement : « J'a-« vois tousjours bien esperé cela; j'en priois « Dieu tous les jours. » Mallet par hazard estoit au logis quand ma mere rapporta cela à mon pere. Mallet le redit au pere de Rambouillet, qui vit bien, par là, que son filz ne luy avoit point menty. Mon pere, en colere, ne veut point voir sa fille : les freres du premier lict avoient un pied de nez. Cependant Rambouillet, qui m'avoit promis de s'en aller, ne s'en alloit point. Au bout de deux jours, comme j'allois voir mon accordée, je vois le carrosse de l'Abbé à la porte; il estoit dans la chambre de Rambouillet, où il luy disoit (regardez quelle insolence!) que quoy qu'on luy dist de la part de ma sœur, qu'il n'en crust rien, et que ce n'estoit que pour ne pas se mettre toute la famille à dos qu'elle en usoit ainsy.

Je sortois, quand je trouvai mes deux freres qui montoient dans la chambre de ce garçon; l'Abbé n'en faisoit que de partir : je les suy. L'aisné, qui est un fort gros homme, entre tout essoufflé, car il commençoit à faire chaud et il estoit venu à pié, et, en mettant son chapeau d'une main sur la table, et se desboutonnant son collet de pourpoint de l'autre : « *Nox dabit* « *consilium*, je l'avois bien dit; mon filz, la « nuict l'a donné, la nuict l'a donné. Ce matin « nostre sœur m'a envoyé querir et m'a prié de « vous dire qu'elle vous prioit d'excuser le cha- « grin que donnoit la fievre quarte, etc. » Il fut si bon que de luy offrir de luy faire escrire des lettres d'amour par cette fille. Rambouillet, à qui, sur toutes choses, j'avois recommandé de ne parler guères, se contenta de les remercier de la peine qu'ils avoient prise, et ne leur dit autre chose[1]. Ils s'en vont, et moy avec eux qui, passant le dernier, eus le loisir de dire au

1. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est que ces messieurs croyoient avoir mis l'honneur de leur sœur à couvert en faisant cette sottise. Au lieu qu'elle estoit au-dessus, et qu'elle(*a*) pouvoit dire : C'est une fille qui n'a pas voulu de ce garçon ; ils firent en sorte qu'on dist : C'est un garçon qui n'a pas voulu de cette fille. Le gros homme(*b*), qui s'estoit vanté de faire revenir ce garçon de cinquante lieues, le fit fuir à deux cens, jusques en Languedoc.

a. Il semble qu'il eût fallu : *et qu'ils pouvoient*. — *b*. Le frère aîné.

jeune homme en sortant : « Partez, partez, « partez. » Mallet et Sabliere, le deuxiesme frere de Rambouillet, avoient soufflé aux oreilles du bonhomme que cette fille se mettoit à la raison, etc.; de sorte qu'il leur donna ordre de chercher son filz. Ils se douterent qu'il n'estoit allé que chez Mallet, à trois lieues de Paris; ils y vont et le ramenent jusqu'à la Bastille : là, il dit qu'il vouloit descendre; ils furent obligez de le laisser. Aussy bien il ne leur avoit rien fait esperer. Je le croyois à Nevers, quand le valet de Conrart me vint dire qu'il y avoit un cavalier chez son maistre qui me demandoit. Je me doutay que c'estoit mon homme; je le gronde : « Vous m'exposez : je « dependray desormais de la langue des gens « de M. Conrart. Que ne demeuriez-vous dans « un cabaret? on vous y seroit allé trouver! » « Je donne tout ce que nous avions d'argent sur nous au domestique de nostre amy. « Je viens, » me dit-il, « pour sçavoir si vostre « affaire est en danger d'estre rompue, et pour « vous declarer que j'aime mieux me sacrifier « que de vous causer ce desplaisir. » Je le fis partir cette fois-là pour Languedoc, d'où il ne revint que quand je le manday, c'est-à-dire à dix mois de là; car ce cadet ayant esté tué à Norlingue, M. Rambouillet considera que j'estois encore un meilleur party, et me donna sa

fille plustost qu'il n'avoit resolu. Je gaignay à tout ce tripotage, car ma mere tourmenta tant les gens pour sa fille, qu'elle me fit avoir cinquante mille livres plus que je n'eusse eu, car on refit mes articles pour les rendre pareils à ceux de ma sœur.

Ce M. Rambouillet (*a*) est un homme qui n'aime que luy et qui ne se refuse rien; pourveù qu'il y trouve sa satisfaction, il ne se soucie guères du reste. Il raisonne de travers pour se satisfaire, et croit que les autres raisonnent comme luy. Il est vain, et c'est un franc nouveau riche[1]. Quand il fit ce jardin hors la porte Saint-Antoine, qu'on appelle Rambouillet, ses associez crierent fort; car c'estoit trop descouvrir le profit qu'ils faisoient aux cinq grosses fermes. Il leur escrivit qu'il avoit icy tout le faix[2], et qu'il falloit bien qu'il prist quelque divertissement, et qu'il pretendoit bien aussy que tous ses associez contribuassent à la des-

1. Jamais homme ne parla tant par *mon* et par *ma;* il dit mon verd est le plus beau du monde, pour dire le verd de mon jardin; il dit *mon eau* est belle, pour dire l'eau de ma fontaine. — Madame la presidente Le Feron (*b*) dit : *mon cul de sac.* Il y avoit un cul de sac proche de sa maison.

2. Mon pere estoit encore à Bordeaux.

a. Nicolas de Rambouillet. — *b.* Marguerite Gallard, femme de Jerome Le Feron, president aux Enquêtes, morte en 1703.

pense d'un jardin[1] qui leur conservoit en santé une personne qui leur estoit si necessaire. Voyez quelle pantalonnade!

Il est propre jusqu'à l'excez ; une fois que le feu se mit chez feu Tallemant (*a*), qui estoit aussy son beau-frere, il mit ses jartieres et sa rotonde (*b*) pour y courir. Je l'ay veû mettre ses cheveux sous son bonnet (*c*), et avoir des rubans incarnats à ses manchettes à soixante-trois ans. Jamais je ne vis un homme qui aimast tant à voir louer ce qu'il fait ; il n'y a pas un pié d'arbre chez luy dont je n'aye fait dix fois l'éloge durant le temps que je fus accordé. Au reste, grand tyran ; il donna de fort mauvaise grace à sa fille aisnée (*d*) une maison pour l'esgaller à ma femme. Elle luy disoit : « Mais, « mon pere, cette maison n'a garde de valoir « tant. — Ma fille, » luy dit-il, « je ne trouve « nullement bien que vous veniez desnigrer « ainsy mon bien. » Depuis que je fus marié, il me dit une fois : « Je n'ay que l'usufruict de « tout cela, mon bien est à vous autres; vous « l'aurez à vostre tour. — Ma foy, vous me

1. Ce jardin est de près de trente arpens, et couste horriblement à faire et à entretenir. Il y a assez de bastiment.

a. Gedeon T., le trésorier de Navarre, mort en 1634. — *b*. Collet empesé qu'on cessa de porter en 1650. — *c*. Pour les tenir mieux bouclés. — *d*. Madame de Lestang.

« dittes là une grande merveille, » luy respondis-je : « avez-vous jamais veû personne qui « ayt emporté sa maison en l'autre monde? »

L'Abbé avoit fait tout ce que je viens de conter, et c'estoit luy, à proprement parler, qui rompoit (*a*) ce mariage. Cependant, comme dans la famille tout ce qu'il faisoit et disoit n'estoit d'aucun poids, à cause que ses bizarreries l'avoient empesché d'y avoir le moindre credit, on ne luy en tesmoigna point de ressentiment; au contraire, mon pere, en bon politique, après la mort de ce dernier gendarme (qui estoit un si bon garçon qu'il disoit, pour dire qu'il vouloit estre enseigne, qu'il vouloit estre *drapeau*); après la mort de ce garçon, au lieu de cent mille francs qu'il donnoit à ma sœur, il luy donna cinquante mille escus, et autant à l'Abbé, les egallans tous deux à moy, qu'on marioit et qui estois l'aisné; encore me vouloit-il obliger à me faire conseiller, sans me faire aucun avantage. Mon pere me disoit : « Il y a bien d'autres qui le sont « qui n'ont pas plus que vous. — C'est comme « si vous me disiez : il y a tant de gens qui font « des folies, pourquoy n'en voulez-vous pas « faire? »

a. *C'est-à-dire :* qui étoit censé avoir rompu.

Mon pere se repentist avant qu'il fust longtemps de toutes ses liberalitez; car il donna à proportion à ceux du premier lict; cependant il tenoit quasy toute sa famille en pension chez luy, et vous pouvez bien croire, comme il disoit luy-mesme nayfvement, qu'il n'y gaignoit pas. Pour moy, j'estois en mon particulier avec la sœur aisnée (*a*) de ma femme, avec laquelle je suis encore. Voylà comme j'avois dessein de faire faire desavantage à M. l'Abbé. Ces cinquante mille escus firent ouvrir les oreilles à bien des gens : Madame de Rohan, la mere, pensa à faire le mariage de Ruvigny et de ma sœur. Ceux du premier lict avoient un homme de la campagne en teste, jeune homme peu estably, et qui s'est rendu tout à fait campagnard : moy, je preferois Ruvigny, parce que je le voyois fort estimé, et qu'il ne bougeoit de la Cour; je ne voulus pourtant point m'en mesler, après ce que j'avois veû, que je n'eusse declaré à ma sœur, en presence de l'Abbé, que je ne pretendois nullement qu'elle me vinst desdire comme les autres; que je luy donnois du temps pour y penser. Elle me dit : « J'y ay desjà « pensé, vous me ferez plaisir. J'aime mieux « cet homme-là que pas un dont on ayt en- « core parlé. » Ainsy j'entrepris la chose, et

a. Madame de Lestang.

enfin j'en vins à bout. Mon pere disoit assez plaisamment que, depuis que ma mere eut ouy parler du *quarré* (*a*), elle luy disoit toutes les fois qu'il se resveilloit la nuict : « Monsieur « Tallemant, vous ne trouverez jamais mieux « pour vostre fille[1]. »

Ruvigny avoit en ce temps-là un cocher fort insolent : ce cocher vouloit qu'un chartier bien chargé prist dans le ruisseau, et il luy donna vingt coups de fouet. Ruvigny descend, bat le cocher, et oblige le chartier à luy donner autant de coups de fouet qu'il en avoit eüs.

Aussytost voylà M. l'Abbé à tourmenter Ruvigny pour demander des benefices pour luy. Le Cardinal ne vouloit ouyr parler d'evesché ; il recompensoit une famille entiere par un evesché ; il differoit tousjours : cela dura cinq ans et davantage[2]. Un garçon qui estoit desjà inquiet, desjà chagrin, n'avoit garde qu'il ne le devinst encore davantage ; il en devint sec, il en eut et a encore une chaleur d'entrailles qui le devore ; il n'a jamais leü depuis un livre

1. Ruvigny estoit rousseau, et La Grossetiere (*b*), gendre du premier lict, aussy. « Oh ! » dit l'Abbé, « je pense « que toutes les bestes fauves se viendront prendre « céans. »

2. Il fit en ce temps-là un voyage à Londres par inquietude.

a. Voy. l'*Historiette* de Mesdames de Rohan. — *b*. N. d'Angennes sieur de La Grossetiere.

tout du long; vous en trouverez vingt sur sa table, tous differens de matiere, les uns grecs, les autres latins, quelques-uns italiens, et mesme d'espagnols; ils seront presque tous ouverts, car il les lit tous à la fois. Il veut connoistre tout le monde, et puis il les laisse là; il aime pour deux ou trois mois, soit hommes, soit femmes : son amitié n'est guères plus constante que son amour. Il ouyt dire qu'une madame des Frisches estoit d'agréable humeur ; c'est, comme on dit, une honneste femme[1] qui se gouverne mal, mais il en couste bon : il y va, fait dire son nom. Elle respond que M. l'abbé Tallemant ne la voyoit point, et dit au laquais qu'il se mesprenoit : « Dis-luy que je suis parent de « ses voisines de la campagne. — Qu'il vienne « donc! » reprit-elle. Il entre en resvant. Au lieu de laisser ses galoches à la porte de l'antichambre, il y laisse ses gans; il les retrouve en sortant : « Vrayment, » dit-il, « quoy qu'on « dise, voicy une maison d'honneur. »

Ennuyé de ne rien avoir après dix ans de service, il vouloit que Ruvigny menaçast le Cardinal, comme s'il eust esté gouverneur de Calais. Enfin l'Abbé parla au Cardinal et le gronda quasy, et disoit entre ses dens : « Si « vous ne le faittes, prenez garde. » Le Cardi-

1. *Mots biffés :* Pas trop honneste.

nal le conta à Ruvigny, et luy dit : « Je me « mis à rire, et luy dis : Je parleray à vostre « beau-frere. » Ruvigny representa au Cardinal : « Si vostre Eminence ne donnoit rien à « l'Abbé, toute la famille croiroit que c'est « ma faute, et que je ne vous en (ay) pas sup- « plié de la bonne sorte ; cela m'est important « pour mon repos. Je ne vous demande que « cette grace. » Ainsy il eut Saint-Irenée de Lyon, un prieuré de fondation royale qui vaut douze cens escus de rente. L'Abbé ne fut point content de cela ; jusques à cette heure, il fait des offres pour tous les eveschés qui vaquent, et pour cela ne se desfait point de sa charge d'aumosnier, parce qu'il espere en la donnant avoir quelque grosse piece. Tous les jours il a de nouvelles pretentions ; il n'y a pas long-temps qu'il songeoit à se faire auditeur de rote ; et, pour cela, il apprenoit le droit canon. Voyez quelle folie, avecque le bien qu'il a, de ne pas demeurer à Paris ! J'ay oublié de dire qu'il se fit de l'Academie (*a*), croyant que cela luy serviroit à la Cour ; mais il se trompe, rien ne luy a guères plus nuy que les sonnets et les madrigaux qu'il fait à tout bout de champ sur tout ce qui arrive à la famille Mazarine.

Mon pere et luy avoient quelquefois d'assez

a. Le 10 mai 1651, à la place de Jean de Montreuil.

plaisans dialogues. Le bonhomme sçavoit de bons contes, mais il les repetoit souvent; ce garçon, mal complaisant, tesmoigna ouvertement que cela l'ennuyoit, tellement que mon pere n'osoit plus faire un conte sans le regarder en riant, comme pour luy en demander permission : l'Abbé se levoit dez qu'il commençoit; le bonhomme le rappelloit : « Reviens, re« viens. — Vous ne le direz donc pas? — Non, « non. » Après il recommençoit. L'autre se levoit encore; ils se jouoient quelquefois un demy-quart d'heure. L'Abbé s'avisa de dire qu'il vouloit faire une taille pour marquer chaque fois que mon pere feroit un mesme conte, afin de rabattre autant de jours de sa pension; tellement que, dez que le bonhomme commençoit à repeter un conte, l'Abbé crioit : « Laquais, la taille! » Mon pere rioit et disoit qu'il vouloit faire aussy une taille pour marquer toutes les fois que l'Abbé se plaindroit de la peine que luy donnoient les pauvres pour la cene du Roy. Quand l'Abbé fut de l'Academie, il vouloit faire aussy une taille pour les mauvais mots de son pere (*a*). Il vint une fois disner au logis une femme qu'il haïssoit : « Où « iray-je disner? » dit-il. — « Allez, » luy dit-on, « chez M. de Rambouillet, icy près. —

a. Comme pour les mauvais contes

« La naine[1] y est. — Allez chez vostre frere « aisné. — Carron[2] m'ennuye trop; voyez, » adjousta-t-il, « quel chien de quartier ; on ne « sçait que devenir. » Il ne faut pas s'estonner s'il s'ennuyoit des gens; il se chagrinoit d'un tailleur de pierre qui estoit à une tapisserie, et disoit : « Cet impertinent-là n'achevera-t-il ja- « mais de tailler cette pierre. » Il disoit quel- quefois les choses assez plaisamment. Une vieille fille disoit : « Je pense que je ne seray « mariée qu'en paradis. — Je pense, » luy dit-il, « qu'entre tous les saints, vous ne man- « querez pas de prendre saint Alivergaut[3] pour

1. Une petite Rambouillet qui est demeurée fort courte.

2. Un sot parasite.

3. Qui mourut le — roide. — Depuis la desroute de la famille, par la mort du frere aisné du premier lict et de l'infidelité de Bibaud, associé, qui avoit espousé une niepce du pere (*a*), l'Abbé fut sans carrosse jusqu'à ce qu'il eust vendu sa charge d'aumosnier, sur laquelle il gaigna dix-huict mille escus. Durant qu'il estoit à pié, il escrit un jour à Tallemant, le maistre des Requestes, qu'il avoit à luy parler d'une affaire pressée, et qu'il le prioit deluy envoyer son carrosse pour aller disner avec luy. On le luy envoye; il estoit temps de disner quand il arrive; il se met à table. Aussytost après, des gens de son quartier viennent solliciter le Maistre des Requestes ; il prend l'occasion et s'en retourne avec eux, sans avoir dit un mot de cette affaire pressée, laquelle il a tellement oubliée, qu'il n'en a jamais parlé depuis.

a. Apparemment une fille de Gédéon Tallemant, tre- zorier de Navarre.

« vostre mary. » Il disoit que le plus beau jour de la sepmaine estoit le dimanche, car tout le monde a du linge blanc.

Je luy ay addressé une satire sans qu'il le sache ; mais c'est comme à mon Νήπιε Πέρση (*a*), à l'imitation d'Hesiode.



369. — LES AMOURS DE L'AUTHEUR.

(*Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, né le* 2 *octobre* 1619, *mort le* 10 *novembre* 1692.)

J'ESTOIS encore en logique quand Lisis (*b*), mon parent, me mena à la campagne voir ses sœurs. Je ne les avois jamais veües chez elles : je songeay, la nuict avant de partir, que je devenois amoureux de l'aisnée. C'estoit une veuve qui, quoyque petite et de l'âge de trente ans, ne laissoit pas d'estre fort jolie. Plusieurs personnes avoient souspiré pour elle ; mais on n'avoit point dit qu'elle en eust aimé pas un. Mon songe ne fut point faux; je m'attachay à la veuve dez le premier soir. Il falloit que nous eussions quelque sympathie l'un pour l'autre, car elle me

a. Les travaux et les jours, vers 397; εργαζεν, Νήπιε Πέρση. — *b.* Henry de Louvigny, vers 1636.

traitta tousjours avec la plus grande bonté du monde; et quand je luy dis adieu, elle me baisa si fort au milieu de la bouche, que ce baiser me fit une profonde playe au cœur. Lisis, qui avoit une belle femme (*a*) et qui estoit marié il n'y avoit pas trop longtemps, ne voulût pas demeurer là plus de six jours, et me fit partir par une pluye effroyable. Nous estions à cheval; un escolier n'a pas, pour l'ordinaire, tout ce qu'il luy faut : je ne sçay si c'estoit ma casaque qui estoit trop courte, ou si c'estoient mes bottes, mais jamais je ne les pus faire joindre, et l'eau entroit dans mes jambes tout à son aise. Helas ! le cœur me saigne quand je songe à un pauvre bas de soye verd qui fut tout desteint.

A la Saint-Martin (*b*), ma veuve revint à Paris; j'y allay tout aussytost. J'avois honte de paroistre crotté devant elle : alors il n'y avoit ny chaises ny galoches, et de la place Maubert, où je logeois, il y avoit bien loing à la rue Montorgueil, où elle logeoit avec sa sœur (*c*). Je cherche chez les loueurs de chevaux; j'en trouve un assez raisonnable pour passer pour un cheval bourgeois; je louay une selle honneste et une bride à un sellier; j'avois desjà un

a. Antoinette Bigot de La Honville. — *b*. 11 octobre 1636. — *c*. Madame d'Agamy.

laquais. En cet equipage, mon frere aisné (*a*) me trouve vers Saint-Innocent. « Où vas-tu, « Chevalier? » me dit-il. (On m'appelloit ainsi à cause que j'estois fou de l'*Amadis*.)— « Je m'en « vais, » luy dis-je, « chez Tirsis (*b*)[1]; on y doit « lire une comedie. — Je ne te demande pas, » me dit-il, « ce que tu y vas faire. » (Il sceût après que l'on n'y devoit rien lire.) En ce commencement, je m'excusois tousjours, sans qu'on m'accusast, et quand on me trouvoit chez la belle et qu'on me disoit : « Ah ! vous voylà, « Chevalier, » je disois tousjours ou « je suis « venu jouer aux quilles, » ou « je suis venu « jouer au volant. » Le monde se mettoit à rire.

Insensiblement je m'enferray si bien, que je ne songeois plus qu'à cela. Les gens en railloient; moy, je m'en desferrois. Elle croyoit badiner et se plaisoit à estre aimée; mais cela alla plus loing qu'elle ne pensoit. Cerilas (*c*), un des plus beaux esprits du siecle, en estoit amoureux il y avoit plus de deux ans; elle le souffroit, et il y estoit fort familier en ce temps-là; luy et trois freres qu'il avoit[2], dont

1. Le nom du beau-frere de la Veuve.

2. *Mots biffés et difficilement devinés :* (dont l'aisné, le Commissaire, avoit eu le dez; l'Abbé l'avoit eu après luy), estoient dans cette maison.

a. Pierre Tallemant de Boisneau. — *b*. M. d'Agamy. — *c*. Germain Habert, abbé de Cerisy.

l'un a eu une grande reputation pour la poésie, estoient dans cette maison tous les jours et à toutes les heures. Deux autres beaux esprits[1] y venoient souvent l'après-disnée; Rennevilliers (*a*) n'en bougeoit : on s'y divertissoit assez bien.

Cerilas (*b*) fut bientost jaloux de moy; aussy, pour dire le vray, la Veuve ne prenoit guères garde à tout ce qu'elle faisoit; elle l'appelloit d'un bout de la chambre pour luy demander s'il ne trouvoit pas que le noir me sieioit bien. Alors les jeunes gens ne prenoient pas le noir de si bonne heure qu'on fait maintenant. Un jour qu'elle estoit au lict, voyant qu'il n'y avoit plus de place dans la ruelle, elle me fit mettre dessus, et, pour cela, il fallut que le pauvre rival se rangeast afin de me laisser passer. Le pis de tout, ce fut quand il la trouva, comme elle me mettoit des mouches sur des esgratignures que m'avoit faittes un impertinent de nostre auberge, à qui j'avois donné un soufflet, pour quelque sottise qu'il avoit ditte d'un de mes oncles. Elle escrivit de sa main de meschans rondeaux que j'avois faits pour elle (car c'est l'amour qui m'a fait faire des vers), elle pour qui l'Abbé avoit fait

1. *Mots biffés :* Malleville, Gombaud.

a. Histor. plus haut. — *b.* L'abbé.

tant de belles choses[1]. Elle et sa sœur n'estoient jamais d'accord; elle luy dit familierement: « Sans moy, vous ne verriez pas une « ame. » Il est vray que sa sœur (*a*) estoit et est encore fort laide, car le temps n'embellit pas; mais elle ne laissoit pas d'estre coquette. J'ay eu quelquefois bien du plaisir à voir toutes les façons qu'elle faisoit quand Tirsis[2] estoit auprès d'elle. Ce garçon, peut-estre pour servir son frere, luy rendoit quelque complaisance; mais, par malheur, il fut tué dez la premiere année de mes amours. Cette sœur a de l'esprit, mais elle vouloit tousjours chercher midy à quatorze heures, et il luy eschappoit souvent des pointes. A l'autre, il luy eschappoit des nayfvetez. Elle luy disoit une fois, pour la consoler de ce que ses enfans n'estoient point jolys : « Ma sœur, que voulez-vous ? les

1. Un jour on me dit que mon rival avoit parlé de moy comme d'un escolier; je fis ce couplet sur un air qui couroit alors:

Mon rival, il est vray, vous avez du merite;
Contre vous ma force est petite.
Vous en faittes peut-estre aussy trop peu d'estat :
David estoit ainsi mesprisé par Goliath.

Et puis, je le chantay à la belle, qui le trouva fort plaisant.

2. *Mots biffés :* Le Commissaire d'artillerie (*b*).

a. Madame d'Agamy. — *b*. Philippe, frère de Germain.

« souris font des souris. » Pour la Veuve, jamais il n'y eut une femme qui se dorlottast comme elle; un jour, à la campagne, Lisis (*a*), Renevilliers, et autres chasseurs, avoient disné-desjeuné à dix heures, pour aller à la chasse, et avant que de partir ils avoient deschargé leurs arquebuses. « Jesus ! » dit cette femme, « le moyen de dormir céans? on n'a fait que « tirer toute la nuict ! » Elle soustenoit qu'il venoit du vent par une croisée qu'on avoit murée, et que, puisqu'il y avoit eu une fenestre en cet endroit-là, il ne pouvoit jamais estre si bien joint que le reste. Quelquefois elle disoit, car elle estoit assez gaye naturellement : « J'ay « pensé dire une bonne chose, mais je l'ay « bien renguaisnée; » et, après, pour peu qu'on pressast, elle la disoit. Il luy prenoit de temps en temps des accez de devotion. On conte qu'allant à Bourbon avec d'autres femmes [1], ils avoient deux carrosses; elle s'amusa à la disnée à lire un sermon avec une demoiselle [2]. On met les chevaux; un carrosse part, l'autre crut qu'elle et cette demoiselle estoient dedans. On eust esté comme cela jusqu'au giste, si par hazard, dans un chemin fort large, les deux

1. *Mot biffé :* Madame d'Harambure.
2. *Biffé :* La demoiselle de cette dame.
a. Louvigny.

carrosses ne se fussent joints; quelqu'un du premier carrosse cria : « Madame une telle[1], « parlez un peu. » On respond : « Elle est « avec vous. — Point, c'est avec vous. » On ne la trouve pas; il fallut retourner la querir. Elle et cette demoiselle lisoient encore de tout leur cœur. Une fois une de leurs amies disoit: « Il n'y a pas loing d'ici à notre maison des « champs; j'y vais avec mes mules[2] en deux « heures. — Jesus ! » dit la Veuve, « com- « ment pouvez-vous faire ? Je ne sçaurois aller « avec les miennes jusqu'au bout de ce jardin « sans me rompre le cou. » On luy faisoit accroire qu'elle avoit dit que son filz estoit mort à cause qu'un ver luy avoit pissé contre le cœur[3].

Pour revenir à mon amour, j'eus bientost

1. *Mots biffés :* Mademoiselle Lescaut. (*Les quatre dernières lettres incertaines.*)

2. Qui servoient à la charrue et au carrosse en un besoing.

3. Elle eut une fois une plaisante bizarrerie. Tirsis (*a*) avoit prié Cerilas (*b*) de faire une chanson qui commence (*c*) :

La commere au cu crotté
Veut tousjours qu'on la gratte, etc.,

ou plustost des couplets que chantoit Gaultier-Garguille autrefois, et sur le sens de la chanson qui commençoit

a. D'Agamy. — *b*. L'Abbé. — *c*. *Ou mieux :* sur l'air qui commence ainsi.

des bracelets de cheveux, et la pauvre femme en tenoit, quand tout à coup je luy fis un tour de jeune homme. J'estois sur le point de sortir du college, lorsque mon pere ayant changé de logis un samedy que je pensois coucher chez luy, la maison où il alloit n'estant pas encore toute meublée, on m'envoya coucher chez une de nos voisines[1]. Le pere estoit à la Cour; on me mit dans le lict de la fille, qui alla coucher avec sa mere. Cette fille estoit toute jeune et toute belle; je n'y fis que resver toute la nuict, et le lendemain je trouvay que j'avois une grande disposition à l'aimer; insensiblement je me pris, et un sot camarade que j'avois eu au college, et qui estoit un peu roman, acheva de me gaster. Nous prenions tous deux la gene-

ainsy : *La commere au cu crotté*. Il les fit et les luy dit; la Veuve ne trouva pas bon que son mourant eust fait cela pour le mary de sa sœur (*a*), et luy defendit de la donner; luy, qui n'osoit dire la verité, disoit : « Cette « chanson me pourra nuire si elle est veûe ; » et trouvoit tousjours quelque eschappatoire. On descouvrit enfin ce que c'estoit ; et son frere (*b*), pour l'obliger à ne plus faire le r'enchery : « Laissez-le là, » dit-il, « j'en feray une « plus belle. » Il en fit cinq ou six couplets ; mais ceux de Cerilas estoient plus naturels ; car il réussissoit admirablement bien en chansons à danser. Cerilas (*c*), voyant qu'on chantoit les couplets de son frere, fut tout glorieux de donner les siens.

1. *Biffé, incertain :* Et nostre parente.

a. Pour d'Agamy. — *b*. Le Commissaire. — *c*. L'Abbé.

rosité de travers; et, quoyque ce party me fust fort desavantageux, j'eusse fait volontiers une sottise, si on me l'eust laissé faire. Elle aimoit un garçon [1] qui avoit aymé sa sœur aisnée, qui estoit morte, disoit-on, d'amour pour luy, mais avec une bonne fluxion sur le poulmon, et à cause de laquelle on luy fit faire un voyage en Hollande, où il n'avoit aucune affaire. Pour dire ce que je pense sincerement, je crois que cette fille, se trouvant un party fort au-dessous de moy, car on parloit de me faire conseiller, ne crut nullement que je fusse pour elle, et qu'elle avoit plus d'esperance d'espouser l'autre. Quoy que c'en soit, me voylà triste à un point estrange, et plus transy que mon rival Lisis (*a*). Je tombay dans une telle melancolie, que mon oncle de La Leu, je ne sçay si ce fut son *esprit* qui luy suggera cela, s'alla mettre dans la teste que j'avois quelque maladie de garçon. On depute mon frere aisné pour m'en parler : « Qu'à cela « ne tienne, » luy dis-je, « vous en aurez le « cœur esclaircy; » et sur l'heure je luy fis exhibition de pieces. Au bout de trois moys, convaincu que la demoiselle estoit un peu ferue de l'autre, je fis un effort pour me deslivrer.

1. *Mots biffés :* So..., de la Cour des Comptes, homme qui estoit son fait. Il....

a. L'Abbé.

Je passay une nuict entiere sans dormir; mais le lendemain, il n'y avoit pas un chaisnon entier à mes chaisnes. Le depit fit ce que la raison n'avoit pu faire. Je trouvay à propos, pour plus grande seureté, de faire un petit voyage en Berry, chez une de mes parentes (*a*). Cependant la Veuve, comme j'ay sceû depuis, avoit pensé enrager.

Il y avoit une jeune veuve dans nostre rue, qui me tesmoignoit la meilleure volonté du monde; elle receût des vers où je disois qu'elle m'aimast; elle me permit de luy escrire, mais en jeune homme, j'oubliay à luy demander l'addresse; ce qu'il y avoit de bon en cette affaire, c'est qu'elle estoit accordée, et effectivement elle fut mariée à un mois de là.

Je pars avec le frere de ma parente (*b*); il voulut passer par cette maison, où j'estois devenu amoureux de la Veuve. Là je me renflammay quasy, car la pauvre femme me vouloit r'attraper. En Berry il fut question de voir si je devois escrire à cette autre veuve qui estoit mariée. Mon parent (*c*), qui tout le long du chemin m'avoit conté ses bonnes fortunes de Languedoc, et que je prenois pour un heros en galanterie, me fit escrire contre mon avis,

a. Madame d'Harambure. — *b*. Tallemant, frère de Madame d'Harambure. — *c*. Tallemant.

et chargea un si habile homme [1] de rendre ma lettre en main propre, que le mary la receût au lieu de la femme, et toute ma galanterie s'en alla au diable.

Je cajollay un peu la fille d'un gentilhomme, voisin de Madame d'Harambure; après nous allasmes voir Madame Bigot, à Argen (*a*), où je m'espris terriblement de Mademoiselle de Mouriou (*b*). Ils me faisoient la guerre qu'en un bal, quand je luy tenois la main, je mettois mon chapeau dessus, de peur qu'on ne s'en aperceust, et qu'une fois je m'endormis quasy sur son espaule. J'estois pourtant bien amoureux, et en revenant je songeay tant à elle, toute la nuict, que je ne fis que parler et que pleurer et me plaindre jusques au jour.

Me voilà revenu à Paris. Je fis des vers sur mon absence; car j'en tins encore un mois durant pour Mademoiselle de Mouriou. On me les fit lire chez la Veuve, où estoit Cerilas (*c*), à qui j'avois donné bien du relasche; il les loua fort. Or la petite fille que j'avois quittée, et cette autre, à qui mon parent (*d*) m'avoit fait escrire si à propos, s'y rencontrerent; elles estoient parentes de la Veuve. La Veuve, et

1. *Mots supprimés :* Son parent....

a. En Berry, sur la route de Bourges. — *b*. *Historiette*. — *c*. L'Abbé. — *d*. Tallemant.

chascune d'elles, croyoit que c'estoit pour elle que j'avois fait ces vers dans mon voyage; car toute femelle aime à estre aimée. Cela me servit auprès de ma veuve; elle s'imagina que je ne l'avois pas oubliée; et, un jour, à propos de je ne sçay quoy, elle me dit : « Cela n'est pas « si vray qu'il est vray que je suis vostre ser- « vante. » Nous voylà mieux ensemble que jamais. Ce fut de ce temps-là qu'elle me conta combien Cerilas estoit jaloux : « Il ne me de- « mande qu'un peu d'amitié; et il luy arrive « souvent de pleurer auprès de moy; il ne « parle jamais de vous. » Je m'aperceûs bien à son discours que les amans qui pretendent si peu de chose ne sont pas les mieux receûs; d'ailleurs on avoit là-dedans une certaine opinion qu'il avoit toujours la foire; en effect, son teint un peu jaune et pasle estoit le teint d'un foireux. Il avoit beaucoup d'esprit et beaucoup de vivacité; mais il disoit quelquefois des pointes; et quand il luy sembloit qu'il avoit dit quelque chose de plaisant, il en rioit tout le premier, et, si quelqu'un ne l'avoit pas entendu, il luy disoit : « Vous ne sçavez pas, je « disois telle chose. » Pour moy, j'estois gay, remuant, sautant, et faisant une fois plus de bruit qu'un autre; car, quoyque mon temperament penchast vers la melancolie, c'estoit melancolie douce et qui ne m'empeschoit jamais

d'estre gay quand il le falloit; avec cela, la Veuve me trouvoit beaucoup de brillant dans l'esprit : je ne sçay pas si les autres estoient de son avis. J'estois de toutes les promenades, de tous les divertissemens, et la belle ne pouvoit rien faire sans moy; aussy n'estois-je guères sans elle : j'estudiois tout le matin, et l'après-disnée, je la luy donnois tout entiere. Je n'ay jamais mieux passé mon temps, car j'estois bien aimé et bien amoureux : on avoit toute liberté de se parler et de se baiser, car les deux sœurs ne mangeoient point ensemble, et estoient moins unies que jamais. Tirsis (*a*) et sa femme voyoient bien que la Veuve en tenoit, et cela commençoit à leur desplaire, aussy bien qu'à mon rival (*b*)[1].

Moy qui aime à conclure, je voulus voir si je pourrois mettre l'aventure à fin. Je me hazarde; on me rebute, on me gronde, on me

1. Dans nos caresses nous avions quelquefois les plus violens transports du monde; nous estions bien espris tous deux. Elle avoit de l'esprit et faisoit parfois des vers dans sa passion. Un jour je la trouvay pasle au Cours ; je luy envoyay le lendemain des vers que j'ay perdus, où je parlois de la frayeur que cette pasleur me donnoit. Elle me respondit par ce quatrain :

> Si tu n'as point trouvé les roses
> Qui sur mon teint estoient escloses,
> Dafnis, ne t'en estonne pas,
> C'est qu'elles descendoient plus bas.

a. D'Agamy. — *b*. L'Abbé.

menace; mais, en sortant on me dit : « Je « vous aurois bien plus maltraité, si je ne crai- « gnois de vous perdre encore une fois. » Cela me rasseûre fort; je recommence, on me repousse, on me declare que pour tout le reste on me le permettoit, mais que, pour cela, je n'avois que faire d'y pretendre. Desesperant d'en venir à bout, j'entendis bien plus volontiers que je n'eusse fait à un voyage d'Italie que deux de mes freres me proposerent; et puis je n'avois que dix-huict ans, j'estois en âge d'aimer à courir.

Ce voyage ne fut pas plus tost conclu que la Veuve se met en courroux, et le tesmoigne si visiblement que tout le monde s'en apercevoit. En jouant aux quilles, elle ne vouloit plus prendre la boule de ma main, et faisoit mille autres choses d'une grande prudence. Je l'appaisay pourtant en une visite de quatre heures, où je luy representay qu'elle me desesperoit; et je l'attendris si bien, que, moitié figue moitié raisin, j'en eus ce que je demandois il y avoit si longtemps. Je voulus rompre mon voyage, ou du moins je men remis entierement à elle. C'estoit une chose si arrestée, qu'elle eut assez de sens pour me dire qu'il falloit le faire, et que cela feroit trop parler les gens. Regardez cette bizarrerie, d'attendre à la veille de mon depart! Elle me laissa encore, en une autre

visite, faire tout ce que je voulus; elle me donna son portrait, elle voulut avoir le mien. Elle me chargea de bagues et de bracelets; mais ny elle ny moy ne songeasmes à aucune adresse pour nous escrire. Après, je fus dire adieu à mon rival, qui eut la plus grande joye du monde de me voir partir.

A Lyon, comme si je ne pouvois voyager sans devenir amoureux, je m'espris terriblement de la fille d'un de nos amys chez lequel nous logions[1]. C'estoit une fille bien faitte, bien brusque, qui avoit de la voix et de l'esprit. Pour cette fois-là, je n'ay pas tant de tort qu'à l'autre, car, je ne sçay par quelle fatalité, cette fille eut d'abord de la bonne volonté pour moy, quoyque je ne fusse pas le plus beau des trois; elle fit, dez le premier jour, une alliance avec moy, et m'appella *ma sympathie*. On nous mena aux jardins de l'Athenée, qu'on appelle aujourd'huy Enay (*a*); nous nous destournasmes un peu, elle et moy; j'estois le plus aise du monde, et il me sembloit que j'estois pour le moins *Periandre* ou *Merindor* (*b*). Il fallut partir au bout de trois jours; mais, pour me consoler, j'emportay des bracelets de che-

1. *Mots biffés :* La fille du commissaire de l'Artillerie chez lequel nous logions, comme filz d'un des quatre fermiers des Grosses fermes.

a. Quartier de Lyon. — *b*. Héros de l'*Amadis*.

veux, et j'eus permission d'escrire. Tout cela ne m'empescha pas de me bien divertir en Italie, tant c'est belle chose que jeunesse. A la verité, j'avois quelquefois de mauvaises heures. La Veuve m'escrivit[1] à Rome; il n'y avoit rien de particulier. Je luy respondis, et n'en receûs jamais qu'une lettre.

De retour en France, nous voylà encore logez à Lyon chez la belle. Je voulois familierement qu'elle me laissast monter dans sa chambre par une eschelle de corde, et je luy proposay de l'aller trouver l'esté à la campagne, où elle devoit demeurer trois mois. Elle me dit qu'il y avoit trop de peril à tout cela. Je receûs de ses lettres à Paris pendant quelque temps : elle escrivoit bien; puis tout à coup elle cessa de m'escrire, je n'ay jamais pu sçavoir pourquoy; car elle mourut bientost après.

Revenons à la Veuve. Je croyois qu'elle me recevroit avec la plus grande joye du monde; mais je fus bien attrappé quand elle me rebutta plus que jamais, et me reprocha la peine où je l'avois mise. Cette peine venoit de ce que s'estant saisie, à mon depart ou depuis, en songeant à ce qu'elle venoit de faire pour moy, ce que vous sçavez s'arresta aussytost. Quoyque

1. *Mots biffés :* Par la voye du jeune Guenaut, son medecin et le nostre, qui faisoit adresser la lettre à Quillet, à Rome.

je ne l'eusse pas mise en danger de devenir grosse, elle crut pourtant l'estre et se descouvrit à son medecin, afin d'y remedier de bonne heure. Je la blasmay fort de s'estre effrayée à la legere, et d'avoir tout dit à un tiers. « Hé ! « pourquoy ? » me respondit-elle; « il sçait bien « que c'est à bonne intention, et je luy ay dit « que vous m'aviez promis de m'espouser. » Je croy, mais je ne l'asseurerois pas, qu'en badinant, ou peut-estre dans l'action mesme, elle pourroit bien m'avoir dit : « N'es-tu pas mon « mary ? » et que luy ayant respondu : « Ouy, « ouy, » elle pourroit avoir pris cela pour argent comptant. Nous voylà broûillez. Cerilas (*a*), bien loing de profitter de mon absence, l'avoit trouvée plus chagrine que jamais. Le Crucifix prit ce temps-là pour luy donner un coup de pié, et depuis il ne fut amoureux que de la vierge Marie. La pauvre Lyonnoise mourut durant nostre divorce, et la Veuve, qui passoit desjà pour une capricieuse dans mon esprit, avoit besoing de cela pour me retenir; car n'aymant plus personne, je fis bien plus de choses que je n'en eusse fait, pour me remettre bien avec elle.

Un peu plus habile que je n'estois, je m'avisay de cajoller une fille qui en avoit bonne

a. L'Abbé.

envie : elle estoit parente-suivante d'une tante de la femme de Lisis[1] (*a*). Tout ce monde-là, aussy bien que mon pere, ne logeoit pas loing du logis de la Veuve où, à cause du grand jardin qui y estoit, on se divertissoit plus qu'en aucune autre maison. Je badinois avec cette fille à ses yeux ; cela la fit revenir, et je remontay sur ma beste. Cette fille m'appeloit mon mary, et m'aimoit de tout son cœur.

J'ay parlé ailleurs de la maison (*b*) où nous allions souvent, quoyque la Veuve ne fust pas de ces parties-là. Tout le monde (*c*) m'aimoit fort ; j'estois le bel esprit de la troupe, et on m'estimoit terriblement. Une fois, la veuve d'un conseiller au Parlement (*d*)[2], grande femme fort bien faitte et fort raisonnable, mais un peu coiffée de la parenté, vint avec nous. Elle estoit fille d'une sœur du maistre de la maison, qui logeoit avec son frere. De tout temps cette femme m'avoit tousjours plu ; aussy a-t-elle un agrément que j'ay veû à peu de personnes. Mon humeur, mon emportement, ma gayeté ne luy desplurent pas non plus. En

1. *Mots biffés :* D'une madame de Merouville, avec laquelle Louvigny demeuroit.

2. Une madame du Candal. *Biffé.*

a. De Suzanne Bigot, femme d'Hector Vallée, sieur de Merouville. — *b*. La maison de La Honville. — *c*. De chez M. de La Honville. — *d*. Marie Causse, fille de Jacques Causse et de Marie Bigot, femme de Martin du Candal.

badinant, nous faisons une alliance. Nous voylà aussy mary et femme. Depuis cela, je la visitay plus soigneusement; mais il n'y avoit aucune liberté chez son beau-pere, où elle logeoit. La premiere femme[1], voyant que je me trouvois presque tousjours chez eux (*a*) quand l'autre y venoit disner, entra en quelque jalousie et me fit la mine. Le lendemain, je la vais trouver dans sa chambre, et, après l'avoir bien haranguée, pour l'obliger à me dire ce qu'elle avoit contre moy, elle me prend la main et me baise. « Allez, » dit-elle, « vous ne le sçaurez « jamais, mais je ne vous en aimeray pas « moins. » Voyant cela, je voulus tenter si je ne trouverois pas l'heure du berger. « Non, » me dit-elle, « si j'estois capable de faire une « sottise, ce seroit pour l'amour de vous; con- « tentez-vous de cela, et aimez-moy à cela « près, si vous en estes capable. » Avec elle, j'en suis tousjours demeuré là : elle est encore fille, et nous nous aimons encore de bonne amitié.

La Veuve grondoit assez de ces petits voyages, mais je luy disois qu'il falloit donc que je rompisse avec mes freres et ma belle-sœur (*b*) et

1. La parente-suivante. *Biffé*.

a. Chez les La Honville. — *b*. Anne Bigot, Madame de Boisneau.

toute sa famille. Sa sœur (*a*) malicieusement ne manquoit pas de luy faire remarquer que je n'estois jamais si ajusté que quand j'allois voir l'autre veuve (*b*), qui alors deslogea de chez son beau-pere, et alla demeurer avec sa mere, vers le Marais. Tout ce qu'elle et son mary disoient contre moy ne servoit qu'à les faire regarder comme des espions[1].

La Veuve, qui de soy estoit assez capricieuse, le devint encore davantage par les soupçons qu'ils luy mirent dans l'esprit. Un jour que je la trouvay seule auprès du feu, elle se glisse dans un cabinet au coing de la cheminée, dont la porte avoit un petit poids qui la faisoit fermer fort aisément. Voylà visage de bois : je presse, je prie ; elle ne veut point ouvrir. Je m'en vais : à la porte de la rue, je me ravise, et me vais cacher de l'autre costé de la che-

1. Une fois que nous estions à un divertissement chez une des parentes de la Veuve, on se mit à danser aux chansons ; elle me tenoit par la main, et sans y penser elle alla chanter :

Guillot est mon amy,
Quoyque le monde en raille ;
Il n'est point endormy,
Quand il faut qu'il travaille.
Ah ! je ris alors qu'il me baise ;
Car il meurt de plaisir et moy d'aise.

Ma foy, le monde en railla cette fois-là, et nous fusmes un peu desferrez tous deux.

a. Madame d'Agamy. — *b*. Madame du Candal.

minée, après estre rentré fort doucement, puis je laisse aller l'huis vert (*a*) de toute ma force, pour luy faire accroire que je m'en allois : cela réussit. Elle sort; je la happe, et etc. Cette bizarrerie me le fit trouver trois fois meilleur. Comme cette femme n'estoit pas naturellement desvergondée, et que ce n'estoit que la force de la passion qui l'emportoit, elle ne se put jamais resoudre à me donner un rendez-vous : il la falloit tousjours culebutter : mais pour l'ordinaire il n'y avoit jamais que la premiere pinte de chere, et pour une après-disnée elle m'en laissa tant prendre, et tout debout, que j'en eus la sciatique bien forte. Comme c'estoit tousjours à recommencer, on ne pouvoit pas bien prendre ses mesures et se cacher de sa femme de chambre comme on eust fait. J'ay assez veû de femmes, mais je n'en ay jamais veû une de si desintéressée; elle ne voulut pas seulement prendre des gans quand je revins d'Italie.

Elle devint insensiblement si jalouse, qu'elle l'estoit de toutes les femmes que je voyois, mais bien plus d'une parente (*b*) que de pas une autre : elle a tousjours eu plus de jalousie de

a. Sans doute la porte piquée qui se refermoit d'elle-même sur une autre porte. — *b*. De Madame d'Harambure.

celles que je n'aimois pas que de celles que j'aimois[1].

Cependant je m'enflammay pour cette autre veuve (*a*), car la première me grondoit trop. Chez sa mere, on avoit un peu plus de liberté. Un jour que nous y faisions collation, elle nous donna des abricots, et nous conta que, croyant en avoir fait de bien plus beaux que sa mere, elle mit sur les siens : *Abricots de ma façon*. Par malheur, ses abricots se candirent, et ceux de sa mere se conserverent fort bien : elle en changea un beau matin toutes les couvertures, et dit : « Regardez comme les miens se sont « bien conservez. » Or, elle avoit une fille qui n'estoit guères jolie. « Ma foy, » ce luy dis-je, « Madame, vostre bonne maman vous surpasse « bien autant en filles qu'en abricots : vous « estes une belle ouvriere au prix d'elle ! »

Une fois, je trouvay bien du crachotis auprès de son feu. « Jésus, » luy dis-je, « qu'est-« ce que cela ? — Hélas ! » dit-elle, « c'est « M. Mestrezat (*b*) qui a fait là le *lac de Ge-« neve*[2]. » Je luy donnois fort souvent des vers; mais comme elle vit que j'en tenois, elle

1. *Mots biffés :* Car elle n'en eut pas le quart autant de Madame du Candal ny de Mademoiselle des Marais dont nous parlerons ailleurs.

2. Il estoit de Geneve, et crachoit beaucoup.

a. Madame du Candal. — *b*. Ministre de Charenton.

me fit une petite querelle pour ne m'appeller plus son mary : j'entendis bien sa finesse, et fis semblant d'en estre un peu allarmé. Comme elle logeoit fort loing, je ne la voyois pas bien à mon aise, et fus ravy quand on parla de la faire loger vers nostre quartier (*a*). Toute la difficulté estoit que pour avoir la maison qu'on vouloit prendre à sa mere, il falloit perdre un quartier de celle qu'elle quittoit : la bonne femme ne pouvoit s'y resoudre. J'envoyay un de mes amys, qui loua cette maison sous main pour un quartier, disant qu'une dame de sa connoissance estoit sur le quarreau. Je trouvay moyen de le faire sçavoir à la belle, qui prit cela le mieux du monde, et fit pourtant en sorte qu'elle deslogea sans qu'il en coustast un sou ny à sa mere ny à moy, car elle persuada au proprietaire d'y aller loger luy-mesme. Mais je fus bien attrappé ; car ses tantes, ses cousines estoient tousjours avec elle, et je luy parlois dix fois moins que je ne faisois auparavant. Enfin elle se resolut, croyant n'avoir point d'enfans, d'espouser un vieux cavalier, homme de qualité (*b*), parce qu'il n'en avoit point eu avec sa premiere femme : elle n'en a eu que tous les ans. Il estoit de mes amys et m'appelloit son pupille ; j'estois mesme le confident de

a. Auprès de M. de La Honville. — *b*. M. de Montlouet d'Angennes.

ses amours, et j'ay quelquefois fait des vers pour luy. Elle luy fut long-temps cruelle jusqu'au mespris. « Hélas ! » disois-je, « le pauvre homme ! il ne fait que blanchir contre. » Il estoit trop vieux pour elle. Dez qu'il l'eust espousée, je resolus de ne plus penser à elle, et un jour je luy dis : « Je gage, Madame, que « vous avez bruslé tous les vers que je vous ay « donnez. — Point, » dit-elle ; « je vous les « monstreray encore tous. — Cela n'est plus « bon à rien, » luy dis-je, « vous estes deve- « nue la femme de mon amy ; je vous conseille « de les brusler[1]. » Elle vit pourquoy je le disois, et me respondit en rougissant : « On en « fera ce que vous voudrez. » Je ne sçay ce qui est arrivé depuis, mais nous avons tousjours bien de l'estime l'un pour l'autre.

Ma parente (*a*) morte, je croyois que la Veuve ne seroit plus si folle que par le passé ; mais ce fut encore pis que jamais. Elle estoit si extravagante sur ce chapitre qu'elle croyoit que je couchois avec toutes les femmes que je voyois. « Le moyen que les autres vous resis- « tent, » disoit-elle, « si je ne vous ay pu resis- « ter ? » Enfin elle vint à un tel excez qu'elle m'accusoit de coucher avec ses sœurs (elle en

1. *Mots biffés :* Cela pourroit faire du desordre.

a. Madame d'Harambure.

avoit deux, toutes deux laides)[1], avec les miennes. « Ouy, » ce disoit-elle, « je ne vou-« drois pas jurer que mesme vous espargniez « vos tantes.— Mais comment est-ce donc que « je fais? car vous sçavez que je vous sers « assez bien. — Ah! » respondit-elle, « il n'y a « jamais rien eu de si brutal, de si animal que « vous; vous avez une sensualité infatigable. » Elle me faisoit beaucoup plus d'honneur qu'à moy n'appartenoit.

Voicy deux des plus plaisantes visions qu'elle ayt eues. La femme d'un de mes cousins-germains[2] se blessa; elle s'alla mettre dans l'esprit que cette femme estoit grosse de mon fait, et qu'ayant reconnu combien j'estois infidele, elle avoit mieux aimé se blesser que de mettre au jour l'enfant d'un si meschant homme. L'autre fut que la fille d'une de mes amies[3], ayant eu la petite verolle, au retour d'un petit voyage où j'avais esté avec elle, la Veuve raisonna ainsy : « Il n'y a rien qui donne tant la « petite verolle que l'esmotion. Cette fille luy a « tout accordé, cela l'a esmeûe. » Si la moindre des trois personnes avec lesquelles elle disoit

1. Et qui me hayssoient comme la peste. — Il en est mort une.

2. *Biffé :* Madame Tallemant, la femme du Maistre des Requestes.

3. *Biffé :* Qu'une fille de Merouville, aujourd'huy marquise de La Barre-Chivray.

que je concubinois eust voulu me laisser faire, je l'eusse bien plantée là ; car elle ne me faisoit coucher qu'avec Lolo[1], Madame du Candal et Mademoiselle des Marais (*b*), aujourd'huy Madame de Launay, sans compter la femme de Lissis (*c*) et bien d'autres.

La vision qu'elle eut de sa sœur[2] vient de ce que cette femme eut un mal de mere si furieux, qu'elle parla un langage articulé que personne n'entendoit, et elle vouloit que cela vinst de ce que je luy avois brouillé la cervelle. Je ne sçavois plus où j'en estois ; je ne voulois pas pourtant jeter le manche après la coignée, parce que j'avois dessein de faire durer cela jusqu'à ce que je pusse me declarer pour la petite (*d*) que j'ay espousée. Elle me fit un jour une proposition : « Mettez, » disoit-elle, « ma con-

1. Une fois à la Honville, cette Lolo (*a*), car je badinois tousjours, avoit les mains embarrassées à je ne sçay quoy ; je me mis à la baiser : « Eh ! que faittes-vous ? » me dit-elle. — « Je prends mon temps. » Depuis, quand je la baisois, elle crioit : « Ma sœur, comme il prend « son temps, venez viste, il prend son temps. » Un jour que je luy baisois la main gauche, finement elle la couvroit de la droitte qui estoit nue. « Celle-là, » luy dis-je, « m'est tout aussy bonne que l'autre. » J'ay oublié bien des folies et bien des impromptu, et mille autres bagatelles.

2. Avec laquelle elle logeoit.

a. Depuis, Madame de Gondran. — *b*. *Historiette*. — *c*. Madame de Louvigny, sa sœur. — *d*. Rambouillet.

« science en repos.— Eh bien! voulez-vous que « je vous espouse ?— Non.— Que voulez-vous « donc?— Trouvez quelque invention.» Après, elle me disoit : « Mais n'est-ce pas assez que « vous m'ayez cinq ans durant violée? » Elle appelloit cela violer, parce qu'elle faisoit d'abord quelque resistance; puis, changeant tout à coup de discours : « Ah! si j'estois as-« seurée que vous m'aimassiez bien, je ne m'en « soucierois pas; mais vous avez honte de m'ai-« mer. » Et alors elle me vouloit obliger à faire des extravagances pour luy tesmoigner que je l'aimois. Tout ce que je pus faire, ce fut de prendre quelque pretexte, comme je fis, pour ne plus voir sa sœur, avec qui elle estoit mal; car l'autre l'avoit obligée d'assez mauvaise grace à desloger d'avec elle[1].

Il luy prit une nouvelle bizarrerie. Elle avoit je ne sçay quelle espece de demoiselle avec elle qu'elle faisoit tenir tousjours dans sa chambre. Un beau jour je l'attrappay plaisamment. Comme elle estoit allée conduire une dame jusques à la porte de l'antichambre, je la suivis : sa petite demoiselle demeura auprès du feu. Je la prends (*a*) et l'emporte de l'anti-

1. Il fallut pour luy oster de la teste que je craignisse de l'espouser, faire tout comme font un mary et une

a. La Veuve.

chambre dans une garde-robe où je m'enferme avec elle, et la tins tant que je voulus. Je la fis un peu revenir de ses folies, et le lendemain, l'ayant trouvée au lict, je la tastay tant (elle avoit le corps admirablement beau), et je la mis en si belle humeur, qu'encore que ses filles (*a*) fussent dans un cabinet qui respondoit sur le lict, elle ne laissa pas, en mettant le rideau par-dessus moy, de s'approcher de façon que nous eusmes bien du plaisir[1].

Quand l'abbé de Cerisy eut fait la Vie du cardinal de Berulle (*b*), il luy envoya un exemplaire. Elle luy manda gracieusement, quelques jours après, qu'elle n'avoit jamais cru qu'il pust devenir assez idiot pour escrire de si sots miracles. On n'en vendit quasy point. M. de Grasse (*c*) disoit que c'estoit une vie escrite par epigrammes, tant il y avoit de traits. Patru disoit qu'il y avoit cinq ou six cens testes à cet ouvrage, car il commence à tout bout de champ, comme s'il estoit à la premiere ligne.

femme. Il n'en arriva point d'accident ; elle n'estoit point feconde et n'a jamais eû qu'un enfant.

1. Elle sortit de cette maison parce que l'horloge de l'hostel d'Espernon sonnoit les demi-heures et les quarts d'heure, et que cela luy coupoit, disoit-elle, sa vie en trop de morceaux.

a. Ses suivantes. — *b*. In-4°, 1646. — *c*. Godeau.

Le libraire s'y pensa ruiner. Le bon abbé avoit plus d'esprit que de jugement.

Nous nous brouillasmes encore bien des fois, et nous raccommodasmes aussy. Enfin, las de ses bizarreries, et ayant esté obligé, par des considerations de famille, à faire demander la petite Rambouillet, me voylà accordé sans le luy dire. Mon frere l'Abbé, par malice, luy alla annoncer cette nouvelle. Elle n'a jamais esté aussi sage que cette fois-là, car elle receût cela comme une chose indifferente. Je ne laissois pas d'aller chez elle; mais je prenois garde qu'il y eust compagnie. Une fois, par malheur, je la trouvay seule; elle sortit de sa chambre en colere et me donna un grand coup de poing; après je ne m'y frottay plus. La sœur et son mary (*a*) eurent une joye estrange de voir que je me mariois : nous nous estions remis bien ensemble, il y avoit quelque temps, du consentement de la Veuve; elle-mesme s'estoit reconciliée avec eux. Or, quand M. Rambouillet voulut se remarier, elle y pretendit fort, tant pour estre plus magnifique que sa sœur que peut-estre pour me faire enrager à mon tour. Le bonhomme n'y voulut point entendre. Il estoit accordé, il y avoit deux jours, quand une fille que je ne connoissois

a. D'Agamy.

point me vint dire que M. Le Fauscheur, le ministre, qui logeoit en mesme maison que la Veuve, estoit fort mal et demandoit à parler à moy. Je fais mettre les chevaux au carrosse, et cependant je dis à tous ceux que je rencontray que le pauvre M. Le Fauscheur estoit bien mal. J'y vais viste ; mais je trouve cette mesme fille au bas de l'escalier qui me dit : « Monsieur, « c'est Mademoiselle[1] — qui veut vous par- « ler. » Je monte. Elle commence par des larmes et par des reproches, et me dit enfin qu'il falloit que je l'espousasse, ou que je luy fisse espouser mon beau-pere. « Pour moy, » luy dis-je, « mes articles sont signez il y a « longtemps, et ceux de mon beau-pere futur « le furent avant-hier. » Elle se mit à tempester, que je m'en repentirois, que quelque jour son filz seroit grand, que j'avois beau faire, que la petite Rambouillet ne seroit jamais que ma garce, et que si elle eust sçeû cela, elle l'eust laissée tomber en la presentant au baptesme. Elle est sa marraine. Je luy parlay doucement, la remis du mieux que je pus, et me retiray quand je la vis un peu appaisée. Cependant je fus en transes jusques au jour de nopces[2], que j'appris qu'elle n'estoit point au

1. *Biffé.* Le Jeune, *ou* Lejoux, *ou* Lescaut.
2. *Biffé.* Jusques devant l'Arche.

presche; car elle estoit si outrée, que je craignois qu'elle n'allast faire quelque opposition ridicule. Sa sœur a esté assez estourdie pour me dire depuis : « Il me semble que vous de-« viez marier ma sœur avec vostre beau-pere; « c'estoit le moins que vous fussiez obligé de « faire pour elle. » Cette pauvre femme ne me sçauroit encore voir sans surprise. J'ay eu du desplaisir à ne pouvoir l'assister en quelques affaires qu'elle a eues; mais il n'y a jamais eu moyen d'en approcher. Elle hait le Cardinal, et dit assez plaisamment que le soleil de mars est Mazarin, à cause qu'il luy fait mal à la teste.



370. — MADAME DE LAUNAY.

(*Françoise Godet des Marais, mariée à son cousin Gravé, sieur de Launay, vers* 1646; *remariée en* 1661 *à Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, morte en mars* 1678.)

Feu Jean Gravé, sieur de Launay, estoit filz d'un riche marchand de Saint-Malo. Le trafic d'Espagne a fait de bonnes maisons dans cette ville-là, et il y a eu des marchands riches de cinq cent mille escus. Launay fit la marchandise aussy luy-mesme, et tint quelques fermes du Roy. Il devint plus riche que son pere, et

quelques envieux l'accuserent de fausse monnoye, quand Montauron fit un party de faux monnoyeurs et de roigneurs. On n'a jamais sceû pleinement la verité de cette affaire; car, par l'arrest qu'il obtint icy, il ne fut pas entierement deschargé, et cependant quelques-uns des accusateurs furent appliquez à la question, et d'autres bannys. Pour moy, je pense qu'il estoit innocent.

Se voyant beaucoup de bien en fonds de terre et en argent, avec une charge de trezorier des Estats de Bretagne, Launay vint s'establir à Paris, où il se mit dans les affaires du Roy et y gaigna encore beaucoup. Cet homme n'estoit bon qu'à cela : hors le numero, il n'avoit pas le sens commun. La Grossetiere, mon beau-frere, disoit que c'estoit le filz d'un dogue de Saint-Malo. Il parloit comme un paysan. Malleville m'a conté que cet homme, en sa petite jeunesse, fut quelques années à Paris, logé chez son pere : en ce temps-là, Malleville avoit fait imprimer certaines lettres des Amours des Déesses qu'il a desavouéez depuis : en un endroit, Venus escrivoit à Adonis qu'elle estoit comme prisonniere, et que jamais *la pauvre Io* ne fut gardée si severement. Launay, qui n'avoit jamais esté desjeusné (*a*)

a. Été servi.

de la pauvre Io, corrige hardiment et, au lieu de *la pauvre Io*, met *le pauvre Job;* puis dit à Malleville : « Vous avez pris un grand imper-« tinent d'imprimeur ; regardez quelle faute « il avoit faite. » La jeunesse du quartier, à qui je contay cela, car Launay vint loger devant chez mon pere, ne l'appelloit plus que *le pauvre Job*. Une fois, il contoit une querelle, et il disoit : « Ils se donnerent des coups de « poing et des *coups de soufflet.* »

Ce *bel-esprit* avoit une petite femme qui n'estoit pas trop mal faitte ; mais c'estoit une vraye petite bourgeoise de Saint-Malo, qui pourtant faisoit fort la dame. « Elle a raison, » disions-nous, « car elle est dame née, et on ne « l'appella jamais *Mademoiselle.* » De bourgeoise elle fut *Madame*.

Launay avoit une cousine-germaine (*a*), mariée en Normandie à un hobereau ou soy-disant, car je voy des gens qui en doutent [1]. Cette parente estoit veuve et chargée d'un grand garçon et de trois filles. La seconde estoit une fort belle personne : son frere, qui estoit toujours chez Launay, luy proposa d'al-

1. Madame de Launay d'aujourd'huy, sa fille, m'a dit, mais elle a de la vanité à revendre, qu'il estoit gouverneur de Honfleur. Peut-estre estoit-ce quelque officier (*b*).

a. Jeanne Gravé, mariée à Claude Godet des Marais. — *b*. Quelque vieux officier en retraite.

ler chercher cette fille et de la donner à Madame de Launay. Il y va avec un des amys du *pauvre Job*, nommé La Bouvraye. Ce La Bouvraye m'a dit qu'il n'a jamais veû un tel pouillé que cette maison : les filles estoient les servantes de leur mere, et elles estoient habillées comme des gueuses. Cette belle avoit des taches de rousseur sur la gorge, faute d'un mouchoir ou faute de soing. Ils l'emmeinent chez Launay, et ce pauvre La Bouvraye en devint amoureux en chemin. A peine fut-elle arrivée, que Madame de Launay renvoye sa suivante, et cette belle fille l'a peignée bien des fois : il est vray qu'elle l'appelloit ma cousine, et Launay l'appelloit ma niepce. En Bretagne, on appelle nepveux et niepces ceux sur qui on a le germain; de là vient qu'on dit niepce et nepveu à la mode de Bretagne.

La première fois que je vis cette belle fille ce fut chez ma mere; je la trouvay qui se chauffoit dans l'antichambre avec la demoiselle de ma mere; elle me parut trop bien faitte pour estre traittée en suivante. « Jésus! « Mademoiselle; eh! que faittes-vous icy? Ne « voulez-vous pas venir là-dedans? » En disant cela, je la prens; elle estoit fort simple, et se laissoit assez conduire [1], et la fais asseoir en rang

1. Quillet disoit que c'estoit ainsy que Dieu fit nostre mere Eve.

dans la chambre de ma mere. Depuis, elle fut assise partout comme une parente. Je donnay les violons en suitte, et je la fis danser des premieres. Elle estoit fort mal en habits, et une pauvre juppe de taffetas bleu desteint, qui estoit sa plus belle jupe, avoit plus de cinquante taches. Tout le monde pourtant la trouva fort belle, quoyque ses yeux ne fussent pas si doux, à beaucoup près, qu'ils le furent depuis ; car la femme de chambre de Madame de Launay, croyant faire merveilles, luy avoit fait les sourcils. Je luy dis que cette coquetterie-là ne luy estoit pas avantageuse. La pauvre fille crut avoir fait un grand crime, et souffrit beaucoup plus patiemment une assez grande maladie qu'elle eut, parce que durant ce temps-là ses sourcils eurent le loisir de revenir. Nous luy faisions la guerre que, Guenaut luy tastant le ventre, elle luy disoit : « Pas si bas, M. Gue« naut, pas si bas. » C'estoit un drosle qui la trouvoit fort à son goust. Le premier jour qu'elle se sentit indisposée, elle mit une cornette. Hélas ! il n'y a jamais eu de cornette si modeste, il n'y avoit pas une dent de rat de dentelles, et, faute d'autre habit, elle avoit une cornette blanche avec sa robe. Madame de Launay ne la traittoit pas trop bien au commencement, et j'enrageois de voir cette petite (bourgeoise) se faire servir par une fille

que tant d'honnestes gens eussent si volontiers servie. Enfin, comme elle vit que cette fille jouoit bien et heureusement, elle fit un fonds et la mit de moitié. La belle gaigna, et de son gain s'habilla passablement. Plusieurs la cajollerent, mais pas un n'y réussit : c'estoit une personne timide et persuadée que tous les hommes estoient des trompeurs. Je fus son premier amy, elle avoit quelque confiance en moy; mais je ne m'en pus tenir à l'amitié. Par vanité autant que par autre raison, j'eusse esté ravy d'en estre aymé; car, pour dire le vray, je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire que par des voyes qui n'estoyent point les miennes, je veux dire par le legitime. Je luy monstrois l'italien à un baiser par moys; mais elle ne voulut pas tenir longtemps ce marché-là. Elle l'a appris, depuis qu'elle fut mariée. Je fis des vers pour elle, et je fis si bien qu'elle me permit, faute d'autre commodité, de les couler adroittement dans sa robe qui estoit troussée, et cela en un lieu où il y avoit assez de gens. Elle en laissa tomber quelque chose, car il y avoit plus d'une piece. Comme elle les portoit sur elle pour les apprendre par cœur, quelques jours après, comme je causois avec Madame de Launay et elle, ma belle-sœur Tallemant (*a*),

a. Anne Bigot.

leur amie, y vint; elle se mit à me faire la guerre d'un certain sonnet qu'elle avoit trouvé, qui effectivement avoit esté fait pour Mademoiselle des Marais, et que je luy avois donné, mais que je disois avoir fait pour une autre dont elle sçavoit bien que je n'estois point amoureux, et je luy en avois fait confidence [1]. On le lut tout haut, et nostre peu fine demoiselle ne put s'empescher de rougir et de me faire signe. On parla en suitte d'autre chose, et, en sortant, je luy dis qu'elle me faisoit tort de se desfier de ma discretion, et que je n'avois garde de rien dire. « Ce n'est pas cela, » respondit-elle, « c'est que je n'en ay encore rien dit à « Madame. — Comment! » luy repliquay-je, « seriez-vous assez innocente pour luy en par-« ler? » Il survint du monde, et je ne luy en pus dire davantage. A quelque temps de là, je me trouvay seul avec elle et Madame de Launay; je ne sçay comment on vint à demander si une prude pourroit s'empescher d'ouvrir une lettre qu'elle trouveroit sur une table, quand elle sçauroit que ce seroit une lettre d'amour, pourveù qu'elle fust seule et qu'elle fust asseurée qu'on n'en sçauroit rien. Mademoiselle des Marais dit « que, pour elle, elle ne seroit pas

1. *Biffé.* A cause que je l'avois laissé tomber par mesgarde au logis.

« assez curieuse pour l'ouvrir. — Là, là ! » respondit l'autre, « il n'y auroit pas plus de « danger qu'à recevoir des vers d'amour de « Monsieur que voylà. » Je vous laisse à penser si je fus surpris ; cependant, je tournay tout cela en raillerie, quoyque la fille s'en defendist serieusement et assez mal. Elle (*a*) me dit des choses après lesquelles une personne raisonnable, si une personne raisonnable pouvoit faire ce qu'elle fit là, me devoit au moins defendre de mettre le pié chez elle ; cependant avant que de sortir nous fusmes les meilleurs amys du monde. La premiere fois que je pus parler à la belle, je luy fis bien des reproches ; mais elle me dit qu'elle estoit bien faschée d'avoir attendu si tard à le dire à Madame ; elle avoit cru que madame de Launay avoit trouvé les vers qu'elle avoit perdus, et qu'elle n'en avoit voulu rien tesmoigner, pour voir si la fille continueroit à en recevoir. Et puis la pauvre mademoiselle des Marais craignoit plus que toutes les choses du monde de retourner chez sa mere. Je me contentay donc, voyant à qui j'avois affaire, de l'aimer de bonne amitié.

Je ne parleray point de toutes les parties qu'on faisoit dans le quartier, avec Lolo (*b*) et

a. Mademoiselle des Marais. — *b*. Madame de Gondran.

ses sœurs. Nous fusmes plusieurs fois trois et quatre jours à la campagne ensemble, et je m'y divertissois tousjours mieux qu'un autre ; car j'avois tousjours quelque attachement pour la belle, et cela m'occupoit l'esprit agreablement ; je n'en estois que de meilleure compagnie. Quand ceux qui estoient de cette société se souviennent de toutes les folies qu'ils m'ont veû faire, ils en rient encore, et Lolo m'en a parlé plus de cent fois depuis.

La petite madame de Launay n'estoit pas saine, et la grosse Champré (*a*), qui logeoit tout contre chez elle, luy faisoit faire des choses qui la tuerent au bout de trois ans. Elle passoit les nuicts à courir les serenades, et se baignoit avec une fluxion sur les oreilles. Je prédis un jour à Mademoiselle des Marais qu'avant qu'il fust deux ans elle coucheroit au lict, et je fus prophete. Launay estoit sensuel ; il avoit beaucoup de biens ; il avoit promis dix mille escus en mariage à cette fille, il les gaignoit en l'espousant. Il la connoissoit, et elle avoit tout le soing de son menage ; car la petite dame se deschargea enfin de tout sur elle. Madame de Launay morte, cette fille se conduisit assez bien ; elle estoit devenue plus habile avec

a. *Historiette.*

le temps [1]. Elle fit dire par son frere, à Launay, qu'elle ne pouvoit demeurer avec un homme de son âge, il n'avoit pas cinquante ans, sans faire parler; qu'elle le prioit de trouver bon qu'elle se retirast chez sa mere. Launay respondit (*a*) : « Je n'ay pas juré de ne me pas « remarier, et j'espouseray aussy bien vostre « sœur qu'une autre; donnez-vous un peu de « patience. » Ma belle-sœur Tallemant fut du conseil où il fut resolu qu'elle ne verroit pas un homme, non pas mesme moy, qui estois accordé alors. Cette madame Tallemant ne la conseillera pas tousjours si bien. On a sceû depuis que Launay ne fut pas longtemps sans promettre à sa niepce de l'espouser, et qu'aussytost il songea à faire venir la dispense. La dispense venue, il l'espousa secretement, et, pour coucher ensemble, elle se plaignit que la petite de Launay luy donnoit des coups de pié et l'empeschoit de dormir. On mit donc un petit garçon en sa place qui n'estoit pas d'âge à rien remarquer, comme l'autre eust fait. Ce qui l'embarrassoit le plus, c'estoit que son mary ne pouvoit s'empescher de la caresser devant ses gens, et qu'il l'appelloit quelquefois

1. La Bouvraye voulut l'espouser; mais elle n'en voulut pas.

a. Au frère.

ma femme, au lieu de ma niepce. Enfin elle se trouva grosse, car elle a esté fort feconde, et il fallut declarer le mariage au bout de deux mois. « Hé bien ! » me dit-elle quand je la vis, « voylà la prophetie accomplie. — Ouy, » luy dis-je, « mais je n'eusse jamais predit qu'une « prude comme vous deust coucher deux mois « avec un homme sans en rien dire, et qu'un « devergondé comme moi se mariast en face « d'eglise. » Son mary dans le contract de mariage reconnut avoir receû vingt mille escus ; mais il luy donna d'abord trois cens louis d'or pour jouer, et, faisant une affaire, il y avoit tousjours quelque chose pour elle. Elle a pu espargner beaucoup. Il luy declara qu'il vouloit la trouver au logis quand il revenoit de la ville ; cependant, dez qu'il avoit dit trois mots, il dormoit et en plein jour. Pour cela, il luy laissa recevoir qui elle voulut, et jouer tout son saoul. Elle eut bien de la peine à le faire resoudre à laisser mettre de l'argent à ses meubles.

Jamais femme n'a tant gasté de belles hardes que celle-là. Madame Tallemant la mit dans la magnificence des habits, en luy disant : « Qui fera de la depense que ceux qui sont « bien riches [1] ? » Elle n'en usa pas trop bien ;

1. Quand je la voyois si magnifique, je disois que je

car, comme si son mary en l'espousant eust eù quelque grand avantage, elle luy fit prendre un plus grand air qu'il n'avoit fait jusques là, et l'obligea à se faire president des Comptes à Nantes. Toute sa famille estoit aux despens de son mary. Des Marais, dans le party des tailles de Beausse, vola si bien, en commandant les fuzelliers de Launay, qu'il se mit bientost à son aise, et après il espousa la bastarde du feu Marquis de Maulny (*b*), frere de M. de Bouillon La Marck. Il avoit fait connoissance, en Beausse, avec cette fille et son frere, qui se fait appeller l'abbé de La Marck. Ils estoient tous deux filz d'une madame de Talsy, qui ne fut pourtant jamais espousée ; elle s'appelloit Salviati en son nom : Maulny luy avoit fait ces deux enfans (*c*). La cadette de Madame de Launay vint demeurer avec elle, et enfin Launay la maria à un gentilhomme de Normandie, nommé Merinville. Elle est belle femme, mais

voudrois avoir cette juppe de taffetas bleu (*a*) pour la luy monstrer, comme une reine de la Chine monstroit la truelle de son pere, qui estoit masson, au Roy son filz, quand il faisoit trop le fier. A la Chine, on cherche la plus belle fille pour le Roy, sans regarder à la naissance.

a. Voy. plus haut. — *b*. Louis de La Marck, marquis de M., mort en 1626, sans enfants légitimes. — *c*. Maulny avoit épousé en 1613 la veuve du sieur de Pesché. (*Lettres de Malherbe*, 15 septembre 1613.)

non pas comme sa sœur. Mademoiselle des Marais, de tout temps, nous avoit dit qu'elle avoit une petite sœur qui seroit admirablement belle. Cette fille arrivée, elle la trouva fort changée et la vouloit r'envoyer. « Ah! » disoit-elle, « qu'on va se mocquer de moy! »

Voylà toute la Cour chez Madame de Launay. Un jour, elle alla jouer chez Madame de Nemours, qu'elle avoit veûe à Bourbon; elle ne gaigna que dix pistolles, et les jetta pour les cartes, assez desdaigneusement. Feu M. de Nemours s'y trouva, qui les prit fort bien et dit en riant : « Vrayment, cette madame de Launay « est la plus genereuse personne du monde; « elle sçait que nous n'avons pas trop d'ar-« gent, et elle nous rend ce qu'elle nous a « gaigné. » Elle estoit fort belle alors, et je disois : « Si j'estois le Roy, je me contenterois « de ma fermiere. » Son mary estoit fermier des Entrées. Depuis, les enfans l'ont un peu gastée. Elle porta son mary à achepter Sablé; voyez le plaisant homme que ce mercadero, pour avoir une terre de cette importance! les gentilshommes qui en relevoient juroient de le jetter dans la riviere. L'affaire ne s'acheva pas (*a*).

Elle réussissoit admirablement au bal, car elle

a. Sablé fut acheté par Servien.

dansoit fort bien, est de belle taille et ne rougit jamais. Il y avoit bien des femmes qui en enrageoient, et le bruit couroit qu'on caballoit pour l'empescher d'estre conviée. Un homme luy envoya une fois un faux billet de bal : la maistresse de ce bal-là en avoit donné un, pour la convier, à un valet qui le perdit ; elle y alla donc sur ce faux billet. Le lendemain, cet homme luy avoua la malice ; mais elle le gronda fort, car, enviée comme elle estoit, il ne falloit que cela pour luy faire recevoir un affront. En suitte elle voulut estre des assemblées de la haute volée ; on fit qu'elle fut chez Madame de Chevreuse, mais on ne la mit qu'au deuxiesme rang, et elle ne dansa point. Roquelaure, en sortant, l'aperceût : « Hélas ! Madame, » luy dit-il, « je ne vous sçavois non plus qu'à mille « diables. » Un an après, comme elle estoit bien encore d'une autre façon dans le grand monde, il luy arriva bien pis que cela au Louvre. Roquelaure, qu'elle ne vouloit point voir au commencement, estoit devenû son bon amy ; il luy mit dans la teste qu'elle pouvoit aller danser au Louvre, à ces petites assemblées particulieres qui se faisoient dans le cabinet de la Reyne, et que pour cela il ne falloit qu'aller avec la Comtesse du Lude (*a*). Elle le croit, se

a. Renée Eléonore de Bouillé, femme de Henry de Daillon, comte, puis duc du Lude.

flattant de ce qu'elle est fille d'un hobereau ; car elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire croire que Launay l'avoit espousée pour l'alliance. L'huissier voulut bien laisser entrer la Comtesse du Lude, mais point Madame de Launay. La Comtesse ne la voulut pas abandonner, et elles revinrent toutes deux. Cela se sceût. Le lendemain, Roquelaure, qui badine tousjours avec Monsieur (*a*), luy dit : « Oh ! « vrayment, il y aura grand-presse à vous en- « voyer des beautez, vous leur faittes fermer la « porte au nez. » La Reyne l'entendit, et dit quelque petite chose qui n'estoit pas trop bon pour la belle.

Il luy arriva aussy de faire une incongruité au bal, chez M. le Chancellier, où estoit le Roy; car (*b*), estant allé prendre quelqu'un qui estoit derrière luy, Sa Majesté se leva, et elle luy dit bonnement que ce n'estoit pas luy qu'elle avoit pris, mais M. de Roquelaure qui estoit auprès du Roy. Cependant tout cela ne luy nuisit point dans le monde; on admiroit comment elle avoit pu recevoir toute la Cour chez elle, et mesme le roy d'Angleterre, sans qu'on en eust jamais mesdit. La verité est qu'elle n'est point encline à l'amour; ce n'est

a. Philippe, frère de Louis XIV. — *b*. Madame de Launay.

pas qu'elle ne soit coquette, de la coquetterie de vanité; et ses passions dominantes, qui sont le jeu et le grand monde, estant satisfaittes, elle ne songeoit pas à l'amour ; d'ailleurs, elle avoit tousjours le ventre plein (*a*). Elle disoit pour ses raisons qu'en jouant, elle faisoit des amys à son mary. Je disois : « Il y a un moyen de luy « en faire bien plus seur que celuy-là. »

Launay mourut neuf ans après l'avoir espousée (*b*). Elle eut le courage de prendre le soing des affaires et y gaigna ; d'ailleurs elle a la garde-noble de ses enfans. Voylà aussytost sa sœur aisné chez elle ; c'est une brutale, et qui avec cela s'est esreintée en tombant de cheval à la chasse. Elle luy voulut donner deux mille livres tous les ans, et qu'elle se retirast à la campagne, ou bien qu'elle demeurast dans un monastere sans estre religieuse, si elle ne vouloit; cette impertinente vouloit demeurer à Paris. Elle trouva à la marier à je ne sçay quel vieux hidalgo, et luy donna dix mille escus. Cet homme la devoit venir voir un certain jour ; elle s'exerce à aller au-devant de luy jusqu'à la porte, en luy faisant la reverence sans baston ; elle la fit plusieurs fois, mais, quand ce fut au faict et au prendre, elle tomba si rudement qu'elle pensa se rompre le cou.

a. Elle étoit toujours grosse. — *b*. Juin 1655.

Madame de Launay effectivement est bonne parente; elle a fait aussy pour les enfans de son frere, qui fut tué au combat de Saint-Antoine, tout ce qu'elle pouvoit faire; mais elle eut une grande mortification. Cette petite de Launay, qu'elle accusoit autrefois de luy donner des coups de pié, luy fit un fort vilain tour : elle se laissa cajoller par Gadagne, brave garçon, mais peu accommodé, et s'y engagea si bien qu'enfin il le luy fallut donner [1].

Cette femme (*a*) a des vanitez bien ridicules, comme d'avoir un valet de chambre qu'elle appelle tousjours « mon valet. » Elle affecte un certain air de personne de qualité; elle fait fort la precieuse, et vous diriez qu'elle fait

1. Le grand abord qu'il y avoit là-dedans facilita cette affaire. La veuve ne prenoit pas garde d'assez près à sa belle-fille; on luy en donna avis; elle n'en voulut rien croire, et après il ne fut plus temps d'y mettre remede. Cela fit crier les parens de la premiere femme. Cette petite madame de Gadagne, au bout de huict jours, disoit : « Nous autres femmes. » Elle a un emportement pour ce mary qui est le plus incommode du monde : elle veut sans cesse badiner avec luy, jusqu'à l'empescher de boire à table; enfin un jour il s'en fascha en compagnie. Elle ne parle que de luy. *Mots biffés au lieu de cette note :* C'est le fruict du grand jeu de Madame de Launay. Tandis qu'elle recevoit tout le monde et qu'elle jouoit tout le jour, Gadagne cajolloit sa belle-fille.

a. Madame de Launay.

honneur aux gens. Toutes ses habitudes sont à la Cour; il n'y a que la seule madame Tallemant qui soit de la Ville; mais l'autre aussy est tousjours dans l'adoration. Cela fait dire bien des choses qu'on ne diroit pas, si elle faisoit un peu moins l'entendue. Elle disoit une fois que la Reyne d'Angleterre, faute d'une chaise (*a*) honneste, n'avoit pas (fait) le jubilé en chaise. « Je pensay, » adjousta-t-elle, « luy « en faire faire une. »

Le grand monde qu'elle a veû luy a ouvert l'esprit; elle est d'une conversation raisonnable et aisée; mais elle ne dira jamais des choses fort spirituelles. La plus grande faute qu'elle ayt faitte en sa conduite, depuis qu'elle est veuve, c'est d'avoir pretendu à M. de L'Esdiguieres (*b*). L'année passée, il la vit quelque part, elle luy plut, et comme c'est un homme fort coquet et puis c'est tout, il se mit à luy en conter et à la voir fort souvent. Elle, sous pretexte de jouer au mail, le matin, car sa maison a une porte qui rend dans le mail du Palais-Royal, souffroit qu'il vinst chez elle à huict heures du matin. Elle s'estoit mise depuis la mort de son mary à jouer au mail et à courir à

a. Petite voiture. — *b*. François de Bonne de Crequy d'Agout, duc de L., veuf 2 juillet 1656; mort en janvier 1677, à soixante-dix-sept ans.

cheval avec la Comtesse du Lude. Elle avoit des bonnets de plumes et des justaucorps. Elle fit pis, car un jour que cet homme estoit chez elle, la grosse madame Tallemant dit : « Allons-nous promener? — Qu'on mette donc « les chevaux au carrosse ! » Je ne sçay si l'ordre fut bien ou mal donné, mais quand on descendit, il n'y avoit que le carrosse du Duc. Voilà Madame Tallemant dedans, qui l'y fit mettre aussy. A la promenade le long de l'eau, quelqu'un voit un laquais de Madame de Launay derrière, avec ceux de M. de L'Esdiguieres; il l'appelle : « Hé, laquais ! est-ce que M. de « L'Esdiguieres a espousé Madame de Launay ?» Le Duc, apercevant cela, fait venir ce laquais et luy demande ce que c'estoit; le laquais le dit nayfvement. Voylà les dames à esclater, comme s'il y eust bien eû de quoy rire. Les amies de Madame de Launay, si amies se peuvent dire, Madame de Brancas et Mademoiselle de Beaumont, se deschaisnerent un jour en presence de Madame de Bonnelle contre l'estourderie de Madame de Launay. Elle le sceût, et sa sœur de Merinville, qui est icy six mois de l'année chez elle, l'alla quereller de ce qu'elle n'avoit pas querellé les autres, et qu'elle vouloit bien qu'on sceût que, quand on estoit demoiselle, on pouvoit pretendre à tout. Par là, il est clair que Madame de Launay a

donné dans le panneau. Madame de Villeroy (*a*) et toutes les parentes du Duc qui n'est pas un grand personnage, en furent un peu alarmées. Il n'y avoit pourtant pas de quoy excuser une folie ; car il s'en faut bien qu'elle soit si belle qu'autrefois, et c'eust esté une extravagance à l'un et à l'autre ; mais le tabouret est une belle chose. Madame de Villeroy en dit par où elle en sçavoit, elle soustint que cette femme n'estoit point demoiselle, et alla rechercher tout ce que nous avons escrit, touchant son avenement à Paris. Le Duc se mit après à en cajoller d'autres, et on se mocqua de la pauvre madame de Launay. C'est un homme qui a beaucoup de train : on disoit que c'estoit la maison de Paris où, à proportion, il se despensoit le plus en vin. « Jésus ! » dis-je, « il eust donc bien fait d'espouser Madame de « Launay ; il eust beaucoup espargné sur les « entrées [1]. »

Pour faire la femme de grande qualité en toute chose, elle va à la messe, aux Quinze-Vingt (*b*), en justaucorps ; elle y estoit une fois avec un justaucorps de velours noir tout couvert de ruban couleur de feu ; et ce qu'il y a de

1. Elle y estoit interessée.

a. Magdelaine de Crequy, sœur du duc de Lesdiguieres. — *b*. Entre le Louvre et le Palais-Royal.

meilleur, c'est que, pour estre plus à la cavaliere, elle ne met jamais qu'un genouil en terre. Je sçay que Madame de Montauzier s'en est fort raillée. Avec tout cela elle est devote, et me disoit une fois qu'elle voudroit en estre quitte pour cent mille ans de purgatoire. « Par « ma foy ! » luy dis-je, « vous seriez bien gre- « zillée, quand vous sortiriez de là. » Ce carnaval, le Roy l'ayant trouvée chez Madame la Comtesse [1], où elle joue presque tous les jours, la mit d'une mascarade à l'improviste, et dernierement il devoit aller jouer au Palais-Royal avec elle. Cela l'achevera. Je voudrois donc qu'il luy donnast après cela son pucellage.



371. — MADAME D'ANGUITTARD.

(*Anne Arnoul de Saint-Simon, fille de Jean Arnoul seigneur de Saint-Simon en Saintonge; mariée* 3 *avril* 1618 *à Jean Poussart sieur d'Anguittard.*)

Madame d'Anguittard estoit une demoiselle de Poitou qui avoit espousé Anguittard, cadet de M. du Vigean : ç'a esté une personne tout à fait extraordinaire; jamais femme n'a plus fait la fée

1. Mademoiselle Manchini.

que celle-cy [1]. Elle estoit belle et avoit beaucoup d'esprit ; elle se piquoit mesme de bien escrire, et, en je ne sçay quelle rencontre, elle voulut faire voir de son style au cardinal de Richelieu. Il trouva sa lettre bien faitte, et dit : « Il faut que cette dame ayt bien de l'esprit. » Encore plus maistresse de son mary que Madame du Vigeau n'estoit du sien, elle ordonnoit de toutes choses à sa fantaisie, et elle avoit autant de galans qu'il luy plaisoit. Le Duc de Saint-Simon [2], le feu archevesque de Bordeaux et autres, ont esté ses adorateurs, mais celuy qui a fait le plus de bruit ç'a esté M. de La Vauguyon.

Quand cette femme alloit seulement à la promenade dans un bois, il falloit que l'air fust si temperé qu'à peine trouvoit-elle trois jours en tout un printemps. Mais cette promenade se faisoit avec bien du mystere : tous ses gens passoient devant elle ; l'un portoit une chaise, l'autre un carreau, qui un parasol, qui une escharpe, qui une coiffe, qui un mouchoir ; et tout cela pour n'estre point surprise. Quand

1. On croit que des Marestz a pris d'elle le personnage d'Hesperie dans les *Visionnaires*, qui croit que tout le monde est amoureux d'elle.

2. A cause de Blaye (*a*).

a. *C'est-à-dire* qui la connoissoit comme gouverneur de Blaye.

elle commença à n'avoir plus le teint si beau, elle ne vouloit plus paroistre au jour en plein midy. On estoit entre chien et loup dans sa chambre et, l'hyver comme l'esté, il y avoit tousjours des rideaux tirez devant ses fenestres et une portiere devant sa porte. Toute sa vie elle ne s'estoit pas laissé voir à tous ceux qui venoient chez elle : plusieurs s'en retournoient sans avoir veû que le mary. Ce fut bien pis en ce temps-là; car premierement on ne la voyoit guères que la nuict, et il falloit attendre, sans demander à la voir, qu'elle envoyast dire qu'on pouvoit venir; et encore ne croyez pas que cette grâce fust commune à tous les estrangers qui se trouvoient alors chez elle; il y en avoit d'exclus, il y en avoit d'admis, et on estoit si accoustumé à ses façons de faire qu'on ne s'en scandalisoit point. Le seul M. de La Vauguyon estoit patron. Il y avoit encore bien des façons pour faire observer un profond silence autour de chez elle; car, comme elle ne se monstroit que la nuict, elle dormoit bien tard le matin. C'estoit un crime irremissible que d'interrompre son sommeil.

Ses propres filles la servoient par quartier; elle en avoit assez bon nombre. Son mary fut tué en duel. Elle le survescut de quelques années. « Ah! pauvre Anguittard, » dit-elle, « tu « es mort. Je ne te sçaurois trop regretter,

« quand je considere combien tu m'aimois, et « que, de mon mary, tu avois fait gloire de « devenir mon esclave. »

On fut tout estonné à la mort de cet homme, quand on trouva qu'il n'estoit point endebté, car on faisoit là-dedans bien de la despense ; mais cette visionnaire estoit grande œchonome ; peut-estre aussi La Vauguyon fournissoit-il. Elle voulut estre enterrée dans son jardin[1], et ordonna qu'on fist une voliere sur son tombeau. Elle vouloit, je pense, entendre les oiseaux après sa mort[2]. Pour le mary, c'estoit un gros petit homme. Un jour, à l'hostel de Liancourt (*a*), il s'assit sans y penser sur un théorbe, et en se relevant il alla donner de la teste contre une tablette pleine de pourcellaines qu'il jetta toutes à terre. A vingt ans de là, feu de La Rocheguyon (*b*) donna de la teste contre un bras de chandellier, dans l'alcôve de Madame de Rambouillet. « Jésus! Madame, » dit-il, « je pense que je feray céans comme M. d'An-« guittard chez ma mere. » Anguittard, qu'il

1. Elle estoit huguenotte.

2. On trouva dans sa cassette un contract de mariage de La Vauguyon et d'elle. Elle n'est jamais venue à Paris.

a. Dans la rue de Seine. — *b*. François de Sylly, duc de La Roche-Guyon. (Voy. *Historiette* de Madame de La Roche-Guyon.)

ne connoissoit point, estoit là ; il n'estoit venu depuis à Paris ; mais il ne l'entendit point [1].

Depuis, Anguittard, à cheval suivy d'un valet de chambre, trouva en Saintonge, où il demeuroit, quatre pelerins à l'ombre sous un arbre ; il passe : à quelques cens pas de là, il s'avisa que ces pelerins ne l'avoient point salué ; il retourne à eux et, en colere, leur dit qu'ils estoient des coquins de ne l'avoir pas salué. Ils s'en excuserent en disant qu'ils ne le connoissoient pas : il les menaça et les maltraitta fort de parole ; ils luy respondirent que, s'il les frappoit, il trouveroit à qui parler ; c'estoient des gentilshommes qui alloient à Saint-Jacques. Il voulut faire le brave ; et, prenant un fusil que portoit son valet de chambre, il tire sur un. Le fusil n'estoit chargé que de poudre et de plomb ; mais ce coup gasta tout le visage au pelerin. Les trois autres le vengerent bien aussy, car ils se saisirent des pistollets d'Anguittard, et à coups de bourdon ils l'accommoderent si bien qu'ils le laisserent

1. *Variante.* J'ay ouy dire depuis, que M. du Vigean, l'introduisant à l'hostel de Liancourt, luy dit : « Faittes « comme vous me verrez faire, » et que M. du Vigean, ayant trouvé là bien du beau monde avec qui il estoit fort familier, s'estoit mis à genoux en les saluant ; luy en fit autant. On en sousrit ; il s'en apperceût et, tout desferré, s'alla asseoir sur un théorbe.

pour mort sur la place. Ils plaiderent en suitte, et à Xaintes Anguittard fut condamné à pur et à plein.



372. — LA CALPRENEDE.

(*Gauthier de Coste, sieur de La Calprenede, né à Toulgou près de Sarlat, mort* 20 *août* 1663.)

La Calprenede est de Limosin ou de Perigord ; son pere (*a*) est juge de quelque gros bourg, et peut avoir deux mille livres de rente[1]. Je ne sçay comment il s'appelle, car La Calprenede, c'est-à-dire La Charmoye, et apparemment c'est le nom de la maison (*b*) de son pere. Il n'y a jamais eu un homme plus gascon que cetuy-cy.

Il vint jeune à Paris (*c*) ; et, quoyqu'il fist l'homme de condition, il fut longtemps un des arcs-boutans du bureau d'adresses, et ne manquoit pas une conference. Après il fit une piece de théatre, qu'on appelle *la mort de Mithridate*. Elle fut estimée ; il n'y en avoit pas tant

1. Mais il est assez bien allié.

a. Pierre de Coste. — *b*. De la propriété. — *c*. En 1632.

de bonnes alors qu'il y en a eu depuis. La premiere fois qu'on la joua, il estoit derriere le théatre : Quelqu'un de sa connoissance l'appella : « Monsieur, Monsieur de La Calprenede. — Eh bien ! — Vous voyez comment « votre piece réussit.— Chut, chut! » luy dit-il, « ne me nommez point; car si *le pere*[1] le sçavoit !... Une fois, » disoit-il, « que le pere, « qui ne vouloit pas que je fisse des vers, me « trouva comme je rimois, il se mit en colere, « prit un pot de chambre, d'argent s'entend, « pour me le jetter à la teste. »

Il se fourra parmi les filles de la Reyne, et un jour qu'il avoit un habit d'une couleur bizarre, comme tout le monde estoit en peine de sçavoir quelle couleur c'estoit : « C'est, » dit le feu Marquis de Gesvres (*a*), « couleur de « *Mithridate*. »

Il devint amoureux d'une vieille mademoiselle Hamont que le grand prevost d'Hocquincourt, pere du Mareschal, entretenoit; il la vouloit espouser, et elle luy estoit cruelle; cent fois il luy a presenté son espée pour le tuer, et il fit tant l'amoureux de roman qu'enfin il se mit à en faire un où la pluspart des

1. Gasconisme.

a. François Potier, marquis de G., tué 27 juin 1646, devant Lerida.

heroïnes sont veuves, à cause que sa maistresse l'estoit. Ce roman s'appelle *Cassandre;* la matiere en est belle et riche, car c'est l'histoire d'Alexandre : il y a mesme de l'œchonomie (*a*); mais les heros se ressemblent comme deux gouttes d'eau, parlent tous Phœbus, et sont tous des gens cent lieues au-dessus des autres hommes. Les dames y sont un peu sujettes à donner des rendez-vous du vivant de leurs marys, et cela, au goust de l'autheur, est fort dans la bienséance.

Ce livre a réussy; cela luy a donné courage d'en entreprendre un autre où il n'a pas si bien pris sa scene; car c'est sous le regne d'Auguste, regne si connu qu'il n'y a pas moyen de rien feindre[1]. Cependant, il fait Cléopatre plus honneste femme que Marianne, car Marianne donne des rendez-vous à un prince estranger, son galant, et, ce que j'en trouve de plus ridicule, le baise au front. Les personnages ressemblent si fort à ceux de *Cassandre* qu'on voit bien qu'ils sont tous sortys d'un mesme pere.

Il ne fit pas ce roman tout d'une haleine, comme l'autre. Il affina (*b*) plaisamment les libraires; il traittoit avec eux pour deux ou

1. C'est *Cleopatre*.

a. Une bonne disposition. — *b*. Il joua de fin.

pour quatre volumes ; après, quand ces volumes estoient faits, il leur disoit : « J'en veux faire « trente, moy. » *Cassandre* n'en a que dix petits ; ils faisoient leur compte que ce seroit de mesme (*a*). Il falloit venir à composition, et il leur faisoit donner tousjours quelque chose, de peur qu'il ne laissast l'ouvrage imparfait ; il a esté plus de douze ans à l'achever, et ce n'est que de l'année passée que les deux derniers tomes sont imprimez (*b*). *Cyrus* ny *Clelie* n'ont point empesché qu'ils ne se soient bien vendus.

Parlons un peu de sa vanité et de ses gasconnades avant que de parler de son mariage. Un jour, chez Scudery, il faisoit sonner sa pochette : Scudery crut que c'estoit de l'argent ; luy, qui mouroit d'envie de monstrer ce que c'estoit, voyant qu'on ne luy demandoit point, tira tout exprès son mouchoir, et fit tomber trois ou quatre vervelles (*c*) d'argent ; celles des oiseaux du Roy sont de cuivre. Scudery en ramasse une et lit autour : *Je suis à Calprenede*. « Ce « sont, » dit le gascon, « quatre douzaines de « vervelles pour mes oyseaux. » Une autre fois, il contoit à Mademoiselle de Scudery qu'il avoit fait bastir à la Calprenede, et il luy despei-

a. Pour le même prix que *Cassandre*. — *b*. Les douze volumes parurent de 1647 à 1656. — *c*. Anneaux qu'on attachoit aux oiseaux de proie.

gnit un palais magnifique, puis luy demanda : « Combien croyez-vous que cela m'a cousté ? « Quatre mille livres, rien de plus ! il est vray « qu'il y avoit *quauques* decombres du vieux « chasteau. »

Sarrazin contoit qu'un jour qu'ils alloient ensemble par la rue, Calprenede vit passer un homme : « *Ah ! que je suis malhurus !* dit-il, « *j'avois juré de tuer ce coquin la premiere* « *fois que je le rencontrerois*, *et j'ay fait au-* « *jourd'huy mon bon jour* (*a*). » Sarrazin luy dit : « Ne laissez pas ; ce sera sur nouveaux « frais. — *Non*, dit-il, *j'ay promis à mon* « *confesseur de* [*le*] *laisser vivre encore quelque* « *temps*. » Sarrazin disoit : « Que voulez-vous, « il a tant donné de cœur à ses heros qu'il ne « luy en est point resté. » Cependant il y a des gens du mestier qui, comme vous verrez en suitte, en rendent meilleur tesmoignage que Sarrazin n'en rendoit. Un jour[1], au sermon de Servientis aux filles de Sainte-Elisabeth (*b*), un gentilhomme, revenant de la campagne, descendit de cheval et vint pour entendre le sermon ; il crotta Calprenede en passant, ils se querellerent ; il y eut quelques coups donnez

1. En 1647.

a. Je me suis confessé. — *b*. Rue du Temple. L'église est aujourd'hui succursale de Saint-Nicolas.

de part et d'autre et, après qu'on les eut separez, ils se menaçoient encore de leurs places. Quelqu'un dit à Calprenede que c'estoit un gentilhomme. Tout sur l'heure le Gascon luy crie devant tout le monde : « Homme gris (*a*), « je t'appelle. »

Calprenede alloit chez une madame Boiste (*b*), où une petite estourdie de veuve, appellée Madame de Brac, le vit; elle estoit folle de ses romans, et elle l'espousa (*c*), à condition qu'il acheveroit la *Cleopatre;* cela fut mis dans le Contract.

Voicy l'histoire de cette femme (*d*) : un gentilhomme d'auprès d'Orbec, en Normandie, riche de huict à dix mille livres de rente, nommé Tonancourt, n'avoit qu'une fille pour tout enfant; il estoit veuf, et la donna à eslever à sa sœur, appellée Madame de Mailloc (*e*). Il eust pour le moins aussy bien fait de garder sa fille chez luy; car cette dame, soit qu'elle fust amoureuse d'un hobereau de son voisinage nommé La Lande, et qu'elle voulust faire sa fortune, ou qu'elle voulust complaire à sa

a. Au manteau gris. — *b*. *Histor.* suivante. — *c*. 6 déc. 1648. — *d*. *Magdelaine de Lée, veuve* 1° *de Jean de Vieuxpont, sieur de Compans;* 2° *d'Arnoul de Braque, sieur de Vaulart.* — *e*. *Ou plutôt* sa belle-sœur Marie Bruslart de Genlis, mariée à François, baron de Mailloc.

niepce qui n'estoit pourtant encore qu'une enfant, mais qui pouvoit estre esprise, tant y a qu'elle fit marier ce La Lande avec cette fillette par un laquais desguisé en prestre, et ils coucherent ensemble. Ce mariage de Jean des Vignes fut tenu assez secret; au moins un vieux cavalier bien riche et bien verollé, nommé Vieuxpont, ne laissa pas de l'espouser à quelque temps de là. Ce fut le pere qui fit l'affaire. Elle se divertissoit tousjours avec La Lande. Vieuxpont ne dura guère, mais il laissa un garçon; La Lande propose aux parens, qui eussent bien voulu avoir cette succession, de dire que l'enfant n'estoit point à Vieuxpont, et que luy soustiendroit qu'il estoit le mary de Mademoiselle de Tonancourt: on produit des lettres de Madame de Vieuxpont; cela n'y fait rien, La Lande perd son procez.

En ce temps un garçon de Paris peu accommodé, mais de fort bonne famille, nommé de Brac, estant capitaine dans un vieux corps, fit connoissance au quartier d'hiver avec cette femme, et conserva ses terres autant qu'il put. Elle se resout à l'espouser. La Lande luy dit ses pretentions et le fait appeller: il respond qu'il se battra quand il sera marié. Il se marie (*a*), et fut un an et demy sans ouyr parler de La

a. 3 août 1643.

Lande. Mais un soir, comme il revenoit en chaise de l'hostel de Guise en son logis, qui n'estoit pas loing, un homme à cheval dit aux porteurs : « N'est-ce pas là M. de Brac ? » Brac, s'entendant nommer, mit la teste dehors ; l'autre le tua d'un coup de pistollet. On a cru que c'estoit La Lande.

Le frere de de Brac (*a*) et Calprenede eurent procez pour le douaire de sa femme ; il gaigna ce procez. Après cela de Brac le fit appeller. « Nous nous rencontrerons assez, » dit-il ; « je feray porter une espée [1]. » Depuis, comme il estoit aux Petits-Capucins (*b*), cet homme luy fit faire encore un appel. « Bien ! » dit-il, « je chercheray un second. » Il sort et prend son espée à un laquais. A la porte de la rue il fut attaqué par quatre hommes. D'abord il marcha sur son canon (*c*) et tomba ; il eut pourtant le loisir de se relever, et ne laschoit point le pié devant eux. Deux braves [2], qui se trouverent là, le voulurent voir faire, et après le secoururent.

1. *Mots biffés :* Je porteray tousjours une espée.

2. Savignac, un gentilhomme de Limousin qui a six pieds de haut, et Villiers-Courtin (*d*), capitaine aux Gardes.

a. Nicolas de B., sieur de Volhard et de Chasteauvert. — *b*. Rue d'Orléans, au Marais, aujourd'hui Saint-François. — *c*. Le nœud de rubans attaché à la jarretière. — *d*. Charles Courtin, sieur de Villers-sur-Marne, depuis gouverneur de Gravelines.

Quelque temps après qu'il fut marié, il alla voir le petit Scarron. En causant il s'inquiettoit fort d'un homme qu'il avoit laissé en bas. « Je « vous prie, faittes monter cet homme, » disoit-il, « non, non ! qu'il demeure ! » Puis il se reprenoit et ne sçavoit ce qu'il disoit. « Je « vous entens, » dit Scarron ; « vous voulez « dire que vous avez un gentilhomme; je me « le tiens pour dit. » Luy et sa femme alloient par les maisons remarquant les fautes du *Grand Cyrus :* depuis ils se sont brouillez luy et elle, et on dit mesme incommodez [1].

1. Depuis quelque temps ils se sont separez. Il dit qu'elle a plus fait de ravage sur ses terres qu'un regiment de Cravates.

Elle fait assez mal des vers et assez mal de la prose. On a imprimé quelque chose d'elle qui s'appelle *le Décret d'un cœur amoureux*, où l'on décrete un cœur. La Calprenede a fait imprimer un roman de *Pharamond*, et dans la preface, il pretend qu'on fait tort à ses livres de les appeller *romans* au lieu d'*histoires*. Là, il met son nom et ses qualitez aussy bien que Scudery : *par maître Gaultier de Coste, chevalier, seigneur de La Calprenede, Toulgou, Saint-Jean de Livet et Vatimenil.* Il n'y a que La Calprenede de son estoc (*a*).

a. De son cru, de son bien





373. 375. — MADAME DE CHEZELLE, SA MERE MADAME BOISTE ET SA TANTE MADEMOISELLE GERVAISE.

(*Magdelaine Bouete, fille de Michel Bouete, auditeur des Comptes, et de Louise de Verigny ; née vers* 1620 ; *mariée* 13 *juillet* 1643 *à Louis de Vaudetar, sieur de Bournonville.*)

MADAME de Chezelle s'appelle aujourd'huy Madame de Bournonville; elle est fille d'une madame Boiste dont nous parlerons en suitte. Cette madame Boiste avoit une sœur qu'on appelloit Mademoiselle Gervaise, c'estoit son aisnée : nous commencerons par elle.

Mademoiselle Gervaise (*a*) estoit fort jolie en sa jeunesse, et n'enfouissoit point le talent, car elle se servoit admirablement bien de sa beauté. J'en sçay une chose plaisante. Elle estoit allée à la campagne avec Tallemant (*b*), le pere du maistre des Requestes ; elle estoit parente de cet homme : ils coucherent en mesme lict, pour ne pas tant salir de draps. Le lendemain d'assez bon matin , comme on vint dire

a. Françoise de Verigny, mariée à François Gervaise, sieur de Froideaux. — *b*. Gedeon T., trésorier de Navarre.

que le mary estoit en bas[1], un laquais entra tout doucement dans la chambre et osta les mules de la demoiselle; de sorte que, ne sçachant pas trop ce qu'elle faisoit dans une telle surprise, (elle) s'en alla avec les mules du galant. Le laquais, dez qu'elle fut partie, remit celles de la demoiselle sous le lict de son maistre. Le mary monte et se met à causer avec luy; en parlant il reconnoist les mules de sa femme; cela le trouble, il respondoit au quarré (*a*). Enfin Tallemant se voulut lever; mais on ne trouva jamais que les mules de la galande au lieu des siennes. Cela pensa faire du desordre; mais le mary estoit bonhomme, et il se laissa persuader que, toutes les mules avoient esté crottées la veille en passant dans une orniere, et qu'après qu'ils furent couchez, les laquais les ayant emportées en bas pour les nettoyer, s'estoient brouillez en les r'apportant.

Sa sœur Boiste (*b*) ne s'est pas mieux gouvernée qu'elle, mais elle a eu plus de conduite. Ce M. Le Lievre que M. de Crequy vouloit espouser à cause qu'il estoit fort riche, y a assez

1. *Mots biffés.* Un laquais par malice ou peut-estre complaisance, comme on vint dire que M. Gervaise, etc.

a. Je n'entends pas ce mot. — *b. Louise de Verigny, fille de Philippe de V., conseiller au Grand conseil, mariée en* 1612 *à Michel Bouette.*

despensé : elle fut veuve de fort bonne heure, et n'avoit qu'une fille. Son mary estoit conseiller à la Cour des Aydes, et son pere, conseiller au Grand conseil, nommé Verigny.

Cette fille estoit fort jolie, mais un peu diablesse. Dans un convent où elle la mit en pension, elle faisoit semblant de voir des esprits, faisoit tenir toutes les religieuses en prieres, leur faisoit peur, pissoit dans le benestier et, pour comble de meschanceté, mit une fois le feu au cloistre. Elles furent contraintes de la rendre à sa mere; mais sa mere n'en vint guères mieux à bout; car, quand cette enragée vouloit avoir quelque chose, elle montoit sur le bord d'un puits et menaçoit de se jetter dedans. Quand elle fut grande, elle fit d'autres folies; car un beau jour la mere s'aperceût qu'elle estoit grosse (on a cru que c'estoit du fait d'un conseiller, nommé Saint-Germain-le-Roy). Madame Boiste ne fut pas mal habile; elle trouva à qui donner la vache et le veau. Il y avoit une bonne dame, nommée Madame de Nuhé-Chezelle (*a*), femme d'un vieux cocû de conseiller de la Cour des Aydes, et si abandonnée que, pour se venger d'un homme, elle prit une fois du mal tout exprès afin de le poi-

a. Charlotte d'Auguchin, mariée en 1607 à Jean de Chezelles, sieur de Nueil, reçu conseiller à la Cour des Aides, 4 décembre 1607.

vrer. Elle avoit un filz, un jeune innocent, qu'elle maria avec cette mademoiselle Boiste. Ce garçon estoit si jeune que sa mere ne voulut pas qu'il consommast le mariage; le bien avoit tenté cette femme. On demanda à Madame Boiste à quoy elle avoit songé de donner sa fille à un enfant : « En l'estat où elle estoit, » respondit-elle, « je l'eusse donnée au crochet- « teur. » La nouvelle mariée fit pourtant si bien qu'elle depucella bientost son mary; elle fit une malice terrible à ce pauvre idiot : elle fit venir un arracheur de dens, et à force d'argent l'obligea à arracher quatre ou cinq bonnes dens à cet innocent, avec une qu'il avoit gastée, en luy faisant accroire que les autres l'estoient aussy, et qu'elle ne le pouvoit plus souffrir, tant il sentoit mauvais[1].

Champlastreux la cajolla, et on dit que Madame de Nuhé surprit une servante qui alloit achepter des œufs pour le galant qui devoit coucher avec elle. Il ne put si bien faire qu'il ne fust aperceû en se retirant. J'ay dit *coucher*,

1. *Phrases biffées.* Quand elle fut proche de son terme, elle s'en alla accoucher où il plut à Dieu. Son galant l'assista soigneusement. Au retour, la belle-mere ne la vouloit plus revoir; le beau-pere la receût, la dame de Nuhé vient chez son filz et disoit hautement que son mary estoit amoureux de sa belle-fille. Enfin comme le bonhomme ne donnoit rien, la mere et le filz furent contraints de se tenir en repos.

car la belle-mere empeschoit, tant qu'elle pouvoit, que son filz ne joignist sa femme, car elle avoit descouvert la grossesse; de sorte que tout ce desordre obligea la Boiste, qui voyoit que le terme approchoit, à faire mener sa fille en lieu seur; ce fut Le Lievre qui la conduisit. La belle-mere intenta une action au nom de son filz; mais le beau-pere soutint sa belle-fille et la receût chez luy, malgré sa femme, qui se retira ailleurs avec son filz; cela fit dire que le bonhomme estoit amoureux de sa brû. Tandis qu'elle fut chez luy, elle eut liberté toute entiere; elle fut quelque temps familierement chez M. d'Angoulesme, à Gros-Bois. Le bonhomme prenoit le plus grand plaisir du monde à la voir gambader; elle estoit plaisante, vive et pleine d'esprit.

En ce temps-là, on arresta les chevaux de la Boiste pour la taxe des aisez. Elle escrit aussytost à M. d'Angoulesme en ces mots : « Monseigneur, j'ay lû dans l'Evangile que la « Madelaine dit à Nostre-Seigneur : Seigneur, « si tu eusses esté icy, mon frere ne fût pas « mort. J'en dis de mesme, seigneur : si vous « eussiez esté à Paris, on ne m'eût pas pris « mes chevaux, etc. » Quelqu'un luy dit : « La « mere veut estre de vos amys aussy bien que « la fille. — Ma foy ! » ce dit-il, « de la mere « descendre à la fille, cela est fort naturel ; mais

« de la fille remonter à la mere, je vous jure,
« je n'ay pas les jambes assez bonnes pour cela. »

M. de Nemours (*a*), l'aisné de celuy que M. de Beaufort tua, fit bien des folies avec elle; on les a veûs, dans le bois de Boulogne, mener tous deux un carrosse, et, elle, faire le mestier de postillon en chantant :

Hélas! beau prince de Nemours,
Ne m'aimerez-vous pas tousjours[1]?

Elle fit cent equippées; voicy un vaudeville en son honneur[2] :

Je suis la petite Chezelle,
Qui, prophanant trop mes attrais,
Parfois aux pages et laquais
Ne fus pas trop cruelle.
Ma mere mesme, sur ma foy,
Est une sainte au prix de moy[3].

Après qu'elle eut fait bien des infamies, il se trouva un homme de qualité, l'abbé de Per-

1. C'est une chanson : *Hélas! mon cœur, mes amours*, etc.

2. *Mots biffés :* Elle a fait tant d'equippées de cette force, que voicy un vaudeville....

3. *Mots biffés :* Madame de Nuhé fit tant que le mariage fut dissous sous pretexte d'impuissance; elle y consentit sans peine, car elle avoit levé le masque; ce pauvre diable mourut quelque temps après : mais il luy arriva auparavant un grand accident; il fut pris pour un autre et receût des coups de baston. Jamais il n'y eut rien de plus malheureux.

a. Louis de Savoie, mort en 1641.

san (*a*), nepveu du mareschal de L'Hospital, qui, pour l'espouser, quitta l'abbaye de Montiramé en Champagne, qui vaut dix-huict mille livres de rente et plus de vingt-cinq mille à manger. Il trouva un homme, nommé Renouard, sur la teste duquel on la mit, et cet homme luy en donne tant par an; c'est le plus beau de son bien que cela; il prit le nom de Bournonville. Voylà un digne nepveu du mareschal de L'Hospital, soit pour quitter de bons benefices, soit pour espouser des gourgandines! Bournonville en avoit eu un enfant avant qu'elle fust desmariée; et elle consentit à la dissolution sous pretexte d'impuissance, parce qu'elle estoit asseûrée que cet abbé l'espouseroit.

Chezelle fut battu quelque temps après; on le prit pour un autre et il mourut je pense de fiévre, au bout de l'an. Regardez s'il y a rien de plus malheureux!

Cette femme n'a pas moins fait l'amour avec le second mary qu'avec le premier; mais ce n'a pas esté si insolemment. Elle a une petite fille fort esveillée; quelqu'un luy dit : « Elle « vaudra bien sa mere. — N'importe, » respondit-elle, « pourveû qu'elle s'en tire aussy « bien que moy. »

Un peu après le siege de Paris, elle em-

a. Louis de Vandetar, dit l'abbé de Persan.

preunta toute la vaisselle d'argent de sa mere, et y fit mettre ses armes, puis dit que c'estoit sa vaisselle.

Villers-Courtin (*a*), capitaine aux Gardes, est son fidele; mais elle a du respect pour luy et dit aux autres : « Allez-vous-en, je ne seray « point plaisante tandis qu'il sera céans[1]. »



376. — VANDY.

(*Jean d'Aspremont sieur de Vandy, gouverneur de Toul; fils de René d'Aspremont et de Louise de Joyeuse-Grandpré; tué au siége de Brissac en* 1638.)

FEU Vandy estoit un homme qui rencontroit assez bien. Son oncle, le Comte de Grandpré (*b*), avoit esté son tuteur et on accusoit ce tuteur d'avoir un peu pillé son pupille; il luy dit un jour : « Mon nepveu, vous faittes trop de des« penses; assurément, vous vous ruinerez. — « Mon oncle, » respondit Vandy, « comment

1. Un nepveu du petit Gramont de M. d'Orléans fut mené chez Madame de Bournonville. « Quoy ! » dit-elle, « le nepveu du petit Gramont, ce grand maquereau! « — Quoy ! Madame, » luy respondit ce garçon, « se« roit-il assez heureux pour vous avoir rendu quelque « service? »

a. Charles Courtin, sieur de Villers. — *b*. Claude de Joyeuse, comte de Grandpré.

« me ruinerois-je, si vous, qui avez plus d'es-« prit que moy, n'avez pu venir à bout de me « ruiner ? » Un gentilhomme de ses voisins luy demandoit une attestation pour faire declarer son frere fou : « Mais, Monsieur, » luy disoit-il, « donnez-la-moy bien ample. — Je « vous la donneray si ample, » respondit Vandy, « qu'elle pourra servir pour vostre frere et « pour vous. » Il estoit un homme fort froid, et il ne sembloit pas qu'il songeast à ce qu'il disoit. Un jour qu'il disnoit chez ce mesme comte de Grandpré, on servit devant luy un potage où il n'y avoit que deux pauvres soupes qui couroient l'une après l'autre; Vandy voulut en prendre une; mais comme le plat estoit fort grand, il faillit son coup; il y retourne et ne peut l'attraper; il se leve de table et appelle son valet de chambre : « Un tel, tire-moy mes bot-« tes. — Que voulez-vous faire, mon cousin ? » luy dit M. de Joyeuse (*a*), « je croy que vous « estes fou. — Souffrez qu'il me debotte, » dit froidement Vandy, « je veux me jeter à la nage « dans ce plat pour attrapper cette soupe. »

Il estoit brave, mais il n'alloit jamais à la guerre sans donzelles, et il disoit ordinairement : « Point de putains, point de Vandy. » On dit qu'estant à une foire de village, il y

a. Antoine-François de Joyeuse, sieur de Saint-Lambert.

rencontra une mignonne qu'il avoit entretenue autrefois ; il en vouloit user à la maniere de Diogene, qui plantoit des hommes en plein marché; la demoiselle le rebutta : « Hé quoy ? » luy dit-il, « ne sçait-on pas que tu f— et moy « aussy ? » Il avoit espousé une niepce du mareschal de Marillac[1].

1. Un jour qu'il avoit deux poulains dans ses chausses, en dansant au bal, une de ses emplastres tomba ; la dame qu'il menoit luy dit par malice : « Monsieur, ramassez « vostre emplastre. » Luy effrontement met la main dans sa brayette, tire l'autre emplastre et en la monstrant dit tout haut : « Madame, il faut que ce soit la vostre car « voicy la mienne. »

Le cardinal de Richelieu voulut qu'il fist son testament; luy s'en defendoit, disant qu'il n'avoit pas de bien ; enfin l'Eminence l'emporta. « Escrivez donc, » dit-il, « je « donne mon ame à Dieu, mon corps à la terre, ma « femme et mon filz à Monsieur le Cardinal » (il fut son page), « et mes filles au public » (*a*).

Une fois qu'il venoit de la guerre avec un de ses amys, il luy dit : « Nous irons descendre chez une dame bien « faitte, avec laquelle vous verrez que je ne suis pas mal; « mais je n'en suis point jaloux; je vous laisseray en« semble avant que vous en partiez : vous pousserez vostre « fortune. » C'estoit chez sa femme qu'il fut descendre ; il luy presenta cet amy. On disna : après le disner, il entra avec elle dans un cabinet, et en suitte il s'alla promener dans le jardin. Cet homme demeuré seul avec elle, se mit à luy en conter, et après il luy voulut baiser la main. « Monsieur, pour qui me prenez-vous? — Hé, « Madame, M. de Vandy m'a tout dit. » Enfin, elle fut contrainte d'appeller Vandy par la fenestre. Cet homme,

a. *Mots biffés :* « Mon corps au diable, mon filz à Mon« sieur le Cardinal et ma fille au public. »



377. — D'OLIZY.

(*Michel Larcher, sieur d'Olizy, bailli de Vermandois.*)

D'OLIZY, qui se fait appeller le marquis d'Olizy, est filz du feu president Larcher[1]. Ce n'est pas par ses grandes armes qu'il est devenû marquis : son plus bel exploit, c'est d'avoir enlevé une garce (*b*)

voyant qu'on l'avoit fait donner dans le panneau, monta à cheval et s'enfuit.

Voyant passer deux filles assez jolies il leur monstra — en bon estat. « Vrayment, » dit l'une d'elles, « voylà « bien de quoy ! si j'estois homme et que je n'en eusse « pas plus que cela, je le donnerois au chat. »

Une autre fois qu'il couroit la poste, en passant par Lyon on l'obligea à aller parler à feu M. d'Alincourt, pere de M. de Villeroy qui exerçoit cette petite tyrannie, sur les courriers. Il y fut. M. le Gouverneur, sans autrement le saluer, luy dit : « Mon amy, que disoit-on à « Paris, quand vous en estes party ? — Monsieur, on di« soit vespres. — Je demande ce qu'il y avoit de nou« veau ? — Des pois verts, Monsieur. » Alors se doubtant que ce n'estoit pas ce qu'il pensoit, il luy oste son chapeau et luy dit : « Monsieur, comment vous appellez« vous ? — Cela n'est pas reglé, » reprit Vandy : « tan« tost mon amy, tantost Monsieur. » Et il s'en va. On dit après à M. d'Alincourt qui c'estoit ; il envoya après, mais en vain, Vandy le laissa là pour ce qu'il estoit.

1. President des Comptes (*a*).

a. Pierre L., sieur d'Ormoy, mort en juillet 1654. — *b*. Françoise Martin.

qu'il appelle sa femme et qu'il veut que tout le monde reconnoisse pour telle. Cette marquise de nouvelle edition est fille d'un boulanger ou meunier de Metz ; elle a eu deux marys ; le premier estoit chirurgien, le second valet de chambre de Barradas. La presidente Larcher (*a*) qui vit que ce garçon estoit amoureux de cette creature, la fit mettre dans un convent ; mais son filz luy fit tant de protestations que jamais il ne verroit cette femme qu'elle la fit sortir. Aussytost, il l'enmeina en Champagne, où il prit le nom de marquis d'Olizy ; c'est une terre qui luy appartient, et qui est auprès de Rheims. Il y a un an et demy [1] que le Conseil de ville luy donna la commission de faire rompre tous les ponts et tous les guays de la riviere de Vesle, afin d'empescher les courses de la garnison de Rocroy. On en fit cette chanson, où l'on suppose qu'il se fait presenter au lieutenant de ville [2] par Godinot, son fermier : on accuse le Vicomte du Bac de l'avoir faitte.

CHANSON

(*Godinot parle.*)

Afin de vous tirer de peine,

1. 1656.
2. C'est comme le maire.

a. Françoise Mangot, fille d'Anne Mangot, sieur de Villarseaux, doyen des Maîtres des Requêtes.

Noble senat de Bestisy[1],
Voicy ce brave capitaine,
Jean Larcher, marquis d'Olizy ;
C'est un homme, je vous respons,
    Pour rompre pons.
Pour rompre pons, guays et passage,
Adroit, vaillant, prudent et sage.

(*Le Lieutenant de ville respond.*)

S'il soulage nostre destresse,
Il sera bien récompensé :
Qu'il donne ordre au Moulin-l'Abbesse,
Cuissat, Macot et Compensé ;
    Au prez d'Ormond,
Au Roland, Courville et Villette[2],
Au pont d'entre Fisme et Fimmette.

(*Le Marquis parle.*)

Desormais la ville du Sacre
Ne craindra plus les ennemis ;
J'en ferois un trop grand massacre,
Si en campagne ils s'estoient mis ;
Montal[3], quoyque homme de grand cœur,
    Mourroit de peur ;
Et Caillet[4] trembleroit dans l'ame
S'il voyoit l'acier de ma lame.

(*Le Lieutenant de ville parle.*)

Louons de Dieu la providence
Qui pourvoit à notre besoing,

1. Pour se mocquer du Conseil de ville, il appelle Rheims du nom d'un petit village qui est tout contre.
2. Tous ces lieux ont des ponts sur la riviere de Vesle.
3. Gouverneur de Rocroy.
4. Receveur des contributions pour Monsieur le Prince.

Suscitant pour notre defense
Un marquis digne d'un tel soing.
Par saint Nicaise et saint Remy[1],
Mon cher amy,
Nous prions Dieu que vostre garce
Vous face belle et ample race[2].



378. 380. — MADEMOISELLE ET MADAME DE MAROLLES ET SAINT-ANGE.

(*Magdelaine-Claire de Lenoncourt, dite Mademoiselle de Marolles, fille d'Antoine de Lenoncourt dit le Marquis de Marolles et de Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon.*)

Un gentilhomme de devers Chartres, nommé Marolles, qui se disoit de la maison de Lenoncourt de Lorraine, mais que ceux de Lenoncourt desavouoient, disant que c'estoit une branche de bastards, espousa une sœur de M. du Fargis de

1. Les Patrons de Rheims.
2. Couplet :

Marquise, meusniere,
On dit que vostre espoux
Vous trouve un peu fiere
Et se lasse de vous ;
Si cette ardeur estrange
Prenoit jamais fin,
Comme enfin
Tout amant change,
Vous pourriez bien retourner au moulin.

la maison d'Angennes (*a*). On luy donna cette fille parce qu'elle n'avoit guères de bien ; il en eut un garçon et une fille. Le garçon (*b*), comme nous verrons en suitte, est mort gouverneur de Thionville.

La fille fut fille d'honneur de la feue Reyne-mere ; c'est une personne adroitte et ambitieuse, mais mediocrement jolie [1]. Sa mere ayant tiré de M. le Marquis de Rambouillet vingt-huict mille escus pour un compte de tutelle dont le Marquis son pere estoit chargé, elle fit si bien que toute cette somme fut pour elle seule. M. du Fargis (*d*), depuis la mort de son filz qui fut tué à Arras, fit je ne sçay quelle affaire à la Cour ; elle en tira tout le profit : cela alla à quarante mille livres.

Pour satisfaire son ambition, il luy falloit un tabouret : elle caballe pour espouser le vieux

1. Elle logea un temps chez Madame d'Aumont, la veuve ; elle est d'Angennes. Cette fille estoit si fiere qu'elle appelloit une femme de soixante-dix ans (*c*) *ma cousine*. Enfin la bonne femme aima mieux l'appeller *Mademoiselle*, afin qu'elle l'appellast *Madame*.

a. Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon, mariée en 1602. — *b*. Lenoncourt, dit le marquis de Marolles, tué devant Mucy en Lorraine, en 1655. — *c*. *C'est-à-dire* Madame d'Aumont, qui l'appeloit et pouvoit l'appeler ainsi. — *d*. Charles d'Angennes, sieur du Fargis, père de Charles, tué devant Arras, 2 août 1640.

Bouillon La Marck, veuf pour la seconde fois[1] (*a*). Mais La Boulaye (*b*), son gendre, le desabusa, et luy fit espouser une femme[2] hors d'age d'avoir des enfans (*d*). Nostre pucelle en pensa enrager, et fut si folle que de solliciter pour empescher que cette femme n'eust le tabouret, disant que M. de Bouillon n'estoit pas receû au Parlement. Elle ne se rebutte point, et voulant à toute force avoir un brevet, elle espouse le filz aisné du Duc de Villars (*e*) (le pere n'estoit pas mort encore); c'est un ridicule de corps et d'esprit,

1. Pour y parvenir, elle luy fit accroire que Monsieur d'Orléans, à qui M. du Fargis, son oncle, avoit esté, luy tesmoigneroit qu'il le souhaittoit, et qu'en recompense, il prendroit ses interests contre la maison de La Tour, pour luy faire r'avoir Sedan. Un jour qu'elle avoit espié qu'il n'y estoit pas, elle envoya un valet de pié de sa connoissance, qui demanda M. de Bouillon, et dit que Monsieur d'Orléans le venoit voir pour luy parler de ce mariage qu'il sçavoit. « Il n'y est pas, » dit-on. — « Je m'en « vais donc, » reprit-il, « avertir qu'il n'avance pas. » Le bonhomme prit cela pour argent comptant.

2. Madame de La Mazeliere, sœur ou belle-sœur de M. de Beuvron (*c*).

a. Henry-Robert de La Marck, dit le duc de Bouillon. — *b*. Maximilien Eschalart, marquis de La Boullaye, marié à Louise de La Marck, 27 janvier 1633. — *c*. Françoise d'Harcourt, fille de Pierre marquis de Beuvron, née en 1659, veuve de François marquis de La Mazeliere. — *d*. En avril 1645. — *e*. Louis-François de Brancas.

car il est bossù et quasy imbecile, et gueux par-dessus cela[1].

Elle ne l'eust pas plus tost espousé qu'elle fait faire une procez à Madame d'Aiguillon, au nom du bonhomme de Villars : elle en tire quarante mille escus. Depuis la mort du pere, elle a fait recevoir son mary duc et pair au parlement d'Aix (*a*), comme le bonhomme l'avoit esté par le credit de sa femme (*b*) ; et a si bieu caballé à la Cour qu'elle a trouvé moyen de faire joindre la pairie au brevet, car il n'y avoit que Duc simplement ; car le cardinal de Richelieu ne put se resoudre à faire un si pauvre homme (*c*) duc et pair.

La voylà assise au Louvre comme les autres[2]. Elle a trouvé moyen, depuis la mort de son frere, d'estre co-tutrice de ses nepveux. Pour cela elle a eu raison, car c'est une estrange créature que la veuve.

1. Voicy comme elle s'y prit. Elle se servit d'un prestre de Saint-Paul qui le connoissoit; et comme il estoit en grande necessité, il se laissa charmer à quatre-vingt mille livres qu'elle pouvoit avoir pour tout bien.

2. Elle disoit de Mademoiselle de Rambouillet, qui l'appelloit *ma cousine :* « Je ne sçay pourquoy Mademoi- « selle de Rambouillet prend plaisir à m'offenser. » La feue Duchesse de Villars (*d*) ne fut jamais assise au Louvre que deux ou trois fois. Elle y alloit rarement.

a. 15 février 1657. — *b*. *Historiette* — *c*. Georges de Villars, le beau-père de Mademoiselle de Marolles. — *d*. Mademoiselle d'Estrées.

Madame de Marolles (*a*) est d'une bonne maison du Luxembourg. Son mary, qui a esté gouverneur de Thionville depuis qu'elle fut prise, jusqu'à sa mort, ayant assez de bien ne regarda qu'à l'alliance et à la personne. « Je « ne veux, » disoit-il, « qu'une bonne femme et « qui m'aime bien. » Celle-cy le haït et fut fort coquette [1].

Sa premiere galanterie fut avec le chevalier de La Sausserye, gentilhomme normand, fort bien fait, fort brave, mais fort brutal. Le second, et qui a fait tout autrement du bruit, fut une espece de filou de Paris, filz d'un tireur d'armes, mais bien fait de sa personne : il s'appelle Saint-Ange. Charmoye l'avoit employé pour enlever Mademoiselle de Sainte-Croix des Filles-Dieu (*b*) [2], et se refugia avec luy à Thionville [3]. D'abord, Saint-Ange n'avoit aucune in-

1. Un jour elle entra quasy toute nue dans la chambre d'une dame qui l'estoit venue voir, et luy dit : « Je « viens de faire le plus agréable songe du monde ; j'ay « songé que M. de Marolles estoit mort, et que j'estois « accouchée d'un garçon. Ce sont les deux choses du « monde que je souhaitte le plus. »

2. Voy. la *Regence* (*c*).

3. Car Mademoiselle de Marolles, à cause de M. du Fargis, estoit toute (*d*) de chez M. d'Orléans.

a. Isabelle-Claire-Eugenie de Cronemberg, mariée à Joachim de Lenoncourt, dit le marquis de Marolles, frère de la jeune Madame de Villars. — *b*. 28 mars 1648. — *c*. Les *Memoires de la R.* — *d*. Étoit tout à fait de la maison.

clination pour elle, mesme on dit qu'il la haïssoit; mais estant demeuré seul à Thionville (car Charmoye fut receû à Luxembourg au bout de quelque temps, tandis que son affaire s'accommodoit), faute donc de meilleur employ, Saint-Ange s'avisa de profiter de la bonne volonté que Madame la Gouvernante avoit pour luy; mais M. de Marolles s'estant douté de quelque chose, le chassa de sa place (*a*). En effect, le galant n'y revint qu'après la mort du Gouverneur, qui fut tué en reconnoissant le chasteau de Mussy. M. Fabert, gouverneur de Sedan, prit soing des affaires et de la conduitte de Madame de Marolles, comme amy de son mary, et fit dire à Saint-Ange que, s'il ne (se) retiroit, il le feroit jetter dans les fossez. Saint-Ange n'alla pas loing, il attendit la dame où elle le fut trouver. Là ils se gouvernerent si bien que toute la ville en fut scandalizée. En suitte ils se rendirent à Paris: elle se logea au faux-bourg Saint-Germain, d'où elle fut chassée par les officiers du bailliage, comme une femme de mauvaise vie. Saint-Ange prend le train de la battre; elle en fut un jour si maltraittée qu'elle en rend sa plainte par-devant le lieutenant criminel et demande permission de faire informer contre luy; mais l'amant luy ayant demandé

a De la place de Thionville.

pardon, elle s'en desista, et declara que tout ce qu'elle avoit dit estoit faux.

Il y eut bientost quelque nouvelle rumeur; car les jeunes gens de Paris estant receûs chez la dame, Saint-Ange fut jaloux : il fit insulte un jour à quelques-uns, et jetta mesme le chapeau de l'un d'eux par la fenestre, jurant qu'après avoir despensé vingt mille escus auprès de Madame de Marolles, il ne souffriroit pas que des nouveaux venuz luy coupassent l'herbe sous le pié. Cette femme fut outrée de cette insolence : elle rompt avec luy et luy defend de mettre jamais le pié chez elle. Un jour, comme elle sortoit, il se jette dans son carrosse : « Je ne vous « quitteray point que vous ne m'ayez par« donné. » Pour s'en delivrer, il fallut luy dire qu'elle luy pardonnoit; mais il n'estoit pas à quatre pas qu'elle luy cria : « Coquin ! je te fe« ray donner cent coups de baston. » Il court après et se rejette dans le carrosse. Il fallut pardonner encore une fois. Comme elle en estoit fort embarrassée, car il a gaigné tous ses gens, quelqu'un luy dit : « Mettez-vous dans un con« vent. — O ! » respondit-elle, « je m'y en« nuyerois. » Enfin elle s'en plaignit aux mareschaux de France, qui defendirent à Saint-Ange d'aller chez elle. Elle se ruine tout doucement.

Elle eut en suitte un jeune fou, nommé Tier-

seville, pour galant. L'esté passé, un soir que les vingt-quatre violons estoient chez Dorat (*a*), conseiller, c'est dans l'Isle où elle logeoit alors, elle y alla avec une madame de Guedreville[1], grande estourdie, femme d'un maistre des Requestes, qui estoit sa voisine. Tierseville demeure dans le carrosse avec elles (*d*), Gareau, Beauveau, Montmeige et autre jeunesse qui

1. Cette Guedreville est femme (*b*) d'un maistre des Requestes, nommé Tierseau (*c*) : elle est laide, mais elle fait ce qu'elle peut pour plaire. Ç'a esté une des premieres qui s'est avisée d'aller à la chasse à cheval, mais d'une sotte maniere, point galamment du tout. Elle se mesle de faire du burlesque, et sa grande ambition est d'avoir des galans. On conte que, faisant semblant d'aller à la campagne trouver son mary, elle renvoya, dez Palaiseau, le carrosse d'une de ses amies, disant : « Celuy de M. de « Guedreville me viendra prendre. » Après, elle s'habilla en homme avec sa demoiselle, et prist la poste pour aller voir un galant qui estoit malade je ne sçay où. Au bout de quelques jours elle revient à Palaiseau, et mande à son mary qu'il luy envoye un carrosse, et le va trouver. Mais cet exercice violent et peu accoustumé luy causa une bonne maladie. Je ne voudrois pas asseurer que cela fust bien vray ; mais voicy pourquoy on l'a dit (et) cette histoire-là s'est contée. On a veû cette femme malade dans ce temps-là, et on sçavoit qu'elle avoit dit que pour estre plus tost à Paris, à la mort de sa mere qui mourut un peu après, elle avoit pris la poste pour arriver plus promptement; d'ailleurs elle est assez estourdie pour tout croire d'elle.

a. Joseph Dorat, sieur de La Barre. — *b*. Il faudroit *fille*. — *c*. Marie Thiersault, morte 2 octobre 1685. — *d*. Sans doute pour entendre les violons en plein air.

avoient fait la desbauche avec luy, montent; c'estoit à Gareau à prendre une femme pour danser, quand on donna l'ordre aux violons d'aller jouer à la pointe de l'Isle. Les voylà en colere de cela; ils descendent (*a*), coupent les estuys qu'ils trouvent sous la porte, tirent des coups de mousquetons dans les fenestres, penserent blesser Fercourt (*b*) qui en eut dans son chapeau, battirent un capitaine d'infanterie qui leur pensa dire quelque chose; et Tierseville, sorty du carrosse pour avoir sa part de la folie, crioit à Madame de Marolles : « Madame, on « devoit vous envoyer demander l'ordre; c'es« toit à vous à faire aller les violons où vous « voudriez. Mais commandez, Madame, on fera « main basse. » Elle, au lieu de s'en aller et d'emmener ces ivrognes, alla à la pointe de l'Isle: ils trouvent quelques violons qui revenoient: ils commandent à leurs gens d'en jetter un dans l'eau. Cet homme eut le sens, comme on le vouloit jetter, de donner un coup de pié au quay et mit l'espée à la main; Beauveau va à luy et se coupe les doits en la luy ostant; mais il blesse dangereusement le pauvre menestrier, qui en a pensé mourir. Après avoir fait ce bel exploit, la raison leur revint: ils se

a. De l'appartement de Dorat. — *b*. Fils du président Perrot.

vont tous mettre à genoux devant Dorat, qui leur pardonna. Ils n'oserent pas trop se monstrer tandis que le violon, qui estoit domestique du Comte de Lude, fut en danger; après, la chose s'accommoda, mais on les hua partout.

A Tierseville succeda un nommé Cadillac; elle les eut tous deux en mesme esté. Un jour qu'il estoit avec un de ses amys, le chevalier de Roquelaure y amena Saint-Ange; cela surprit tout le monde. Ce coquin, à un quart d'heure de là, se mit à la traitter de coureuse. Cadillac et son amy furent assez sages. Le lendemain, Petit-Marais[1] alloit appeller le chevalier de Roquelaure, quand il le trouva en chemin pour aller demander pardon à Cadillac. Le mareschal de L'Hospital les accommoda; mais, pour Saint-Ange, il dit qu'il le vouloit faire chastier.

Enfin cette femme se descria d'une telle façon, qu'un garçon de la Cour, nommé Toré, allant derrière elle aux Tuilleries l'automne dernier, disoit tout haut: « Mais ne suis-je pas « bien miserable! Je n'ay demandé la courtoi- « sie à Madame de Marolles qu'à la quatriesme « visite, et elle m'a refusé[2]. »

1. Petit-Marais, filz de de Bar, cy-devant l'abbé de Bar.

2. Depuis elle a espousé Saint-Ange, quoyqu'il eust la verolle d'une telle sorte qu'elle luy mangeoit le nez. Au



381. — BASIN DE LIMEVILLE.

(Jean Bazin, sieur de Limeville, contrôleur de la cavalerie légère en deçà des monts, secrétaire du Roi; fils d'Isaac Bazin, sieur de Cumont, avocat au Parlement; mort en 1645.*)*

BASIN, sieur de Limeville, estoit d'une bonne famille de Blois; il se mesloit de quelques affaires de change, mais peu des affaires du Roy : peut-estre a-t-il eu part en quelques fermes. Il avoit des

bout de l'an, il prit la peine de se faire rouer. Ce fut Madame de Villars qui le fit prendre. On dit que sa femme disoit : « Va, console-toy; si on te roue, je te « promets que pour les faire enrager, j'espouseray encore « un filou. » Il y avoit de quoy en faire rouer une douzaine. Il avoua qu'il s'estoit servy de charmes pour la reduire à l'espouser. Ils faisoient le plus enragé de menage qu'on ayt jamais fait; ils se caressoient dix fois et se battoient autant de fois en un jour. Retiré à l'hostel de Chaune à cause que son frere est escuyer de ce duc (c'est un honneste garçon), il en usoit le plus familierement qu'on sçauroit s'imaginer; il traittoit tous ses amys, il ivrognoit, il grondoit les gens, etc.; il vouloit que M. de Chaune non-seulement le nourrist, mais payast le chirurgien qui le pansoit de la verolle; le nez luy tomboit, il y avoit un emplastre. Enfin il fallut sortir, car il avoit esté assez insolent pour dire que Madame de Chaune ne devoit point passer devant sa femme, qui estoit cent fois de meilleure maison qu'elle; il est vray qu'elle est

lettres et ne manquoit pas d'esprit, il se connoissoit bien aux medailles et en avoit assez bon nombre; mais après qu'il en avoit achepté quelqu'une, on ne la voyoit plus, si ce n'estoit durant quelques jours qu'il la portoit dans son gousset; car une fois qu'elle entroit dans son cabinet, elle n'en sortoit jamais, et on n'avoit garde de l'y aller chercher. De sa vie, corps de chrestien n'est entré dans ce cabinet. Je diray tout ce qu'on y trouva après sa mort.

Ce n'estoit pas la seule bizarrerie de cet homme; sa grande avarice et l'aversion qu'il

niepce de l'archevesque de Tresves, de la maison de Cronebert, une des meilleures d'Allemagne.

Il y alla bien des gens par curiosité pour le voir faire, car à tout bout de champ il luy prenoit des fantaisies de voir, et cela en conversation, comme il feroit sur la croix Saint-André, et il rangeoit des siéges dans la maniere qu'il falloit pour cela, puis se couchoit dessus. Il ne fit pourtant pas la plus belle fin de pendu qu'on pouvoit faire.

Son frere l'avoit fait recevoir à l'hostel de Vitry. Par jalousie, il fut si sot que d'aller voir aux Minimes si on cajolloit sa femme, et il fut surpris au sortir. Il luy avoit dit devant : « Avec vos coquetteries, vous me ferez « prendre. » Une fois, comme il estoit à l'hostel de Chaune, cette femme s'amusoit à chanter avec le frere de Saint-Ange ; cela le fascha, il luy donna un soufflet, et courut après son frere avec ses pistollets pour le tuer. Cela n'empescha pas que ce garçon, quand il le vit en danger d'estre condamné, n'allast à la Cour pour avoir sa grace : il vendit pour cela tout ce qu'il avoit.

— De l'hostel de Chaune, Saint-Ange fut à l'hostel de

avoit pour les chiens luy avoient brouillé le crane : il disoit qu'ayant veû de ses amys mourir enragé, pour avoir esté mordu par un chien qui l'estoit, il avoit conceû une telle horreur pour ces animaux, qu'il ne les voyoit jamais sans trembler. Pour cela il ouvroit tousjours les portes par le haut, autant qu'il le pouvoit, parce que les chiens ne pouvoient atteindre jusques là : il ne se mettoit jamais que sur des escabeaux, à cause que les chiens ne s'y couchoient pas ; et, dans les hostelleries, il se faisoit un lict d'un drap avec des tirefonds qu'il attachoit au plancher. Il alla à un tel excez (car, comme il avoit naturellement de la pente

Vitry comme j'ay dit, par le credit du president de Chevry, à la priere d'un commis du feu president, qui est parent de ce fripon. Dez la premiere fois qu'il vit le President il luy dit : « Monsieur, si vous avez quelque ennemy, « je vous promets de l'aller poignarder dans son lict; « M. de Vitry est brouillé avec M. de Bournonville pour le « gouvernement de Paris : je l'assassineray où il voudra. » Le President fut si surpris de cela qu'il ne sceût que luy respondre. Madame Pilou dit que Madame de Marolles à fait ouvrir Saint-Ange pour sçavoir de quoy il est mort : la verité est qu'elle a voulu sçavoir s'il avoit le dedans gasté de la verolle, elle croyoit que cela ne luy auroit gasté que la teste. Il avoit le nez demy-mangé. Elle fit embaumer son cœur, à qui elle fit comme une espece de chapelle ardente, et un prestre y disoit nuict et jour quelques prieres, et elle couchoit en mesme lieu. J'ay appris que Madame de Villars ne l'a entrepris qu'à cause qu'elle vouloit avoir de luy quelque chose, à quoy il ne consentoit pas; et que depuis elle l'a eu de la Cour.

à la folie, il se faisoit gentil garçon de plus en plus), qu'il ne vouloit pas qu'on le touchast en parlant à luy ; et pour son manteau, il le mettoit tousjours luy-mesme tout droit sur un escabeau, l'appuyant contre la muraille, de peur qu'un chien ne se couchast dessus. Un jour que, par grand miracle, il demeura à disner chez mon pere, car il disnoit tousjours chez luy, par malice je fis signe à six laquais tout à la fois de luy prendre son manteau. Jamais pauvre homme ne fut si empesché ; quand il en repoussoit un, un autre venoit ; enfin, après en avoir bien ry, je les escartay tous, et il mit tout à son aise son manteau sur un volet.

Des laquais luy firent bien pis à Charenton : comme il tenoit la boiste des pauvres à la porte, car il a esté ancien (*a*) toute sa vie, ils prirent un gros chien qu'ils luy firent passer par-derrière entre les jambes : il en pensa tomber en foiblesse. Il estoit surpris de toutes choses ; il vivoit dans une eternelle defiance, aussy ne concluoit-il que le plus tard qu'il pouvoit. Il disoit que c'estoit une folie que d'aller en chaise, parce que la chaise pouvoit estre renversée, une verriere se rompre et vous venir crever un œil.

Grimassier s'il y en eut jamais au monde, il

a. Ce sont les marguilliers chez les Protestans.

ne faisoit point de cas des choses si on ne faisoit bien des façons. Il me demanda un jour à emprunter je ne sçay quoy, qui n'estoit point rare du tout, c'estoit un imprimé; je fis bien des ceremonies, et je luy fis promettre qu'il me le rendroit le soir, qu'il ne le monstreroit à personne, et qu'il me le renvoyeroit au mesme estat qu'il l'auroit receû : il prit cela si fort au pié de la lettre que, pour faire un pacquet qui fust tout pareil au mien (je le luy avois envoyé cachetté), il y fut une grande heure, et il y employa trois fueilles de papier : c'estoit beaucoup pour luy, qui estoit mesquin à un (tel poinct que), jusques à l'heure de la Place au Change, il se tenoit au logis, avec un pantalon de toile sur un vieux pantalon de ratine, des pantoufles du palais, un vieux pourpoint noir avec des gans ou plustost des brassards qui luy venoient jusqu'au coude, pour garantir ses mains de toucher ce que les chiens auroient touché. Son habit ordinaire estoit de drap, sans rubans ny aiguillettes, avec des bouttes (*a*) à petites genouilleres et à pont-levis sur ce pantalon de toile, et un chapeau qui sembloit demander qu'on l'envoyast à la teinture ; les cheveux assez courts, mais esbouriffez ; sa teste ressembloit justement à ces bonnets pelus de Hollande.

a. *Ou* bottes.

Je luy ay veû faire un voyage à cheval, de Paris à Blois, en l'estat que je vous le represente, avec un manteau doublé de panne, et la saison estoit assez avancée [1].

Sa femme (*a*) avoit une peine enragée à avoir une robe ou une juppe. Une fois qu'elle avoit grand besoing d'une verdure de deux cens escus pour ses couches, dez qu'elle luy en pensa ouvrir la bouche : « Hélas! » dit-il, « nous « sommes bien en estat de faire des meubles! « je ne vous l'ay pas voulu dire, de peur de « vous affliger ; mais on est sur le point de « nous persecuter, et je vois bien qu'il faudra « aller demeurer en Angleterre. » Voylà cette femme à pleurer. Le lendemain elle va, les yeux tout rouges, trouver ses sœurs, qui se mocquerent fort d'elle.

Cette femme mourut la premiere, et luy, quelque temps après, mourut subitement à

1. Un jour qu'il avoit receû un sac de mille livres en ville, il le met sur l'arçon de sa selle ; le pommeau estoit de cuivre, il perça le sac; voylà les quarts d'escus qui tombent; il met le sac dans son chapeau. Mais il perdit plus de cent francs, pour avoir voulu espargner cinq solz à un crochetteur, car il n'osa se fier à son laquais. Le proverbe espagnol dit : *La codicia rompe el sacco :* l'avarice rompt le sac.

Je ne sçay pourquoy, mais il ne fouilloit jamais que de la main droitte dans sa pochette gauche, et de la gauche dans la droitte.

a. Henriette de Louvigny.

Charenton, au dernier synode national[1]. On disoit que la mort avoit bien fait de le surprendre, car autrement elle n'eust jamais eu fait avec luy. Il avoit fait faire une serrure à son cabinet avec un tel artifice, que celuy qui l'avoit faitte estant mort, personne ne put l'ouvrir, quoyque l'on en eust la clef; enfin on s'avisa qu'il y avoit une autre entrée condamnée ; on y fut, et d'un coup de pié on mit la porte dedans. Là on trouva des araignées de toutes grosseurs, six monstres, et sa femme luy en ayant demandé une durant sa maladie pour se regler à faire ses remedes, il luy dit qu'il n'en avoit point; assez bon nombre de serviettes et de ciseaux; il en voloit à sa femme, et puis grondoit de ce qu'il s'en perdoit tant; un coffre-fort, où il y avoit des rouleaux de bois de toutes les grosseurs des differentes especes, enveloppez de papier, et pas un sou dedans; l'argent estoit sous ces serviettes à terre, et sous des chiffons de papier. On trouva cent louis d'or couverts d'un monceau de torche-culs; il en avoit provision de tout taillez pour toute sa vie, quand il eust vescu quatre-vingts ans. Il n'avoit jamais voulu faire de registre, de peur que s'en saisissant on ne sceust son bien, et qu'on ne le mist aux *aisez*.

1. 1645.

Il fallut chercher ses papiers comme son argent. Ses medailles estoient dans un meschant sac.



382. 383. — MASSAUBE ET MORIAMÉ.



e Massaube dont nous voulons parler est le filz d'un gentilhomme d'auprès de Montpellier qui porta les armes en Lorraine, y espousa la fille du gouverneur de Nancy, et s'y establit. Il fut nourry page de l'Archiduc Léopold (*a*), oncle de celuy d'aujourd'huy, et depuis, il eut une compagnie dans le regiment de Vaubecourt-Lorrain. Ce regiment estant venu au service du Roy, Massaube vint en France où il eut quelque charge chez le Roy; mais, voulant faire passer des passe-volans (*b*) à une reveûe, le Commissaire s'y opposa, et dit qu'il le diroit au Roy. Massaube luy donna des coups de fourchette (*c*), en luy disant qu'il portast cela au Roy; en mesme temps il se pique et se

a. Archiduc d'Inspruck, mort en 1632, grand-oncle de l'archiduc Léopold, empereur en 1658. — *b.* Faux soldats qui ne paroissoient que pour les montres ou revues. — *c.* Bâton terminé en fer fourchu sur lequel on appuyoit le mousquet.

sauve en Allemagne; il n'avoit pas loing à aller, car la Cour et l'armée estoient en Lorraine. Le Roy le fit executer en effigie. Massaube se rend à Cologne auprès du Duc de Lorraine, qui le receût à bras ouverts, et le fit lieutenant-colonel de son regiment d'infanterie. Cet employ luy valoit près de cinquante mille livres tous les ans. Alors il s'amusa à faire l'amour. Le Duc de Lorraine estoit souvent chez la Comtesse d'Isembourg, parente de l'Empereur, et dont le mary estoit general des Finances d'Espagne, et gouverneur de Luxembourg. Massaube, accompagnant son maistre, fit d'abord quelques galanteries avec les demoiselles de la Comtesse; il estoit liberal, il dansoit et jouoit du luth, il sçavoit un peu de peinture et de musique, il avoit l'air françois et n'avoit pour rivaux que des Allemans. La Comtesse, qui en oyoit dire tant de merveilles à ses filles, eut envie de le voir; il luy plut, et elle luy donna enfin tout ce qu'on peut accorder à un galant : elle estoit admirablement belle, et n'avoit que vingt-deux ans; son mary, qui en avoit plus de cinquante et que ses employs n'occupoient que trop, n'estoit pas ce qu'il luy falloit. Nostre cavalier la posseda assez longtemps avec la plus grande douceur du monde; mais comme cette amourette commençoit à s'esbruitter, et qu'il y avoit apparence

que le Comte en seroit enfin averty, elle pressa Massaube de l'enlever et de l'emmener en France. Cela n'estoit pas aisé : il falloit premierement estre asseuré d'y estre receû, et puis traverser soixante ou quatre-vingts lieues de pays ennemy. Massaube promit à sa dame de faire tout ce qu'elle voudroit; pour cet effect il escrit au Duc de Saint-Simon, favory du Roy, avec lequel il avoit esté bien autrefois, et luy mande qu'il avoit tant d'affection pour le service du Roy, qu'il est prest de tout quitter pour retourner en France, et qu'il aimeroit mieux porter un mousquet au regiment des Gardes, que de commander une armée en Allemagne. Le Roy promit au Duc de luy pardonner, pourveû qu'il demandast pardon au commissaire qu'il avoit battu. Cela fut fait, et Massaube revint à la Cour; mais le Roy luy tourna le dos dez qu'il le vit. Massaube fit entendre au Duc et au cardinal de Richelieu qu'il y avoit en Allemagne une princesse, parente de l'Empereur, qui desiroit prendre le party du Roy, et le rendre maistre d'un fort sur le Rhin. Ce fort, auquel il donnoit un nom, n'estoit qu'une chimere. On luy donna pour executer cette entreprise des lettres pour tous les gouverneurs des places frontieres, portant commandement de luy fournir les gens et les munitions dont il pourroit avoir besoing. Avec ces lettres, il alla

communiquer son dessein à un cadet qu'il avoit à Nancy, qui estoit un jeune homme de beaucoup de cœur; ce frere y joignit un de ses amys, et, tous trois ensemble, ayant deliberé entre eux, firent faire un carrosse pour quatre personnes seulement, et disposerent des chevaux de relais en trente endroits, depuis Cologne jusqu'à Nancy. La Comtesse fournissoit de l'argent pour tout cela, et les gouverneurs, suivant les ordres du Roy, tinrent des escortes sur le chemin. Il fut si heureux qu'il ne manqua pas d'un jour à ce qu'il s'estoit proposé; l'enlevement se fit un jour de foire, en plein midy, sans que personne y prist garde; car la belle, avec deux de ses demoiselles, entra dans ce carrosse, et Massaube après. A la porte ils faillirent à estre embarrassez, et il fallut qu'il criast qu'on fist place au carrosse de Son Altesse de Lorraine. Ils estoient desjà bien loing avant qu'on s'en aperçeust; ils poussoient leurs chevaux parce qu'ils estoient asseûrez d'en trouver de frais : cela fit qu'on ne put les atteindre que vers les frontieres de Lorraine. On les chargea, mais leur escorte estoit nombreuse : il est vray que le cadet de Massaube y fut pris et bien blessé, pour s'estre trop hazardé. Il fut emporté à Cologne, où on luy fit couper le coû, et sa teste fut exposée sur la porte de la ville. La mere de ces deux freres en eut un tel desplaisir,

qu'elle ne voulut jamais voir Massaube. Nostre aventurier arrive à la Cour, fait voir la Comtesse au Roy et au Cardinal, et asseûre que ce fort estoit demeuré au pouvoir d'un parent de la dame qui le garderoit pour le Roy; mais l'imposture fut bientost descouverte, car le Comte d'Isembourg envoya un de ses cousins demander sa femme, et se plaindre de l'injure qu'on luy avoit faitte. Nos amans en ayant eu advis, quittent la Cour et prennent le chemin d'Auvergne. Ils crurent qu'il estoit à propos de changer de nom, et il se fait appeller Mesplach, du nom d'un de ses camarades : ils allerent jusque dans l'Albigeois, où ils crurent qu'ils seroient en seureté. La Comtesse estoit bien assez pourveûe d'or et de pierreries : ils achepterent une mestairie onze mille livres, où ils firent un logement assez raisonnable. Dans cette solitude, qui peut estre à une lieue d'Alby, ils passerent trois ou quatre ans, sans que personne pust sçavoir qui ils estoient. Massaube s'amusoit à ajuster sa maison, qu'il peignoit toute de sa propre main; leur despense estoit assez magnifique, mais elle diminua insensiblement.

L'envoyé du Comte d'Isembourg n'avoit pas eu grande satisfaction à la Cour : le Roy avoit bien tesmoigné de la colere et donné ordre qu'on cherchast le ravisseur ; mais le Cardinal

l'appaisa en luy faisant comprendre qu'on ne sçauroit trop faire de mal à ses ennemys. Massaube, en contant cette histoire, disoit : « J'ay « connu à cela que le Cardinal estoit un meschant homme, d'avoir laissé un si grand « crime impuny. »

Massaube, ennuyé dans sa solitude, alloit quelquefois à Toulouse. Un jour son valet de chambre, mal satisfait de luy, alla dire au Premier president que son maistre estoit un espion de l'Empereur : cela fut cru facilement, parce qu'on avoit desjà eu plusieurs fois envie de sçavoir qui estoient ces gens-là, sans l'avoir pu descouvrir. On l'arresta donc, et on en donna advis à la Cour. Le Cardinal ayant appris que Massaube et Mesplach n'estoient qu'une mesme chose, et que la Comtesse estoit avec luy, respondit que ce n'estoit point un espion, mais un homme qui avoit enlevé une princesse d'Allemagne ; qu'il souhaitteroit que tous les gentilshommes françois en fissent autant. Le Premier president et les principaux du Parlement voyant cela, furent eux-mesmes tirer notre homme de prison, avec bien des complimens et bien des excuses. La Comtesse alla à Toulouse, où elle despensa une bonne partie de ce qui luy restoit : Massaube, ayant recherché la vie de ce valet, l'y fit pendre. L'argent vint à leur manquer, et la Princesse estoit quelquefois reduitte

à laver les escüelles. L'evesque d'Alby (*a*), qui les visitoit quelquefois, prit son temps pour la persuader de se mettre en religion, ce qu'elle fit quelque temps après. Massaube querella et la dame et le prelat; mais il se consola facilement, et se fit capitaine d'une compagnie de chevaux-legers. C'est un homme qui ne manquoit pas d'esprit; il estoit enjoué et aimoit assez la desbauche. On l'appelloit d'ordinaire *le Prince* ou Mesplach. Pour elle, on dit qu'elle est fort bonne religieuse.

L'Infante vivoit encore (*b*) quand un seigneur des Pays-Bas, nommé M. de Moriamé, homme de grande reputation et qui avoit trois freres, tous trois braves, devint amoureux d'une belle femme qui n'avoit que dix-huict ans, et qui avoit pour mary un des principaux conseillers de l'Infante, âgé de soixante-huict ans, ou environ. Moriamé en fut aymé, et assez ouvertement. Un jour que la belle estoit fort triste, il luy demanda ce qu'elle avoit. « C'est, » luy dit-elle, « que je ne sçaurois plus souffrir mon « vieillard, et que je mourray bientost si je « demeure encore avec luy : il faut que vous

a. Alphonse d'Elbene, evêque d'Alby, de 1608 à 1651. — *b*. Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, morte 1er décembre 1633.

« m'emmeniez en quelque pays. » Ils tombent d'accord d'aller en Hollande, où la reyne de Boheme (*a*) estoit arrivée depuis peu. « Mais, » adjousta-t-elle, « je veux partir en « plein midy.— Bien, Madame ! » Au jour assigné, justement à l'heure de midy, voylà cinquante des plus grands seigneurs du pays, tous à cheval, et trois carrosses à six chevaux à la porte de la belle : on porte publiquement des cassettes dans les carrosses ; on attache des malles derrière : enfin le mary luy demande où elle va? « Je m'en vais en Hollande me pro- « mener, j'ay envie de voir la Haye. » Elle part. A la Haye elle est bien receüe de tout le monde. Au bout d'un an elle devient jalouse de la reyne de Boheme, et elle prie son amant de la remener à son mary. « Madame, il vous « faut obéir, » luy dit-il; « et je vous veux re- « mettre entre ses mains plus hautement que je « ne vous en ay tirée. » Il avertit ses amys ; ils viennent au-devant de luy au nombre de trois cens chevaux. Arrivé, il dit au mary : « Ma- « dame a eu dessein de faire un voyage. Elle « m'a fait l'honneur de me choisir pour l'ac- « compagner : je vous puis respondre de sa « conduite. Mais, parce que la mesdisance

a. Elisabeth d'Angleterre, femme de l'électeur palatin Frederic élu roi de Bohême, mort en 1632.

« n'espargne personne et que vous pourriez « avoir quelque soupçon, je vous declare que, « si vous la maltraittez, je vous tueray.... »

(Il y a ici une lacune fâcheuse : les deux feuillets du manuscrit original pages 669 à 672 ont été enlevés. Nous y avons perdu la fin de l'historiette de Moriamé, le commencement de l'historiette de Drelincourt et, entre les deux, l'historiette complète de la veuve du financier Rambouillet; car bien que l'auteur de la mutilation (ce doit être des Réaux ou l'un des héritiers de des Réaux) ait effacé avec beaucoup de soin dans la première table l'indication du nom qui suivoit le mot : « *la veuve* », j'ai retrouvé le nom tout entier de *la Veuve Rambouillet* dans la seconde table de la fin. On comprend les anciennes raisons de convenance d'une suppression aujourd'hui regrettable.)



384. — DRELINCOURT.

(*Charles Drelincourt, ministre; né à Sedan,* 10 *juillet* 1595, *mort le* 3 *novembre* 1669.)

. . . .

.... qui fait icy bien du bruit, et que les femmes admirent. Pour achever les foiblesses de cet homme sur le chapitre de ses enfans (*a*),

a Il en eut seize de N. Bolduc, sa femme.

j'adjousteray qu'il desdia exprès un livre à son filz le ministre, afin d'y mettre une grande epistre où il estalle tous les dons de sa posterité; il n'y a rien de si ridicule. En un endroit il dit : « Me voicy, Seigneur, avec les enfans « que tu m'as donnés pour estre une merveille « en Israel (*a*); » mais il s'estend seulement sur les louanges de son filz aisné qui est ministre. Au bas de cette belle lettre on n'a pas manqué de mettre : « *Seigneur, glorifie ton « filz, et ton filz te glorifiera.* »

J'ay oublié de dire qu'en parlant de luy-mesme, il dit : « J'ay des amys, ou j'en dois « avoir. »

Il fit une fois un gros livre in-4° intitulé : *Consolation contre les terreurs de la mort.* O Dieu, mon pere! ce gros livre me fait plus de peur que la mort mesme. Ce livre est desdié à l'Electeur palatin (*b*); en un endroit il luy dit qu'il a convié Dieu à ses *nopces electorales*.

Il y a quelques années qu'un batteau plein de fideles perit auprès du moulin de Charenton. Le petit bonhomme, qui se trouva le premier à prescher, prit exprès le texte de la tour de Siloé, et dit, entre autres belles choses, que ce malheur estoit plus grand que l'incendie du

a. Isaïe. — *b*. Charles-Louis, électeur palatin, venu à Paris en 1642, mort en 1680.

temple qui fut bruslé à la mort de M. du Maine (*a*); car, en cette aventure, plusieurs *temples* du Seigneur avoient esté detruits. Il mit ces pauvres noyez en paradis, tous chaussez et tous vestuz, et puis s'avisa de prosner contre ceux qui n'attendoient pas la benediction. Le petit homme, pour plaire aux parens des defuncts, fit imprimer ce sermon avec une lettre au Marquis de Pardaillan (*b*), dont les deux filz, parce que le carrosse s'estoit rompu, s'estoient mis dans ce bateau et y avoient esté noyez. Il commence ainsy cette lettre : « De- « puis la perte de Messieurs vos filz, de bien « heureuse memoire[1], etc. »

Or, ce M. Drelincourt avoit chez luy, autrefois, un proposant (*d*) qui estoit lecteur de Charenton : c'estoit un Sedanois nommé Fouquenberge. Un page de Madame de La Mous-

1. Au jeusne de 1658, il n'y a que quinze jours, il prescha le dernier des trois, et pour la bonne bouche, il nous donna la brenée (*c*) avec les cochons de l'Enfant prodigue. Naturellement il a la langue empeschée; ce jour-là il estoit enrhumé par-dessus, aussy il sembloit qu'il avoit la bouche pleine de cette *brenée*. Depuis, en preschant sur ce passage où la Madeleine prit Nostre Seigneur pour un jardinier : « Quelle erreur, » dit-il, « d'aller prendre « pour un jardinier celuy qui est l'arbre de vie. »

a. Henry de Lorraine, duc de Mayenne, tué devant Montauban, 1621. (*Histor.*) — *b*. Armand d'Escodeca, marquis de Miranbeau et de Pardaillan. — *c*. *D'où:* Embrener. — *d*. Un aspirant au ministère évangelique.

saye (*a*), un jour, alla dire à sa maistresse : « Madame, c'est l'apprenty de M. Drelincourt « qui demande à parler à vous. » Cet homme est presentement ministre à Dieppe. J'ay ouy dire qu'à un festin, où il y avoit cinq femmes ou filles, il s'avisa de boire à la santé des *cinqnymphès;* il n'y a rien plus ridicule à entendre prononcer.



385. — MADAME DE BROC.

(*Elizabeth Testu, fille de Claude Testu, sieur de Vaudesirer, et de la Jarringe, près Tours, mariée à Pierre comte de Broc.*)

Une belle personne, qui se disoit fille d'un conseiller de Sens en Bourgogne, après avoir esté entretenue longtemps par un riche orfevre de Paris nommé Aiman, qui y faisoit bien de la despense, alla demeurer auprès du logis de l'evesque d'Auxerre (*b*), en cette ville. Ce prelat en devint amoureux. Il avoit un nepveu, filz de son frere, homme de qualité, nommé de Broc; c'est une maison d'Anjou ou du pays

a. Catherine de La Tour d'Auvergne, femme d'Amaury Guyon, marquis de La Moussaye. — *b*. Pierre de Broc, évêque d'A., de 1637 à 1671.

du Maine. Cette femme fut adroitte et luy dit : « Faittes-moy espouser votre nepveu, et je vous « accorderay ce que vous demandez. » L'oncle y engage ce garçon, qui n'estoit qu'un niais; le mariage se fait; après elle se mocque de l'evesque. Ce galant homme d'evesque est ce mesme M. d'Auxerre de chez le cardinal de Richelieu, qu'on accusoit d'estre amoureux de Chamarande[1], porte-parasol du feu Cardinal. Nostre prelat, enragé de voir qu'il avoit esté pris pour duppe, fait intenter action de rapt par le pere du garçon. Elle, pour se defendre, monstre toustes les lettres de l'evesque. Durant le procez, son mary vivoit fort bien avec elle, et elle se blessa deux fois (*a*).

Monstrueil-Fourrilles, qui commande dans Angers depuis qu'on en tira M. de Rohan (*b*), estant devenu amoureux d'elle, la retira, avec son mary, dans le chasteau. Le pere du mary et la mere mesme, qui estoit plus fascheuse que le pere, y allerent pour prier Fourrilles de ne proteger plus cette femme; ils en dirent le diable. Elle sort tout d'un coup d'une chambre, se jette aux pieds du bonhomme les larmes aux yeux, et l'attendrit. Monstrueil avoit menagé

1. Aujourd'huy premier valet de chambre du Roy, et galant de Madame de Beauvais. On dit qu'il est gentilhomme; on en fait cas.

a. Elle fit deux fausses-couches. — *b*. En 1652.

tout cela. Cette femme voyant le pere touché, et qu'il alloit bientost faire un voyage avec son filz, crut qu'elle auroit le temps de feindre qu'elle estoit grosse, et que le vieillard, se voyant un petit-filz, s'appaiseroit entierement; mais elle ne prit pas bien ses mesures, car elle supposa un enfant de huict mois, au lieu qu'il n'en falloit qu'un de quatre; peut-estre n'en put-elle pas trouver d'autre. Quand le mary arriva, il dit qu'il trouvoit cet enfant bien grand pour son âge, et la pria de luy avouer sincerement l'affaire et de luy conter tout le reste de sa vie. Elle luy dit qu'il en crust ce qu'il voudroit, et s'en alla se mettre en religion. Elle dit qu'il luy a mangé cent mille livres durant les quatre ou cinq années qu'il estoit mal avec son pere.



386. — M. DU BELAY.

(*Charles, marquis du Bellay, roi d'Yvetot; marié* 19 *septembre* 1632 *à Claude Helene de Rieux.*)

MONSIEUR DU BELAY, roy d'Yvetot, est un homme assez extraordinaire en toute chose ; premierement il est bossu devant et derrière, cela luy est arrivé par accident : luy et son frere aisné, qui mou-

rut enfant, estoient nourris à la terre de Mont, près de Loudun; le plancher de leur chambre s'enfonça ; l'aisné en demeura boitteux, et celui-cy bossu. Apparemment il se desmit l'espine du dos, et on n'y prit pas garde. Son pere le maria, sans regarder au bien, à une fille de la maison de Rieux, de Bretagne, une des meilleures de ce pays-là. Elle peut avoir eu neuf ou dix mille livres de rente en tout, et luy avoit, à la mort de son pere, sans ses meubles, plus de soixante-dix mille livres de rente en fonds de terre. A cette heure, cela en vaudroit plus de quatre-vingt-dix. Cet homme s'est amusé à faire le roy d'Yvetot chez luy, en Anjou, et ne venoit à la Cour que pour y perdre son argent. Ce n'est pas qu'il manque d'esprit; mais il aimoit tenir son quant à moy à la province. Il ne donnoit la main chez luy à personne. M. de Rheims (*a*), en passant à une lieue de chez luy, envoya un gentilhomme pour luy faire compliment; il dit à ce gentilhomme : « Pourquoy vostre maistre n'y est-il pas venu « luy-mesme [1] ?

La Trezelliere, mareschal-de-camp [2], l'estant

1. Depuis il se corrigea un peu ; mais il evitoit de faire civilité.

2. Il y a quelques années de cela ; les mareschaux-de-camp n'estoient pas si peu de chose qu'ils sont presentement.

a. Sans doute Eléonor de Valençay. (*Histor.*)

allé voir, il le (laissa) quatre heures sur une pelouse devant sa porte, et y fit mesme apporter la collation, de peur d'estre obligé de luy donner la main. Par la mesme raison, il se mit au lit une autre fois, estant obligé de donner à disner à feu Rasilly le borgne (*a*), qui estoit aussy mareschal-de-camp. Aujourd'huy il est revenu de cette vision, et il m'a donné la main à moy et me fit toutes les civilitez que je pouvois souhaitter. Sa femme, à cette heure que son mary est guery de cette chimere, commence à en estre malade, et traitte si mal les gens qu'on ne la va plus guères voir. Vous diriez que sa maison de Rieux est la maison de Bourbon.

Cet homme-là s'est bien plus incommodé à donner qu'à jouer. On dit, dans le pays, qu'il a donné jusqu'à huict cent mille livres. Il a esté un peu de ces gens qui craignent d'aller *al paradiso de' coglioni*. Le premier garçon dont il fut amoureux estoit un marmitton : il luy donna plus de quatre-vingt mille livres. Après, son maistre d'hostel succeda au marmitton, et le voloit *in ogni modo*. Cet homme partageoit ses fermes avec luy. Le troisiesme fut un de ses gentilshommes, nommé des Fontaines. Quand un fermier luy apportoit de l'argent, il en don-

a. Isaac de Rasilly, chevalier de Malte, premier capitaine de la marine du Ponant.

noit deux poignées à des Fontaines, et n'en prenoit qu'une pour luy : le mignon en avoit les deux tiers. Sa derniere amitié a esté un Boheme nommé Montmirail. Ce galant homme en a tiré plus de quarante mille livres, quoyque le bon seigneur n'eust plus guères de quoy frire; on le voyoit avec ses cheveux gris et ses deux bosses danser avec des Egyptiennes ; sa femme estoit contrainte de capituler avec luy, tantost que ses Bohemes ne seroient que tant de jours dans la maison, tantost qu'ils n'en approcheroient de deux lieues. Un secretaire de feu M. de Rheims[1], qui estoit assez plaisant en debausche, disnoit en ce temps-là avec M. du Belay, qui luy dit : « Donne-toy à moy, je te « feray ta fortune. — Ma foy, Monsieur, » dit l'autre, « je n'ay pas les cheveux assez noirs « ny les dens assez blanches. » Des Fontaines, disnant il y a cinq ou six ans avec M. et Madame du Belay, car il est grand seigneur en ce pays-là et y a achepté de belles terres, M. du Belay luy servit de je ne sçay quoy avant que d'en servir à sa femme. Elle se leve et s'en va : les voylà pis que jamais, car il y a eu souvent noise en menage ; cela alla mieux depuis. Elle tasche à regler leurs affaires. Si cet homme vouloit croire conseil, le bien de sa femme et

1. Bonin.

le sien leur rendroient encore quarante mille livres tous les ans[1].



387. — LE MARQUIS DE ROUILLAC.

(*Louis de Goth, marquis de Rouillac, maréchal de camp, général de la milice des armées navales; né vers* 1584, *mort* 19 *mai* 1662.)

Le Marquis de Rouillac est de la maison de Got, bonne maison de Gascogne; son pere (*a*) avoit espousé une sœur de feu M. d'Espernon, mais avant que M. d'Espernon fust en faveur. Il

1. Enfin, elle s'est separée d'avec luy; elle estoit devenue fort fiere et faisoit un peu très-fort la reyne d'Yvetot. Une madame de La Troche du Belay, femme d'un parent de son mary, l'estant allée voir, elle fit signe à une parente qu'elle a avec elle, nommée Mademoiselle de Rieux, de faire en sorte que la sœur de Madame de La Troche ne lavast point avec elles. « Mademoiselle, » dit Mademoiselle de Rieux, « laissez-les laver, nous la« verons après. — Non, » dit l'autre, « j'ay envie de « laver la premiere et de ne les point attendre; car je « meurs de faim. »

Madame du Belay, enfin, fut contrainte de se retirer à une autre terre. Au bout de quelques années, M. du Belay mourut quasy subitement. Elle en usa bien avec ce Boheme, cause de tout le desordre : elle luy pardonna et le prit en sa protection, dont il a grand besoing, car il est chargé de bien des affaires criminelles.

a. Jacques de G., baron de R., marié à Helene de Nogaret, en 1582.

pretend bien une plus illustre origine, car il veut estre de Foix et d'Albret, tout ensemble. Un jour qu'il rompoit la teste au Prince de Guimené de sa genéalogie, et qu'il luy disoit bien serieusement : « Canelle de Foix espousa.... « — Ouy, » dit M. de Guimené en l'interrompant, « *Canelle* de Foix espousa *Girofle* « d'Albret[1]. »

En sa jeunesse, un jour qu'il alla au disner de Madame de Guise (*a*), femme du Balafré, voyant qu'elle mangeoit des tortues : « Quoy ! » luy dit-il, « Madame, vous mangez « des amphibies ! — Ouy, » luy dit-elle en riant, « et aussy quelquefois *des crepuscules* (*b*). »

Ce visionnaire fit donner des coups de baston à l'abbé Ruccellai (*c*), le plus mal à propos du monde ; on eut bien de la peine à accommoder l'affaire. On dit qu'il s'est meublé d'une plaisante façon ; il a pris à un marchand une tapisserie, à un tapissier un lict ; et à force de les chicaner pour le payement, il a quasy eu la marchandise pour rien. Il n'a jamais esté fait comme les autres ; il a tousjours esté habillé

1. Il donna à un astrologue un memoire de ce qu'il vouloit qu'il mist dans son horoscope. Il y avoit entre autres choses qu'il estoit enclin aux beaux procedez.

a. Catherine de Cleves, morte en 1633, à quatre-vingt-cinq ans. — *b*. Pour *crabes* ou *crevettes*, espèce d'ecrevisses amphibies (Furet.). — *c*. Conseiller de M. de Medicis.

extravagamment, et se raze (*a*) comme un moine. Un esté qu'il faisoit fort froid, Madame de Rohan, la mere, fit ce quatrain en sa presence :

En despit de la canicule,
Que l'on m'allume ce fagot!
Ce temps est aussy ridicule
Que le bouffon marquis de Got (*b*).

Quand le Marquis de Casquez (*c*), de la maison mesme de Portugal, fut icy envoyé ambassadeur par le feu roy de Portugal (*d*), il se logea à la Place-Royale. Nostre marquis le visita, et l'Ambassadeur luy rendit sa visite. Madame de Rambouillet en escrivit une lettre à Madame de Montauzier, que je copieray ensuitte, après avoir dit que cet ambassadeur estoit un des plus grands extravagans qui soient jamais venuz de ce pays où les gens *parecen locos y lo son*[1].

C'estoit un vray *Portughez derretido*[2]; il

1. Charles-Quint disoit : « Les François paroissent « fous et ne le sont pas; les Espagnolz paroissent sages « et sont fous; les Portugais paroissent fous et le sont. »
2. Fondu d'amour (*e*).

a. La tête. — *b*. Voy. *Histor*. de Madame de Rohan. — *c*. Alonzo Perez de Castro, marquis de Cascaëz, marié à Marie de Portugal, sortie d'une branche bâtarde. — *d*. Jean IV, mort 6 novembre 1656. — *e*. Ou *Portugais confit*.

portoit à son chapeau un bas de soye de sa maistresse, disoit et faisoit cent folies; au Cours, il avoit dans son carrosse des cassettes pleines de gans, et il en envoyoit aux dames qui avoient le bonheur de luy plaire. Il luy est arrivé plus d'une fois d'y fermer les rideaux et de changer d'habit durant cette petite ecclypse, pour paroistre après comme un soleil au sortir d'un nuage. Voicy la lettre ou la relation de Madame de Rambouillet :

« Le marquis de Rouillac, qui est soigneux « d'acquerir de la reputation chez les Estran- « gers[1], jugea qu'estant voisin du marquis de « Casquez, ambassadeur de Portugal, il ne de- « voit pas perdre l'occasion de luy aller faire « une visite. Peu de jours après, c'estoit un di- « manche, l'Ambassadeur luy manda qu'il de- « siroit luy rendre sa visite, à quatre heures « après midy. Le Marquis ne manqua pas de « se planter sur le pas de sa porte, dez deux « heures, pour convier les dames qui passe- « roient de venir assister Madame la Marquise, « sa femme (*a*), en cette ceremonie; mais, pour « ne pas descouvrir tout d'abord son dessein, « il les abordoit en leur disant qu'elles ne de-

1. Il a tousjours eu cette fantaisie. Je croy qu'il a voyagé.

a. Anne Vialart, mariée 2 décembre 1628; morte 19 mai 1680.

« voient pas perdre l'occasion qui se presentoit
« de voir avec beaucoup de facilité ce qui ne
« s'estoit pas veû depuis le regne du roy Charles,
« à sçavoir un ambassadeur du Portugal; et il
« disoit cela en les tenant par la main, afin que
« si elles ne vouloient entrer chez luy de bonne
« volonté, il les y obligeast en quelque façon
« par force : trois ou quatre personnes, entre
« lesquelles estoit Mademoiselle de Scudery,
« y furent attrapées. Madame la comtesse de
« Chasteauroux (*a*), qu'on avoit envoyé prier
« de s'y trouver, ne manqua pas de s'y rendre
« avec une juppe de tabis isabelle, couverte de
« passemens d'or et d'argent[1]; une robe de
« satin en broderie, la gorge fort ouverte, les
« cheveux à serpenteaux qui descendoient jus-
« qu'à la ceinture, un *apretador* (*b*) esmaillé sur
« la teste, et à costé une medaille d'agate an-
« tique, avec une enseigne de diamans au-des-
« sus. Madame de La Jaille[2] y vint aussy avec

1. Ç'a tousjours esté une extravagante, une abandonnée, et une peu belle créature, car elle est lousche. Sa meschante conduite a ruiné la maison de son mary : elle avoit soixante ans quand ceci arriva.

2. Autre extravagante, mais qui cedoit de beaucoup à l'autre en extravagance aussy bien qu'en qualité. La maistresse de la maison estoit pour le moins aussy ridicule que le reste, et aussy fardée.

a. Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon, veuve de M. d'Aumont. — *b*. Chaine de diamants ou de perles qu'on passoit dans les cheveux.

« sa fille Mourette, toutes deux portant fort
« austerement le dueil de la Reyne-mere (*a*).
« Cependant quatre heures estoient sonnées, et
« l'Ambassadeur ne venoit point; cela donna
« quelque apprehension à la compagnie qu'il
« n'eust oublié qu'on l'attendoit; mais on sceût
« bientost que ce retardement n'estoit point
« sans cause, et que Son Excellence avoit tenu
« conseil pour deliberer si, dans cette visite, il
« se feroit accompagner à cheval par ceux de
« sa suitte, et qu'après avoir meurement deli-
« beré, on avoit conclu que, les deux maisons
« n'estant separées que d'une muraille, la suitte
« tiendroit trop d'espace pour la longueur du
« chemin. L'Ambassadeur vint donc dans son
« carrosse, accompagné d'un seul gentilhomme
« et de ses pages et estaffiers. M. le Marquis le
« reçeût à la descente du carrosse, assisté de
« M. le marquis Alaric [1], son filz aisné (*b*), et
« de M. l'abbé de Got, son second, et luy dit
« que la coustume de France estoit de presen-
« ter ses enfans aux personnes de grande con-
« dition, quand ils faisoient l'honneur à quel-
« qu'un de les venir visiter; que Madame la

1. A cause du nom de *Got*, il affecte ces noms de rois gots.

a. Morte à Cologne 3 juillet 1642. La lettre doit donc être de 1643. — *b*. Jean-Baptiste Gaston, plus tard duc d'Epernon; — Jules de Got, abbé de Lonlay.

« Marquise attendoit Son Excellence en haut « dans sa chambre. L'Ambassadeur se voulut « excuser de la voir, disant que, cette fois, il « n'estoit venu que pour luy ; mais le Marquis « s'opiniastra à le mener à l'appartement de « la Marquise, il luy dit que les formes vou- « loient qu'en presence de sa femme et dans « sa propre chambre, il fust mis en possession « du pouvoir absolu qu'il avoit sur toute la « maison. La dame marquise tint ferme sur le « tapis de pié jusqu'à ce qu'elle le vit au milieu « de la chambre ; alors elle avança deux pas « au-delà du tapis où, après qu'il l'eut saluée, « elle le prit par la main, et le mena dans la « ruelle où trois chaises à bras estoient prepa- « rées ; elle se mit dans celle qui estoit en la « place la plus honorable, fit donner la seconde « à l'Ambassadeur, et la troisiesme à la Com- « tesse (*a*). La conversation ne fut pas longue, « et M. le Marquis entretint tousjours M. l'Am- « bassadeur, en espagnol, d'un ton fort hardy « et tousjours de guerre[1]. Pendant tous ces « discours, on remarqua que l'Ambassadeur « eut tousjours les yeux sur la Comtesse ; ap- « paremment il n'en avoit jamais veû une de « mesmes ; aussy ordonna-t-il tout haut à son

1. C'est un chaud lancier. Son plus grand exploit c'est d'avoir esté du carrozel.

a. De Châteauroux.

« truchement de demander qui elle estoit, à « quoy le truchement obéit aussy tout haut. « La Comtesse s'en sentit si obligée, qu'elle se « leva et fit une très-profonde reverence à « l'Ambassadeur. Cela fait, Son Excellence se « retire et ne fut accompagné par la Mar- « quise que jusqu'au mesme endroit où elle « l'avoit receû. Le Marquis, après avoir con- « duit l'Ambassadeur, remonta en haut et « donna mille louanges à Madame sa femme « de s'estre conduitte en cette ceremonie avec « toute la dignité requise aux dames de sa « condition, luy disant ces mesmes mots : — « Vous m'avez tellement satisfait, que si j'eusse « esté dans vostre cœur et dans vostre asme, « je n'eusse fait que les mesmes choses que vous « avez faittes. »

Or, pour apprendre au roy de Portugal à ne plus nous envoyer des fous, on luy envoya le Marquis de Rouillac (*a*); il porta le cordon bleu, sans estre chevalier de l'Ordre [1], tout le

1. Il emporta toute la vaisselle d'argent avec laquelle le Roy le faisoit servir, ou du moins un grand brazier qu'il avoit fort loué, parce que le Roy luy respondit qu'il estoit à son service ; il escroqua les meubles de la maison où il logeoit; je ne voudrois pas pourtant asseurer cela.

— Cela me fait souvenir du grand-pere de Noailles d'aujourd'huy. N'ayant pas esté fait chevalier de l'Ordre,

a. En 1644.

temps de son ambassade. Depuis il n'est point devenu sage en vieillissant. Il luy prit, il y a quelque temps, une vision de manger tout seul et de ne vouloir pas qu'aucun de ses valets le serve à table, disant qu'il n'a que faire que ses gens luy voyent remuer la maschoire, et qu'il veut peter, s'il en a envie. Son pot et son verre sont sur sa table comme sa viande; il a une clochette, et il sonne quand il a besoing de quelque chose. Il ne veut point de laquais (*a*). « Mon cocher me baisse fort bien la portiere, « et mes chevaux sont trop sages pour s'en al-« ler. » Il va souvent seul à pié, et craint, à ce qu'il dit, d'estre chevalier de l'Ordre, parce qu'il n'oseroit plus aller ainsy [1].

je ne sçay pour quelle raison, quoyqu'il le pust pretendre, de despit il se retira dans sa maison, et là, après s'estre fait faire tous les ornemens necessaires pour cela, il se fit donner l'ordre du Saint-Esprit par son Curé, et le portoit tandis qu'il estoit à la campagne; mais il le quittoit quand il venoit à la Cour.

1. J'oubliois que son page l'appelle Monseigneur. Il s'avisa à soixante-douze ans, ou environ, de devenir amoureux d'une madame de Nesle, dont on a fort mesdit avec M. d'Elbeuf (*b*), cy-devant le Prince d'Harcourt. Sa femme en eut une jalousie estrange : elle s'en alla de despit à Chartres; elle a une terre là auprès. Luy s'en alla de son costé en Gascogne, et Madame de Nesle estant morte quelque temps après, il alla trouver sa femme, car il a fait mille fourbes à ses créanciers, et

a. Derrière son carrosse. — *b*. Voy. une lettre de Bussy à Madame de Sevigné. (T. I, p. 351.)



388. — LIANCE.

LIANCE est la *Preciosa* (*b*) de France : après la belle Egyptienne de Cervantes, je ne pense pas qu'on en ayt veû une plus aimable. Elle est de Fontenay-le-Comte, en Bas Poitou; c'est une grande personne qui n'est ny trop grasse ny trop maigre, qui a le visage beau et l'esprit vif; elle danse admirablement. Si elle ne se barbouilloit point, elle seroit claire-brune. Au reste, quoyqu'elle meine une vie libertine (*c*), personne ne luy a jamais touché le bout du doit. Elle fut à Saint-Maur, avec sa troupe, où Monsieur le Prince estoit avec tous ses lutins de petits maistres ; ils n'y firent rien. Bensserade la rencontra une fois chez Madame la Princesse, la mère ; il pensa la traitter en Bohemienne, et luy toucha à un genouil. Elle luy

tout est sous le nom de cette illustre moitié. Là, il va au marché luy-mesme, et cependant se fait traitter d'Excellence. — Il vouloit mettre sur sa porte : *L'Hostel de Got*. Un de ses amys luy dit : « Tous les gens du Nord croi« ront que c'est l'Hostel-Dieu (*a*), l'hospital, et deman« deront à loger chez vous. »

a. *Gott*, Dieu, en allemand. — *b*. Voy. la Nouvelle de Cervantes. — *c*. Une vie libre, indépendante.

donna un grand coup de poing dans l'estomach, et tira en mesme temps une demy-espée qu'elle avoit tousjours à la ceinture. « Si vous « n'estiez céans, » luy dit-elle, « je vous poi- « gnarderois. — Je suis donc bien aise, » luy dit-il, « que nous y soyons. » Madame la Princesse, la jeune, fit ce qu'elle put pour la retenir, et luy faisoit d'assez belles offres : il n'y eut pas moyen. Elle dit pour ses raisons : « Sans ma danse, mon pere, ma mere et mes « freres mourroient de faim. Pour moy, je « quitterois volontiers cette vie-là. » La Reyne s'avisa de la faire mettre en une religion. Elle pensa faire enrager tout le monde, car elle se mettoit à danser dez qu'on parloit d'oraison. La Roque, capitaine des gardes de Monsieur le Prince, devint furieusement amoureux d'elle; il la fit peindre par les Beaubruns. Gombauld fit ce quatrain pendant qu'on travailloit à son portrait :

Une beauté non commune
Veut un peintre non commun,
Il n'apparti‹nt qu'à Beaubrun
De peintre la Belle brune.

Ils luy donnerent à disner. Ils disent qu'ils n'ont jamais veû personne manger si proprement, ny faire toute chose de meilleure grace ny plus à propos. La veille qu'elle partit, La

Roque luy donna à souper; elle estoit en bergere et luy en berger.

Enfin on la maria au capitaine [1] de la troupe. Ce faquin s'amusa avec quelques autres à voler sur les grands chemins, et fut amené prisonnier à l'Abbaye, au fauxbourg Saint-Germain. Elle sollicita de toute sa force, et de telle façon que le Roy envoya querir le Bailly qui luy fit voir les charges. Le Roy dit à Liance et à ses compagnes : « Vos marys ont « bien la mine d'estre rouez. » Ils le furent, et la pauvre Liance, depuis ce temps-là, a tousjours porté le dueil et n'a point dansé.

1. *Mots biffés :* A un des mieux faits.





389. — LA MILLETIERE.

(Théophile Brachet, sieur de La Milletiere, conseiller d'Etat, fils d'Ignace B., sieur de La Milletiere; marié à Marie Gergeau de La Boulardiere; mort en mai 1665.)

La Milletiere se nomme Brachet, et est d'une bonne famille d'Orléans [1]. C'est un homme d'esprit et qui sçait, mais assez confusément; bonhomme, mais vain et qui a quelque chose de desmonté dans la teste. En sa jeunesse il devint amoureux de la fille d'un procureur, huguenot comme luy. Ce procureur se nommoit Gergeau; la fille estoit fort jolie, ses parens ne vouloient point qu'il l'espousast. Elle n'estoit ny riche ny de bon lieu; luy avoit du bien honnestement. De desplaisir, il en fut dangereusement malade; il tomboit de foiblesse à tout bout de champ, et il n'en revenoit que quand on luy promettoit qu'il l'espouseroit. Enfin il la luy fallut donner.

La Milletiere se mesle un peu des affaires de

1. Il est assez proche parent de MM. d'Espeisses (*a*).

a. Par Antoinette Faye, sa mère, fille de Barthelemy Faye, sieur d'Espeisses, et sœur de Jacques F., president au Parlement.

la Religion : il estoit de l'assemblée de la Rochelle. Là, sa femme fit fort parler d'elle avec le Baron de La Musse (*a*), beau-frere de la mareschalle de Temines; elle n'en aimoit pas moins son mary pour cela; car, quand il fut pris et qu'il estoit en danger d'avoir le cou coupé à Toulouse, elle y alla en poste avec une femme de chambre, toutes deux en habit de femme : elle y arriva que son mary estoit condamné; elle portoit quelque ordre de la Cour pour faire surseoir l'execution. Je pense que MM. d'Espeisses avoient fait quelque chose pour leur parent. On dit que le Parlement n'eust pas laissé de passer outre, si un des principaux n'eust trouvé la demoiselle fort à son gré. Mais quoy que c'en soit, il est certain que Mademoiselle de La Milletiere sauva la vie à son mary. C'est une chose constante qu'il n'y à pas une meilleure femme au monde, et qu'elle est si charitable que son mary a esté contraint de luy oster le soing de son menage, parce qu'elle donnoit tout aux pauvres.

Autrefois, La Milletiere, dans la ferveur du huguenotisme, fit une response par stances au cardinal du Perron sur le traitté de l'Eucharistie; mais elle n'a jamais esté imprimée. Ne

a. David, baron de La M., marié à Madame de La Noue.

voylà-t-il pas une belle matiere pour faire des vers! Depuis il changea bien de langage, car il se mit dans la teste qu'on pouvoit accommoder les deux religions, il a fait plusieurs livres sur ce pretendû accommodement. Le cardinal de Richelieu, qui avoit ce dessein, luy donnoit apparemment quelque chose, car M. de Bassompierre disoit qu'il n'avoit jamais veû d'homme payé pour ne rien croire que La Milletiere. Je croy qu'il est encore persuadé de tout ce qu'il a escrit; il luy couste vingt mille livres à faire imprimer ses livres. « C'estoit, » luy disoit Menage, « de quoy convertir quarante huguenots à cinq cens livres piece, et « vous n'en avez pas converty un seul. » Enfin, au dernier synode national[1], on le fit venir pour respondre de sa croyance; il y avoit longtemps qu'il estoit suspendu des sacremens, quoyqu'il ne laissast pas de se tenir dans le Temple tandis qu'on faisoit la cene. Il ne satisfit pas l'Assemblée. Celuy qui presidoit luy dit evangeliquement : « Fais bientost ce que tu « fais. » La Milletiere fut ravy d'avoir ce pretexte pour nous quitter; il se fit catholique. Sa fille aisnée (*a*), femme de Catelan le grand

1. En 1645.

a. Suzanne Brachet, femme de François Catelan, secr. du Conseil; morte en juillet 1686.

maltotier, disoit qu'elle s'estonnoit qu'on ne crust pas son pere aussy bien que M. Calvin. Insensiblement toute la famille a fait le sault, et mesme son gendre qui, ayant achetté une charge de secretaire du Conseil avant que de s'estre fait catholique, la mit sur la teste de son beau-pere qui, quoyque titulaire simplement, ne laissoit pas pourtant d'y trouver son compte. On dit qu'avant cela il pressoit sans cesse son gendre de changer de religion : depuis, il mouroit de peur qu'il n'en changeast.

Ce Catelan est un grand bizarre. Il estoit jaloux de sa femme, qui n'estoit ny jeune ny jolie. Quand il la voyoit propre : « Où vas-tu? « Te voylà bien ajustée : est-ce pour voir tes « f—? » Aussytost cette pauvre femme rentroit dans sa coquille : elle ne sort guères et lit beaucoup. Un jour il luy coupa toute la dentelle d'une juppe. Elle la fit remettre sur une autre et ne troussoit jamais sa robe devant luy, de peur qu'il ne reconnust cette dentelle. Il appelle des mouches des papillottes noires, et c'estoit un crime capital que d'en mettre. Il mit ses filles en religion, et disoit à sa femme : « Au lieu de les mener à la messe, tu les me« nerois peut-estre au bordel. » Il luy donnoit tout le moins d'argent qu'il pouvoit ; cependant il avoit une mignonne, au Marais. Depuis, je

croy que cela va mieux, car il fait le devot, et cette femme a ses filles avec elle. On dit que quand il escrit à son caissier de payer, il fait l'*y* du mot *payer* d'une certaine maniere quand c'est tout de bon ; sinon le Commis luy vient dire devant tout le monde : « Monsieur, vous « ne sçavez peut-estre pas que j'ay fait tels et « tels payemens, etc. » Et luy, en pliant les espaules, s'excuse et dit : « Vous voyez la bonne « volonté [1]. »

1. M. CHAMROND.

(*Jean de Champrond, conseiller au Parlement, mort* 3 *août* 1658.)

C'estoit un president des Enquestes qui, estant demeuré veuf et sans enfans, assez âgé et fort avare, se remaria à une fort jolie personne (*a*), mais elle ne luy dura rien. En troisiesmes nopces, il se remaria avec la fille d'un marquis de Dampierre (*b*) qui estoit fort gueux : cette personne est honnestement follette ; hors qu'elle a les cheveux roux, elle peut passer pour jolie. Il falloit souper tous les soirs à sept heures et se coucher à huict ; mais elle se relevoit à une heure de là, et ne revenoit se coucher qu'à cinq heures du matin. Je croy qu'elle se servoit de quelque drogue pour l'assoupir. Le bonhomme se levoit pour aller au Palais, et ordonnoit bien qu'on ne resveillast point sa femme. Il estoit sous-doyen du Parlement, car, pour monter à la Grand Chambre, il avoit quitté sa commission (*c*). Quelquefois il luy prenoit des chagrins du grand abord qu'il y avoit chez luy : mais Madame l'appaisoit en luy remonstrant que sa sœur, qui logeoit avec elle, ne trouveroit mary s'il ne venoit bien du monde

a. Suzanne de Roussy, morte en 1654. — *b*. Anne de Cugnac-Dampierre. — *c*. De président aux Enquêtes.



390. 391. LE MARESCHAL DE SAINT-GERAN ET SA BELLE-FILLE.

(*Jean-François de La Guiche, seigneur puis maréchal de Saint-Geran, mort 2 décembre 1632 ; marié 1° à Anne de Tournon, dame de La Palice, morte en 1614 ; 2° à Suzanne Aux-Espaules, dame de Sainte-Marie, veuve de Jean du Mont et de Longaulnay.*)

Le mareschal de Saint-Geran estoit de la maison de La Guiche. Il fut fait mareschal de France pour l'empescher de criailler, quand on fit M. de Luynes connestable ; car il estoit de ces gens qui pretendent beaucoup, quoyqu'ils meritent fort peu. C'estoit un gros homme. On conte de luy qu'une dame, qu'il avoit aimée fort longtemps, luy dit qu'il estoit trop pourceau pour

les voir. Enfin il tomba malade l'esté de 1658. Au dix-septiesme jour de sa maladie, il appelle sa femme. « Madame, » luy dit-il, « ce M. Brayer fait durer mon mal autant qu'il peut, cela me ruine ; congediez-le ; la nature me guerira bien sans luy. » Et le soir il dit à une fille : « Charlotte, à quoy bon deux chandelles ? Esteignez-en une. » Le lendemain il fut à l'extremité. Sa femme, qui n'avoit pas descouché, le voyant dans une convulsion, fait aussy l'esvanouie de son costé ; elle ne manquoit jamais à jouer la comedie. Il revint qu'elle faisoit encore la pasmée. « Revenez, ma chere, » luy dit-il, « revenez. J'ay fait tirer mon horoscope, je dois avoir

estre aimé, et que, sur cela, il estoit devenu maigre à force de boire du vinaigre et de s'eschauffer le sang; qu'après, il eut de cette dame ce qu'il voulut, mais que pour se venger d'une si grande rigueur et se rescompenser de la graisse qu'il avoit perdue, il l'avoit conté à tout le monde. Madame de Rambouillet dit qu'elle croit que c'est un conte, et qu'elle ne l'a jamais veû que gros et gras. Il fut marié deux fois : il eut une fille de son premier mariage qui estoit admirablement belle (*a*), il la maria, dez douze ans, à un gentilhomme de qualité du Bourbonnois, nommé M. de Chazeron. Je pense qu'on l'envoya se promener en Italie, à cause que sa femme estoit trop jeune; luy estoit fort jeune aussy. Là, il gaigna une si fine verolle qu'il en tomba par morceaux : il donna ce mal à sa femme qui n'en put jamais bien guerir. Elle estoit veuve, son pere luy donnoit

« quatre femmes; vous n'estes encore que la troisiesme.» Cependant il passa le pas. Elle le sceût si bien cajoller, qu'outre tous les avantages qu'il luy avoit faits, elle luy fit donner vingt-quatre mille livres à sa sœur, une laidron qu'il haïssoit comme la peste. Pour monstrer ce que c'est que cette femme, il ne faut que dire que le mareschal d'Estrées ayant esté obligé d'aller coucher chez elle en Beausse, à cause que son carrosse s'estoit rompu la nuict, elle et sa sœur luy allerent donner le fouet, quoyqu'il eust quatre-vingts ans. Il ne fit qu'en rire.

a. Marie-Gabrielle de La Guiche, mariée en 1614 à Gilbert, baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

le fouet comme on le donne à un enfant, et la traittoit fort tyranniquement. Nous parlerons d'elle en suitte.

En secondes nopces, il espousa la veuve d'un M. de Sainte-Marie qui avoit esté assez bien avec Henry IV. Cette femme avoit une fille (*a*) que le Mareschal fit espouser au Comte de Saint-Geran, son fils; après il mourut, et en mourant il disoit, à cause du mareschal de Marillac et de M. de Montmorency : « On ne me re-« connoistra pas en l'autre monde, car il y a « longtemps qu'il n'y est allé de mareschal de « France avec sa teste sur ses espaules. »

La Comtesse de Saint-Geran fut assez longtemps sans devenir grosse; enfin il peut y avoir dix-sept ans qu'on disoit qu'elle l'estoit[1] : plusieurs s'en mocquoient : elle alla pourtant jusques bien près de son terme. Jamais femme n'a tant apprehendé d'avoir du mal en accouchant. Feu Madame de Bouillé (*b*)[2], sœur de pere et

1. En 1640.

2. C'est la mere de la Comtesse du Lude; elle est morte jeune. Son mary estoit un homme de qualité d'Anjou.

a. Suzanne de Longaulnay; mariée 17 fév. 1619 à Claude-Maximilian de La Guiche, comte de Saint-G., gouverneur du Bourbonnois. — *b*. Jacqueline de La Guiche, mariée en 1632 à René de B.; morte en janvier 1651.

de mere du Comte de Saint-Geran et par consequent son heritiere, luy proposa de se servir d'une sage-femme qui, à la verité, avoit la reputation de sorciere, mais qui la feroit accoucher sans douleur[1]. Cette pauvre femme la croit; le mary estoit absent. La sage-femme luy frottoit les reins de je ne sçay quelle drogue, et la faisoit aller en carrosse à travers les sillons du Bourbonnois qui sont fort relevez, pour destacher l'enfant. Elle estoit alors à la Palice (*b*), qui est à eux. La femme d'un gentilhomme de M. de Saint-Geran, nommé Saint-André, y fut un jour; elle estoit aussy grosse pour la premiere fois: cela luy fit descendre son enfant si bas qu'elle se pensa blesser, et elle n'y voulut plus retourner. Enfin, un matin, la Comtesse envoye dire à cette demoiselle qu'elle la vinst trouver au jardin. « Ah! ma mie, » luy dit-elle, « que je me porte bien aujourd'huy! Je ne suis « plus incommodée. — Mais ne sentez-vous « rien? » luy dit la demoiselle; « car vous per- « dez bien du sang. » Elle regarde; effectivement elle eut une perte de sang qui dura deux

1. La Comtesse nie cela, et dit simplement qu'on envoya querir cette femme comme la plus habile (*a*); qu'elle fut fort malade, mais qu'en accouchant il luy prit une foiblesse.

a. Elle se nommoit Louise Goitard. — *b*. En Bourbonnois, à cinq lieues de Gannat.

ou trois jours. Depuis elle eut tousjours dans l'esprit qu'elle estoit accouchée. Sept ou huict ans après, un maistre d'hostel de la maison, à l'article de la mort, se plaignit fort de Madame de Bouillé, et dit qu'elle l'avoit engagé à une estrange chose. M. de Saint-Maixent, autre heritier de Saint-Geran, accusé autrefois d'avoir tué sa femme pour espouser Madame de Bouillé[1], quand son mary qui estoit vieux seroit mort, donna charge à son confesseur et à quelques autres, en mourant, de demander pardon pour luy à Madame de Saint-Geran. Notez qu'il estoit aussy à la Palice durant sa grossesse. Tout cela joint ensemble, on conseille au Comte de Saint-Geran de tascher de sçavoir la verité de la sage-femme par personnes interposées. Elle dit que la Comtesse estoit accouchée d'un enfant mort, et qu'elle l'avoit enterré au pied du colombier. Saint-Geran la met en prison; la Comtesse sur cela se va mettre dans l'esprit qu'un petit garçon, qu'elle a eslevé et qu'elle fit page, estoit son filz ; qu'à cause de cela on avoit fait en sorte que Mademoiselle du Puis, fille d'un tireur d'armes, une espece de femme où il y a bien à redire, avoit souffert que cet enfant, qu'elle dit estre à elle, fust eslevé par

1. La Comtesse de Saint-Geran dit que Saint-Maixent et Madame de Bouillé, estant tous deux mariez, s'estoient donné l'un à l'autre des promesses de mariage.

la Comtesse, parce que effectivement c'estoit le filz de cette dame. L'enfant estoit joly[1], et Saint-Geran l'a fort gasté, car il s'en divertissoit et luy apprenoit cent ordures. La feue Mareschale qui a des filles, tandis qu'on a cru cet enfant mort, disoit que c'estoit l'aisné de la maison; mais quand elle a veü que la Comtesse pretendoit que ce fust cet enfant (*b*), elle disoit qu'il le falloit faire cordellier, à cause du scrupule. Voyez quelle devote! Durant le procez d'entre M. et Madame de Saint-Geran contre la du Puis (qui soutient que c'est son filz, et que ce n'est que sa conscience qui l'empesche de le desadvouer, car il seroit grand seigneur), et contre Madame de Ventadour (*c*), fille de la feue Mareschale, et le Comte et la Comtesse du Lude (*d*), la sage-femme est morte en prison et n'a rien avoué pour la Comtesse[2]. Depuis il (y) a eu arrest qui a debouté le Comte et la Comtesse du

1. La petite verole l'a gasté depuis : sa mere en a bien du soing; le pere (*a*) est mort endebté, et on a donné son gouvernement de Bourbonnois. Cet homme avoit quelquefois quarante pages. C'estoit peu de chose.

2. Elle dit que si, et qu'on avoit promis vingt mille escus à la du Puis, laquelle s'est sauvée, de peur d'estre pendüe.

a. Le comte de Saint-Geran. — *b*. *C'est-à-dire*, reconnoissoit son fils dans cet enfant. — *c*. Marie de La Guiche, mariée 8 janvier 1645 à Charles de Ventadour; morte en 1701. — *d*. Renée-Eléonore de Bouillé, mariée au comte du Lude.

Lude et receû la Comtesse de Saint-Geran à preuves. Madame de Ventadour et sa sœur de Saint-Geran, elles sont sœurs de mere, sont brouillées pour cet enfant qu'on veut faire reconoistre (*a*)[1].



392. 393. — MADAME AUBERT ET LE MARQUIS PALAVICHINE.

(*Marie-Anne Chastelain, mariée à Pierre Aubert, sieur de Fontenay en Brie, secrétaire du Roi; mort en* 1668, *à quatre-vingt-quatre ans.*)



ADAME Aubert est femme d'un des interessez aux gabelles qui est un homme d'âge, mais fort riche[2]. Cette femme a esté jolie et coquette[3], elle a fait galanterie avec Pardaillan, qui, aujourd'huy,

1. Vaure (*b*) dit : « Les voylà bien empeschez de sçavoir si une femme a accouché ouy ou non; il ne faut « que regarder au ventre : chaque enfant y fait une grosse « ride. » Eh bien ! Mademoiselle Diodée n'a-t-elle pas espousé là un habile homme ?

2. Monsieur d'Orléans autrefois la voulut cajoller. On dit qu'elle luy respondit : « Voire, c'est pour vostre « nez! » Une fois, comme quelques personnes la louoient de sa beauté, elle dit : « O ! ma mere a esté bien plus « belle que moy ! »

3. Mais sotte.

a. Et qui le fut en effet. — *b*. Thomas Scarron, sieur de Vaure. (Voy. l'*Histor.* de Mademoiselle Diodée.)

se fait appeller Termes (*a*); c'est le cadet de Bellegarde [1]. Cet homme a esté un peu accusé de faire de la fausse monnaie en Gascogne [2].

Cette madame Aubert a conservé tant d'amitié pour luy, qu'elle a accordé avec son filz, une niepce qu'elle tient comme sa fille (*e*), car

1. Montespan-Gondrin (*b*).

2. *Variante:* Ce Termes est un franc gascon. Premierement, il a fait la fausse monnoye à une maison appellée la Mothe-Bastille, proche de Choisy-Bellegarde (*c*). Cette pauvre madame Aubert en a esté cóiffée si longuement qu'elle a fait espouser au filz de ce galant homme qui n'a rien, sa niepce, fille de Chastelain son frere; mais elle en a esté bien mal payée. Depuis cela, Termes a tellement empaulmé le bonhomme Aubert qu'il ne jure que par luy; Termes est le patron de tout; le bonhomme luy loue une maison, le meuble, luy donne de l'argent. On dit qu'il en tire plus de vingt mille escus tous les ans. Par une ingratitude effroyable, il fait oster à cette femme toute l'administration de la maison. Elle n'a pas un sou là dedans : quelque Gascon que ce soit qui se recommande de M. de Termes y est receû comme un enfant de la maison, y fait manger ses gens et ses chevaux, comme il luy plaist. Termes ne donne rien de ce qu'il tire (de là) à son filz; il en entretient une madame de Broc (*d*). Le filz ne traitte point bien sa femme; c'est un fripon qui luy a par deux fois engagé ses perles. Voylà comme la tante et la niepce, car elle n'a point d'enfans, se trouvent bien de s'estre mises entre les mains de gascons.

a. César-Auguste de P., marquis de Termes. — *b*. Jean-Antoine de Pardaillan-Gondrin, dit le duc de Bellegarde, mort en 1697. — *c*. Dans l'Orléanois. — *d*. *Historiette*, plus haut. — *e*. Marie Chastelain, mariée, 28 avril 1658, à Roger de Pardaillan, marquis de Termes, mort en 1704.

elle n'a point d'enfans : elle luy fait un fort grand avantage, et, en parlant de ce garçon, elle l'appelle nostre filz.

Or, il arriva une assez plaisante histoire au commencement de la Regence à cette madame Aubert, avec un fou de marquis Palavichine (*a*). Cet homme, fort affectionné à la France, avoit traitté le mareschal d'Estrées à Genes à son retour d'Italie, et luy avoit fait toutes les regalles imaginables. Sur cela, il vient en France avec sa femme, et pretendoit qu'à cause de son zele pour cet estat, on luy donneroit le gouvernement d'Ast, en Piémont. Comme il estoit icy, Quillet luy fit accroire, en une desbausche, que les dames en France estoient de la meilleure composition du monde, qu'il n'y avoit qu'à les trouver seules. « *Per Dio,* » dit le Marquis, « *mi fate un gran servizio, perche voglio ben* « *a quella madama Aubert.* » Ils estoient voisins. La premiere fois qu'il rencontra Madame Aubert toute seule, il ferme bien joliment la porte au verrouil, et en son baragouin il luy dit qu'il y avoit longtemps qu'il estoit amoureux d'elle, et qu'ayant trouvé l'occasion il ne la vouloit pas laisser eschapper. D'abord elle se mit

a. Jean-Baptiste, marquis Palavicini, ambassadeur de Gênes en France.

à rire; mais, voyant qu'il s'eschauffoit dans son harnois, elle luy dit serieusement que, s'il ne se retiroit, elle luy feroit jetter tant de seaux d'eau sur le corps qu'il ne seroit plus si eschauffé. Le petit homme fut tout heureux de se retirer. Elle conta l'aventure à tout le monde, et le pauvre marquis fut quelque temps sans se monstrer.

Le mareschal d'Estrées luy dit: « Mais, Mon-« sieur le Marquis, croyez-vous qu'on donne « un gouvernement à vous, qui n'avez jamais « esté à la guerre? vous devriez au moins faire « une campagne. — *Sì, sì,* » respondoit-il, « *voglio andar alla guerra co' miei amici, col* « *Turpez e col Teminez*[1]. » Il n'y alla pourtant point, et sa femme, le voyant obstiné à demeurer icy, s'en retourna à Genes. Au bloccus de Paris il fut battu deux fois comme il se vouloit sauver en habit desguisé, et il contoit cela comme s'il eust rendu un grand service à la France. A Saint-Germain, faute d'argent, il couchoit dans un carrosse, et le matin il ne faisoit que secouer les oreilles et alloit chercher à manger où il pouvoit. Enfin, en 1652, il s'en retourna en son pays. Il y pouvoit vivre fort à son aise; mais peut-estre la sotte depense qu'il

1. Tourpes, cadet d'Estrées, et Temines, filz de la Mareschale.

a faitte icy l'auroit-elle incommodé. Sa femme est une personne raisonnable.



394. — LE COMTE DE MONSOREAU.

(*René de Chambes, comte de Montsoreau, mort en* 1649.)

Le Comte de Monsoreau, dont nous voulons parler, estoit le filz de celuy (*a*) dont Henry III[e] se mocqua de ce qu'il souffroit que Bussy d'Amboise le fist cocu; le Roy haïssoit Bussy à cause de la reyne Marguerite. Le Comte, irrité de cela, s'en va en Anjou, fait par force escrire une lettre par sa femme à Bussy qui vient, puis il les tue tous deux. J'ay ouy conter que ce Bussy estant un jour allé voir les bestes des Tuilleries avec des dames, il y en eut une assez imprudente pour l'obliger à luy requerir son gant qu'elle avoit laissé tomber dans la loge d'un lion. Il y fut l'espée à la main, reprit le gant sans que le lion branlast, et, en le rendant à la dame, il luy en donna un petit coup sur la joue et luy dit : « Tenez, et « une autre fois n'engagez point des gens de « cœur mal à propos. »

a. Charles de Chambes, comte de Montsoreau, marié, 10 janvier 1576, à Françoise de Maridort.

Le filz de ce massacreur de gens (*a*) estoit un homme fort violent, un grand faux-monnoyeur et un grand tyran. Il avoit vingt satellites qui rançonnoient tout le voisinage ; avec cela il estoit espiegle. Un jour, comme il estoit à la chasse, deux pauvres marchands de toile passerent auprès du relais (*b*). Ils leur voulurent faire accroire qu'ils l'avoient rompu, et leur vouloient donner le relais. Comme ces marchands crioient mercy, deux vieilles fausses saulnieres (*c*) parurent : le Comte leur fait oster leur sel, et condamne les deux marchands à leur faire la chosette ; il fait coucher les deux vieilles la juppe troussée et fait mettre chausses bas aux marchands ; mais les pauvres gens n'avoient pas autrement envie de rire. Enfin il les laissa aller.

Il se rencontra une fois chez un hostelier à qui un sergent vint apporter un exploit. « Comment ! coquin, » luy dit-il, « apporter « un exploit à un homme chez qui je loge ! » Il le prend, dit qu'il le falloit condamner à estre pendu, fait des juges de ses coupe-jarrets : on le condamne. « Il faut, » dit-il, « le con- « fesser, et, pour le communier, luy faire aval- « ler son exploit. » On fait un capuchon avec

a. Montsoreau. — *b*. Lieu où les chiens attendent le gibier qui doit y passer. — *c*. Qui faisoient la contrebande du sel.

le collet d'un manteau : « Ouy-da ! » dit le sergent, qui faisoit le bon compagnon, quoyqu'il passast assez mal son temps, « j'avalleray « fort bien mon exploit, pourveû qu'on me « donne un verre de vin par-dessus. Va, » lúy dit le Comte, « tu communieras cette fois « sous les deux especes. » Effectivement ils luy firent avaller son exploit en petits morceaux, et puis le laisserent aller.

A une huée de loups, un des chasseurs, par mesgarde, en avoit blessé un autre ; un chirurgien le pansa et le guerit. Le Comte le paya plaisamment, parce que cet homme avoit fait donner un exploit au blessé, il le prit un jour qu'il le rencontra, le gourma tout son saoul, et luy cracha je ne sçay combien de fois dans la bouche.

Enfin une garce qu'il entretenoit vengea tant de gens que ce violent avoit outragez ; car, enragée de ce qu'il avoit maltraitté un de ses gens dont elle estoit amoureuse, elle descouvrit un grand nombre d'instrumens à faire la fausse monnoye qui estoient cachez dans un bois. Le Comte, poursuivy pour cela et pour bien d'autres choses, se sauva en Angleterre où il mourut, après avoir esté decapité en effigie.

Son filz (*a*), à l'age de quinze ans, pour evi-

a. Bernard de Chambes, comte de Montsoreau.

ter d'estre ruiné entierement, fut obligé d'espouser la niepce du lieutenant criminel du Mans, qui accommoda toutes choses. Cette femme est habile; elle a nettoyé les affaires de son mary : je croy qu'il peut avoir vingt-cinq mille livres de rente au moins, en belles terres; mais ce n'est rien au prix du temps passé. Leur nom est de Chambes. C'est une bonne maison. Il n'a qu'une fille : c'est un pauvre homme, mais il n'est nullement violent. Il fit une fois une campagne en Hollande, et, par malice, de jeunes gens le firent marcher armé de pied en cap à cheval tout un jour d'esté, en allant par pays, afin, luy disoient-ils, de s'accoustumer à la fatigue; ils s'en jouoient.





395. — MADAME DE VERTAMONT.

(*Renée Quatresols, fille de Jean Q., auditeur en la Chambre des Comptes; mariée à François de Vertamont, morte* 24 *novembre* 1657.)

Un riche auditeur des Comptes, nommé Quatre-solz, avoit une terre appellée Montanglost (*a*) auprès de Coulommiers en Brie, dont il estoit natif et où il demeuroit huict mois de l'année; car, estant doyen des auditeurs de son semestre, il avoit bien des privileges et ne faisoit sejour à Paris que le moins qu'il pouvoit. Cet homme estoit marié (*b*) et avoit des enfans; mais, parce que sa femme et luy ne pouvoient compatir ensemble, ils se separerent volontairement de corps et de biens. Les garçons, qui estoient deux, demeuroient avec le pere, et une seule fille qu'ils avoient demeuroit avec la mere. Il peut y avoir dix-sept ans (*c*) que cette femme, pour espargner un peu, car elle n'estoit pas la plus reglée du monde, alla demeurer un automne avec son mary et y mena sa fille. Elle ne fut pas plus tost à Coulommiers

a. Aujourd'hui Montanglaust. — *b*. A Renée Durand. — *c*. Vers 1640.

qu'un jeune gentilhomme, nommé Plenoches, qui avoit esté nourry page de M. de Longueville et qui estoit devenu son petit favory, se rendit familier dans la maison. Quelques jours après il donna la collation aux dames de la ville, à ce qu'il disoit, mais en effet à Mademoiselle Quatresolz. La collation estoit belle, car c'estoit de la façon des officiers de M. de Longueville qui estoit alors à Coulommiers (*a*). Patru alla un jour voir Mademoiselle Quatresolz qui estoit jolie, il estoit amy de ses freres : et comme ils se promenoient dans les allées du chasteau, ils recontrerent M. de Longueville qui leur parla fort civilement. Patru s'estoit un peu esloigné par respect; M. de Longueville demanda à la pucelle si ce gentilhomme-là n'estoit pas son serviteur; elle luy respondit qu'elle n'avoit point de serviteur. « Je vous « en veux donc donner un, » repliqua-t-il. Et après il leur laissa continuer leur promenade. Cependant Montanglost [1], le frere aisné, conseiller au Parlement, entendit dire qu'on ca-

1. On faisoit un conte de luy, quand on marqua les sous avec une fleur de lys pour les faire valoir cinq liards; il dit à une fille : « Eh bien! je vaux *cinq sous* à cette « heure, quoyque je ne m'appelle que Quatresolz. — « Ouy, » dit-elle, « mais il faut auparavant vous donner « la fleur de lys. »

a. Le château appartenoit à ce prince.

jolloit sa sœur à Coulommiers; il part et va coucher à Pommeuse chez Patru, à qui il conte qu'estant allé dire adieu à M. de Longueville qui partoit pour Coulommiers, il en avoit receû mille amitiez. Patru luy conte ce qu'il avoit veû, et conclut que M. de Longueville vouloit faire espouser sa sœur à Plenoches. Montanglost dit qu'il n'y consentiroit jamais et qu'il vouloit en parler à M. de Longueville. Patru luy dit qu'il s'en gardast bien, qu'il n'y avoit rien à faire qu'à ramener viste la fille à Paris. Le conseiller ne le voulut pas croire et part pour aller à Coulommiers : en chemin il rencontre le Bailly, qui venoit de la part de M. de Longueville luy dire qu'on luy avoit fait entendre qu'il ne vouloit point venir à Coulommiers, et qu'il le prioit de prendre la peine d'y faire un tour. Il va voir M. de Longueville qui, depuis, pretendit que Montanglost luy avoit promis de le servir en cette affaire. Patru avoit predit que cela arriveroit. M. de Longueville parle en suitte au pere, luy represente l'avantage de l'alliance, ce que Plenoches et la famille dans laquelle il entreroit pouvoient esperer de son amitié, et adjouste qu'il donneroit autant à ce garçon que M. Quatresolz à sa fille. Le bourgeois, au lieu de luy dire qu'il avoit resolu de s'allier avec quelqu'un de la robe, pour appuyer d'autant son filz dans le Parlement, luy alla sottement

faire une bravade et dit qu'il donneroit cinquante mille escus à sa fille. « J'en donneray « autant à Plenoches, » respondit M. de Longueville. Voylà donc le vieillard pris par le bec : il fait des difficultez pour se debarasser, il demande ses seuretez pour la dot, etc. Cependant, on conseille à Plenoches de tascher d'avoir une promesse de mariage de la fille : il estoit bien fait, elle estourdie et sa mere aussy; il en a une signée de la fille et de la mere, à condition toutefois qu'elle seroit deposée entre les mains du Pere gardien des Capucins. Plenoches fit courir le bruit de cette promesse, afin que cela obligeast le pere à passer outre. Quand Montanglost vit cela, il se resolut à enlever sa sœur; mais ce dessein fut esventé, et M. de Longueville fit fermer les portes de la ville, se plaignit de la defiance qu'on tesmoignoit, et leur dit qu'il ne pretendoit forcer personne. Il demanda qu'on laissast la mere et la fille huict jours dans le chasteau avec Mademoiselle de Longueville, qui devoit arriver ce soir-là [il estoit alors veuf (*a*)], et qu'après ils emmeneroient la demoiselle où il leur plairoit. On ne put luy refuser ce qu'il demandoit; voilà la mere et la fille dans le chasteau. C'est là que Plenoches pretend avoir

a. Du 9 septembre 1637 au 2 juin 1642.

eu toutes sortes de privautez avec elle. Au bout de huict jours, le Conseiller les remena à Paris. Plenoches, accompagné de cinquante chevaux et le plus leste qu'il put, voltigeoit sur les coteaux voisins, et saluoit sa maistresse à coups de pistollet : Montanglost dit que, tandis que cette galanterie dura, il n'estoit pas sans inquietude; au bout de deux lieues ils se retirerent.

Quelque temps après leur arrivée à Paris, Vertamont, depuis conseiller au Parlement (*a*), homme fort avare, qui avoit esté commis de l'Espargne sous La Baziniere, de la femme duquel il estoit parent, se resolut d'espouser Mademoiselle Quatresolz, quoyqu'on luy eust dit l'engagement qu'elle avoit avec Plenoches; et voicy pourquoy il le fit (*b*). On ne luy donnoit que trente mille escus : il en avoit cent mille, mais, se prevalant de l'estat où estoit la fille, il declara, par le contract de mariage, qu'il avoit jusqu'à cinq cent mille livres de propres. L'affaire fut conclue en deux jours et, le lendemain des nopces, Plenoches, qui n'avoit esté averty qu'après coup, vint à Paris et alla, bien accompagné, leur chanter pouille à la porte du logis. La chambre des mariez don-

a. Reçu le 16 mars 1647. — *b*. Comment il parvint à le faire.

noit sur la rue, ils estoient encore au lict, et il continua si bien que Vertamont ny sa femme n'osoient sortir ; enfin Miromesnil, maistre des Requestes qui, je pense, est Normand, et qui mesme avoit esté intendant en Normandie, estant fort connu de M. de Longueville accommoda l'affaire, moyennant quatre mille livres qu'on donna au cavalier pour ses dommages et interests. Cet accommodement se fit en presence de M. de Longueville. Cela est aussy honneste que d'envoyer changer un escu d'or, pour donner à boire à un valet de pied de la Princesse Marie, qui luy apportoit une lettre de sa maistresse, de Nevers à Coulommiers.

Après il fut question de payer cette somme; le pere n'en vouloit point ouyr parler; il disoit que sa fille avoit fait cette sottise (*a*), que c'estoit à elle à la boire, et demandoit à son gendre si pour quatre mille livres de moins il ne l'eust pas espousée; mais le gendre ne se soucioit point de tout cela. Enfin Montanglost, à qui il importoit d'estre bien avec M. de Longueville à cause de la terre qui luy devoit venir, alla trouver son beau-frere, luy representa toutes choses et luy dit qu'il voudroit avoir de l'argent pour satisfaire Plenoches. « Je vous en feray prester. » Ce garçon, at-

a. La promesse à Plenoches.

trappé, fut contraint d'en emprunter d'un commis de son beau-frere (*a*), en donnant un billet payable au porteur.

Vertamont, depuis, se fit conseiller au Parlement. Au bout de six ans, un soldat des Gardes, porteur de ce billet, vint demander quatre mille livres à Montanglost. On pensa plaider; mais enfin cela s'accommoda dans la famille [1].



396. — LA BARROIRE.

(*Pierre Bizet sieur de La Barroire, fils de Pierre Bizet sieur du Peré, maire de la Rochelle; marié en secondes noces à Elisabeth de Grisson, fille de Jean de Villebon, maître d'hôtel du Roi.*)

LA BARROIRE s'appelloit Bizet, et estoit filz d'un riche marchand de la Rochelle. Il espousa icy la fille de M. L'Hoste, beau-frere de l'intendant Arnaut. Après il achepta un office de conseiller au Parlement qui luy cousta onze mille

1. On a un peu mesdit de Madame de Vertamont avec Le Noir (*b*), president à la Cour des Aydes : elle passe pour interessée, et vouloit obliger Le Noir à continuer après qu'il fut marié; mais il n'y voulut plus entendre.

a. Ou plutôt, de son beau-cousin, La Baziniere. — *b.* Charles Le Noir, président 17 mars 1644.

escus (*a*). Il se presenta pour estre receû, c'estoit une grosse beste; mais son beau-pere avoit du credit; on le receût à cause de luy. On disoit : C'est M. L'Hoste, et non son gendre, qu'on reçoit. Cumont fut examiné en mesme temps, et fit fort bien. « Il les faut recevoir, » dit-on, « l'un portant l'autre. » D'autres dirent que c'estoient des gens comme cela qu'il falloit recevoir, et que cela affoiblissoit d'autant le party. On en a fait un plaisant conte. On luy demanda, dit-on, si dans la coustume de Paris les femmes respondoient pour leur mary. « Ouy. — Allez donc querir la vostre, « qu'elle responde pour vous. »

Cependant il arriva une fois en sa vie à cet homme d'estre compartiteur (*b*) en une affaire de grande importance; mais ce fut par le plus grand hazard du monde. Le conseiller qui le suivoit immediatement luy dit : « Dittes cela « quand ce sera à vous à opiner. » Il le dit et, les voix s'estant trouvées esgales, voylà le procez party. C'est pour le Marquis de Duras (*c*) à qui on conseilla de s'accommoder, puisqu'il n'avoit que La Bârroire pour compartiteur.

a. 5 février 1621. — *b*. De partager les voix. Le *compartiteur* devoit défendre son opinion dans l'autre chambre où l'affaire étoit renvoyée. — *c*. Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras et comte de Rauzan, mort en 1690.

Cet homme se maria en secondes nopces avec la veuve du lieutenant-criminel L'Allemand (*a*); elle estoit catholique et s'appelloit Grisson en son nom; c'est une assez bonne famille de Paris. Cette femme n'avoit pas la plus grande cervelle du monde; mais avant que d'espouser ce dada, c'estoit une femme qui pouvoit passer. Il ne la traitta pas trop bien; il estoit fort avare, elle devint avare avec luy, Il s'avisa une fois de convier mon pere et sa famille à disner, à une maison des champs qu'il avoit auprès de Paris; il ne leur servit que des coqs d'Inde et des aloyaux. Quand il fallut s'asseoir; il leur disoit : « Mettez-vous là, vostre magistrat vous « le commande. » En disnant, il vit un laquais de mon pere qui sourioit de voir cet homme goguenarder, et pensant dire un bon mot il dit : « Voylà un brave garçon; je m'en vais « gager qu'il dit en son ame : l'honneste « homme que c'est que ce M. de La Barroire ! « qu'il s'entend bien à traitter ses amis ! c'est « un vray Cezar ! » Dans la Fronderie, La Barroire estoit tousjours de l'avis de M. de Broussel, mesme avant qu'il eust parlé. Sa femme eut peur qu'il ne gastast quelque chose, et trouva moyen de l'emmener en Touraine où il avoit du bien. De retour, il fit la plus grande

a. Gabriel L'Allemand, lieutenant criminel au Châtelet, deux fois marié.

sottise qu'il fit jamais; car il luy en cousta la vie. Un sergent de son quartier se servoit d'une certaine emplastre pour la goutte et, de peur que cette drogue ne la fist remonter, il se purgeoit avec un certain sirop. Nostre senateur se mocqua de cette precaution, et la goutte l'estrangla.

Sa veuve en liberté fit bien voir que son mary, tout beste qu'il estoit, luy estoit pourtant necessaire; car elle concubina avec le bailly du fauxbourg Saint-Germain, qui logeoit chez elle : il luy escroqua quelque argent. Après, elle fit encore pis; car, ayant veû chez sa voisine, la veuve d'un peintre flamand nommé Vanmol qui est une grande estourdie, un garçon appellé Perrin (*a*), qui a traduit en meschans vers françois l'*Eneide* de Virgile, elle s'esprit de ce bel esprit; et, quoyqu'elle eust soixante et un ans, elle l'espousa en cachette [1]. Pour ses raisons elle disoit que le filz du premier lict, et son propre filz à elle qui est conseiller presentement (*b*), la mesprisoient. Il est

1. La veille qu'elle descouvrit son mariage, il y avoit des marionnettes chez elle, où un je ne sçay qui espousoit une Madame *Perrine*. Elle crut qu'on la jouoit, et ne voulut point après cela qu'on l'appellast Madame Perrin : elle se faisoit encore appeller Madame de La Barroire.

a. Pierre Perrin, mort en 1684. — *b*. Gabriel Bizèt, sieur de La Barroire, conseiller en 1653.

vray qu'ils en parloient fort mal ; mais elle avoit desjà fait cette extravagance. Ils disent qu'un conseiller de la Grand chambre l'avoit voulu espouser, mais qu'elle avoit respondu qu'elle estoit lasse de vieilles gens.

Elle fit venir, un matin, des tours de cheveux de toutes couleurs, hors de gris et de blancs, pour plaire davantage à M. Perrin, à qui les deux freres fermerent la porte quelques jours après, comme cette femme fut tombée malade. Il y alla avec le Lieutenant civil, mais il n'entra pourtant pas ; il avoit affaire à un conseiller au Parlement. Cette femme, revenue de sa folie, declara que la Vanmol l'avoit ennyvrée en meslant du vin blanc avec du clairet, et il en avoit quelque chose. Après elle mourut, et Perrin n'eut rien que ce qu'il avoit pu tirer du vivant de sa femme. Perrin et la Vanmol s'entendoient.





397. 398. — MADAME D'HEQUETOT ET MADEMOISELLE DE BEUVRON.

(*Catherine Le Tellier, fille de Nicolas Le Tellier, sieur de Tourneville, et de Catherine Marc de La Ferté; mariée à François d'Harcourt, sieur de Menibue et d'Ectot, puis marquis de Beuvron; morte* 26 *mars* 1659.)

Le Telier, sieur de Tourneville, un riche partisan de Rouen dont la maison fut bruslée dans cette sedition des Piez-nuz, laissa un filz et une fille. Le filz se fit conseiller au Grand conseil : La Ferté [1] (*a*) chez qui il demeuroit, car sa mere estoit sœur de La Ferté, luy proposa d'aller passer les festes de Pasques [2] à la campagne; ce garçon s'avisa de se vouloir purger à cause du caresme. Le remede que luy fit prendre Merlet, medecin de la Faculté, luy donna la fievre et il en mourut fort viste [3].

1. Beau-frere de Charleval.

2. De 1648.

3. *Mots biffés :* Le remede que luy donna je ne sçay quel charlatan luy donna un devoyement effroyable. Le charlatan le pria d'en prendre un autre pour arrester ce devoyement, le garçon le crut, c'estoit un restreingent si violent qu'il luy causa une retention d'urine dont il mourut en vingt-quatre heures.

a. Scipion Marc, sieur de La F., maître des Requêtes.

Quand La Ferté le vit bien mal, il despesche un courrier au premier president de Rouen (*a*), frere de sa femme, afin qu'il demandast Mademoiselle de Tourneville aux parens pour Marueil (*b*), cadet de Charleval. Les parens y consentirent. La Ferté avoit mis si bon ordre qu'il y avoit assez de gens en campagne pour enlever la fille, en cas qu'ils n'y voulussent pas consentir.

On avoit fait mettre des relais, et en moins de rien elle est à Paris chez M. de La Ferté. En arrivant, elle trouve qu'on portoit son frere en terre, et on ne luy avoit point dit qu'il fust mal. Au mesme temps La Ferté avoit despesché vers Montfort-l'Amaury, où Marueil estoit allé avec quelques-uns de ses amys. On ne l'y trouva plus [1]. Durant ses allées et venues, le cardinal Mazarin ayant appris de Paleau (*c*), aujourd'huy mareschal de Clerambault [2], qu'il y avoit une riche heritiere, l'envoya demander à La Ferté pour le cavalier. Au mesme temps, M. de Longueville la demande pour Hequetot, filz aisné de M. de Beu-

1. *Mots biffés :* Ils estoient revenus pour ramener Madame de La Haye qui estoit tombée malade.

2. *Mots biffés.* Alors gouverneur de Courtray.

a. Jean-Louis Faucon du Ris. — *b.* Alexandre Faucon, sieur de Marueil, né en 1608, mort en 1678. — *c.* Ou Palluau, maréchal de France en 1652.

vron qu'on appelloit autrefois M. de Menibus. La Ferté respondit que le frere de sa femme y pensoit, et qu'il ne pouvoit pas porter l'interest d'un estranger contre luy. On eut bien de la peine cependant à trouver Marueil, mais, pour ne point perdre de temps, on fait tousjours jetter un band, sans que le garçon ny la fille en sceûssent rien; enfin on attrape Marueil, mais ce ne fut pas fait pour cela. Ce garçon avoit en ce temps-là bien des scrupules dans l'esprit, et Tourneville, luy et quelques autres meditoient une retraitte (*a*). Il dit que la fille luy plaisoit assez, que le party estoit très-avantageux, mais qu'il faisoit conscience de mesler du bien mal acquis avec le sien, et s'y obstina si fort qu'on fut une après-disnée à l'y resoudre, jusques-là qu'il fallut faire venir des casuistes, qui le persuaderent enfin en luy remonstrant qu'il valloit mieux que ce bien tombast entre ses mains qu'entre celles d'un autre, parce qu'il seroit tousjours disposé à faire restitution, s'il en estoit besoing. Marueil se prit fort mal à cajoller cette fille, ou, pour mieux dire, il ne la cajolla point du tout. Il faisoit le melancolique, ne l'entretenoit point et ne luy rendoit aucun devoir : elle, d'ailleurs, n'estoit pas trop satisfaitte de ce qu'il n'avoit pas voulu l'espouser

a. Dans une maison religieuse.

durant la vie de son frere. M. de Longueville ayant demandé qu'on la laissast en sa liberté, Madame de La Ferté luy donna deux jours pour deliberer si elle vouloit un homme de robe ou un homme d'espée. Durant ces deux jours-là, Madame de La Ferté, qui dit les choses assez plaisamment, dez que quelqu'un vouloit parler à cette fille ou qu'elle vouloit parler à quelqu'un, luy disoit : « Ma niepce, « vous feriez mieux d'aller resver à ce que vous « avez à faire. » La demoiselle faisoit la reverence et disoit : « Je m'en vais donc resver, « ma tante, » et s'alloit mettre dans un coing. Les deux jours finys, elle conclut pour l'espée; aussytost M. de Longueville y fut, M. de Beuvron est un peu son parent [1] : Mademoiselle de Beuvron (*a*) l'embrassa un million de fois et la traitta de sœur. La Ferté avoit promis à M. de Longueville de preferer Hequetot à tout autre homme d'espée. En effect il l'espousa. Pour Marueil, il est revenu de tous ses scrupules. Il a de l'esprit et fait des vers; mais et sa conversation et ses vers ne vallent pas grand chose; il n'approche pas de Charleval.

Cette mademoiselle de Beuvron estoit alors

1. Ils sont de la maison d'Harcourt, une bonne maison de Normandie.

a. Catherine-Henriette d'Harcourt, sœur de François d'Harcourt, marquis de Beuvron, mort en janvier 1658.

une des plus belles personnes de la Cour. Je me souviens que Bois-Robert avoit fait une fois des vers sur son depart, où il disoit aux autres beautez :

Iris s'en va, vous serez les plus belles.

Une dame disoit à cette occasion à Madame de Bregis : « Si je le tenois, je luy arracherois « les yeux. — Ah! Madame, » dit l'autre qui se croyoit beaucoup plus belle, « que dittes-« vous là ! Il faudroit donc que je l'estran-« glasse? » Cette mademoiselle de Beuvron estoit alors dans sa grande beauté. Hequetot disoit : « Elle ne veut point laisser taster; mais, « quand elle dort, je cours viste et je luy « prends tout. » Elle fut comme accordée[1] avec un jeune homme de qualité de Dauphiné nommé Pressin, neveu de Bouillon La Marck, qui espousa en deuxiesmes nopces une tante de Mademoiselle de Beuvron. Ce Pressin avoit quarante mille livres de rente; à la vérité, il avoit une sœur boiteuse et mal bastie à marier; mais il esperoit qu'elle espouseroit le bon Dieu.

Pressin n'avoit encore guères veû le monde; il estoit brave[2], mais fanfaron à un poinct

1. 1650.
2. Il s'estoit battu contre La Feuillades et l'avoit desarmé.

estrange. Cette humeur de capitan luy cousta bon; car un soir, soupant chez Cormier avec La Tour-Roquelaure et quelques autres, il dit tant qu'il n'y avoit que luy de brave et que tous les autres n'estoient que des pagnottes (*a*), que la patience leur eschappa presque à tous[1], et La Tour luy donna un soufflet. Il les appella Jeans.....; tous luy donnerent sur ses oreilles, enfin il appella La Tour. Ils vont coucher tous deux au Roule, avec chascun un escuyer. Toute la nuict, Pressin ne fit que faire des rodomontades : « La Tour, » disoit-il, « tu ne tiendras jamais devant moy. « — Nous verrons, » disoit La Tour, « mais « laissez-moy en repos. » Le lendemain, quand ils furent sur le pré, La Tour luy dit, en mettant un fossé derrière luy : « Voylà pour vous « monstrer que je n'ay pas autrement dessein « de reculer. » Pressin mourut quelques jours après des coups qu'il reçeût. Le Comte de Clermont de Tonnerre (*b*) espousa l'heritiere, c'est un fort impertinent monsieur, mais il n'est pas poltron. La mere (*c*) dit : « Ma belle-fille a « quarante mille cinq cens livres de rente. »

1. *Mots biffés.* D'autres assurent qu'il les querella simplement, et il y a plus d'apparence à cela. Il y eut appel.

a. Poules mouillées. — *b.* Jacques de Clermont, comte de Tonnerre, premier baron du Dauphiné, mort en 1682, seize ans avant sa femme. — *c.* Marie Vignier, morte 1er octobre 1679.

La pauvre mademoiselle de Beuvron, quoyque sage et vertueuse, est encore à marier.



399. — M. ET MADAME DE BLAIRANCOURT.

(*Bernard Potier, seigneur de Blerancourt, lieutenant général de la cavalerie de France, mort en* 1662; *marié en* 1609 *à Charlotte de Vieuxpont, âgée de* 9 *ans, morte en* 1645.)

MONSIEUR DE BLAIRANCOURT est Potier, d'une bonne famille de la robe : ils viennent d'un general des Finances qui, à la bataille de Ravennes, demanda une pique à Gaston de Foix, et se battit en homme de cœur. Blairancourt est cadet de M. de Tresmes (*a*).

Cet homme a voyagé et a mesme fait des livres de ses voyages; mais il y a tant de choses inutiles que ce seroient trois gros volumes *in-folio* où il n'y auroit rien à apprendre [1]; c'est pourquoy on ne les a pas imprimez.

Il avoit espousé — (*b*), qui estoit une femme qui s'estoit mise à estudier. Bergeron, chanoine

1. Où il n'y a rien de plus notable que les meilleures hostelleries d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne.

a. René P., duc de Tresmes, mort 1er février 1670. — *b*. Le nom n'est pas rempli.

de je ne sçay où (*a*)(M. d'Espesses (*b*), dont il avoit esté precepteur, luy avoit fait donner cette prebende), fut celuy dont elle se servit pour s'instruire. Elle a fait, dit-on, un discours de l'Amour conjugale; mais on ne l'a point veû.

Bergeron demeura avec elle tout le reste de sa vie. Ce bonhomme aimoit fort les voyages; il tint Pirard deux ans à Blairancourt : de temps en temps, il le faisoit parler des mesmes choses, et marquoit ce qu'il luy disoit, pour voir s'il ne vacilloit point; car Pirard n'estoit qu'un brutal et un ivrogne. C'est ainsy que le bonhomme Bergeron a fait le livre des *Voyages de Pirard :* il prit tout ce soing-là parce que c'est la seule relation que nous ayons des Maldives. Ce bon vieillard n'y mit point son nom, non plus qu'à la premiere partie de Vincent Le Blanc (*c*), qu'il escrivit aussy tout de mesme, car les autres parties ne valent rien; et quelqu'un, après la mort de M. de Peresc, chez qui estoit ce manuscrit, y a adjousté le reste pour grossir le volume. Il y a encore un traitté des navigations de la façon de M. Bergeron, au bout de la *Conqueste des Canaries* par Petancourt (*d*).

a. Pierre Bergeron, né à Paris, mort en 1637. — *b*. Charles Faye sieur d'Espeisses, conseiller d'Etat, mort 5 mars 1638. — *c*. Marseillois, né vers 1553. — *d*. *Au lieu de :* Bethencourt.

Ce fut cette madame de Blairancourt qui bastit la maison de Blairancourt en Picardie (*a*). On dit qu'elle la fit quasy toute desfaire pour reparer un defaut, de peur qu'on ne dist que Madame de Blairancourt avoit fait une faute. Elle mourut sans enfans, et son mary ne s'est point remarié.

Il n'y a guères d'homme au monde plus avare : il a, dit-on, quatre-vingt mille livres de rente; cependant il est vestu comme un gueux. Il ne va plus qu'à cheval sur une selle à piquer (*b*) monté sur un gros roussin. A la campagne, pour tout manteau de pluye, il a un manteau doublé de panne, et de petites bottes de maroquin à pont-levis. Il mange sur un escabeau, et fait fort meschante chere. Il disoit une fois : « Ah! cela, c'estoit du temps que j'allois « en carrosse. » Croiriez-vous après cela que cet homme ne thezaurizast pas? non, il se laisse piller par ses gens; il doit mesme quelque chose. Un homme à qui il doit quelque rente luy alla demander trois années d'arrerages. « Eh! » luy dit-il, « Monsieur, ne me pressez « pas. Si vous scaviez ma necessité, vous auriez « pitié de moy. » Une fois qu'il fut payer au bureau de l'Hostel-Dieu je ne sçay quelle rente

a. Vers Coucy, gravée par Israël Sylvestre. — *b*. Selle de manége, qui sans doute dispensoit Blairancourt d'avoir une selle élégante.

dont il est chargé, il demanda en grace qu'on luy donnast un homme pour le faire passer gratis sur le pont, où l'on paye un double (*a*), et il fallut luy en donner un. A la verité, il entretient sa niepce de Tresmes (*b*) et son equipage à Blairancourt, à ses despens.

Il y a sept ou huict ans que Fremont, nepveu de d'Ablancourt, disna chez le mareschal de L'Hospital; cet homme y disnoit aussy : Fremont luy servit du saumon. Après disner, il faisoit mille caresses à ce garçon et disoit sans cesse : « Il m'a nourry, il m'a nourry. » Enfin Fremont luy demanda ce que cela vouloit dire : « C'est, » luy dit-il, « que vous m'avez donné « du saumon par où je l'aime. »

a. Nommé pour cela le *pont au Double*, derrière l'Hôtel-Dieu. — *b*. Anne-Magdelaine Potier, héritière de la terre de Blerancourt; morte sans alliance, 26 octobre 1705, à quatre-vingt-deux ans.





400. — AUTRES AVARES.

Un vieux garçon, connu à la Cour, nommé Voguet (*a*), avoit tant fait qu'il avoit obtenu un logement au-dessus de Mademoiselle, dans le chasteau des Tuilleries. Il n'avoit ny valet ny servante, couchoit dans un lict à l'indienne (*b*), comme les matelots. Le tonneau où il mettoit son vin luy servoit de table. Un cabarettier, tous les deux mois, remplissoit son tonneau, et tous les dimanches luy apportoit un potage avec une volaille dessus. Ce jour-là il mangeoit la soupe, et de la volaille il vivoit tout le reste de la sepmaine.

Chevalier (*c*), premier president de la Cour des Aydes, oncle de feu Madame de Maisons (*d*), et dont le president de Maisons d'aujourd'huy a tant eu de bien, sçachant qu'on alloit mettre les quarts d'escus à vingt solz, emprunta une grosse somme en quarts d'escus à seize solz, et la rendit quelques jours après à

a. *Ou* Vogué. — *b*. *Ou* hamac. — *c*. Nicolas Chevalier, premier président, en 1610. — *d*. Marie-Boulanc de Crèvecœur, femme de René de Longueil, marquis de Maisons ; morte 16 avril 1636.

vingt solz. Montmor (*a*), le riche, pere du maistre des Requestes, en fit autant à une de ses bonnes amies, et luy renvoya le mesme sac après en avoir osté ce qu'il y avoit de profit[1].

Il y a icy un advocat, banquier en cour de Rome, nommé Cousturier; c'est le plus grand

1. Boulanger (*b*), president des Enquestes (si je ne me trompe qu'on appelloit Boulanger *Paranturè*, car il disoit tousjours paranture, au lieu de *par aventure*), estoit un illustre avaricieux. Il disoit : « J'ay quatre-vingt mille « livres de rente ; je creveray, ou j'en auray cent. » Il en eut cent, et puis creva. Le frere de Sarrau le conseiller, qu'on appelloit de Boinet (*c*) du nom d'une terre, avoit voyagé en Egypte. On dit que voyant la peste s'augmenter fort au Caire où il estoit, il achepta une biere de bonne heure, de peur qu'elles ne fussent trop cheres. Quand sa premiere femme mourut, il mit à part le pareil du drap dont elle fut ensevelie, afin qu'on le prist pour luy, pour ne pas despareiller les autres; au mesme temps, il se vouloit jetter par les fenestres. Accordez cela. Sa premiere femme estoit propre, et luy n'estoit curieux qu'en linge sale. Quand il pouvoit s'empescher de prendre une chemise blanche, il disoit: « Bon! voylà un sou « espargné. » Il avoit un vieux chapeau qui battoit de l'aisle et qui avoit les bords une fois trop grands : pour les luy faire roigner il fallut envoyer crier devant chez luy : *Roignures de chapeau à vendre*. Aussytost il roigne le bord de son chapeau; mais quand il voulut appeller l'homme, il n'y estoit plus. Au reste c'estoit un bel esprit; il eut trois ans entiers un maistre pour luy montrer le trictrac, et n'en put jamais venir à bout.

a. Jean Habert, sieur de Montmor, trésorier de l'Extraordinaire. — *b*. Macé le Boulanger. — *c*. Jean Sarrau, sieur de Bonnet ou Boinet, en Gascogne; secrétaire du Roi, frère de Claude S., conseiller en 1635.

arabe du monde, mais il est habile et en reputation; de sorte que, quoyqu'il prenne bien plus que les autres, beaucoup de gens pourtant vont à luy. Il espousa sa servante, estant desjà fort riche; il disoit : « Je luy feray porter le « damas si je veux. » Presentement il a quatre cent mille escus de bien, et ne despense pas cinq cens livres tous les ans. Toute son ambition, c'est de vivre assez pour mourir riche de deux millions, et il n'a point d'enfans [1].

1. *Variante biffée :* Cousturier, avocat, banquier en cour de Rome, est un corsaire, mais parce qu'il a de la reputation, beaucoup de gens vont à luy; il ne despense pas trois doubles; il a un million de bien, et il n'a point d'enfans. Il dit qu'il veut avoir la gloire de laisser deux millions, et tous les ans il constitue vingt-cinq mille escus.

Autre commencement de phrase biffé : Un trezorier de France de Chalons, voyant que son beau-frere avoit esté guery d'une grande maladie par des ordonnances que le premier medecin avoit laissées quand le Roy y passa....





401. — MESDAMES DE BRETONVILLIERS.

(*Claude-Elisabeth Perrot, fille du président Perrot, mariée en* 1652 *à Benigne Le Ragois, sieur de Bretonvilliers, né vers* 1662, *président à la Chambre des Comptes de* 1657 *au* 5 *mai* 1671, *mort le* 15 *janvier* 1700.)

Un nommé Le Ragois (*a*), d'une honneste famille d'Orléans, se mit dans les affaires, fut secretaire du Conseil et fit une prodigieuse fortune ; c'est luy qui a basty cette belle maison à la pointe de l'isle Notre-Dame qui, après le Serrail, est le bastiment du monde le mieux situé. C'estoit un assez bon homme et assez charitable ; mais je ne croy pas qu'on puisse gaigner legitimement six cent mille livres de rente, comme on dit qu'il avoit. A la verité, je croy qu'il y avoit de meschant bien parmy cela ; d'ailleurs un secretaire du Conseil qui se mesle de partys est punissable.

Il avoit une belle femme (*b*) et qui a esté long-temps belle : elle l'a bien fait cocu aussy ; elle le battoit mesme quelquefois, et ne faisoit

a. Claude Le Ragois, secrétaire du Roi, mort en 1645 ; intéressé dans les fermes en 1631. — *b*. Marie Acarie, fille de Jean-Marie Acarie, sieur de La Porchere.

que criailler, elle qui n'avoit rien eu en mariage. Le jour de ses nopces, quoyqu'elle fust rousse, le gouverneur d'Orléans envoya prier qu'on la laissast venir à un bal qu'il donnoit à un prince estranger. Elle avoit le plus beau teint qu'on ayt jamais veû.

La Trousse (*a*), qui mourut en Catalogne, luy a bien cousté : elle estoit avare en diable. Un jour qu'on jouoit chez elle, quelqu'un donna une pistolle d'Espagne pour avoir des jettons. Elle la prit, et en mit une d'Italie en la place; il se trouva que la pistolle d'Espagne estoit fausse. Après la mort de son mary, elle estoit magnifique en habits plus que jamais. Elle alloit espouser Bournonville, qui a espousé Mademoiselle de La Vieuville ; mais elle mourut subitement.

Madame de Bretonvilliers, sa belle-fille, est fille de la presidente Perrot (*b*), c'estoit une fort belle personne. Les enfans l'ont gastée. Lambert le riche, maistre des Comptes, devint amoureux d'elle ; il la demanda au pere et s'obstina, luy qui a cent mille livres de rentes, à avoir vingt-cinq mille escus au lieu de cinquante mille livres. Depuis il continua de la

a. François Le Hardy, marquis de La Trousse. — *b*. Nicolas Lambert de Thorigny, maître, puis président des Comptes: fils de Jean Lambert, commis de Fieubet.

voir ; et le President, assez mal à propos, alla loger dans une de ses maisons dans l'Isle. Le Ragois, filz de Madame de Bretonvilliers, autre maistre des Comptes, s'en estoit espris à la campagne, il y avoit environ six mois, et l'ayant fait trouver bon à sa mere, il la demanda, quoyqu'il ne soit pas moins avare que l'autre[1]. On avertit Lambert que l'affaire s'avançoit. « Voire, » dit-il, « cela m'est *hoc* (*a*), « quand je voudray. » Cependant la parole se donne. Voylà Lambert enragé : il envoya offrir de donner cent mille escus par contrat de mariage, et de mettre pour cela des pierreries entre les mains du pere pour asseurance. Celuy qui fut (*b*) faire cette offre estoit un maistre des Comptes nommé Le Boulez ; il s'adressa aussy à la fille et luy dit : « Et vous, Mademoiselle, « après avoir tant de fois promis à M. Lambert « que vous n'en auriez jamais d'autre.... » Elle l'interrompit et dit que cela estoit faux. Le President s'eschauffa, et si l'autre n'eust filé doux il y eust eu du bruit. On se mocqua terriblement du pauvre Lambert, et toutes les dames de l'Isle luy envoyerent des bouquets de sauge. Il voulut parler de lettres et faire le Roque-

1. On a dit que Boulanger, fils de Boulanger *Paranture*, y vouloit aussy penser.

a. *C'est-à-dire :* cela est à ma portée. — *b*. Qui alla.

laure (*a*), cela redoubla la mocquerie. Depuis il espousa Mademoiselle de Verderonne (*b*), belle et sotte, mais bonne femme.

Presentement, Bretonvilliers, sans ce qu'il peut esperer encore, car le devot n'alliene point son fonds, a cinquante mille escus de rente; c'est une pauvre espece d'homme. Il fait des meubles magnifiques et au mesme temps il brusle de l'huisle, par espargne, dans la chambre de ses enfans.



402. — D'HOZIER.

(*Pierre d'Hozier, né à Salons en* 1592, *mort à Paris en* 1660.)

D'HOZIER est un pauvre gentilhomme de Provence, qui est l'homme du monde le plus né aux genéalogies. Pour l'esprouver un jour, Le Pailleur, comme il disnoit chez la mareschale de Temines : « Or çà, me diriez-vous bien la race « d'un M. de La Forest? Est-ce, » dit-il, « La « Forest Montgommery? La Forest ceci, La Fo- « rest cela? Il y en a tant en Normandie, tant en

a. *C'est-à-dire :* chercher à compromettre Mademoiselle Perrot. — *b*. Marie de L'Aubespine, fille de Charles de L'A., sieur de Verderonne, maître des Requêtes.

« Picardie. » Il luy en dit trente. « Non, c'est « vers Dreux. — Ah! c'est donc La Forest-« Fay? — Ouy. — Mais, c'est un hobereau de « cinq cens livres de rente. — Cela est vray. « — Mais il est de bonne maison, il vient d'un « chancellier, il a tant de sœurs, etc. » Des familles de Paris, il en sçait tout autant. Une sœur de la Mareschalle survint. « Il faut, » luy dit-il, « que vous vous nommiez Jeanne, « et vostre filz Henry[1]. » Et luy dit qui elle avoit espousé, et combien son mary avoit de freres et de sœurs[2].

Le feu Roy, qui estoit malin, quand il voyoit le carrosse de quelque nouveau venu, il appelloit d'Hozier qui a je ne sçay quelle charge pour les armoiries et les genéalogies[3]. Et luy monstrant ce carrosse, il luy disoit : « D'Ho-« zier, connois-tu ces armes-là? — Non, Sire. « — Mauvais signe pour cette noblesse, » disoit le Roy. Saint-Germain Beaupré avoit des fleurs de lys d'argent sans nombre, il a voulu

1. Ce ne sont pas les noms; je les ay oubliez.

2. Un certain marquis de La Capelle, parent du Marquis de Malause (luy avoit fait faire sa genéalogie), et la portoit tousjours avec luy, bien reliée in-4°. Il faisoit sans cesse tomber le discours sur cela, et à tout bout de champ tiroit son livre.

3. Il avoit une charge de nouvelle création. Il estoit genéalogiste du Roy, juge et surintendant des blazons et armes de France.

que ç'ayent esté des fleurs d'or; d'Hozier disoit : « Ce sont donc des fleurs de lys d'argent « doré ? » Il pria Boisrobert de changer un endroit d'une epistre où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

Et les plus apparens
Payoient d'Hozier pour estre mes parens.

Il vouloit qu'on mist *prioient;* mais *payoient* est tout autrement joly et est dans la vérité, car d'Hozier se fait bien payer.



403. 404. — MADEMOISELLE TANIER ET SA FILLE.

Mademoiselle Tanier estoit fille d'un juge de Saint-Lazare (*a*); elle estoit belle, mais de complexion si amoureuse[1], qu'elle fut desbauschée par un laquais de son pere dez l'âge de dix ans; le pere fut si sot que de poursuivre le laquais, qui fut pendu devant sa porte. Elle fut mariée à un petit homme, nommé Tanier, qui estoit advocat.

Cette femme fit galanterie avec feu M. l'ar-

1. *Variante biffée:* Mais de si bonne composition.

a. Apparemment juge d'armes de l'ordre de Saint-Lazare.

chevesque de Paris (*a*) et plusieurs autres : elle avoit une fille qui estoit fort jolie. Un jeune homme, filz d'un maistre des Requestes (*b*) nommé de Chaulne, mais l'un des cadets, s'avisa que cette fille ne seroit pas mal son fait, car la mere avoit amassé du bien; il se rend familier dans la maison. La mere avoit conservé son humeur friande; il luy faisoit des presens de friponneries (*c*), les menoit à la promenade, et donnoit tousjours à collation. Il fit si bien qu'il gaigna la fille, l'enleva et la mena en Hollande. Là, elle eut un garçon; elle devint grosse encore une fois, mais elle accoucha d'un monstre qui estoit demy-homme et demy-chien. On a cru que cela venoit de ce qu'elle avoit tousjours un petit chien dans son giron. Chaulne, quelque temps après, mourut de maladie. Elle revint, et va à Abbeville trouver le frere aisné de son mary, qui estoit intendant de la justice en Picardie (*d*). Il la receût fort bien, la logea chez un homme de ses amys et luy conseilla de ne se laisser voir à personne jusqu'à ce qu'on eust fait sa paix; mesme il donna ordre à son hoste d'empescher qu'on

a. Jean-François de Gondi, mort en 1654. — *b*. Jacques de Chaulnes, sieur d'Epinay, conseiller au Parlement en 1596, maître des Requêtes en 1608. — *c*. Dragées, friandises. — *d*. Jacques de Chaulnes, maître des Requêtes, en 1637.

ne la vist. Elle n'y fut pas pourtant long-temps qu'un gentilhomme nommé La Bretonniere, chambellan de M. d'Orléans, et nepveu de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, sçeût qu'une belle et riche veuve estoit logée chez un tel, à Abbeville. Cet homme estoit de sa connoissance; il y va et le gaigne. Elle tesmoigna qu'elle craignoit fort que l'Intendant ne le sceûst. La Bretonniere luy offre la faveur de son oncle, le gouverneur de Hesdin, luy fait accroire que cet oncle est tout-puissant et qu'il la remettra bien avec sa mere; après il la persuada de se retirer à Hesdin, qu'on luy envoyeroit un carrosse à six chevaux, et des femmes pour la servir. Elle se laisse conduire à Hesdin où, peu de temps après, elle se resout à espouser le cavalier, pourveû qu'il ayt le consentement de M. et de Mademoiselle Tanier. Il vient à Paris et s'adresse à une de ses amies, nommée Madame de Montblin, qui estoit de la connoissance de la Tanier. Cette dame fait la proposition. La Tanier monte sur ses grands chevaux, dit qu'il y avoit plus de quatre maistres des Requestes après elle pour avoir sa fille, etc. La Bretonniere va luy-mesme pour luy parler. Elle le rejetta, et après luy avoir dit cent rebuffades, tout d'un coup en adoucissant sa voix, elle luy demande si sa fille estoit tousjours belle. « La plus belle du

« monde, Madame, » respondit-il. — « Ah !
« Monsieur, » reprit-elle, « si ma fille n'estoit
« pas si belle, elle ne seroit pas si malheureuse :
« sa beauté est cause de tous ses maux. » Le gentilhomme s'en retourna, et il fit si bien qu'il espousa la demoiselle, quoyqu'il n'eust point apporté de consentement. Il vint après avec sa femme à Paris, où il employa tout le monde pour gaigner la mere, car le pere estoit tousjours de l'avis de sa femme. Mademoiselle l'en pria par plusieurs fois, cela ne servit de rien. On dit qu'une fois en leur parlant, elle s'adressoit, comme de raison, au mary; luy, qui estoit le meilleur petit homme du monde, ne s'eschauffoit pas autrement; mais sa femme luy disoit par derriere : « Mettez-vous donc en colere,
« de par le diable ! » Enfin on plaida pour rompre le premier mariage. Chaulne le pere, par interest, vouloit que la sentence rendue par contumace contre feu son filz subsistast. La chose réussit comme il le souhaittoit; le mariage fut cassé; mais l'amende ne fut point appliquée au pere ny à la mere de la fille, parce que, comme j'ay dit, cette mere avoit receû des presens de ce jeune homme; mais on l'appliqua à l'enfant pour ses alimens. Ne voilà-t-il pas d'honnestes gens de faire declarer leur fille garce ? L'affaire avec le temps s'accommoda avec La Bretonniere.



405. — MADAME DE QUERVER.



C'EST la femme d'un Breton, homme d'affaires qui estoit receveur general de Paris. Il n'y en a guères une plus laide, une plus sotte ny une plus folle. J'ay veû qu'elle pretendoit en galanterie, et on luy faisoit accroire tout ce qu'on vouloit. Au bal, quand elle dansoit, les jeunes gens crioient tout haut : « Regardez le plancher, regardez le « plancher. » Elle n'entendoit point cela. Il y avoit chez elle la plus grande liberté du monde; on y mangeoit, on y beuvoit, on y jouoit; il y en a mesme qui luy ont volé tantost sa bourse, tantost sa pelote d'argent (*a*), tantost une boiste à poudre, et jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ayt si souvent plié la toilette.

Bachaumont estoit son voisin; c'estoit un de ceux qui s'en divertissoient le plus. Un jour, comme luy et quelques autres entroient chez elle, le filz du greffier Guyet, qui estoit un idiot[1], avec qui la Querver concubinoit, se sauva viste dans le dessus d'une remise de carrosse, où les poules s'alloient jucher. Elle l'y avoit fait met-

1. Il devint fou après et fut amoureux de la Reyne.

a. Bourse ou serre-monnoie.

tre. Ces pestes sçavoient qu'il y estoit, et en causant avec cette femme, qui les estoit venu recevoir : « Qu'est-ce que nous voyons là? » dit Bachaumont. — « Ce sont des poules, » dit-elle. — « Des poules? » reprit Bachaumont, « il faut voir. » Et, en disant cela, il prend une pierre assez grosse, et en donne sur le dos du ruffien, qui fut contraint de descendre plus viste qu'il n'estoit monté.

L'esté suivant, Bachaumont et d'autres la jouerent bien. Un lieutenant aux Gardes, nommé Roque, qui est un garçon bien fait, se mit dans la teste d'avoir une bonne fortune, et en vouloit avoir une à quelque prix que ce fust; il cajolla plusieurs femmes inutilement; enfin, desesperé, il s'attaqua à une mademoiselle Alain, dont nous avons desjà parlé ailleurs. Le chevalier Guillon (*a*) en avoit desjà eu tout ce qu'il avoit voulu ; cependant nostre lieutenant y trouvoit de la resistance, et il conclut qu'il falloit un cadeau pour l'emporter. Il eut pourtant honte qu'on sceûst que c'estoit pour la femme d'un huissier, et il fit trouver bon à la demoiselle qu'il fist semblant de donner ce cadeau à Madame de Querver, sa voisine. Mais, parce qu'il ne vouloit pas qu'il luy en coustast beaucoup, il engagea le Prefet, filz de don Ta-

a. Antoine de Guillon, sieur de Malemousse, lieutenant aux Gardes.

dée (*a*) qui estoit mort depuis un an à Paris[1], où il estoit venu avec les cardinaux Barberins, ses freres, à donner collation aux dames du quartier Saint-André, et qu'elles se trouveroient chez une madame de Querver, et que luy donneroit des violons aux Tuilleries. Ce jeune estranger fut ravy d'estre introduit chez des dames. La Querver convie donc les dames, et entre autres une madame de Bragelonne, femme de cet homme de bien de Bragelonne, qui a tant volé dans l'intendance de la generalité d'Orléans, et qui pourtant menagea si mal son faict qu'il fut contraint d'aller en Amerique, où il pensa estre mangé par les sauvages. Nous en parlerons ailleurs (*b*). Cette madame de Bragelonne, faisant la prude, dit qu'elle n'y iroit point si cette mademoiselle Alain y alloit, que c'estoit une personne trop descriée. Quand Mademoiselle Alain entra, cette estourdie de madame Querver luy alla dire tout cruement ce que Madame de Bragelonne avoit dit. La Alain se retira, en riant, car elle sçavoit bien pour

1. Quand D. Tadée mourut icy, on le monstra sur sur son lict de parade. Le peuple disoit : « Allons voir « le prince *Perfat*. — Voire ! » disoient les plus habiles, « c'est le prince *Profez*. »

a. Taddeo Barberini, prince de Palestrine, préfet de Rome, mort 24 novembre 1647. — *b*. Sans doute dans les *Memoires de la Regence*.

qui la feste se faisoit, et que si elle vouloit, il n'y auroit point de violons. Madame de Bragelonne voyant que l'autre s'estoit retirée, se resout à partir. Roque arrive qui, ne trouvant point sa demoiselle, fait beau bruit et va la chercher. Elle revint; mais, de peur de rompre la partie, elle se tint dehors et n'entra pas dans la chambre. Cette madame de Bragelonne, qui faisoit tant la sucrée, n'avoit pas meilleure reputation qu'une autre, et elle estoit séparée d'avec son mary. Il ne la put souffrir que huict jours, parce, disoit-il, que dez la seconde fois qu'il l'avoit veûe, il en avoit eu toutes choses.

Or, pendant qu'on attendoit le Prefet, Bachaumont mit en deliberation quelle qualité on luy donneroit, si on le traitteroit d'Altesse ou d'Excellence, et conclut, puisqu'il estoit petit-nepveu de Pape, que Madame de Querver l'appelleroit *Votre demy-Sainteté*. Elle n'y manqua pas; mais il ne l'entendit point: elle auroit continué, si quelqu'un ne luy eust dit qu'on se mocquoit d'elle. On monte en carrosse; les dames se presserent pour estre de celuy de *Sa demy-Sainteté ;* Roque et sa galande se mirent tout seuls dans un autre. Les coquettes croyoient qu'il y avoit à Saint-Cloud, où ils allerent, une collation magnifique ; mais elles furent bien attrapées, quand elles virent qu'il n'y avoit rien de preparé. Roque parle au Prefet

et en tire vingt pistolles. Il leur fit une miserable collation qui ne cousta que six pistolles, et des quatorze autres il paya les viollons qu'il leur donna au retour, aux Tuilleries. On sçavoit qu'il y devoit avoir des viollons ; il s'y trouva une quantité horrible de gens. M. de Candalle et quelques autres, qui alors faisoient assez d'insolences, leur semblant que c'estoit une chose ridicule qu'on donnast les viollons à la Querver, dirent que par desbausche il la falloit faire passer par les piques ; mais on dit qu'au lieu d'elle ils prirent une autre femme qui ne s'en est pas vantée.

Le mary Querver avoit aussi quelque chose de desmonté ; il estoit curieux en livres, jusqu'à en faire venir d'Espagne et d'Angleterre, luy qui ne sçavoit pas lire, ou du moins qui ne lisoit jamais. Le mareschal de La Meilleraye, dans sa surintendance, l'incommoda fort, car il ne luy voulut pas faire la remise qu'il fit aux autres receveurs generaux, à cause peut-estre qu'il pouvoit plus aisément recevoir que ceux des provinces. La Querver luy fut parler ; il luy dit qu'elle presentast requeste au Parlement. On commit un homme pour faire la charge de Querver. Or, Astrie, qui fait l'homme de qualité[1],

1. Et qui se dit filz d'un seigneur portugais qui suivit la fortune de Dom Antoine, pretendu roy de Portugal, que nous avons veû icy.

estoit créancier de Querver de plus d'un million. Cet homme, de peur des violences, avoit eu jusques là une espece de garnison chez luy. On fit ce couplet :

Astri, pourquoy dans ta maison,
Pour garder trois pucelles
Qui ne sont point belles,
Tiens-tu garnison?
Lasche un peu tes filles,
Ton amy Querver,
Des soldats et des drilles
Les met à couvert,
Dessous son bonnet vert.

Depuis, tous ces gens-là ont remonté sur leur beste.





406. — DULOT.

DULOT estoit un prestre de Normandie qui estant precepteur de l'abbé de Tillieres [1], au lieu de dire: *Dominus vobiscum*, dit: « L'àbbé de Tillieres, « vous estes un sot. » On s'aperceût par là qu'il devenoit fou. Ce fut en partie l'amour qui luy fit tourner la cervelle: il aimoit certaine femme appellée Madeleine Quipel; et quand une fois il se fut mis à extravaguer, lorsque la lune estoit au plein il disoit que Madame Quipel estoit dedans. Cette femme avoit un filz; il se mit dans la teste que c'estoit un prophete et qu'il estoit son precurseur; d'autres fois il l'appelloit le roy Romain, et se disoit precurseur du roy Romain. Dans cette fantaisie, il va à Rome: il partit d'icy à pié avec cinq solz, et en revint avec dix. Il disoit qu'il estoit cardinal noir, et ne voulut pas aller à Rome, à quelques années de là, avec l'abbé de Retz à qui il estoit, « parce que, » disoit-il « je ferois tort à mon

1. Tillieres, beau-frere du mareschal de Bassompierre (*a*).

a. Tannegny le Veneur, depuis comte de Tillieres, marié à Catherine de Bassompierre.

« maistre; car, comme cardinal noir, il fau-
« droit que je passasse devant luy. » Il avoit sceû quelque chose et avoit l'esprit vif; il faisoit des bouts-rimez, dont il est l'inventeur, avec une facilité admirable. Sa methode estoit de se mettre un sujet dans l'esprit et d'y faire venir ses rimes du mieux qu'il pouvoit, et certainement c'est le plus court chemin. Il faisoit aussy d'autres vers assez plaisans, tesmoing le cantique de l'Epiphanie (*a*) qu'il chantoit sur je ne sçay quel air; il y avoit plus de trois cens vers. En je ne sçay quelle piece au Pape, il luy disoit:

Jusqu'où s'estend votre empire bougrin.

Il estoit un peu b — luy-mesme. De tous les gens de l'abbé de Retz il n'y avoit qu'un laquais assez beau garçon de qui il souffroit toute chose ; il se defendoit de tout le reste. Une fois il entra dans le cabinet en colere : « Comment! Monsieur, » dit-il, « vos coquins de
« laquais sont assez insolens pour me battre en
« ma presence? » Il avoit d'assez longs intervalles, et il alloit chanter messe à des villages où l'on ne le connoissoit pas. Il employoit tout son argent en vin et en gourgandines, car assez de gens luy donnoient. Il demandoit au Cours, et

a. Ne semble pas avoir été retrouvé.

mettoit un certain domino noir à languettes et une soutanelle de mesme que l'abbé de Retz luy avoit fait faire; mais il ne portoit jamais cet habit-là par la ville; il se le mettoit au Cours et dans les maisons; avec cela tousjours des bottes troussées, mais point d'esperons. Il souffroit des croquignoles pour un sou piece; mais quelquesfois il estoit furieux. Un jour il battit à coups de baston le Marquis de Fosseuse. et puis disoit : « Je me vanteray à cette heure « d'avoir donné des coups de baston à l'aisné « de la maison de Montmorency[1]. »

Ce qu'il y avoit de plus plaisant à luy, c'est qu'il changeoit souvent de folie : il fut longtemps à croire qu'il seroit pendu; cette folie venoit d'une autre. Il estoit persuadé que tout ce qui estoit en vers devoit arriver; on enterra une pierre sur laquelle on avoit gravé en vers qu'il seroit pendu : on la tira de terre devant luy; il lut cela, il ne doutoit plus qu'il ne dust mourir à une potence. Dans cette imagination, tous les bouts-rimez qu'il faisoit, il y trouvoit tousjours qu'il seroit pendu. Il avoit une grande affliction quand on luy disoit que le Pere Bernard l'assisteroit à la potence, il le haïssoit naturellement; une fois il dit : « J'ayme mieux

1. Fosseuse pretend l'estre (*a*).

a. Et l'etoit en effet.

« n'estre point pendu. » Le feu archevesque (*a*) s'en divertissoit aussy quelquefois. Un jour ce fou l'embarrassa bien ; car, comme on luy eut dit ou fait quelque chose qui ne luy plaisoit pas, c'estoit l'heure de disner, il dit tout haut : « Si vous ne me traittez mieux, je vous empes« cheray de manger, car je changeray tout ce « pain-là en autant de corps de Nostre-Sei« gneur. » Il le fallut appaiser tout doucement. Il quitta le Coadjuteur pour Monsieur de Metz (*b*), et quelque temps après, il mourut d'un petit coup d'espée à la teste que luy donna un soldat en luy voulant oster quelque sou.

a. Jean-François de Gondi, premier archevêque de P. — *b*. Henry de Bourbon, évêque de Metz jusqu'en 1662, puis duc de Verneuil.





407. — M. ET MADAME D'ESTRADE.

Godefroy, comte d'Estrade, né vers 1667, *successivement maréchal de camp, gouverneur de Dunkerque, maire perpétuel de Bordeaux, lieutenant général en Guyenne; maréchal de France en* 1675; *mort* 26 *février* 1686.)

Monsieur d'Estrade, que nous voyons aujourd'huy en passe de mareschal de France, est fils d'un gentilhomme d'Agenois *dubiæ nobilitatis* et assez mal à son aise, qui a esté gouverneur de M. le Comte de Moret (*a*), de MM. de Vendosme et enfin de MM. de Nemours. M. d'Estrade luy-mesme a esté escuyer de l'un de MM. de Vendosme. C'est un grand homme, froid, mais bien fait de sa personne. Il n'y a guères d'homme qui ayt une valeur plus froide; il a fait plusieurs beaux combats. On dit qu'un jour il se battit contre un certain brave, qui se mit sur le bord d'un petit fossé et dit à Estrade: « Je ne passeray pas ce fossé. — Et moy, » respondit Estrade, en faisant une raye derrière soy avec son espée, « je ne passeray pas cette raye. » Ils se battent; Estrade le tue.

Tout froid qu'il estoit, il ne laissa pas de de-

a. En 1620.

venir amoureux de la cadette de Madame d'Harambure. Cette fille (*a*) estoit plus aimable que belle : elle jouoit du luth, chantoit agréablement et avoit l'esprit si accort que tout le monde l'aimoit; on l'appelloit Angelique. J'ay ouy dire à Madame de Montauzier que, l'ayant rencontrée aux nopces de la presidente de La Barre[1] (*b*), elle se divertit admirablement bien avec elle, et qu'elle n'a jamais veû une personne qui gagnast plus le cœur aux gens. Durant cette passion, Estrade fut obligé d'aller en Hollande, où il avoit une compagnie dans le regiment d'un des parens de la mere (*c*); il rencontra un gentilhomme avec deux valets à cheval, qui avoient des arquebuses. Ce gentilhomme l'accoste et luy dit : « J'ay eu avis qu'il y a « des voleurs sur le chemin ; mais je suis obligé « de me rendre à Rouen un certain jour pour « une affaire, car il y a un desdit de mille « escus. Je me suis accompagné de deux valets; « si vous voulez, nous irons ensemble une lieue

1. Madame d'Aiguillon y estoit allée comme parente, et y avoit mené Mademoiselle de Rambouillet; Angelique estoit parente du marié.

a. Angélique Tallemant, sœur légitime de Madame d'Harambure. — *b*. Marie Barin, fille de Jacques B., sieur de La Galissoniere, mariée à Jean de La Barre, président aux Enquêtes; puis à Pierre Arnauld. — *c*. *C'est-à-dire :* De sa mère, Mademoiselle de Secondat.

« durant. S'ils y sont, ce doit estre assez près « d'icy. » Estrade couroit la poste avec un valet de chambre; il va avec le gentilhomme. A une demy-lieue de là, ils trouvent les voleurs au nombre de huict; ils demandent la bourse à Estrade; il leur respond qu'il ne la donne point comme cela. Eux, le voyant si resolu, levent leurs casaques et luy monstrent qu'ils estoient armez. « Bien, » leur dit-il, « vous estes « de bonnes gens de m'en avoir averty; je feray « tirer à la teste. » En parlant, il luy vint dans l'esprit que ces galans hommes pourroient bien avoir volé le messager qui portoit ses hardes, et pris le portrait d'Angelique qu'il avoit mis dans une malle; il le leur demande; ils luy disent qu'ils ont ce portrait. Il leur donna quelque chose pour le r'avoir, et eux se retirerent sans l'attaquer. Si cette fille ne fust point morte si tost, je ne sçay ce qui en fust arrivé. Comme parent d'Harambure, il estoit fort familier chez le pere (*a*), et la fille et luy s'appelloient mari et femme. On dit qu'il n'a pas ry depuis la mort de cette pauvre Angelique; il s'en souvient encore avec plaisir, et on dit qu'il n'a espousé sa femme (*b*) qu'à cause qu'elle en avoit quelque air.

a. Tallemant le trésorier de Navarre. — *b*. Le 2 avril 1637. Marie de Lallier, fille de Jacques sieur du Pin, et de Marguerite de Burtio de La Tour.

Sa femme est fille de cette madame du Pin dont M. des Yvetaux estoit amoureux. Du vivant des son premier mary, Pontac de Montplaisir, de Bordeaux, autre melancolique, devint amoureux de cette femme, et quatre ans durant n'en bougeoit soir et matin; il passoit pour amy du mary; après il l'espousa (*a*) et luy fit changer de religion et à sa fille, aujourd'huy madame d'Estrade. Le pere (*b*) avoit inclination pour cette femme et pour sa famille; il obligea son filz à espouser Mademoiselle du Pin, qui n'estoit nullement jolie. Elle se raccommoda depuis, les enfans la descharbonnerent un peu; elle dansoit fort bien; quand elle veut se bien mettre, elle n'est point desagréable[1]. Elle a de l'esprit, mais c'est un esprit particulier[2]. A tout prendre, c'est une personne raisonnable. Il l'aime fort, et on luy fait la guerre de ce qu'il revient de ville exprès pour la voir.

Il fut employé par le feu Cardinal en quelques negociations avec le feu Prince d'Orange

1. Mais elle est horriblement paresseuse et malpropre; elle s'habille quasy entierement sur son lict.

2. Elle changea estrangement à son premier voyage de Gascogne; car elle devint resveuse, au lieu qu'avant cela elle dansoit et rioit comme une autre.

a. En septembre 1633. (Voy. *Lettres de Balzac*, du 20 sept., liv. V, p. 345, édit. de 1657). — *b*. De M. d'Estrades.

le pere, qui avoit grande confiance en luy ; ce fut le commencement de sa fortune, car, ce parent qu'il avoit estant mort, le Prince d'Orange luy envoya les provisions du regiment toutes musquées (*a*).

Le cardinal Mazarin prit deux capitaines des Gardes ; Estrade en fut un, et Noailles l'autre : en suitte il fut gouverneur de Donkerque par commission, et heureusement pour luy le mareschal de Ranzau mourut (*b*), comme on luy avoit promis de le retablir dans Donkerque. En sa consideration, on donna à son frere (*c*) l'evesché de Condom, qui vaut quarante mille livres de rente et, à demeurer sur les lieux, plus de cent.

Estrade est sans doute homme d'honneur et homme de service ; pour moy je trouve qu'il est un peu trop taciturne; il fait trop le reservé. Il y a aussy de la vanité en son fait; car il y a trois ou quatre ans qu'il dit à un homme d'honneur de qui je le tiens, en parlant des voyages qu'il faisoit en Gascogne : « Il faut bien que j'aille voir ma « bonne femme de mere, et que j'aye quelque « complaisance pour elle, car voylà qu'elle me « vient de donner encore deux cent mille li« vres. » Ce monsieur le taciturne eust bien

a. *C'est-à-dire:* sans frais ni sollicitations. (*Furetiere*). — *b*. Le 4 septembre 1650. — *c*. Jean d'Estrades, mort en 1685.

fait de se taire cette fois-là : sa mere est de Montesquiou (*a*), bien demoiselle, mais pauvre, et il se mocque des gens de faire ces contes-là.

Estrade estoit amy de Flamarens (*b*), qui fut tué au combat de la porte Saint-Antoine. Flamarens avoit espousé une fille du grand prevost de La Trousse; il luy prit une certaine tendresse pour la femme de son amy, qui s'augmenta à tel point qu'il ne pouvoit demeurer en Gascogne quand elle estoit à Paris, ny à Paris quand elle estoit en Gascogne; il estoit soir et matin avec elle: si elle prenoit une medecine, c'estoit Flamarens qui la luy donnoit: s'il venoit quelqu'un qui ne luy plust pas voir Madame, il se mettoit dans un coing à resver: il grondoit les gens de Madame d'Estrade, et en estoit haï comme la peste. Quand Madame de Pontac mourut, elle (*c*) se retira chez Flamarens; il est vray que par hazard sa femme estoit venue à Paris. C'est (*d*) une bonne innocente; elle regrettoit sa mere comme on fait dans les romans, et crioit à tue-teste. On l'avertit que le monde murmuroit de l'attachement de Flamarens; elle respondit que sa conscience ne luy reprochoit rien, et qu'elle ne

a. Ou plutôt: Montesquieu. — *b.* Antoine Agesilan de Grossoles, marquis de Flamarens. — *c.* Madame d'Estrades. — *d.* Madame d'Estrades.

se tourmentoit point du reste. Il (*a*) la conduisit, quand elle fut à Donkerque, d'où elle revint bientost, à cause qu'on craignoit un siége. Elle y alloit, disoit-on, fort mal volontiers, et, pour luy (*b*), il estoit comme au desespoir. Je l'ay veû monstrer des vers d'amour de sa façon à M. Chapelain. Le mary n'a jamais tesmoigné aucun soupçon; à la verité il estoit quasy tousjours absent. Quand Donkerque fut repris par les ennemys (*c*), elle disoit que jamais personne n'avoit perdu plus gayement cent mille livres de rente; car elle croyoit son mary en peril, et n'estoit pas faschée qu'il en fust dehors.

a. Flamarens. — *b*. Flamarens. — *c*. Le 16 septembre 1652.





408. — LA RENOULLIERE.

(*Simon de Franceschy, sieur de La Renoulliere, puis de Villerey, marié à Anne de Turin en fevrier* 1640.)

MADAME de Turin (*a*), veuve d'un maistre des Requestes, avoit deux filles: l'aisnée estoit bossue et boitteuse, mais elle avoit le visage assez beau et beaucoup d'esprit, avec une fort grande douceur. La cadette (*b*) estoit une brune bien faitte, mais qui n'avoit que cela. La mere recevoit les honnestes gens chez elle; mais on n'y veilloit point passé dix heures; quelquefois, par une grande grace, elle accordoit une demy-heure par-dessus. Il ne sçauroit aller beaucoup de gens dans une maison qu'il n'y en ayt de verreux; La Renoulliere, un pauvre cadet de Vendosmois, s'y glissa dans la foule. Il n'estoit pas mal fait, mais ce n'estoit pas trop un honneste homme (*c*). Son plus grand talent estoit de sçavoir tous les petits jeux dont on a jamais ouy parler, d'en inventer mesme sur-le-champ et de les jouer admirablement bien. Je ne sçay

a. Marie de Berulle, femme de François de Turin, baron de Villeray, conseiller au Parlement. — *b*. Anne de Turin. — *c*. Un homme trop comme il faut.

si ce fut par ce charme qu'il gaigna la plus jeune de ces filles, ou si ce fut par son train, car il avoit un gentilhomme, mais elle s'en esprit terriblement. Ce gentilhomme, à la verité, ne luy coustoit guères a entretenir, car ils estoient d'accord entre eux que quand l'un d'eux disneroit, il ne souperoit point, et que quand il souperoit, il ne disneroit pas le lendemain; ils logeoient dans une auberge où l'on payoit par repas; ainsy ils ne despensoient pas plus tous deux pour la nourriture qu'auroit fait un seul.

L'inclination de la fille ne se put cacher longtemps. La mere donne congé à La Renoulliere, qui pour cela ne se rebutta point; et pour faire voir à sa maistresse qu'il ne prenoit point de divertissemens, et qu'il ne vouloit d'autre plaisir que celuy de la voir, il s'avisa de sonner du cor toute la journée et une bonne partie de la nuict. Enfin, las de cela et pour espargner ses poumons, il menoit son valet sur le rempart, c'estoit au Marais, et luy apprit à sonner assez bien pour pouvoir sonner pour luy. Après, il loua un grenier vis-à-vis de celuy de Madame de Turin, où il se tenoit des journées entieres pour voir si la demoiselle ne trouveroit point le temps de monter à son grenier, pour se voir et se faire des signes. Cela dura six ans pour le moins. Enfin, pour se voir plus à leur aise, mais sans se parler, il gaigna

un M. Tamponnet (car tout le monde avoit pitié de ces pauvres amans), dont la maison n'estoit separée de celle de Madame de Turin que d'un mur de closture. Là, il entassoit du fumier contre la muraille, pour voir sa maistresse à la fenestre. Elle, de son costé, tenoit le contrevent, de façon que sa mere ne la pouvoit voir d'un cabinet qui donnoit sur cette fenestre : pour plus grande seûreté, elle y alloit souvent quand on disnoit, et faisoit semblant de n'avoir point d'appetit ou de se trouver mal, et luy, il luy envoyoit assez souvent une perdrix toute cuite dans un pain dont on avoit osté la mie ; cela n'estoit pas difficile, car le domestique estoit tout attendry de leurs souffrances. La fille aisnée, qui estoit une fille fort raisonnable, après y avoir perdu son latin, pria plusieurs personnes de parler à sa sœur. Mademoiselle de Scudery luy parla à sa priere et luy remonstra qu'elle n'avoit pas assez de bien pour deux, etc. La pauvre amante luy dit tant de choses de sa passion qu'elle luy fit venir les larmes aux yeux ; enfin la mere mesme, voyant qu'il n'y avoit point de remede, la laissa en Forest, chez une grand mere où elle fit exprès un voyage, afin que La Renoullière l'espousast sans son consentement. Là, un prestre ayant refusé de les espouser, ils prirent acte, etc.

Quelques années après, le pauvre La Renoulliere mourut subitement, comme il jouoit au billard, et en disant : « Je m'en vais faire « un beau coup, » il tomba mort. Elle fut surprise estrangement au cry qu'on fit, car elle estoit dans la chambre voisine, et qui pis est, grosse. Ce La Renoulliere avoit eu le malheur de tuer son oncle en duel; il est vray que l'autre l'ayant rencontré, l'y avoit forcé; c'estoit pour une querelle de famille. On dit que ce bel exploit estoit son epoque, et qu'il disoit tousjours : « Ce fut vers le temps que je tuay mon « oncle. »

Sa femme, dans la grande affliction qu'elle eut, s'accoustuma à prier Dieu cinq heures par jour. Sa sœur estant morte, elle vint à Paris. Son confesseur, avant le bout de l'an, luy conseilla de se remarier; pensez qu'elle en estoit pressée. Elle pensa espouser Guepean, garçon peu accommodé; cela se rompit. Saint-Mars (*a*), parent des Chabots, la rechercha; Monsieur le Prince le reconnut pour son parent, et fit la demande. La voilà mariée. Deux mois après il fallut que le mary allast en Flandres, car il avoit traitté de la charge de premier gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince avec le chevalier de Riviere. Je ne

a. Alexandre de Pié-de-Fer, marquis de Saint-Mard.

sçay depuis ce temps-là si elle a suivy, ou si le confesseur a trouvé quelque autre remede.



409. — MONTCHAL.

(Jean-Pierre de Montchal, sieur de La Grange, marié à Françoise d'Alesso; mort en 1653.)

MONTCHAL est frere de ce Montchal (*a*) qui estoit suffragant de M. le cardinal de La Valette dans l'archevesché de Toulouse; je pense qu'il avoit esté son precepteur, et après la mort de ce cardinal, il fut fait archevesque de Toulouse. Nous parlerons de luy dans les *Memoires de la Regence*. Ce prelat trouva moyen de faire son cadet conseiller au Grand conseil; avec cette charge, il espousa Mademoiselle Dalesso, sœur d'un conseiller au Parlement (*b*); puis il se fit maistre des Requestes. Son frere estant devenu archevesque, luy donnoit beaucoup tous les ans. Au bout de quelques années de mariage, sa femme meurt sans enfans et, gaignée par des cagots de moines qui haïssoient l'archevesque de Toulouse, elle luy fit tout du pis qu'elle put

a. Charles de M., archevêque de T. en 1627, mort en août 1651; auteur de *Mémoires*. — *b*. François d'Alesso, conseiller en 1638; mort en 1653.

dans son testament. Il se remaria, durant le blocus de Paris, avec la fille de feu du Pré (*a*), maistre des Requestes, et en eut quarante mille escus, quoyqu'on dist qu'il devoit une bonne partie de sa charge : mais je pense qu'on considera son frere, qui alors estoit le premier homme du Clergé ; d'ailleurs il n'estoit pas mal fait de sa personne.

Comme s'il n'eust esté prédestiné à n'espouser que des devotes, la seconde estoit encore pis que la premiere. De la maison de sa mere elle en avoit fait une espece de convent ; elle n'appelloit ses servantes que sœur Marie, sœur Jeanne, etc. La cloche sonnoit aussy souvent que dans un monastere, et l'on y avoit mesme ses heures de recréation [1] ; avec cela elle communioit quatre fois la sepmaine. Durant ses accordailles, quoyque Montchal se fust mis à genoux devant elle pour la prier de mettre un ruban de couleur, il n'en put jamais venir à bout. Par grande debausche, elle mit un ruban noir à ses moustaches (*b*). Elle soustenoit que

1. Un M. Robert, homme accommodé, en avoit fait de mesme et encore pis ; car, outre tout cela, ses enfans et ses valets tout mangeoit à une mesme table, et chascun avoit sa portion congrue.

a. Elisabeth du Pré, fille de Barthelemy du P., maître des Requêtes en 1631. — *b*. Mèches pendantes de cheveux.

celles qui avoient des boucles, des mouches et de la poudre, estoient damnées. M. de Toulouse fit la nopce, et ces devots gasterent en un jour plus de vivres qu'il n'en falloit pour faire subsister dix pauvres familles durant le siége. Quand il fallut se coucher, il y eut bien des ceremonies. On eut grand soing de cacher le marié, car si elle l'eust veû, elle n'eust jamais permis qu'on eust desfait une espingle de sa coiffure : il estoit sur une chaise de paille derrière un des battans de la cheminée, car c'estoit une cheminée qui se fermoit l'esté. On parla de la mettre au lict. « Maman, » dit-elle, « il faut que je prie Dieu, et dedans la chapelle; « je suis en trop grand peril pour y manquer. » Notez que c'estoit une fille de vingt ans. Pour aller à cette chapelle, il falloit passer pardevant la cachette du marié; les femmes le couvrirent. Elle pria Dieu longuement; luy cependant se deshabilla dans la ruelle du lict. Quand elle fut revenue : « Ma fille, couchez-vous donc. — « Maman, j'ay trop froid aux piez. » Elle se chauffe tout à son aise. Les femmes, lasses de toutes ses grimaces, luy demanderent si elle ne se vouloit jamais coucher. « J'ay encore froid, » dit-elle. Enfin, quand Dieu voulut, on la mit au lict. Elle n'y est pas plus tost que voylà le marié qui s'y met aussy. La pucelle fait un cry et se jette dans la place et luy après. La mere

parla des grosses dens, et la fit remettre au lict. Cette farouche fut grosse au bout de trois sepmaines.

Le mary, qui s'estoit desjà mal trouvé des moines, tascha de l'en desbarrasser : elle eut quelque peine à se conserver son grand directeur de conscience. Depuis il trouva moyen de faire mettre ce moine en prison, car il gastoit la mere et la fille : elle en jetta feu et flamme, mais il fallut s'appaiser enfin.



410. — MADAME DE MARANSIN.

(Elisabeth de Couvert-Sottevast, mariée à Henry de Chivray comte de Maransin.)

Un gentilhomme de Normandie, nommé Sotteval (*a*), de la maison de Couvert, estoit riche, mais mauvais mesnager. Sa femme se fit separer de biens, et elle-mesme despensa plus de cent mille livres à plaider pour un meschant ruisseau qu'un voisin avoit destourné de quatre pas, et, qui pis est, elle fit battre contre ce gentilhomme et un de ses amys deux filz qu'elle

a. Guillaume de Convert, sieur de Sottevast, marié à Elisabeth de Saint-Simon-Courtaumer, fille d'Arthur de S. S. sieur de Sainte-Mere-Eglise.

avoit qui estoient ses seuls enfans. Ils en sortirent assez bien.

A propos de ces deux enfans, on conte une chose assez estrange. En faisant un plan (*a*), elle dit : « Voylà un arbre pour mon aisné et « un autre pour mon cadet. » C'estoient deux petits enfans. L'arbre de l'aisné devint bossu, mais il se conserva verd et vigoureux ; l'autre devint beau, grand et droit, mais il se seicha et mourut ; un petit surgeon demeura. L'aisné (*b*), effectivement, eut la taille gastée, mais il se porta bien du reste. Le cadet, nommé Auderville, qui estoit bien fait, mourut de la petite verolle trois mois après avoir espousé la fille unique d'une madame de Blagny (*c*), et laissa sa femme grosse d'une petite fille. Ils estoient tous de la Religion. La mere (*d*) morte, l'aisné, nommé Sotteval, se fait catholique. La jeune veuve est recherchée de beaucoup de gens, et entre autres d'un M. de Maransin, cadet du Marquis de La Barre-Chivray, d'Anjou, dont la grand mere, appellée Madame de Chasseguay (*e*), estoit voisine de cette madame de

a. Une plantation. — *b*. Jean-Antoine de C.-Sottevast, sieur de Coulon, puis d'Auderville. — *c*. Jacqueline de Thioult du Vaissieu, femme de Jean, sieur de Blagny.— *d*. La mère des Sottevast. — *e*. Anne de Chaumont-Quitry, femme de Jacques de Carbonnel, sieur de Chasseguay.

Blagny, mere de cette jeune veuve. Justement huict ans après la mort de son mary, Madame d'Auderville meurt aussy de la petite verolle, à l'âge de vingt-six ans. Voylà Sotteval tuteur. La grand mere (*a*), qui mouroit de peur qu'on ne fist sa petite-fille catholique et peut-estre religieuse, ayant desjà esté condamnée à la representer, se veut sauver en Angleterre. Dans ce voyage, elle pensa perdre celle pour qui elle se donnoit tant de peine, car cette petite, en allant au Mont-Saint-Michel, tomba dans une de ces lacunes[1], où l'eau s'arreste quand la marée s'en retourne. Par curiosité, la grand mere avoit voulu passer par là. Ce ne fut pas tout; s'estant embarquées dans la premiere barque qu'on rencontra, il se trouva que, pour avoir esté trop longtemps à l'air, elle fit eau au bout d'une heure. Les voylà donc contraintes de relascher et de s'en retourner à Blagny, car il y avoit des gens sur la coste pour les prendre.

En ce temps-là, Maransin s'engagea dans la recherche de cette petite. Une demoiselle de Madame de Chasseguay lui avoit escrit, incontinent après la mort de Madame d'Auderville, qu'il devroit penser à la fille, au defaut de la

1. *Ou* lagunes. *Mot ajouté, puis biffé:* de sables.

a. Madame de Blagny.

mere ; mais personne ne le luy avoit conseillé, parce que ce n'estoit qu'un enfant de huict à neuf ans. Il alla donc à Lerida, avec son frere (*a*), qui commandoit l'artillerie, dont il estoit lieutenant-general; c'estoit quand le Comte d'Harcourt assiégeoit cette place (*b*). Au retour, il s'offre à Madame de Blagny, qui le reçoit volontiers; car vous diriez qu'elle n'a cherché qu'à se descharger de sa petite-fille qui aura dix ou douze mille livres de rente en fonds de terre, sans les cinq ou six qu'elle luy destine ; mais, comme vous verrez par la suite, c'estoit une sotte qui prenoit un sot pour un galant homme ; c'est un dadais qui n'avoit rien de bon que la jeunesse et la noblesse. Elle pouvoit se mettre en lieu seûr et, dans le temps, elle eust fait consentir le tuteur mesme à la marier à une personne de la Religion et à un des meilleurs partys; car, comme j'ay desjà dit, la petite fille estoit riche et de bon lieu, et mesme elle estoit jolie. Dans le dessein de la donner à Maransin, Madame de Blagny part pour se retirer à Geneve, par le conseil de ses amys et des conseillers huguenots du parlement de Paris, qui luy donnerent avis qu'on luy osteroit sa petite-fille. Elle fait sem-

a. Anne de Chivray, marquis de La Barre. — *b*. De mai à nov. 1646.

blant d'aller chez une voisine. Sotteval est averty du dessein deux heures après ; il ne le voulut pas croire ; il avoit dans sa teste qu'elle se vouloit retirer en Angleterre. Elle a donc tout le loisir d'aller à la Barre, en Anjou ; de là, elle se fit accompagner par quarante gentilshommes jusques vers Orléans. Maransin seul l'accompagna jusqu'à Dijon ; quelque temps après, il l'alla trouver à Geneve et y fit plusieurs voyages[1].

Quand la fille eut douze ans, Maransin l'espousa à Geneve, nonobstant plusieurs arrests de defense, et sans articles ny contract de mariage. Depuis, il fit faire des articles, mais

1. Bougis, dez lors marechal-de-camp, comme Normand eut avis de cette heritiere ; il employe Ruvigny, et trouve moyen d'avoir des lettres du Cardinal à Madame de Blagny, par laquelle Son Eminence promettoit à cette femme sa protection, si elle vouloit revenir. Cependant Bougis voltigeoit de Chambery à Turin, et de Turin à Chambery. La grand mere, avertie de cela, se tenoit fort sur ses gardes. Un gentilhomme de Normandie, nommé Endreville, qui estoit un party assez sortable, se mit aussy sur les rangs ; il envoya à Geneve un gentilhomme des amys de Madame de Blagny, pour luy conseiller (*a*) de se retirer en Suisse, etc. Cet homme ne s'expliqua pas bien : elle craignit que ce ne fust un homme gaigné, et qui estoit venu là pour les demander à la seigneurie, comme des sujettes du Roy. Elles partent : les voylà en Suisse. Elles y furent quelque temps, jusqu'à ce que la petite eust douze ans.

a. Il semble qu'il eût fallu : Pour la détourner.

dattez huict jours après la celebration du mariage, sans luy donner de douaire, mais seulement un dueil, à la mode du pays. Voylà un vray mariage de *gens* des Vignes[1]. On plaide : le mariage est declaré valablement contracté, et la grand mere condamnée à six mille livres d'amende (*a*).

Depuis cet arrest, Maransin fit venir un tireur d'armes et tout le jour ne faisoit autre chose qu'escrimer. La petite fut mise chez moy en sequestre : car ma femme, qui se trouva par curiosité à l'audience, s'offrit charitablement à la recevoir : tout le reste estoit suspect à l'une ou à l'autre des parties. Enfin, le tuteur, pour de l'argent, consentit à laisser recelebrer le mariage. La petite dame est devenue grande et bien faitte. Je ne sçay si en son âme elle est fort satisfaitte du choix de sa grand mere.

1. *Mots biffés:* Faute d'argent il fallut revenir à la Barre.

a. Sans doute pour s'être passés de l'agrément du tuteur.





411. — MADAME DE LANQUETOT.

(*Genevieve de Moy, veuve de Claude Bretel sieur de Lanquetot; remariée* 30 *avril* 1657 *à Charles Gruin sieur des Bordes; morte* 26 *janvier* 1665.)

Un vieux gentilhomme normand qui estoit premier maistre-d'hostel de la Reyne-mere, nommé M. de Lanquetot, s'avisa de se remarier avec une jeune fille bien faitte ; il mourut bientost après. Elle vint à Paris, il y a plus de trois ans, pour s'y marier, lasse de demeurer à la province. Un de ses parens luy propose un maistre des Requestes, nommé Ardier-Vaugelé (*a*), frere de feu Madame Fieubet et de Madame des Hameaux, femme riche et qui voit bien du monde ; que c'estoit le vray moyen de se bien divertir : elle y consent. Ardier la voit ; on signe des articles. Le lendemain l'abbé du Tot, Normand, qui estoit devenu l'aisné de sa maison depuis peu, alla voir cette madame de Lanquetot : or, il avoit esté amoureux d'elle avant qu'elle fust mariée ; on dit mesme qu'il

a. Raimond Ardier, sieur de Vaugelay, frere de Suzanne Ardier, femme de Nicolas des Hameaux, premier président en la cour des Aides.

s'estoit voulu tuer pour l'amour d'elle : il luy dit qu'elle avoit eu raison de venir à Paris. « Ouy, » dit-elle, « et pour y demeurer de « meilleure grace, je me marie ; les articles « sont signez. » Elle n'eut pas plustost dit cela que cet homme tombe esvanouy. On le secourt, il revient et luy dit qu'il estoit bien malheureux, puisqu'à cette heure il se trouvoit en estat de l'espouser si elle vouloit. Au mesme temps elle ouyt dire que Vaugelé étoit une espece de fou, et on luy disoit vray ; dans cet embarras elle se met dans un convent. Madame des Hameaux[1] cherchoit à marier ce garçon (*a*), à cause qu'il estoit espris de la veuve d'un payeur des rentes, belle femme, mais qui n'avoit guères de bien et dont le mary estoit mort insolvable ; elle s'appelle Tardif. Elle et Vaugelé logeoient en mesme logis. Il disoit que c'estoit une femme bien composée, saine ; en un mot, un *beau vaisseau* pour avoir lignée. Elle pretendoit qu'il luy avoit promis, en presence du Saint-Sacrement, de l'espouser, et on dit qu'elle en avoit fait avertir Madame de Lanquetot. Madame des Hameaux dit ce qu'elle

1. Cette dame dit quelquefois de bonnes choses : elle alla dire à Madame de Longueville que, depuis la bataille de *Lepan*, il ne s'estoit rien fait de si beau que la bataille de Rocroy.

a. Vaugelé.

sçavoit de Madame Tardif; l'autre (*a*) respondit que les Ardiers faisoient les entendus, mais que leur grand pere n'estoit qu'un pauvre apoticaire d'Issoire; elle adjoustoit quelque chose de Madame des Hameaux. Vaugelé alla trouver le confesseur de cette femme, et luy dit : « Mon pere, qu'elle redouble si elle veut mes « chaisnes et mes fers, mais qu'elle ne parle « point de ma sœur des Hameaux ; car, par- « bleu, c'est ma reyne, c'est ma souveraine[1]. » Il y eut des gens de la Cour qui firent des railleries de luy. « Je leur apprendray bien à vi- « vre; » disoit-il, « ils ont esté dire que j'es- « tois chauve » (sur cela il ostoit sa calotte). « Voyez s'il y a plus riche toison. Si je ne la « faisois tondre toutes les sepmaines, j'aurois « des maux de teste insupportables. » Ils avoient dit aussy qu'il puoit, qu'il avoit des cauteres et qu'il estoit fou. « Avec trois doits « de parchemin (*c*), » disoit-il, « je leur feray « voir que quand ils sont dans la cour du Lou- « vre je suis dans le cabinet. »

1. Il escrivit une belle lettre à son accordée (*b*); mais, comme cela ne réussit pas trop bien, il fit donner une assignation à la belle.

2. Une fois que le printemps fut fort froid, Vaugelé disoit : « Ce temps-là empesche toutes les belles produc-

a. Madame Tardif. — *b*. A Madame Tardif. — *c*. Une assignation.

Autrefois luy et Cottin (*b*) apprenoient par cœur des reparties pour se faire valoir l'un l'autre dans les compagnies où ils alloient. Ce Cottin est un bon Phebus. Une fois en preschant, du temps que le cardinal de Richelieu avoit si fort la comedie en teste, il dit : « Quand « Jesus-Christ acheva sur le *theatre* de la croix « la *piece* de nostre salut, etc. »

Un an après, quelqu'un reparla à Vaugelé de cette madame de Lanquetot : « Voire, » dit-il, « elle est grosse des œuvres de l'abbé du Tot ; « ils vont declarer leur mariage. » Cela fut rapporté à cette femme, qui ne voulut plus souffrir l'abbé du Tot. Un jour il y alla qu'il s'estoit fait saigner : « Dittes-luy que je ne « l'importuneray plus. » Elle ne le voulut pas laisser entrer. Il estoit en chaise et sans laquais ; il se fait porter aux Carmes deschaussez (*c*) ; puis, un peu plus loing : « J'attends « quelqu'un, allez-vous-en disner. » Après il desfait sa ligature. Les porteurs le trouvent tout en sang, et ils le portent viste chez luy :

« tions. — En effect, » dit Madame Nolet (*a*), « les ar- « bres ne fleurissent point. — J'entens parler, » dit-il gravement, « des produicts de l'esprit. »

a. Anne Margonne, fille du receveur général de Soissons et d'Anne du Pujet de Pommeuse. — *b*. Charles Cotin, aumônier du Roi, de l'Académie françoise, mort en 1682. — *c*. Rue de Vaugirard, aujourd'hui maison des Carmes.

ce n'estoit pas loing. Son valet de chambre eut l'esprit d'aller prier une dame des amies de Madame de Lanquetot de luy venir commander de sa part de ne pas mourir. Depuis, cette femme fut touschée, puis elle s'en repentit; enfin, la grande despense la charmant, elle espousa, l'esté dernier, des Bordes-Grouin, homme veuf, filz du maistre de *la Pomme de Pin*, cabaret auprès du Palais; il est fort riche.



412. — LE PETIT SCARRON.

(*Paul Scarron, né à Paris vers* 1610, *fils de Paul Scarron, conseiller au Parlement, mort en* 1643, *et de Gabrielle Hoguette sa premiere femme, morte en octobre* 1652.)

Le petit Scarron, qui s'est surnommé luy-mesme cu-de-jatte (*a*), est filz de Paul Scarron, conseiller à la Grand-Chambre, qu'on appelloit Scarron l'Apostre, parce qu'il citoit tousjours saint Paul. C'estoit un original que ce bonhomme, comme on voit dans le factum burlesque que le petit Scarron a fait contre sa belle-mere, qui est peut-estre la meilleure piece qu'il ayt faite en prose.

a. Epître au Roy, 1642, et ailleurs.

Le petit Scarron a tousjours eu de l'inclination à la poésie, dansoit des ballets et estoit de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan, voulant le guerir d'une maladie de garçon, luy donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres, à la langue près et quelque autre partie que vous entendez bien; au moins, par la suite, vous verrez qu'il y a lieu de le croire (*a*). Il est depuis cela dans une chaise couverte par le dessus, et il n'a de mouvement libre que celuy des doits, dont il tient un petit baston pour se gratter; vous pouvez croire qu'il n'est pas autrement ajusté en galant. Cela ne l'empesche pas de bouffonner, quoyqu'il ne soit quasy jamais sans douleur, et c'est peut-estre une des merveilles de nostre siecle, qu'un homme en cet estat-là et pauvre puisse rire comme il fait[1].

Il a fait pis, car il s'est marié. Il disoit à Girault (*c*), à qui il a donné une prebende du Mans qu'il avoit : « Trouvez-moy une femme « qui se soit mal gouvernée, afin que je la

1. Par amitié, tout gueux qu'il estoit, il avoit assisté Celeste de Palaiseau, fille de qualité; elle perdit son procez contre Roger (*b*), qui luy avoit fait un enfant; il la logea jusqu'à ce qu'elle se fust retirée dans un convent.

a. La suite ne prouve rien de pareil. — *b*. Sans doute le mari de Madame Roger. (*Histor.*) — *c*. Le factotum de Menage. (Voy. *Histor.* de Menage.)

« puisse appeller putain sans qu'elle s'en plai-« gne. » Girault luy enseigna un jour la demoiselle de la mere de Madame de La Fayette. Cette fille avoit eu un enfant, et n'avoit jamais voulu poursuivre un escuyer qui le luy avoit fait; mais nostre homme n'en fit que rire. Depuis il traitta avec Girault de sa prebende, et, dans la pensée d'aller en Amerique, où il croyoit restablir sa santé, il espousa une fille de treize ans (*a*), fille[1] d'un filz d'Aubigny l'historien[2]. Cet homme, pour s'estre marié contre le gré de son pere, fut desherité; il alla aux Indes, ne sçachant que faire, et je pense que cette fille y est née[3]. Scarron changea d'avis et n'alla point dans l'Amérique[4]. Une fois il disoit à sa femme : « Avant que nous nous « fussions ce que nous nous sommes, qui n'est « pas grand chose, etc.[5]. » Elle n'avoit rien :

1. *Mot biffé:* D'un Surineau, filz d'Aubigny....

2. Ce Surineau tua sa femme pour sa vie scandaleuse. *Biffé:* Ce Surineau avoit tué sa premiere femme, à Niort, avec son galant, après en avoir bien souffert d'autres; en suitte il se maria.

3. Pour le voir, il fallut qu'elle se baissast jusqu'à se mettre à genoux.

4. Cela luy cousta trois mille livres qu'il avoit mises dans la société; et voyant que la chose alloit mal, il n'alla point, etc.

5. Il disoit qu'il s'estoit marié pour avoir compagnie, qu'autrement on ne le viendroit point voir. En effect,

a. Françoise d'Aubigné, née en 1635.

ses cousins d'Aubigny se mirent en pension chez elle (*c*). Depuis, le procureur general

sa femme est devenue fort aimable. Il a dit aussy qu'il croyoit en se mariant faire revoquer la donation qu'il fit de son bien à ses parens; mais il faut donc que quelqu'un fasse des enfans à sa femme. Or, depuis, il a trouvé moyen de retirer ou le tout ou partie du bien qu'il avoit donné à ses parens; il y avoit à cela une mestairie auprès d'Amboise; il en parle à M. Nublé, advocat, homme d'esprit et de probité, de qui il disoit en une epistre au feu premier president de Bellievre: « Je « ne vous connois point, mais M. Nublé, *quo non Catonior* « *alter*, m'a dit tant de bien de vous (*a*), etc. » Scarron luy dit qu'il estimoit cet heritage quatre mille escus, mais que ses parens ne luy en vouloient donner que trois. Nublé dit qu'il le vouloit bien, sa veûe dessus. Il va au pays: aux vacations, on luy dit que ce bien-là valoit bien cinq mille escus, il fait mettre cinq mille escus dans le contrat au lieu de quatre. Les parens, qui n'en vouloient donner que trois, l'ont retiré par retrait lignager (*b*).

Madame Scarron a dit à ceux qui luy demandoient pourquoy elle avoit espousé cet homme: « J'ai mieux « aimé l'espouser qu'un convent. » Elle estoit chez Madame de Navailles qui, quoyque sa parente, la laissoit toute nue. L'avarice de cette vieille estoit telle que, pour tout feu dans sa chambre, il n'y avoit qu'un brazier: on se chauffoit à l'entour. Scarron, logé en mesme logis, offrit de donner quelque chose pour faire cette petite d'Aubigny religieuse; enfin il s'avisa de l'espouser. Un jour donc il luy dit: « Mademoiselle, je ne veux plus « vous rien donner pour vous cloistrer. » Elle fit un grand cry. « Attendez, c'est que je vous veux espouser: mes « gens me font enrager, etc. »

a. Epître dédicatoire des *OEuvres*, in-4, 1645. — *b*. *C'est-à-dire* : L'ont racheté au prix de 5000 écus. — *c*. Elle semble n'avoir eu de parens que son frère.

Fouquet, qui est aussy surintendant, luy a donné pension ; cet homme aime les vers burlesques.

Quelquefois il eschappe de plaisantes choses à Scarron ; mais ce n'est pas souvent. Il veut tousjours estre plaisant, et c'est le moyen de ne l'estre guères. Il fait des comedies, des nouvelles, des gazettes burlesques, enfin tout ce dont il croit tirer de l'argent. Dans une gazette burlesque, il s'avisa de mettre qu'un homme sans nom estoit arrivé le vendredy, s'estoit habillé à la friperie, et le samedy s'estoit marié ; qu'il pouvoit dire : *Veni, vidi, vici;* mais qu'on ne sçavoit si la victoire avoit esté sanglante. Or, en ce mesme jour, La Fayette, toutes choses estant conclues dez Limoges par son oncle qui en est evesque (*a*), estoit venu icy et avoit espousé Mademoiselle de La Vergne. Le lendemain, quelqu'un, pour rire, dit que c'estoit La Fayette et sa maistresse. Dans la gazette suivante, Scarron s'excusa, et en escrivit une grande lettre à Menage qui, estourdiment, l'alla lire à Mademoiselle de La Vergne, et il se trouva qu'elle n'en avoit pas ouy parler.

a. François Mottié de La Fayette, évêque de L., de 1627 à 1676.

Il y a des endroits plaisans dans ses OEuvres, comme :

> Ce n'est que maroquin perdu
> Que les livres que l'on desdie, etc.

Dans une epistre dedicatoire au Coadjuteur, il disoit : « Tenez-vous bien, je m'en vais vous « louer[1]. »

Cependant, tout miserable qu'est Scarron, il a ses flatteurs, comme Diogene avoit ses parasites ; sa femme est bien venue partout ; jusques icy on croit qu'elle n'a point fait le saut. Il a souffert que beaucoup de gens y ayent porté de quoy faire bonne chere; une fois le Comte du Lude, un peu brusquement, en voulut faire de mesme. Il mangea bien avec le mary, mais la femme se tint dans sa chambre. Villarseaux s'y attache, et le mary se mocque de ceux qui ont voulu luy en donner tout doucement quelque soupçon[2].

1. Il y a un proverbe qui dit : Tenez-vous bien, je m'en vais vous peindre.

2. Scarron mourut vers l'automne de 1660. Sa femme l'avoit fait resoudre à se confesser, etc.; d'Elbene et le mareschal d'Albret luy dirent qu'il se mocquoit ; il se porta mieux. Depuis il retomba et sauva les apparences. — Elle s'est retirée dans un convent pour n'estre à charge à personne ; quoyque Bon-cœur Franquetot (*a*)

a Cette dame de Franquetot étoit connue dans le monde par ce surnom de Bon-cœur.



413. 415. — SCUDERY ET SA SŒUR, ET MADAME DE SAINT-ANGE.

(*Georges de Scudery*, *né au Havre vers* 1601 ; *mort à Paris*, 15 *mai* 1667.— *Magdelaine de Scudery*, *née au Havre en* 1607 ; *morte* 2 *juin* 1701).

Scudery, à ce qu'il dit, est originaire de Sicile et son vray nom est Scudieri. Ses ancestres passerent en Provence, en suivant le party des princes de la maison d'Anjou ; son pere s'attacha à l'amiral de Villars (*b*), et, pour l'amour

son amie l'eust voulu retirer chez elle ; mais l'autre a considéré qu'elle n'est pas assez accommodée pour cela.

— S'estant mise à la Charité des Femmes, vers la Place-Royale (*a*), par le crédit de la mareschalle d'Aumont, qui y a une chambre meublée qu'elle luy presta, la Mareschalle luy envoya au commencement tout ce dont elle avoit besoing, jusqu'à des habits; mais elle le fit sçavoir à tant de gens, qu'enfin la veuve s'en lassa et un jour luy renvoya par une charette le bois qu'elle avoit fait descharger dans la cour du convent. Aussytost, sa pension fut reglée, et elle paya. On sçaura qui luy en a donné l'argent. Les Religieuses disent qu'elle voit furieusement de gens et que cela ne les accommode pas.

— J'oubliois qu'elle fut ce printemps avec Ninon et Villarseau dans le Vexin, à une lieue de la maison de Ma-

a. Au coin des rues des *Minimes* et des *Tournelles*.— *b*. André-Baptiste de Brancas, sieur de Villars, gouverneur du Havre.

de luy, s'establit en Normandie. Ce garçon-cy et sa sœur qui, jusqu'en 1655, il y a trois ans, a tousjours demeuré avec luy, n'avoient guères de bien. Il a eu, comme il se vante, un regiment aux guerres de Piémont, avant la guerre declarée contre l'Espagne. Il s'amusa après à faire des pieces de théatre : il commença par *Ligdamon* et *le Trompeur puny* (*a*), deux meschantes pieces. Cependant il s'y estoit fait mettre en taille-douce avec un buffle, et autour ces mots :

Et poete et guerrier,
Il aura du laurier.

dame de Villarseaux, femme de leur galant. Il sembloit qu'elle allast la morguer.

— Depuis, on a trouvé moyen de luy faire avoir une pension de la Reyne-mere, de 2500 ou 3000 livres. Elle vit de cela, a une petite maison et s'habille modestement. Villarseaux y va tousjours, mais elle (fait) fort la prude. Cette année 1663 que tout le monde a masqué, jusques à la Reyne-mere, elle n'a pas laissé de dire qu'elle ne concevoit pas comment une honneste femme pouvoit masquer.

La Cardeau, fille de cette celebre faiseuse de bouquets qui en fournissoit autrefois à toute la Cour, et qui est si connue pour l'amour qu'elle a pour les femmes, est devenue amoureuse d'elle. Elle a fait en vain tout ce qu'elle a pu pour avoir le pretexte d'y demeurer à coucher, et enfin, il y a quelques jours que Madame Scarron estant sur des carreaux dans sa ruelle de lict, avec un peu de colique, cette fille en entrant se va coucher auprès d'elle et luy voulut mettre une grosse bourse pleine de louis (dans la main) en l'embrassant. L'autre se leve et la chasse.

a. La première imprimée en 1631, la deuxième en 1635.

Quelqu'un malicieusement changea cela et dit qu'il falloit mettre :

Et poete et gascon,
Il aura du baston.

Il fit une preface sur Theophile (*a*), et il disoit qu'il n'y avoit eu, parmy les morts ny parmy les vivans, personne de comparable à Theophile. « Et s'il y a quelqu'un, » adjoustoit-il, « parmy ces derniers, qui croye que « j'offense sa gloire imaginaire, pour luy « monstrer que je le crains aussy peu que je « l'estime, je veux qu'il sçache que je m'appelle « *de Scudery*[1]. » En une lettre à sa sœur, il mettoit : « Vous estes mon seul reconfort dans « le debris de toute ma maison. »

Sa sœur a plus d'esprit que luy, et est tout autrement raisonnable[2]. Pour de la beauté, il

1. En une autre rencontre il escrivit une lettre à la louange d'une piece de quelqu'un de ses amys; elle commencoit ainsy : « Si je me connois en vers, et je pense « m'y connoistre, etc. » Et à la fin : « C'est mon amy, « je le soutiens, je le maintiens et je le signe *de Scu-* « *dery*. »

Dans la preface d'une piece de théatre, nommée *Arminius* (*b*), il met le catalogue de tous ses ouvrages, et il adjouste qu'à moins que les puissances souveraines le luy ordonnent, et il ne veut plus travailler à l'avenir.

2. Mais elle n'est guères moins vaine : elle dit tous-

a. *OEuvres de Théophile*. Rouen, 1648; Lyon 1651; Paris, 1656, etc. — *b*. *Ou les Freres ennemys*, tragi-comédie. Paris, 1643, in-4.

n'y en a nulle; c'est une grande personne maigre et noire, et qui a le visage fort long. Elle est prolixe en ses discours, et a un ton de voix de magister qui n'est nullement agréable. Elle m'a conté qu'estant encore fort jeune fille, un D. Gabriel, fueillant, qui estoit son confesseur, luy osta un roman où elle prenoit bien du plaisir, et luy dit : « Je vous donneray « un livre qui vous sera plus utile. » Il se mesprit, et, au lieu de ce livre, il luy donne un autre roman : il y avoit trois marques à des endroits qui n'estoient pas plus honnestes que de raison. La premiere fois que le moyne revint elle luy en fit la guerre. « Ah ! » dit-il, « je « l'ay osté à une personne, ces marques ne « sont pas de moy. » Quelques jours après, il luy rendit le premier roman, apparemment parce qu'il avoit eu le loisir de le lire, et dit à la mere de Mademoiselle de Scudery que sa fille avoit l'esprit trop bien fait pour se laisser gaster à de semblables lectures (*a*). M. Sarreau (*b*), conseiller huguenot à Rouen [1], luy presta ensuitte les autres romans.

jours : « Depuis le renversement de nostre maison. » Vous diriez qu'elle parle du bouleversement de l'empire grec.

1. Il l'a esté depuis à Paris.

a. C'est-à-dire : Pour que de telles lectures fussent dangereuses pour elle. — *b*. Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris, 8 août 1635.

Elle se plaint fort de la fortune, et me conta un tesmoignage de leur malheur qui est assez extraordinaire. Un de leurs amys estoit sur le poinct de leur faire toucher dix mille escus d'une certaine affaire, et il n'avoit jamais voulu dire par quel biais ny par quelles personnes. En ce temps-là ils revenoient de Rouen ; ils trouvent un homme de leur connoissance sur le chemin, qui venoit de Paris. « Quelles nouvelles ? — « Rien, sinon qu'un tel » (c'estoit cet amy) « a esté tué d'un coup de tonnerre, parmy un « million de gens qui se promenoient à la « Tournelle[1]. »

Par le moyen de M. de Lisieux (*b*), au commencement de la Regence, Madame de Rambouillet fit avoir le gouvernement de Nostre-Dame-de-la-Garde de Marseille à Scudery, et l'emporta sur Boyer (*c*) qui l'avoit eu, et qui le redemandoit au cardinal Mazarin à qui

1. Madame d'Aiguillon luy donna un prieuré de quatre mille livres de rente; mais le prieur qui estoit, par quelque aventure, tombé entre les mains des ennemys sans qu'on le sceust, revint au bout de six mois. On le croyoit mort.

— Il fut encore malheureux à *Alaric*, qui fut justement achevé quand la Reyne (*a*) eut fait son abdication.

a. Christine. — *b*. Philippe de Copean, évêque de Lisieux. (*Histor.*) — *c*. Jules de Boyer, sieur de Bandol, lieutenant de la galère de Mazarin, en 1675; mort en 1676.

il estoit. Quand il fut question d'en donner les expeditions, M. de Brienne escrivit à Madame de Rambouillet qu'il estoit de dangereuse consequence de donner ce gouvernement à un poëte, qui avoit fait des poésies pour l'Hostel de Bourgogne et qui y avoit mis son nom. Madame de Rambouillet luy fit response qu'elle avoit trouvé que Scipion l'Africain avoit fait des comedies, mais qu'à la verité on ne les avoit pas jouées à l'Hostel de Bourgogne. Après, Scudery eut ses expeditions. Il part donc pour aller demeurer à Marseille, et cela ne se put faire sans bien des frais, car il s'obstina à transporter bien des bagatelles, et tous les portraits des illustres en poésie, depuis le pere de Marot (*a*) jusqu'à Guillaume Colletet: ces portraits luy avoient cousté; il s'amusoit à despenser ainsy son argent à des badineries. Sa sœur le suivit; elle eust bien fait de le laisser aller; elle a dit pour ses raisons : « Je « croyois que mon frere seroit bien payé; « d'ailleurs le peu que j'avois, il l'avoit des- « pensé. J'ay eu tort de luy tout donner; mais « on ne sçait ces choses-là que quand on les a « experimentées. »

Madame de Rambouillet disoit : « Cet « homme-là, il n'auroit pas voulu un gouver-

a. Jean Marot.

« nement dans une vallée : je m'imagine le « voir sur le donjon de Nostre-Dame-de-la-« Garde, la teste dans les nues, regarder avec « mespris tout ce qui est au-dessous de luy. » Il fit là quelques ouvrages, et entre autres un où il y avoit dans la preface, que c'est une chose bien à l'avantage de ceux qui tiennent le timon des affaires que les gouverneurs des places frontieres ayent le loisir de s'amuser à faire des livres. Et en suitte, se plaignant du traittement qu'on luy fait, il dit qu'on eloigne de la Cour des hommes dont la capacité pourroit fournir de bons conseils pour regir l'Estat, et il met ensuitte le catalogue de toutes les cours qu'il a veües, qui ne sont pour la plus-part que les petites cours des principions d'Italie. On luy osta en suitte ce gouvernement, quoyqu'il ne fust comme point payé. Madame de Rambouillet s'employa encore pour le luy conserver. « Monsieur, » luy dit-elle, « dittes-« moy vos raisons. — Madame, il vaut mieux « les escrire. » Il luy envoya le lendemain trois fueilles de papier contenant sa genéalogie et ses belles actions. Madame de Rambouillet fut tentée de luy mander que ce n'estoit point pour faire son oraison funebre qu'elle avoit demandé ce memoire.

Ce frere donna bien de l'exercice à sa sœur en ce temps-là; car il vouloit espouser une

garce, et elle, qui n'esperoit plus qu'en des benefices, se voyoit bien loing de son compte; « car c'estoit, » disoit-elle, « la seule raison qui « l'attachoit à ce frere. » Madame d'Aiguillon luy voulut donner une lieutenance d'une galere. Il n'en voulut point, et dit que dans sa maison il n'y avoit jamais eu que des capitaines; aussy dit-il en un endroit de ses vers (*a*):

Moy qui suis filz d'un capitaine
Que la France estima jadis,
Je fais des desseins plus hardys;
Ma Minerve est bien plus hautaine.

Il luy arriva une fois une aventure qui chatouilla bien sa vanité. Je ne sçay quel homme qui se disoit estre à un grand seigneur des Pays-Bas le vint prier de vouloir bien prendre la peine de faire trois stances, l'une sur le bleu, l'autre sur le vert et la derniere sur le jaune; que ce seigneur estoit amoureux, et qu'ayant ouy parler de M. de Scudery comme de l'un des premiers auteurs de la cour de France, il l'avoit despesché exprès en poste pour luy demander cette grace. « Mais ne veut-il que trois « stances? » dit Scudery. — « Non, rien que « trois. — Hé ! qu'il me permette d'en faire « deux sur chaque couleur. — Non, Monsieur,

a: Ode au Roy, faite à Suze. A la suite du *Trompeur puny*. Paris, 1635.

« on n'en veut que trois en tout. » Il les fit et les donna sans demander le nom de celuy pour qui il les avoit faittes; peut-estre estoit-ce une malice qu'on luy faisoit.

Comme on imprimoit le septiesme (*a*) de l'*Eneide*, travesty par un Provençal, quelqu'un envoya à Scudery la fueille où, parlant de Camille, après l'avoir faitte bien furieuse, il disoit qu'elle estoit digne d'avoir pour mary

Le grand monsieur de Scudery.

Il le prit pour argent comptant, et il a dit depuis qu'il avoit refaict le carton, parce que cela estoit trop flatteur pour luy.

Quand Monsieur le Prince sortit de prison, Scudery se fit beau un matin pour l'aller (voir); un de ses amys le rencontra comme il sortoit. « Où allez-vous ? — Je vais saluer Monsieur le « Prince. — Mais qu'avez-vous sous vostre « chapeau[1] ? » C'estoit son bonnet.

Or, il faut dire quand Mademoiselle de Scudery a commencé à travailler. Elle a fait une partie des harangues des *Femmes illustres* et tout *l'Illustre Bassa*. D'abord elle trouva à propos, par modestie, ou à cause de la repu-

1. *Biffé :* Avez-vous une calotte dessous?

a. Livre.

tation de son frere, car ce qu'il faisoit, quoyque assez meschant, se vendoit pourtant bien[1], de mettre ce qu'elle faisoit sous son nom. Depuis, quand elle entreprit *Cyrus*, elle en usa de mesme, et jusques icy elle ne change point pour *Clelie*.

Ce fou a eu les plus plaisantes jalousies du monde pour sa sœur; il l'enfermoit quelquefois, et ne vouloit pas souffrir qu'on la vist. Elle a eu une patience estrange, et j'ay de la peine à concevoir comment elle a pu faire ce qu'elle a fait; car, quoyque pour les aventures ce soit peu de chose, il y a de la belle morale dans ses romans, et les passions y sont bien touchées; je n'en voy pas mesme de mieux escrits, hors quelques affectations. Ceux qui la connoissoient un peu virent bien, dez les premiers volumes de *Cyrus*, que George de Scudery, gouverneur de Nostre-Dame-de-la-Garde, car il se qualifie tousjours ainsy, ne faisoit que la preface et les epistres dedicatoires. La Calprenede le luy dit une fois, en presence de sa sœur, et ils se fussent battuz sans elle; c'est pourquoy Furetiere disoit qu'à la clef qu'on en a donnée il falloit adjouster : *M. de Scudery, gouverneur, etc.—Mademoiselle sa sœur.*

1. Après La Serre, personne n'a fait de plus beaux titres des livres que Scudery : les *Discours politiques des Roys ; Salomon instruisant le Roy ; le Grand Exemple*, etc.

Vous ne sauriez croire combien les Dames sont aises d'estre dans ses romans, ou, pour mieux dire, qu'on y voye leurs portraits; car il n'y faut chercher que le caractere des personnes, leurs actions n'y sont point du tout. Il y en a pourtant qui s'en sont plaintes, comme Madame Tallemant, la maistresse des Requestes, qui s'appelle *Cleocrite*. La Comtesse de Fiesque dit là-dessus : « La voylà bien « delicate; je la veux bien estre (*a*), moy. » Elle en fait une personne qui aime mieux avoir bien des sots que peu d'honnestes gens chez elle. Madame Cornuel, qu'elle nomme *Zenocrite*, et à qui on ne fait espargner ny amys ny ennemys, s'en plaignit à elle-mesme, à la promenade. « Madame, » luy dit l'autre avec son ton de predicateur, « c'est que quand mon « frere rencontre un caractere d'esprit agréa- « ble, il s'en sert dans son histoire. » Madame Cornuel, pour se venger, disoit que la Providence paroissoit en ce que Dieu avoit fait suer de l'encre à Mademoiselle de Scudery, qui barbouilloit tant de papier.

Scudery fut fait de l'Academie vers ce temps-là (*b*). Conrart, comme secretaire de l'Academie, recueille tous les complimens des

a. Etre Cleocrite. — *b*. A la place de Vaugelas, en 1650.

receptions. Scudery luy envoya le sien, où il y avoit cent fanfaronnades, et quelques jours après il luy escrivit qu'il le prioit d'adjouster ces trois lignes en un tel endroit : « L'Academie « se peut dire à plus juste titre *Porphyroge-* « *nete* (*a*) que les empereurs d'Orient, puis- « qu'elle est née de la pourpre des Cardinaux, « des Roys et des Chancelliers[1]. »

Or, quand Pelisson fit l'*Histoire de l'Academie*, Scudery se plaignit fort de ce qu'il ne luy avoit pas fait un eloge; il commençoit à faire amitié avec Mademoiselle de Scudery, qu'il avoit veûe cent fois chez Conrart, son amy. Cette brouillerie fut cause qu'il n'osa aller la voir : il arriva encore un incident; car M. de Grasse (*b*) donnant à disner à la demoiselle, à Conrart et à quelques autres, Conrart trouva Pelisson en chemin, et l'y mena. Le lendemain le petit prelat, qui n'estoit point averty, rencontre Scudery à l'hostel de Rambouillet, et

1. Scudery, ayant veû le privilege de l'*Histoire de l'Academie*, où M. Conrart se fust bien passé de parler de P. Pelisson, premier president de Chambery, bisaieul de l'autheur, dit : « Voylà un drosle privilege. » Cependant il renvoya celuy d'*Alaric* à M. Conrart, et luy manda que ce n'estoient pas là des privileges comme il en faisoit pour ses amys. Il le fallut donc amplifier, louer Scudery de grand guerrier, et louer aussy la reyne de Suede.

a. Sortie de la pourpre. — *b*. Godeau. (*Histor.*)

luy dit, entre autres choses, que Mademoiselle sa sœur avoit amené M. Pelisson disner chez luy, et luy dit mille biens de ce garçon. Le soir Scudery pensa manger sa sœur.

Quand Scudery corrigeoit les espreuves des romans de sa sœur, car par grimace il faut bien que ce soit luy, s'il reconnoissoit quelqu'un, d'un trait de plume aussytost il le desfiguroit, et de blond le faisoit noir.

Un Gascon l'ayant rencontré je ne sçay où, croyant que Mademoiselle de Scudery estoit sa femme, luy alla dire familierement : « Hé donc ! « Mademoiselle vostre femme, que fera-t-elle « après le *Cyrus ?* »

Il y a un plumassier dans la rue Saint-Honoré qui a pris pour enseigne *le Grand Cyrus*, et l'a fait habiller comme le mareschal d'Hocquincourt.

Il prit un chagrin à ce visionnaire; il se retira chez luy, et ne vouloit voir personne : il escrivoit *du Marais*, et signoit *l'Homme du Desert*.

Cette carte de Tendre, que M. Chapelain fut d'avis de mettre dans la *Clelie*, fut faitte par Mademoiselle de Scudery, sur ce qu'elle disoit à Pelisson qu'il n'estoit pas encore prest d'estre mis au nombre de ses *tendres* amys. Je doutte que ce soit trop bien parler.

La pluspart des dames de la caballe de Ma-

demoiselle de Scudery, qu'on appella depuis *le Samedy*, n'estoient pas autrement jolies : mon frere, l'Abbé (*a*), fit cette epigramme contre elles :

Ces dames ont l'esprit très-pur,
Ont de la douceur à revendre.
Pour elles on a le cœur tendre,
Et jamais on n'eut rien de dur.

Pelisson fait un recueil où il met toutes leurs lettres et tous les vers sans rien corriger. J'en trie ce qu'il y a de meilleur. Cela s'appelle *les Chroniques du Samedy*[1].

Madame de Longueville n'ayant rien de meilleur à leur donner, leur envoya de son exil son portrait avec un cercle de diamans ; il pouvoit valoir douze cens escus. Les livres de cette fille se vendent fort bien : elle en tiroit beaucoup; mais son frere s'amusoit à achepter des tulipes. Enfin Dieu l'en delivra ; il s'avisa de caballer pour Monsieur le Prince, et fut contraint de se sauver en Normandie. Comme il alloit chercher un gentilhomme qui faisoit admirablement bien des papillons de minia-

1. On peut dire que Mademoiselle de Scudery a autant introduit de meschantes façons de parler que personne ayt fait il y a longtemps ; elle est encore cause de cette sotte mode de faire des portraits, qui commencent à ennuyer furieusement les gens 1658.

a. François Tallemant. (*Histor.*)

ture, il trouva qu'on l'enterroit; mais en volant (*a*) le papillon, il attrappa une femme; car une demoiselle romanesque, qui mouroit d'envie de travailler à un roman, croyant que c'estoit luy qui les faisoit, l'espousa[1]. Ils sont chez

1. MARIAGE DE SCUDERY.

Comme il s'estoit retiré à Graville (*b*), en Normandie, à cause d'une petite intrigue pour Monsieur le Prince, durant les troubles, feu Madame de L'Espinay-Piron, une veuve qualifiée du pays, passant par là, vit notre auteur qui se promenoit; elle demanda qui il estoit; on le luy dit. A ce nom de Scudery, elle luy fait compliment et le meine chez elle. Une vieille fille de ses parentes, appellée Mademoiselle de Martinval (*c*), qui estoit avec elle, s'enflamma du grand Georges, et ils se marierent; mais c'estoit mettre un rien avec un autre rien. Il en a eu un garçon qui est fort joly (*d*). C'est une des plus grandes hableuses de France, et, pour de la cervelle, elle en a à peu près comme son espoux. Elle estoit un peu parente de M. ou de Madame de Saint-Aignan; je croirois plustost que c'est de Madame, qui est sœur du president Bauquemare (*e*), originaire de Rouen. Voicy ce qu'elle conte d'un placet que Scudery fit au Roy. M. de Saint-Aignan (tourmenté par cette femme) pria le Roy que Scudery en personne luy presentast ce placet : on le fit appeller par trois fois; enfin il fendit la presse, et dit au Roy que ce n'estoit pas tant pour luy presenter son placet que pour avoir l'honneur d'approcher de Sa Majesté. « Je le croy, » dit le Roy; « je le croy, Monsieur « de Scudery, » prit le placet et le donna à M. le Duc de Saint-Aignan pour l'en faire ressouvenir; puis s'adres-

a. *C'est-à-dire* : En faisant la chasse du papillon. — *b*. Village à une lieue du Havre. — *c*. Marie-Françoise de Martin-Vast. — *d*. Connu plus tard sous le nom de l'abbé de Scudery. — *e*. Charles de Bauquemare.

une tante qui les nourrit : elle est mal avec ses enfans ; je ne sçay comment cette tante n'a

sant à ce dernier : « Vous vous ressemblez, » luy dit-il, « vous et M. de Scudery, par la bravoure et par les lettres. — Ah ! Sire, » respondit le Duc, « j'approche « encore moins de sa bravoure que de sa poésie. » M. de Turenne, qui entendit cela, se mit de la conversation et dit : « Je donnerois volontiers tout ce que j'ay fait pour « la retraitte que fit M. de Scudery au Pas de Suze. »

Je voudrois bien avoir veû ce placet ; je pense que c'est une bonne chose. M. de Saint-Aignan s'est tant empressé pour eux, qu'il luy a fait donner quatre cens escus, comme bel esprit, et ils sont après à avoir quelque pension sur un benefice, pour leur filz. Un jour qu'ils avoient loué une littiere (c'est depuis peu, au Caresme de 1667) pour aller à Saint-Germain, le mary, la femme et l'enfant, car le papa ne peut souffrir le carrosse, le garçon du louager entendit de travers, et crut que c'estoit à Saint-Germain qu'il les falloit aller querir (*a*) ; de sorte que la littiere y alla et revint à vide, aux despens du pauvre maschelaurier. Le petit garçon y fut pourtant ; car, comme ils attendoient la littiere, une dame de leurs amies passa, qui prit cet enfant. Il respondit joliment aux Filles de la Reyne, qui vouloient qu'il dist laquelle il trouvoit la plus belle. « Je n'en feray rien, » dit-il, « pour une que j'obligerois, j'en desobligerois « cinq. » Au Roy mesme il respondit plaisamment.

Un peu après (*b*), ce pauvre homme alla par malheur faire jouer une piece de théatre, appellée le *Grand Annibal*. Elle reussit si mal, qu'on luy pensa jetter des pommes, et on l'appelle en riant le *Grand Annimal* de Scudery, au lieu du *Grand Annibal*. Ses amys, ou plustost ceux de sa sœur, disent que cela vient d'une caballe de Corneille, qui estoit bien aise que l'*Annibal* de Scudery eust un pire succez que son *Attila*.

a. *C'est-à-dire :* les aller chercher, non les y conduire. — *b*. Vers 1667, date de l'*Attila*, de Corneille.

point fait rompre le mariage. Il vint icy il y a un an; mais sa sœur luy desclara qu'il n'y avoit qu'un lict dans la maison, et il s'en retourna[1].

Elle (*a*) est plus considerée que jamais; on luy a envoyé quelques presens sans dire de la part de qui ils venoient. On l'a pourtant descouvert. Madame de Caen (*b*), fille de feu Madame de Montbazon, luy envoya une monstre, M. de Montauzier de quoy faire une robe, et Madame du Plessis-Guenegaud, le meuble d'une petite salle. On laissoit tout cela de grand matin à sa servante[2].

Pelisson est son grand gouverneur; ce garçon a tousjours quelque amour à la platonique. Il

1. Scudery vint à Paris au commencement de 1660 pour y faire imprimer un roman à une douzaine de volumes. C'est un paraphrase des guerres civiles de Grenade, une ridicule chose. Il a eu peur que l'on crust trop longtemps qu'il avoit fait *Cyrus* et *Clelie*. Sa femme a eu une peine estrange a s'en desabuser: il le luy a fallu dire gros comme le bras.

2. Cette fille estoit persuadée de Sarrazin, et croyoit assez mal à propos qu'il feroit beaucoup pour elle; c'estoit un chien de Normand, qui avoit esté dix ans sans la voir; il y retourna quand il vint icy negocier pour le mariage de son maistre (*c*). Cette vision est cause que Pelisson l'a tant prosné dans cette preface (*d*). Elle l'appelle *Amilcar* dans la *Clelie*.

a. Mademoiselle de Scudery. — *b*. Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Trinité, de Caen. — *c*. Du prince de Conty a ·ec Mademoiselle Martinozzi. — *d*. La préface des OEuvres de Sarrazin. Courbé, 1656.

s'esprit pour Sapho, car on l'appelle ainsy dans toutes les galanteries qui se font, depuis qu'elle fit son caractere en quelque sorte dans l'histoire de cette poétesse, dans un des livres de *Cyrus*. Il luy a rendu tous les devoirs et toutes les marques d'amitié possibles, et par la suitte il se trouve qu'ils se sont fait valoir tous deux : car, chez elle, il fit connoissance avec Madame du Plessis-Belliere (*a*), parente du Procureur general; et cette dame du Plessis, ayant fait donner quelque chose par son parent à Mademoiselle de Scudery, Pelisson fit une piece en petits vers qu'il appelloit le *Remerciment du siècle à M. le Surintendant Fouquet*. Cela plut au Surintendant, il fit quelque chose pour Pelisson; Pelisson luy fait encore un plus grand *Remerciment*, et enfin le Surintendant l'employa à faire toutes ses depesches, et, quand il en parle, il dit : « M. Pelisson m'a fait l'honneur de se donner à moy. » La Calprenede, qui a de la jalousie du succez de *Clelie*, dit assez plaisamment : « *M. le prince* Pelisson me « fent (*b*), dans ce livre. Pour moy, je ne vais « point chercher mes heros dans la rue Quin- « quempoix [1]. » Il est vray que ce n'est pas

1. On l'appelle aussy *la rue des Cocus*.

a. Suzanne de Bruc, mariée à Jacques de Rougé, marquis du Plessy-Belliere. — *b*. Le mot, assez mal formé dans le manuscrit, est peut-être moins décent.

une chose fort judicieuse que de prendre le caractere de gens qui ne sont pas trop bien bastys pour l'adapter à des consuls Romains[1] et à des princes; cela chocque, et ne chocqueroit pas si on ne le sçavoit point; mais si on ne le sçavoit point, cela ne seroit pas utile à Sapho. Ma foy, elle a besoing de mettre toutes pierres en œuvre; quand j'y pense bien, je le luy pardonne.

Mademoiselle Robineau, une fille desjà âgée (c'est *Doralise* dans *Cyrus*), dit que Herminius et Sapho, c'est le Concile : ce qu'ils ont resolu est immuable; ils traitent d'impertinens tout le reste du monde[2].

Sapho avoit pris le Samedy pour demeurer au logis, afin de recevoir ses amys et ses amyes. M. Chapelain et autres y menerent des gens ramassez de tous costez, et je ne pense pas que

1. Pelisson, c'est *Herminius*.

2. Vous voyez bien qu'il y a un peu de jalousie. — Quand Mademoiselle d'Arpajon (*a*) se fit carmelite, Mademoiselle Sapho s'avisa de luy ecrire une grande lettre, pour l'en retirer, qui n'eust peut-estre pas persuadé une jeune fille, et celle-là avoit trente ans; car elle ne luy parloit que des divertissemens qu'elle perdroit. La Reyne alla ce jour-là aux Carmelites; les Religieuses vouloient luy monstrer cette lettre, et, en effect, sans Moissy, qui y preschoit ce jour-là, elles l'eussent fait; car Sapho avoit grand tort d'escrire comme cela en

a. Jacqueline d'A., fille du comte-duc d'Arpajon.

cela dure plus guères longtemps. Il y avoit autrefois des personnes de qualité, comme Mademoiselle d'Arpajon et Madame de Saint-Ange (*a*); mais l'une s'est mise en religion, et l'autre la voit bien encore, mais c'est plustost un autre jour que le Samedy[1].

Or, cette madame de Saint-Ange est un original. Elle est niepce de M. Servien, et a espousé Saint-Ange, gouverneur du bois de Bo-

une religion, où l'on ne reçoit point de lettres que les superieures ne les ayent leûes. Desjà les Carmelites et les autres devots et devotes luy en veulent, parce qu'à leur goust c'est elle qui establit la galanterie, car les *Cartes de Tendre*, etc., et les *Portraits* ne viennent que de ses livres; et combien de femmes ont eu l'ambition d'y avoir un caractere! D'ailleurs, disent-ils, cela est moins pardonnable à une fille qu'à un homme.

1. Sapho a esté fort en colere, ou plustost Pelisson pour elle, de ce que Furetiere, dans *la Guerre du Galimatias*, l'a appellée *la Pucelle du Marais*, a dit qu'Augustin Courbé estoit son fermier, et a imprimé que c'estoit elle qui avoit fait les romans que son frere s'attribuoit. Conrart, qui avoit veû cela, ne fit point d'instance de le faire changer, car la caballe est fort desmanchée; il ne va plus guères de gens chez luy. Un homme luy dit une fois: « Au moins à cette heure peut-on parler à vous; « car il n'y a plus tant de foule? » Conrart ne le trouva nullement bon, et dit: « C'est que cela m'incommodoit. » La verité est que Chapelain et M. de Montauzier sont quasy les seuls constans.

a. Enemonde Servien, mariée à François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel d'Anne d'Autriche.

logne, filz d'un premier maistre-d'hostel de la Reyne [1].

Cette femme est jolie, mais ce n'est pas une grande beauté; cependant elle y pretend plus que personne du monde. Dans la curiosité qu'elle avoit de voir cette madame de Villars que la reyne de Suede cajolla tant à son premier voyage [2], elle obligea un homme à leur

1. Madame de Saint-Ange est dans une propreté si ridicule qu'elle ne veut pas toucher le bord de sa juppe, et encore moins le pot de chambre; de sorte qu'on la met pisser, et luy torche le cú, comme un enfant. — On a fort parlé d'elle avec le chevalier du Buisson; on pretend que la mauvaise conduitte du mary est cause de tout le desordre; elle a fait tout ce qu'elle a pu pour se faire aimer de luy; elle s'ajustoit dans ce dessein au commencement, et retournoit tousjours à huict heures, quoiqu'il ne luy eust donné aucun soin dans son domestique. Luy au lieu de s'attacher à sa femme, luy desbauschoit toutes ses filles et les mettoit en chambre, et a despensé jusqu'à huict cent mille livres de beau bien. Il l'a fait obliger partout, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer dans un convent; et voyant cet homme plus abismé que jamais par la mort de la Reyne-mere, Anne d'Austriche (*a*), elle alla trouver M. Servien, son pere, en Savoye, où il estoit encore ambassadeur. La mere (*b*) a esté galante. Un chevalier d'Anlezy, qui commandoit le regiment de Feron, couchoit avec elle à Turin. Un jour comme il la — : « Mais, Madame, » dit-il, « que ne remuez-vous donc? — Ah! Chevalier! » luy repondit-elle, « vous perdez le respect. » Les premiers jours il s'estoit contenté à moins.

2. Voy. les *Memoires de la Regence*.

a. Arrivée le 20 janvier 1666. — *b*. Justine de Bressac, fille d'un bailli de Valence.

donner à souper; mais elle s'en repentit dez qu'elle eust veû sa rivale, ne luy dit rien, fut fort incivile et s'en alla le plus tost qu'elle put.

Pour le bel esprit, c'est une grande pitié; jamais femme ne fit tant l'entendue; elle affecte aussy de reciter fort bien des vers; elle a eu, je ne sçay combien de temps, la Beauchasteau[1] pour maistresse (*a*), et, l'esté passé, elle en recita chez Hilaire (*b*), où il y avoit vingt personnes, dont la pluspart n'estoient pas de sa connoissance. Elle avoit pour voisin un gentilhomme nommé Herouville (*c*), qui se pique d'esprit; il alla ensuitte au *Samedy*. Cet homme trouva un jour un pot de chambre dans l'antichambre de Madame de Saint-Ange; il crut faire une belle galanterie en faisant des vers sur cela. Je vous laisse à penser s'il oublia d'y parler d'*Eau d'Ange*. Il y avoit bien des choses plus delicates, car il disoit en un endroict, en parlant de cette eau, qu'il vuideroit volontiers

sa bourse,
Pour en puiser à la source.

Il luy envoya ces beaux vers, et pour appaiser la belle, il fallut après faire l'amende

1. Comedienne.

a. De déclamation. — *b*. Mademoiselle Hilaire. (*Histor.*) — *c*. Antoine de Ricouart, sieur puis comte d'Herouville en 1654, maître des Requêtes et conseiller d'Etat.

honorable. Toute spirituelle (*a*) qu'elle pretend estre, on en mesdit avec un des plus sots hommes de la Cour, c'est Cossé [1] (*b*).



416. 417. — LE PRESIDENT ET LA PRESIDENTE TAMBONNEAU.

(*Michel Tambonneau, president à la Chambre des Comptes en* 1634; *marié à Marie Boyer; mort* 24 *octobre* 1684.)

Le president Tambonneau est president des Comptes et filz d'un president des Comptes (*c*). Son pere estoit un homme fort desbauché; sa femme estoit galante : ils moururent tous deux de la verolle. Le mary faisoit des excuses à sa

1. Son mary est passablement honneste homme. Elle est quasy tousjours jalouse de luy, et luy jamais d'elle. Il est presentement amoureux de cette madame de L'Orme d'Esgorry, dont il est parlé dans l'historiette de Madame de Gondran. Elle a trouvé moyen d'en faire ses plaintes à la Reyne, car Saint-Ange est son premier maistre d'hostel; il a eu cette charge de son pere. Elle dit ce que disent toutes les femmes, que son mary donne tout à cette madame de L'Orme, qui est ravie de l'emporter sur une plus jeune et une plus belle personne qu'elle.

a. Toute dégagée de la matière. — *b*. Timoléon, comte de Cossé, premier fils du duc de Brissac. — *c*. Michel Tambonneau, sieur du Vigneau, marié à Anne Luillier d'Interville.

femme de la luy avoir donnée, et on disoit : « Regardez le bonhomme ! hé ! qui luy a dit « que ce n'est point à elle à luy en faire[1]. »

Nostre president fit assez de despense en sa jeunesse, c'estoit le plus brave (*b*) de tous les garçons de la ville, mais ce n'estoit pas le mieux fait ; il est petit, camus et de fort mauvaise mine. Il espousa la fille d'un homme d'affaires, nommé Boyer (*c*). C'estoit une jeune fille de quatorze ans, fort jolie ; elle n'avoit nulle envie de l'espouser, mais le pere estoit un homme qui n'entendoit pas raillerie. Elle n'osa en rien dire, mais devant le prestre elle fut fort long-temps à dire ouy. Le soir des nopces, quand Tambonneau se vint coucher, elle fit un grand cry et ne voulut point souffrir qu'il approchast d'elle; insensiblement elle s'y accoustuma, et pour se consoler, elle eut bientost des galans.

On ne sçauroit asseûrer qui la mit à mal, du jeune president Le Cogneux, qu'on appelloit en ce temps-là l'abbé de Sainte-Huverte, ou du Comte d'Aubijoux (*d*). Je commenceray par

1. Il s'estoit incommodé, mais il se remit en prestant sur gages à deux solz pour escu par mois; il se servoit pour cela d'une insigne maquerelle qui logeoit à la rue de la Verrie (*a*) et qui en faisoit mestier et marchandise.

a. Ainsi. — *b*. Le plus recherché dans ses habits. — *c*. Antoine Boyer, sieur de Sainte-Geneviève des Bois. — *d*. François d'Amboise, comte d'A., mort en 1656.

l'Abbé, parce que cette femme ayant eu envie de loger dans la maison du president Le Cogneux[1], qui estoit alors avec la Reyne-mere, l'Abbé en la luy louant, se garda le devant pour luy, et il y a grande apparence qu'estant tout porté et estant de la ville, il luy fut plus aisé qu'à un autre de la cajoller. Aubijoux a dit qu'il estoit contemporain de l'Abbé, et que comme il montoit la nuict par une eschelle de corde, il ne pouvoit s'empescher, en passant, de rompre les vitres de son rival[2]. Le mary faisoit souvent lict à part. Il a dit encore, ou bien c'est de Coulon qu'on le tient, que la Presidente trouvoit moyen d'aller voir son pere à Sainte-Genevieve-des-Bois, à cinq lieues de Paris (*a*), sans que le mary y fust; Aubijoux averty s'y rendoit avec Coulon, qu'elle avoit mis bien avec une sœur (*b*) à marier qu'elle avoit; qu'ils y faisoient porter des hottées de fripponneries (*c*), et que par-dessus les murs (*d*)

1. Vers Saint-André; c'estoit une des plus belles de Paris; depuis on a raffiné.

2. Le Cogneux conte qu'elle alloit courir avec son rival, la nuict, au bal, et qu'une fois, il entendit qu'en descendant de carrosse elle disoit : « Adieu ma cousine. » Luy l'attendit dans sa chambre et luy donna de bons soufflets en luy disant : « En voylà, pour vostre cou- « sine. »

a. Deux lieues avant Corbeil. — *b*. Elisabeth Boyer. — *c*. Pâtisseries, friandises. — *d*. *Il semble qu'il faudroit* Et que passant par dessus....

ou bien par une porte du parc dont ils avoient la clef, ils faisoient cent folies jusqu'au jour. Cette sœur fut mariée avec Ligny (*a*), nepveu du Chancellier, et depuis on n'en a pas ouy parler; elle n'avoit garde d'estre si jolie que sa sœur [1]. On a sceû d'Aubijoux qu'il n'avoit jamais trouvé de femme qui y prist tant de plaisir ny qui fust si propre [2].

La jalousie qu'elle tesmoigna aux Tuilleries, en voyant l'Abbé se promener avec d'autres dames, fut ce qui commença à faire parler. Je ne sçay s'il le faisoit pour la faire revenir, car Marsilly (*d*), frere de Ligny, en contoit à la Presidente. Un jour l'Abbé, qui estoit honnestement brutal, se mit à quereller, et luy

1. Je n'ay ouy dire cela qu'au petit Guenaud; je croy qu'il estoit mal informé. Cette femme a esté dix ans brouillée avec sa sœur qu'elle ne vouloit point voir. Ce fut Madame de Noailles (*b*) qui les raccommoda; mais elles se voyent fort froidement. Il y a apparence que c'estoit par pruderie qu'elle ne vouloit pas voir la Presidente.

2. D'Aubijoux avoit quelquefois des visions. Un jour il versa en carrosse si doucement, qu'il y voulut faire un somme avant qu'on le relevast. — Il prit un grand dueil de Flammarens (*c*), qui n'estoit point un parent, mais son amy intime, et il disoit que c'estoit de telles gens qu'il falloit porter le dueil.

a. Jean de Ligny. — *b*. Louise Boyer, dame d'atour de la Reine, leur sœur. — *c*. En juillet 1652. — *d*. Dominique de Ligny, sieur de M., d'abord grand maître des eaux et forêts, puis evêque de Meaux.

dit, entre autres choses obligeantes, que ses juppes estoient bien legeres, qu'elles se levoient à tout vent. Le mary l'ouit, car ayant entendu la voix de l'Abbé, il se tint derrière le paravent. Depuis ce jour, il ne voulut plus souffrir qu'ils parlassent ensemble, et ils ne se voyoient plus qu'en une chappelle des Cordeliers (*a*). Cela dura jusqu'à ce que le president Le Cogneux revint de son exil; alors Tambonneau alla loger à la maison de Barbier (*b*), auprès du Pont-Rouge. Ce fut là que la fantaisie luy vint de bastir cette belle maison du Pré-aux-Clercs. Insensiblement d'Aubijoux, qui estoit bien avec luy, y mena d'autres gens de là Cour.

Tambonneau se mit dans les prests. Sa femme mesprise le Bourgeois; ils tiennent table, mais il n'y va quasy personne de la ville, si ce n'est de ceux qui sont un peu de la Cour. Cette femme a quelque chose de particulier. L'esté on la voyoit se promener assez souvent jusqu'à midy au grand soleil, dans son jardin, avec une chemise jaune attachée au poignet avec des rubans incarnats et un collet de point de Genes, avec un ruban de mesme couleur, masquée, et une coiffe sur sa teste; elle est petite, mais elle veut estre chaussée à son

a. A l'extrémité de la rue Hautefeuille. — *b*. Contrôleur général. Le *Pont Rouge*, qu'il avoit fait construire, étoit devant la rue de Beaune.

aise (*a*), et dit que le plaisir de marcher est plus grand que celuy de paroistre de belle taille[1].

Elle raffine en coiffures et en habits, et se laissoit tyranniser par un certain maistre Thomas qui, sur trois robes en gaigne une, tant il est homme de bien, parce qu'à son gré il l'habilloit mieux qu'un autre ; peut-estre aussy luy faisoit-il credit, car la bonne dame devoit beaucoup : ce n'est pas qu'elle ne trichast assez au jeu pour gaigner[2] ; Arnaut l'y surprit une fois, et la traitta un peu mal de parole ; mesme il luy dit que le respect qu'il portoit à une dame de grande qualité, qui jouoit avec eux, l'empeschoit de faire pis.

1. Il luy arriva une terrible aventure au bal : elle mettoit du rouge au commencement, parce qu'elle estoit trop haute en couleur; mais ce rouge appliqué mangea si bien le rouge naturel, qu'après il fallut continuer à en mettre ; elle s'esvanouit en une assemblée et demeura rouge comme un coq; car elle en mettoit estrangement. — Elle fit un jour la delicate chez Madame de Montauzier à souper ; c'estoit alors dans le fauxbourg ; elle ne mangea de rien, et fit entendre qu'elle ne goustoit volontiers que de ce que ses officiers luy apprestoient, et qu'elle en avoit les meilleurs de France. Ceux qui estoient là ayant ouy conter ses promenades, disoient qu'elle ne vivoit que de rosée.

2. Je me souviens que le mary disoit partout qu'il n'y avoit pas une femme au monde qui jouast si bien ny si heureusement. C'est qu'elle trompoit.

a. *C'est-à-dire* : sans hauts talons ou patins, comme on les portoit alors.

Revenons aux galanteries. On disoit que Madame de Rohan, la douairiere, pour se rendre le president de Maisons favorable en l'affaire de Tancrede, avoit fait le maquerellage de luy et de la petite presidente. Mais, ce qui la descria le plus, ce fut que Bouteville (*a*), jeune garçon de vingt ans, pria M. de Chastillon, son beau-frere, de parler pour luy à la belle; qu'il en estoit amoureux, mais qu'il ne sçavoit comment s'y prendre. Chastillon luy parle : elle luy dit que s'il parloit pour luy, elle verroit ce qu'elle auroit à faire; et sur l'heure ils lierent la partie pour se trouver chez une certaine femme. Il y fut; mais ce qu'il fit ne valloit pas la peine de donner un rendez-vous, car il n'en fit pas plus que s'il eust esté le plus pressé du monde, et que le mary eust heurté à la porte. Chastillon fut si discret que Monsieur le Prince sceût toute l'histoire; et un matin que tous les petits maistres estoient à son lever, à Chastillon près, il leur dit serieusement qu'il estoit arrivé un grand malheur au pauvre Chastillon, et qu'il falloit que ses amys en cette occasion luy tesmoignassent leur tendresse. Chascun croyoit qu'il eust esté chassé de la Cour. Après les avoir tenuz un peu en suspens :

a. François-Henry de Bouteville, depuis le maréchal de Luxembourg, frère de la duchesse de Châtillon, né 8 janvier 1628.

« C'est, » dit-il, » qu'il a eu Madame Tam-
« bonneau toute une après-disnée, et ne luy a
« jamais sceû faire qu'une pauvre fois. » Cela se sceût partout. Elle en pensa enrager, et un jour, en presence de Ruvigny alors marié, elle vouloit engager Roquelaure, luy qui a fait pis que cela, à se battre contre Chastillon. Il s'excusa en disant qu'il estoit son amy, et dit à Ruvigny en sortant : « *Este* femme est folle. A
« ce compte-là il y en a plus de douze qui sont
« obligez de se battre comme moy. » Roquelaure couchoit avec elle par rencontre, mais il ne s'y attachoit que mediocrement; et, pour vous dire le vray, quoyqu'elle n'eust que trente ans tout au plus, en moins de rien le visage luy devint usé : il n'y avoit plus que la propreté et la gorge qui la maintinst. Un jour que Miossens alla chez elle, elle mit viste une coiffe sur ses tetons; il sort, et Roquelaure entre avec une dame. Elle oste cette coiffe en disant :
« J'avois mis cela, car je crains les Gascons.
« — Hé ! » luy dit cette dame, « est-ce que
« celui-cy ne l'est pas? — Non, » respondit-elle, « il n'est point gascon pour moy. »

Tambonneau alla ensuitte à Bourbon, et voulut obliger Roquemont (*a*) son frere, conseiller

a. François Hierosme T., sieur de Roquemont, conseiller en 1636, mort 20 décembre 1673.

au Parlement, à prendre garde à sa femme; l'autre, qui autrefois avoit averty le President de ce qu'à son avis il falloit faire, sans qu'il en eust rien fait, luy dit tout franc qu'il ne prendroit point ce soing-là. L'affaire de Chastillon avoit asseurement esté jusqu'aux oreilles du mary, et on m'a asseuré que, pour monstrer à sa femme ce qu'il estoit capable de faire en sa fureur, il tua en sa presence un petit cheval qu'il aimoit fort. Cela ne fit pourtant pas grand peur à la Presidente. En revenant de Bourbon, il passa à Chastillon, car il estoit un peu espris de Madame de Chastillon (*a*); peut-estre trouvoit-il que c'estoit le plus beau moyen de se venger du mary. Il luy rendit bien des soings, luy donna la colation et les violons chez luy; mais je doute fort qu'il se soit vengé.

Il prenoit quelquefois des fantaisies à cet homme de s'estendre sur les louanges de sa femme. A table, devant dix personnes, il dit qu'il ne voyoit point de femme plus aimable qu'elle; qu'elle estoit propre, bien faitte, bonne robe (*b*), galante, agréable, et que s'il n'avoit esté son mary, il auroit esté son amant. La pauvre chrestienne s'en desferra. Une autre

a. Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, morte en 1695, duchesse de Mecklembourg. — *b*. De bon service. Expression venue d'Italie au commencement du seizième siècle.

fois, comme on parloit de je ne sçay quelle femme qui donnoit un peu de peine à son mary : « Qu'on me la donne, » dit-il, « je la « rangeray bien. Vous voyez comme j'ay rangé « la mienne. » Cet homme passoit ainsy du blanc au noir. Un jour il estoit content de sa femme, il en faisoit l'éloge; il disoit : « Lais- « sez faire ma petite femme; puisqu'elle s'en « mesle, cela vaut fait. » Une autre fois il estoit mal edifié.

Le desordre des prestz estant venu, le President estoit fort embarrassé : il le fut bien encore davantage au blocus de Paris. Il venoit tous les jours me rompre la teste, à faute d'autres, car j'estois son voisin (*a*), il disoit les plus grandes impertinences qu'on pouvoit dire. « Je « souhaitte, » disoit-il, « que tout le monde « s'entretue dans la ville. J'iray au-devant de « Monsieur le Prince s'il vient brusler le faux- « bourg; j'en seray quitte pour ma maison. Je « jouiray au moins du reste. » (Il entendoit que ses prestz fussent bien payez, qui estoit le principal[1].)

1. « Hé quoy ! sera-t-il dit que Michau, filz de Jean, « et petit-filz de Michau, et arriere-petit-filz d'un autre « Michau, n'ayt pas la charge de son bisaieul ? Mes « amys de bonne chere, il faut donc vous dire adieu ! Il

a. Des Réaux demeuroit alors au Pré aux Clercs, dans la maison de Luillier.

Sa femme s'estoit sauvée, desguisée en bavolette (*a*), à Saint-Germain, et elle estoit si ayse de conter qu'elle avoit trouvé des gens à qui elle avoit dit qu'elle alloit voir son peregrand à Saint-Germain ! Elle alla gaillardement loger chez Roquelaure, qui en faisoit mille contes, l'appelloit sa menagere, et disoit aux gens : « Voulez-vous venir manger de la « soupe de ma menagere ? » Là, bien des gens tasterent de la Presidente ; on ne s'en cachoit point ; on disoit : « Un tel y coucha hier, un « tel y couche ce soir. » Enfin le mary s'y retira aussy, et au retour, il disoit : « J'estois fort « bien à Saint-Germain ; je ne manquois de « rien chez mon bon amy Roquelaure. »

La paix faitte, Monsieur le Prince y mangeoit fort souvent et les Bouillons aussy. Elle faisoit plus la belle que jamais. Une fois elle alla fort ajustée chez la mareschale de Guebrian ; on ne faisoit que de se mettre à table, elle avoit disné ; la voylà qui commence à lever sa robe, pour monstrer sa belle juppe ; qui veut faire admirer comme ses manchettes estoient mises de bon air : car elle croyoit qu'il

« faudra que ma femme vende son estuy et son escuelle « d'or ; car elle dit que l'argent n'est pas propre. » Il prosnoit cela partout, et croyoit que ces raisons-là estoient capables de convaincre tous les Frondeurs.

a. Paysanne.

n'y avoit personne au monde qui les sceûst mettre comme elle[1]; après elle alla au miroir, et à tout bout de champ elle disoit : « Pas trop « sottes; ces yeux-là sont petits, à la verité, « mais ils ont bien du feu. » Et elle parla une heure durant du feu de ses yeux. Quand Vardes (*a*) eut assez mangé : « Madame, Madame, » luy dit-il, « venez, venez, on vous donnera à « cette heure tant d'œillades que vous vou- « drez. Nous voylà au dessert; c'est le temps « des douceurs; approchez. »

Cependant les prestz alloient tousjours fort mal; le President alla parler à d'Esmery (*b*), et luy dit : « Mais, Monsieur, je n'ay point de « bois. Où prendray-je de l'argent pour en « achepter? Qui envoyera au marché pour « moy? Je suis resolu de demeurer céans; il « faut bien que vous me chauffiez et que vous « me nourrissiez. » D'Esmery, alors malade de la maladie dont il mourut, après avoir eu bien de la patience, luy dit que si ses valets de chambre ne le pouvoient mettre dehors, il feroit venir ses palefreniers. Tambonneau outré vouloit aller au lict, on ne sçait pour quoy

1. Et mesme elle se piquoit de les mettre fort promptement, quoyque Madame Anne, sa *duena*, fust une heure et demie à les ajuster.

a. Neveu de la maréchale de Guébriant. — *b*. Alors surintendant des Finances. (*Histor.*)

faire; mais on se mit entre deux, et on le fit sortir. Le mareschal de Gramont luy envoya un gentilhomme pour le prier de s'accommoder avec le President; il respondit qu'il ne se soucioit point de Tambonneau ny des messages qu'on luy faisoit faire sur cela. En effect, le Mareschal eust bien pu luy en parler luy-mesme.

Dans le chagrin où estoit le President, il estoit plus meschant à ses valets que par le passé, quoyqu'il l'eust esté honnestement, et aux ouvriers aussy. Il est fort propre chez luy. mais assez malpropre sur sa personne. Feu M. de Nemours, l'hyver, alla chez luy un soir; ses pages charbonnerent tout le vestibule avec leurs flambeaux. Tambonneau voit cela en le conduisant, il appelle son maistre-d'hostel. « La Fontaine, pourquoy n'avez-vous pas battu « ces coquins-là ? — Monsieur, on ne bat pas « ainsy les gens : ils mouroient de froid; ils « ne sont pas de fer. Si vous eussiez voulû « qu'on leur donnast un fagot, ils n'auroient « pas fait cela. » Luy, enragé, saute à La Fontaine; La Fontaine, grand et fort, et assez hardy, le saisit à la gorge. « Monsieur, » luy dit-il, « si vous me frappez, je vous estrangle- « ray. Vous m'avez promis, quand je suis venu « à vostre service, de ne me pas toucher. » Le President lasche prise, crie qu'on ferme les

portes, et qu'on aille querir le Bailly (*a*). La Fontaine se barricade dans sa chambre, charge ses pistollets, et, le Bailly estant venû, il dit ses raisons qui ne furent point trouvées mauvaises. Enfin, il fallut capituler : il sort sur l'heure. Le lendemain, sur ce qu'on lui avoit refusé ses gages, il envoye un exploit : on le paye.

Ce La Fontaine disoit qu'on faisoit chez eux certaines pommes à la compote, qu'on appelloit des pommes de chagrin, à cause qu'en ce temps-là M. le President estoit fort chagrin. En ce temps-là la pauvre Presidente estoit bien embarrassée à cacher les coiffeuses et les créanciers, de peur que son mary ne les vist.

Quand Monsieur le Prince et le Cardinal commencerent à se brouiller, Tambonneau faisoit l'homme d'importance, disoit qu'il s'estoit entremis de les accommoder, qu'il avoit parlé plusieurs fois au Cardinal; « mais, » disoit-il, « il ne m'a pas voulu croire, et c'estoit pour son bien ce que j'en faisois. »

Il crut, dans la bonne opinion qu'il avoit de l'addresse de sa femme, qu'elle feroit si bien auprès de la Reyne qu'il seroit payé de ses prestz : cette femme n'en bougeoit, et Madame Pilou l'appelloit le Barbet de la Reyne.

a. Du faubourg Saínt-Germain.

« Hélas! » dit-elle, « la pauvre femme ne voit-
« elle pas que tout cela ne fait que luy alonger
« le nez[1], et l'accamardir à son mary? »

Quand Monsieur le Prince fut arresté, elle et son mary s'empresserent terriblement autour de Madame la Princesse la mere, et elle fut mesme à Chastillon où on ne la demandoit point (*a*)[2]; et quand Madame de Bouillon fut mise dans la Bastille, elle s'y alla enfermer pour huict jours, dez qu'on eust permission de la voir. Madame de Bouillon se mocquoit d'elle, et a conté qu'une fois elle l'avoit trouvée au lict avec un ruban couleur de feu comme une ceinture, un au col, un à chaque bras, coiffée par la Prime, avec bien des rubans et une cornette par-dessus[3].

Tambonneau devint amoureux d'une fille chez qui il alloit bien de jeunes Frondeurs. Luy, qui craignoit de se brouiller à la Cour, envoyoit tousjours voir qui y estoit avant que d'y aller; mais finement il laissoit son carrosse

1. Elle l'avoit pointu.

2. Et elle crut que cela ne se sçauroit point, car ce voyage pouvoit nuire à son mary.

3. *Biffé :* Elle avoit l'incommodité de vômir souvent. Madame de Bouillon se voulut retirer : « Non, Madame, « je vomis comme un autre crache; cela sera bientost « fait. »

a. Lenet a mentionné ce voyage de la Présidente dans ses *Mémoires*.

à la porte. Un jour qu'il y estoit, Bachaumont y fut; dez qu'il le sçeût : « Ah! mon Dieu ! » dit-il, « Mademoiselle, cachez-moy. — Mon« sieur, je n'ay point de lieu pour cela, et il « n'y a qu'un escalier. » Le President laisse son argent, tant il eut haste de partir, se bride le nez de son manteau, et passe tout contre Bachaumont; Bachaumont se met à crier : « Je ne voy pas M. le president Tambonneau « au moins, je ne le voy pas[1]. » Cette fille disoit qu'elle luy gagnoit son argent bien aysement : elle sçavoit son humeur, qui est de se prendre par les piez, car il dit qu'une personne bien chaussée ne sçauroit estre laide; elle se chausse proprement et monstroit un de ses souliers ; il y jettoit aussytost la veûe, et elle le trompoit en jouant au piquet.

Toutes choses pacifiées, le President alloit chez Ninon pour faire d'autant plus l'homme de Cour. Ninon s'en mocquoit fort. Il y avoit je ne sçay quelle petite Charpentier[2] avec elle,

1. Janin (*a*) fut surpris par Tambonneau, caché sous une table dont le tapis estoit à housse ; le galant luy dit : « Prenez garde à ce que vous ferez; j'ay deux hommes « là dehors qui m'ont veû entrer céans, et qui feront du « bruit. » Il le laissa aller.

2. Cette petite fille avoit esté trois mois chez Ninon, sans dire un mot ; un jour quelqu'un parloit d'historiens, elle va dire : « Pour moy, j'aime fort *Rodote*. »

a. De Castille, trésorier de l'Epargne.

à qui Tambonneau faisoit les doux yeux, et luy envoyoit du citre (*a*); elle luy disoit : « President, envoye-moy bien du citre et ne viens « point, car tu pus trop fort. » Il prit envie à la Presidente d'entendre Ninon jouer du luth; mais comment faire? « Je veux donc, » disoit-elle, « qu'il y ayt une tapisserie entre « deux. — Voire, » dit le mary serieusement, « ma petite femme, je vous asseûre qu'elle est « aussy modeste qu'une autre personne; et « puis elle a, pensez-vous, une dame Anne, « tout aussy prude que pourroit estre la vos- « tre. » Ninon fait ce conte-là à crever de rire; car cette madame Anne estoit la maquerelle de la Presidente.

Le caresme de 53, ils s'aviserent de faire un ordinaire de viande à huict livres par teste. Il y avoit certain nombre de personnes qui en estoient. Elle alloit seule avec un homme, et disoit qu'on luy avoit appris à Saint-Germain à ne point façonner. Un battellier a dit qu'il l'avoit menée baigner toute seule avec des hommes.

Son filz, à dix-sept ans, eut la petite-verolle : elle l'assista avec un soing estrange; il pensa mourir; elle estoit desesperée. Madame de Bouillon pour la consoler l'alla voir, quoy-

a. *Aujourd'hui* : cidre.

qu'elle eust tant d'enfans. C'estoit dans sa grande affliction de la mort de son mary (*a*), qu'elle affectoit de voir les gens tristes. Après cela, la Presidente dansoit toutes les petites danses (*b*). On fit des vaudevilles pour se mocquer d'elle. Le mary disoit : « Il n'y a pas de « femme au monde qui paroisse si jeune ; si « son filz la prenoit au bal, on diroit : Voylà « le frere et la sœur. »

Elle a renoncé depuis quatre ans à toute galanterie, et ne se soucie plus , à ce qu'elle dit, que de jouer et d'estre brave. Le mary, qui avoit juré, puisqu'on ne le payoit pas, de prendre du bien où il en trouveroit, n'y manqua pas, et, se voyant second president, il fit bien des siennes. Nous verrons, dans les *Memoires de la Regence*, le procez que luy fit Nicolay[1].

La Presidente eut la petite-verolle, il y a trois ans ; tous ceux à qui je le disois, moy qui estois encore son voisin, me rioient au nez et me disoient : « Vous vous mocquez, c'est la « grosse. » Ruvigny luy fait la guerre qu'elle est amoureuse de son filz. Ils ont fait bien de la despense pour ce garçon ; ils l'ont mis dans le grand monde, et croyent en avoir fait une

1. 1655.

a. Le duc de Bouillon , mort 9 août 1652, cinq ans avant elle. — *b*. Les danses légères, réservées à la jeunesse.

merveille. A la verité, il est bien fait, il danse bien, il est propre : mais ils luy ont donné une presomption enragée qui n'est fondée sur rien. Cet homme, cette femme et ce garçon se cajollent à crever de rire ; car la Presidente a aussy pris ce style-là[1].

1. Elle a une complaisance aveugle pour luy (*a*), jusqu'à luy mettre Margot dans son lict, s'il le vouloit. Elle s'avisa de cela pour se conserver la liberté de coquetter, car il a eu autrefois de furieuses jalousies ; et depuis elle a continué, pour l'empescher de faire quelque chose d'extraordinaire sur le chapitre de la braverie ; car ç'a esté et est encore la passion qui, après la galanterie, a eu le plus de pouvoir sur son esprit.

— Tambonneau doit cent mille escus de reste de la tutelle des petits Boyer, ses beaux-freres, et on l'accuse de les avoir pillez autant qu'il a pu. En 1665, il s'est excusé de mettre au Commerce, comme le reste de la Chambre ; il a esté assez mal avisé pour represter de nouveau au Roy, du temps de M. Fouquet. M. Colbert, quand il apprit cela, dit : « Ah ! je croyois que 48 l'au« roit rendu sage. » C'est l'année de la revocation des prestz.

a. Son mary.





418. — MADAME DE TALOET.

(*Jeanne Le Levier, fille de Jean Le Levier sieur de Keroiou, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Françoise de Talhouet; mariée à Louis de Talhouet, gouverneur de Rhedon*).

MADAME de Taloet est fille d'un M. du Levier, homme de condition, qui estoit conseiller au parlement de Rennes, et dont la veuve s'estoit remariée à un gentilhomme qualifié de Champagne, nommé M. de Vignory (*a*). Cette fille, qui avoit dix-sept mille livres de rente, fut mise entre les mains de M. de Taloet, son oncle paternel (*b*) et son tuteur. Cet oncle la fit espouser à son fils, nonobstant les defenses du Parlement et les regles de droit. Madame de Vignory, enragée de cela, accuse cet homme de fausse monnoye, et luy fit bien de la peine; après elle trouve moyen de mettre une suivante auprès de sa fille, qui la gouverna si bien qu'elle luy fit avec le temps hayr son mary comme la peste. Il est vray que Taloet luy en donna quelque sujet, car il vendit une charge

a. Charles de Quincampois, marquis de Bussy et comte de Vignory, en Champagne. — *b*. *Ou plutôt* maternel. Giles de Talhouet, gouverneur de Redon.

de lieutenant aux Gardes qu'il avoit, et se mit à entretenir une garce qu'il faisoit appeller Madame de Taloet. La suivante luy fit accroire qu'il ne demandoit qu'à en avoir des enfans pour l'estrangler en suitte elle-mesme. Quelques jours après qu'il fut arrivé à Rennes, elle luy demanda ce qu'il avoit fait de l'argent de cette charge. « Je n'ay pas accoustumé, » luy dit-il, « de vous en rendre compte. Il faut « donc que vous me rendiez compte aussy de « ce que vous avez despensé depuis que je suis « party. — Ce n'est pas de mesme, » repliqua-t-elle, « tout le bien vient de moy. » En suitte il luy propose d'aller à la campagne; elle n'y vouloit point entendre. « Vous vous « mocquez, » luy dit-il, « il fait beau. Nous « partirons demain. » Elle alla se conseiller à sa confidente; toute la nuict elle feignit d'avoir un devoyement. Au commencement il la suivit par soupçon; enfin il s'en lassa. Elle mit hors du logis ce qu'elle avoit de meilleur, et le matin, dez quatre heures, elle s'alla asseoir sur les degrez d'une eglise, parce qu'elle n'en avoit point trouvé encore d'ouvertes, et là elle se chaussa, car elle estoit venue nuds piez. Après elle fut demander retraitte à deux conseillers de sa connoissance, qui, n'ayant point de femme, ne la voulurent pas recevoir ; elle estoit bien faitte et jeune. Un d'eux luy conseilla

de se retirer à Saint-Georges (*a*), qui est une religion de filles, elle y va. Le mary ne sçavoit ce qu'elle estoit devenue; il chercha tant qu'enfin il la descouvrit; à travers la grille et le voile, il luy demande pardon; il se soumet à toutes choses imaginables pour obtenir d'elle qu'elle souffrist qu'il la veist seulement; elle ne le voulut jamais. Cela mit tout le monde contre elle. Elle luy envoye un exploit, disant qu'il l'avoit espousée contre les defenses du Parlement et avec une dispense qui estoit nulle, car ils sont cousins-germains : elle le poursuit; l'affaire est évoquée à Paris. Elle avoit eu six enfans; cela n'empesche pas qu'elle ne continue. Elle n'avait point d'argent, il jouissait de tout. Il luy fait offrir cent pistoles, pourveû qu'elle daigne les prendre de sa main, et qu'il consentoit qu'elle s'en servist contre luy. Elle eut la petite-verolle qui ne l'a pas embellie; il luy fit dire que si elle le trouvoit bon, il l'iroit assister et qu'il l'aimoit autant que jamais. Elle est tousjours inexorable.

Durant sa maladie, elle eut une estrange affliction; car sa mere, cette madame de Vignory qui estoit veuve pour la seconde fois, eut la teste coupée à Rennes avec sa fille du second lict, et voicy pourquoy. Madame de Vignory

a. Saint-Georges sur Loire, à quatre lieues d'Angers.

avoit eu connoissance d'un garçon bien fait[1] : il estoit d'honneste naissance de devers Moulins ; il avoit du bien passablement. D'abord il suivit le barreau à Paris, et après il fut commis de M. de Noyers. Elle le maria avec sa fille du deuxiesme lict, qui n'avoit que treize ans[2]. Elle avoit cru peut-estre qu'ayant esté advocat, et ayant habitude chez M. de Noyers, il desbrouilleroit les affaires de la maison. Ce garçon, en tout, pouvoit jouir de sept ou huict mille livres de rente avec sa femme ; le reste estoit fort embarrassé. On ne laissa pas de l'appeller M. le marquis de Bussy ; il l'avoit espousée à condition de prendre le nom et les armes de sa femme, et qu'il donneroit je ne sçay combien à la belle-mere. Il ne luy tint pas ce qu'il luy avoit promis. Elle, pour s'en venger, gaigne sa fille, que cet homme aimoit tendrement : elles luy font donner un coup d'arquebuze[3] à une huée qu'on fit pour prendre des loups, en Bretagne, où ils estoient pour quelques affaires ; peut-estre y avoient-ils du bien. Et comme il n'estoit pas blessé à mort[4], elles furent condamnées lorsqu'elles

1. *Mots biffés* : Qu'on appelloit Bussy.

2. Parce qu'il luy presta vingt mille livres, dont elle avoit besoing.

3. *Biffé*. A l'affust.

4. *Biffé*. On dit qu'elles deux l'estranglerent. — La belle-mere voulut obliger le chirurgien à em-

s'y attendoient le moins. Cela est assez ordinaire en Bretagne ; il y a beaucoup d'histoires de femmes qui ont fait tuer leurs maris. La mere fit une fin fort chrestienne, car elle escrivit à sa fille de Taloet, à Paris, pour l'exhorter à[1] mettre sa conscience en repos, sur l'affaire qu'elle avait contre son mary[2]. Elle ne put rien obtenir qu'un sequestre, où il fut permis à son mary de la voir : elle fut mise à la *Propagation de la foy* (*b*). Un gentilhomme nommé La Haye d'Airon l'accompagna à Paris ; on disoit qu'elle luy avoit promis de l'espouser quand elle seroit desmariée. Elle estoit riche,

poisonner la playe. Celui-cy y mit du sucre au lieu d'arsenic, puis se sauva. La vieille persuade à sa fille d'estrangler son mary, et après elle va à une grande devotion de Bretagne, qu'on appelle Saint-Anne (*a*). La fille avec sa femme-de-chambre l'estranglent. Voylà la mere et la fille en prison ; elles ont des lettres evocatoires ; au lieu de les faire signifier, elles se laissent cajoller aux juges, qui leur firent dire qu'elles n'avoient rien à craindre. En effect, ils n'avoient point dessein de les condamner ; mais le Rapporteur conclut à la mort, les autres eurent honte, cela passa tout d'une voix ; il n'y avoit point de preuves contre la mere ; elle mourut en philosophe, et sans-penser à l'autre vie.

1. *Biffé*. A poursuivre son procez sans relasche et à ne pardonner jamais.

2. Cela vouloit dire que, si elle ne croyoit point estre sa femme, qu'elle allast jusqu'au bout.

a. Près d'Auray, à quelques lieues de Vannes. — *b*. Ou *Nouvelles Catholiques :* alors rue *Sainte-Avoye*, depuis rue *Sainte-Anne*.

comme je l'ay dit, et pouvoit beaucoup pretendre de la reddition de compte. Elle perdit pour la dissolution, mais elle gaigna pour la separation de corps et de biens. Une comedienne que son mary entretenoit les accommoda depuis[1].

1. MADEMOISELLE DE TALOET OU BRIZARDIERE.

Brizardiere estoit un sergent royal de Nantes fort employé et qui despensoit extraordinairement pour un homme comme luy. Vous allez voir d'où cela venoit. Cet homme, desjà âgé, se mesloit de dire la bonne aventure aux femmes et d'une façon inouye, car il leur disoit, quand il trouvoit quelque difficulté à ce qu'elles souhaittoient: « Vous ne sçauriez obtenir cela que par « un moyen que je vous enseigneray; peut-estre le trou- « verez-vous fascheux, mais il est infaillible. » La curiosité les prenoit et, par la confiance qu'elles avoient en luy, elles s'y resolvoient. Voicy ce que c'estoit: il les faisoit mettre toutes nues, et avec des verges il les fouettoit jusqu'au sang, puis se faisoit fouetter par elles tout de mesme, afin de mesler leur sang ensemble pour en faire je ne sçay quel charme. Dans Nantes, il n'osa s'y jouer; mais sa reputation luy fit trouver des folles par toute la Bretagne, et principalement à Rennes. Il y a apparence qu'il y gagnoit; car, comme je l'ay desjà remarqué, il depensoit plus qu'un sergent ne pouvoit despenser. Il fut descouvert à Rennes par un huissier du Parlement, nommé Bohamont, qui le vit par un trou fesser deux fort belles filles qu'il avoit. Il rendit sa plainte; on fit jetter des monitoires. Plusieurs demoiselles, suivantes et femmes de chambre vinrent à revelation; mais quand on voulut sçavoir qui estoient les fessées, elles ne le vouloient point dire. Le Parlement s'assembla, et là, ayant veû qu'il y avoit des presidentes et des conseilleres en assez bon nombre, on se servit des deux filles de



419. — FALGUERAS.

FALGUERAS estoit commis de Menant; il est marié avec la sœur d'un petit medecin huguenot, nommé Lagneau (*b*), qui est une espece de medecin empirique. Il y a deux ans que, revenant de Languedoc d'où il est, il apporta une lettre d'un tailleur adressante à un frere, pastissier de son mestier, qui estoit à Paris, mais dont il n'avoit eu aucune nouvelle, il y avoit long-

l'huissier et de la femme d'un menuisier, et sur cela on l'envoya aux galeres. Il pensa estre pendu. La presidente de Magnan, fort belle femme, estoit des fouettées; outre ce que les autres avoient souffert, celle-cy se faisoit donner quinze coups par sepmaine, pour avoir une succession pour laquelle il falloit que trois personnes mourussent. Elle n'est pas riche. La presidente de Brie eut quarante-huict coups et en donna à Brizardiere cinquante-deux; une madame de Kerollin se fit fouetter pour trouver un bon tiercelet (elle faisoit la fausse monnoye), c'est-à-dire un bon alliage. Mais le plus plaisant, ce fut Mademoiselle de Taloet (*a*); comme il la fouettoit rudement, c'estoit pour avoir un mary qui eust beaucoup de bien, elle crioit: « Hé! Monsieur de la Brizar- « diere, doucement! j'aime mieux qu'il soit moins « riche. »

a. Marie de Talhoet, mariée en 1654 à Guillaume de Liscourt, vicomte de Planches. — *b*. David Laigneau, Provençal, médecin ordinaire du Roi; portrait gravé

temps. Falgueras eut bien de la peine à trouver cet homme, qui estoit pastissier d'hosties, et travailloit en chambre dans la rue du Meurier, qui rend dans la rue Saint-Victor (*a*). Le Pastissier luy fit mille caresses et voulut absolument qu'il desjeunast avec luy. Falgueras dit, en desjeusnant, qu'il falloit mettre du sel et de la mie de pain sur je ne sçay quelle grillade; aussytost le Pastissier, sa femme et ses filles s'entre-regardent et considerent la mine de l'homme, qui est noir et laid. Cela venoit de ce que leur fillè aisnée avoit un mal de langueur depuis quatre mois; et, comme le peuple croit tousjours qu'il y a quelque sort aux maux qu'il ne connoist point, ils avoient esté à je ne sçay quelle devineresse qui, avec le grimoire, leur avoit mis dans la teste qu'elle feroit venir le sorcier du bout du monde s'il y estoit, et que, pour marque, il demanderoit du sel. D'abord ils ne voulurent pas faire de bruit : mais ils luy parlerent du mal de leur fille. Il leur conseille de la faire voir à Lagneau, qui luy ordonne je ne sçay quelle decoction dont Falgueras escrivit la recepte. Depuis, ayant receû une deuxiesme lettre du Tailleur, il y retourne; le pere et la mere luy disent que cette drogue avoit fait bien du mal à leur

a. D'un côté, et de l'autre rue *Traversine*.

fille, mais que s'il vouloit, il la gueriroit bien. Il ne comprenoit point ce qu'ils vouloient dire, et il leur donna une pilule de Lagneau qu'il avoit sur luy. Cette fille l'avalle. Or, comme le syndic des créanciers de Menant, nommé Blondel, logeoit dans la mesme rue, Falgueras, qui y alloit quelquefois, s'avisa un jour d'aller sçavoir des nouvelles de cette fille ; le pere n'y estoit point; la mere le reçoit fort aigrement, luy dit que cette pilule avoit pensé tuer sa fille, que cette pauvre enfant le voyoit toutes les nuicts ; mais que resolument il falloit qu'il la guerist : que c'estoit luy qui le jour de la Toussaint, dans la rue de Bussy, comme elle portoit un corbillon, luy donna de la main sur l'espaule, en luy disant qu'elle s'en repentiroit ; qu'aussytost elle entra dans une porte et vomit tout ce qu'elle avoit mangé. « Je prouveray, » dit Falgueras, « que j'estois ce jour-là en Langue-« doc. — O ! vous estes où vous voulez ; mais « je sçavois bien que je vous ferois venir. Vous « avez fait semblant que c'estoient des lettres « de nostre frere ; mais il est mort il y a long-« temps. » En disant cela, elle et ses filles se saisissent de la porte ; elle prend un baston, et envoye querir du secours. Il s'efforce de sortir et sort effectivement, non sans quelque horion ; mais les autres locataires l'arresterent dans la montée. On le jette dans une autre chambre ;

et, comme il se recommandoit à Dieu, car c'est un huguenot fort zelé, il voit un homme de la mine la plus farouche du monde qui, le traittant de sorcier, luy dit : « J'ay porté les « armes par toute l'Europe, moy. » Il croyoit que ce brutal l'alloit devorer ; mais il en fut quitte à bon marché, car la femme ayant dit à cet homme : « N'est-il pas vray que vous « avez esté ensorcellé trois fois ? — Ouy, » dit-il. — « Et comment fistes-vous pour vous « guerir ? — Je pris, » dit-il, « le sorcier, et, « le poignard à la main, je luy fis desfaire le « sort. » Cela dit, il se retire. Cette femme sentoit quelque douleur à un bras où Falgueras l'avoit prise pour la tirer de la porte. « Ah ! « traistre, » luy dit-elle, « si tu m'as ensorcel-« lée comme ma fille, tu en mourras. » Le prisonnier crie par la fenestre à la servante de Blondel qu'il vit passer ; mais elle se mit à hocher la teste et luy dit : « Guerissez seulement « cette pauvre fille. Hélas ! la pauvre Madame « Blondel est bien malade, et sans doute en-« sorcellée comme elle. » Il avoit beau prendre Dieu à tesmoing et se sousmettre aux plus cruelles peines de l'enfer, s'il se trouvoit qu'il fust coupable : « Les diables, » luy disoient-ils, « ne vous feront point encore de mal : « vous avez un pacte avec eux, mais prenez « garde qu'ils ne vous trompent comme Gauf-

« fredy, dont le terme fut avancé d'un an, « ayant esté pris, pendu et bruslé à Aix. » Enfin un garçon apothicaire estant venu dans ce logis, pour querir quelques eaux à un distillateur qui y demeuroit, leur remonstra leur folie, et fit delivrer ce pauvre homme, qui a fait quatorze pages de minute de ce que je viens d'escrire, avec ce titre (*a*) : *Journal et histoire d'une abominable accusation faitte et descouverte le vendredy* 12 *fevrier* 1655 *à Falgueras, très-innocent, par la femme et fille malade dans le costé droit de son ventre, âgée de treize à quatorze ans; pretendant lesdits mary, femme et fille, laditte fille avoir esté ensorcellée par ledit Falgueras, le premier jour de novembre, feste de Toussaints, encore qu'il fust esloigné de deux cens lieues.*

a. Cette relation ne paroît pas avoir été imprimée.





420. — COLLETET.

(*Né en* 1598, *mort* 10 *ou* 11 *février* 1659.)

Guillaume Colletet, l'un de ces academiciens qu'on appelloit autrefois les Enfans de la pitié de Bois-Robert, à qui pourtant il est eschappé par endroits de bonnes choses, se maria poétiquement avec la servante (*a*) de son pere, qui estoit un procureur au Chastellet; et ce qui est de plus estrange, c'est que cette fille n'avoit rien de joly et luy n'estoit pas trop à son aise. Il en a eu un filz qui s'appelle Jean Colletet (*b*), digne filz d'un tel pere.

Ç'a tousjours esté un fort bon homme, qui a peu de sens[1], mais qui aime fort à chopiner. Voicy ce que j'en ay ouy dire de plus plaisant.

Un jour que cette femme estoit à Rungis (*c*), où il a je ne sçay quel *tuguriolum*, on luy vint dire qu'elle estoit fort mal. En y allant, il fit son epitaphe, à telle fin que de raison. Ce n'est

1. A l'Academie, il dit naïfvement: « Je ne connoissois point ce mot-là, mais je le trouve bon, puisque « ces messieurs-là le connoissent. »

a. Marie Prunelle, morte en 1641. — *b*. François, non Jean. — *c*. Village entre Choisy et Versailles.

pas qu'il ne l'aimast tendrement, mais c'est qu'il est ainsy basty. Elle n'en mourut pourtant pas, et il garda l'epitaphe encore quelques années. Elle trespassa justement durant le siége d'Aire (*a*) ; car dans une piece où il console Monsieur le Chancellier sur la mort du Marquis de Coislin, il dit :

J'en dirois davantage,
Mais Brunelle aux abois, etc.

Elle s'appelle Prunelle et estoit brune ; à cause de cela, il luy donna le nom de *Brunelle*. Voyez qu'il estoit bien necessaire d'aller parler de sa femme à Monsieur le Chancellier !

Pour son filz, il l'a tousjours pris pour quelque chose de merveilleux, et, dans l'elegie sur la naissance de Monsieur le Dauphin, il l'offre à ce prince. Ce filz pourtant n'est qu'un dadais. Un jour, en je ne sçay quelle compagnie, il luy dit : « Jean Colletet, saluez ces dames. » Il les salua toutes, et puis il dit : « Mon pere, « j'ay fait. » Je ne sçay quel moine, dans une traduction qu'il a faitte de quelques pieces de Mademoiselle Skurmans (*b*), parle des eloges

a. Juin 1641. — *b*. Anne-Marie Skurmans, née à Cologne. On a recueilli ses *Opuscula hebræa*, *græca*, *latina*, *gallica*. Leyde, 1648, in-8°.

qu'on a faits pour cette sçavante fille, et dit : « En voicy un de Jean Colletet, filz de Guil- « laume, *facilement prince des poetes fran- « çois*[1]. » Cependant, comme nul n'est prophete en son pays, il est arrivé que ce Jean Colletet ayant esté pris par ceux du Luxembourg[2], il y a cinq ou six ans, comme il alloit à Cologne offrir son service au cardinal Mazarin, le gouverneur du pays, et autres grands seigneurs germaniques, le prirent pour un si galant homme, un si grand poéte et un si grand orateur, qu'après l'avoir regallé deux ans durant, bien loing de luy faire payer rançon, ils le reconduisirent tous jusqu'à la premiere place du Roy de France. Cependant les pedans (*b*) de Navarre, dez le carnaval suivant, luy firent faire des vers burlesques pour des intermedes à une comedie, à cent sous le cent, et on en disoit qu'ils pouvoient s'en faire relever, comme lezez d'outre moitié de juste prix. Le filz et le pere s'entregrattent (*c*).

1. Le *facilè princeps* des Latins.
2. Parlant de ce filz, il dit dans le *Traité de la Poésie morale* (*a*) : « Depuis plus de trois longues et tristes an- « nées l'Espagne triomphe d'une jeune liberté qui m'est « si chere. »

a. Paris, 1658 ; in-12, p. 196. — *b*. Les professeurs. — *c*. C'est le proverbe latin : *Asinus asinum*.

Guillaume naturellement est enclin à l'amour, mais il est fidele[1]. Il ne pouvoit vivre sans femme[2].

Dans un recueil d'epigrammes qu'il fit imprimer il y a quatre ans (*a*), il met les amours de Claudine tout du long : en un endroit, il la compare à Psyché et luy à Cupidon. Notez qu'il ressemble à Jodelet, et mon pere, un jour que l'Abbé (*b*) le mena disner au logis, ne

1. *Biffé.* Il devint amoureux d'une jeune fille très-jolie et spirituelle, nommé Claudine.

2. Il espousa la servante de Brunelle, dont il a une fille qui est aujourd'huy la suivante de la troisiesme femme, qui estoit servante chez son frere le Procureur. Il la desbaucha et ne l'espousa qu'au bout d'un an. Elle est jolie et a de l'esprit ; elle se nomme Claudine Le Nain. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est qu'il vouloit que son frere et sa belle-sœur allassent visiter leur servante, qui avoit vescu scandaleusement avec luy, et par despit, il se ruinoit à la faire magnifique. Elle est fille d'un tailleur de pierre, qui pour ne pas faire honte à son gendre, vint loger chez luy avec toute sa famille, et de ce moment-là ne fit qu'yvroigner.

— Une fois il fut à Meudon, avec sa femme et d'autres gens, où il salua M. Servien, et fit si bien qu'il luy fit entendre que sa femme estoit dans le jardin ; M. Servien la voulut voir. Il racontoit cela et disoit : « Le bon« homme, je pense, luy en veut conter ; mais ma femme « est trop fine pour luy. » Ogier le predicateur, à qui il dit cela une fois, se mocquoit de luy ; et comme Colletet luy faisoit reproche de ce qu'on ne le voyoit plus : « Qu'i« ray-je faire chez vous, » luy respondit-il, « avec l'abbé « de Richelieu et je ne sçay combien de plumets? »

a. Paris, 1653. — *b.* François Tallemant.

l'appella, en resvant, tandis qu'il fut là, que M. Jodelet[1].

En un endroit il y a pour tiltre à une epigramme : *Rencontre de l'Amour et de ma chere et belle Claudine Le Nain, fille de Marie Soyer*. Ce pauvre homme s'imagine immortalizer tous ceux dont les noms seront dans ses ouvrages.

Il y a bien d'autres plaisants tiltres. En voicy quelques-uns : *La belle Tulippe panachée dans mon jardin*, 1642. Il met ainsy la date partout, tant il a peur de donner quelque jour de la peine aux grammairiens ; *Sur mon Histoire des Poétes*, 1651 (*b*) ; *Sur le retour de Monseigneur le Chancellier, 9 avril* 1651, où il luy dit :

> Les Bacchanales t'ont chassé,
> L'Agneau de Pasques te rappelle (*c*).

A Monseigneur l'archevesque de Rouen, messire François de Harlay, sur l'Apollon d'argent qu'il m'a envoyé pour recompense de mon Hymne sur la pure Conception de la Vierge, l'an 1634 (*d*). Ne semble-t-il pas que

1. Il y a une preface (*a*) à ce livre où il dit que, pour monter sur ce petit Parnasse, il n'a eu besoing que de son foible bidet et non point du puissant cheval Pegase.

a. Avis au lecteur. — *b*. Elle se trouve en manuscrit dans la Bibliothèque du Louvre. — *c*. Epigramme, p. 9. — *d*. *Ibid.*, p. 15.

la Vierge ayt conçeû seize cent trente-quatre ans après ses couches ?

LA PLAYE :

Sur l'entablement d'une vieille maison tombée sur la teste de l'autheur en passant dans la rue des Carneaux (*a*), *le* 26 *septembre* 1652. Celle-cy est folle au dernier point.

Maudites soient les avenues
Du cimetiere de Paris !
Les grands rois et les grands esprits
En devroient éviter les rues.
O Ferronnerie, ô Carneaux,
Si vous n'en estes les bourreaux,
Vous leur fournissez des retraittes ;
N'est-ce pas sous vos sombres toits,
Et qu'on assomme les poetes,
Et qu'on assassine les rois (*b*).

Epitaphe de l'auteur par luy-mesme :

Icy gist Colletet ; s'il valut quelque chose,
Apprens-le de ses vers, apprens-le de sa prose ;
Ou, si tu donnes plus aux suffrages d'autruy,
Voy ce que mille autheurs ont publié de luy.

Après il adjouste : *Le filz de l'autheur a fait autrefois un recueil des tesmoignagnes avantageux que les plus illustres autheurs de*

a. *Ou* des Bourdonnois, près de Saint-Innocent. — *b*. La rue de la Ferronnerie, où fut assassiné Henri IV, est voisine.

nostre siecle, tant françois qu'estrangers, ont rendu du sieur Colletet dans leurs divers ouvrages (*a*). Notez que ces autheurs sont gens que l'on ne lit point; et Patru, en lisant les Epigrammes de Guillaume, disoit : « Hélas ! « combien ce pauvre Guillaume loue d'au- « theurs que je ne connois point ! »

Sur mon Appollon d'argent, en gage. 1651.
Du cardinal Infant, et du Grand maistre de l'Artillerie.

Dez que l'Infant te voit paroistre
S'estonne-t-on s'il est si froid ?
Qu'est-ce qu'un clerc d'armes pourroit
Contre les foudres d'un Grand maistre (*b*).

Les pois verts, epigramme.

Recevez quatre francs avec ces quatre vers,
Pour ce boisseau de pois dont vos greniers sont riches.
Mais comblez la mesure, afin que des pois verts,
O libéral amy ! ne soient point des pois chiches (*c*).

Sur le livre de maistre Adam, menuisier de Nevers, intitulé :

LES CHEVILLES DU MENUISIER DE NEVERS.

Ennemy du repos et de l'oisiveté,
Maistre Adam fait des vers et non pas des chevilles;
Pour attacher les noms à la posterité,
Des lauriers de Parnasse ils en font des chevilles (*d*).

a. Epigrammes, p. 137. — *b. Ibid.*, p. 63. — *c. Ibid.*, p. 224. — *d. Ibid.*, p. 453.

Pour sainte Ursule (a) et ses compagnes.

Cette Ourse brille ici mieux que l'Ourse céleste ;
Cette Vierge est plus belle, et ses feux sont plus beaux ;
Sept astres rendent l'une ardente et manifeste,
L'autre a pour l'esclairer onze mille flambeaux (b).

Des trois Vertus théologales; à M. Payen (c), prieur de la Charité (d).

Pour rendre la justice esgalle à la puissance,
Payen eut son recours à la Divinité ;
Et comme il eut la foy jointe avec l'esperance,
Il ne pouvoit manquer d'avoir la charité.

Sur la prise d'Aire, il disoit :

Et nous avons fait desnicher
L'Aigle d'Austriche de son *Aire* (e).

Notez qu'elle est au roy d'Espagne.
Il dit au Chancellier :

Vos seaux n'abreuvent plus leur Muse ny la mienne (f).

A Ogier, sur la mort de M. d'Avaux.

Il compare la perte de Michelle, sa servante, à celle de cet illustre :

Je puis avec le temps trouver d'autres Michelles;
Mais tu ne peux jamais trouver d'autres d'Avaux.

a. *Ursa*, en latin. — b. Epigrammes, p. 455. — c. Payen des Landes. — d. Epigrammes, p. 196. — e. P. 7. Aire fut aussitôt repris. — f. *Ibid.*, p. 13.

Après avoir gueusé (*a*) tout le long d'un livre, il finit par ces deux sonnets :

Sur la maison de l'autheur, qui estoit autrefois la demeure de Ronsard, au faubourg Saint-Marcel (1638) (*b*).

Je ne voy rien icy qui ne flatte mes yeux ;
Cette cour[1] du balustre est gaye et magnifique ;
Ces superbes lions, qui gardent ce portique,
Adoucissent pour moy leurs regards furieux.

Ce feuillage animé d'un vent délicieux[2]
Joint au chant des oiseaux sa tremblante musique,
Ce parterre de fleurs, par un secret magique,
Semble avoir desrobé les estoiles des cieux.

L'aimable promenoir de ces doubles allées[3],
Qui de profanes pas n'ont point esté foulées,
Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens !

Dezir ambitieux d'une gloire infinie !
Je trouve bien icy mes pas avec les siens,
Et non pas dans mes vers sa force et son génie.

Voicy ce qu'il dit d'ailleurs :

Je possede, il est vray, des maisons à la ville,
Des jardins au fauxbourg, et des terres aux champs ;
J'ay l'estime du peuple et la faveur des grands ;
Et, comptant mes ayeux, j'en compte plus de mille, etc.

1. Elle a quatre piez en carré.
2. Un grand meurrier dont il vendoit les meures.
3. Les allées sont de quatre piez chascune.

a. Fait le pauvre. — *b*. Epigrammes, p. 471.

En un endroit, il dit que les tetons de Claudine sont sa montagne à la croupe jumelle. Une fois, chez M. Conrart, devant bien des femmes, il alla dire : « Quand nous nous resveillons la « nuict, Claudine et moy, que pensez-vous « que nous fassions? » Ces femmes baissoient les yeux. « Nous lisons l'*Astrée*, » dit-il.

Cette Claudine fait mieux des vers que luy. En voicy qui sont dans ce livre d'Epigrammes (*a*).

Cher et sçavant espoux, seul objet de ma flamme,
Toy qui m'as d'Appollon les secrets descouverts,
Comme Hymen t'abandonne et mon cœur et mon âme,
Souffre que mon amour te donne encor ces vers.
Quoyque les traits hardis de ton docte pinceau
Facent voir mon portrait au temple de Mémoire,
J'en aime bien le peintre autant que le tableau,
Et ton honneur m'est cher plus que ma propre gloire.

Lorsque d'un vers flatteur les beaux esprits du temps
Nomment mes yeux des astres esclatans
Et m'appellent reyne des belles,
Ils devroient dire des fidelles,
Car vous sçavez, mon cher espoux,
Que si mon amour a des aisles,
Ce n'est que pour voler à vous.

Or il courut un bruit que cette femme avoit des galans, et on dit à Colletet que Boisrobert avoit dit que sa femme luy servoit à vivre. Ce bonhomme fut si sot que d'aller en faire un

a. *Ou plutôt* : Dans les *Poësies diverses*, p. 307.

esclaircissement à Boisrobert, qui se mocqua de luy et se mit à rire. Boileau (*a*) dit que c'est une honneste femme. A la verité, son mary, qui n'aime que la crapule, souffre quiconque veut apporter de quoy goinfrer chez luy. Elle dit : « Je sçay bien qu'on n'est pas obligé d'en « juger charitablement, je suis tousjours parmy « des hommes; M. Colletet me meine disner « et coucher en ville. Mais il m'a fait honneur « de m'espouser, je veux avoir de la complai- « sance pour luy, je feray des in promptu à « table, puisqu'il les ayme; je souffriray les « impertinens qu'il ameine céans; si je suis « jamais veuve, alors on verra qui je suis[1]. »

1. Or elle est devenue veuve un an après, en 1659, au mois de fevrier, et voicy ce qu'elle fit sur la mort de son mary :

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyez de larmes,
Plus triste que la mort, dont je sens les allarmes,
Jusques dans le tombeau je vous suy, cher espoux.
Comme je vous aimay d'une amour sans seconde,
Et que je vous louay d'un langage assez doux,
Pour ne plus rien aimer, ny rien louer au monde,
J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous.

Mais Boileau a bien changé de note depuis, et en voicy la raison. Un jour elle fit la dolente, et elle dit que cela venoit de ce qu'elle avoit perdu un diamant de huict cens livres que M. Colletet luy avoit donné le jour de ses nopces. « Si vous pouviez me prester ! — Je n'ay, » luy respondit-il, « que trente pistolles pour aller à Tan- « ley ; partageons-les si vous voulez. — Ce n'est rien que

a. Gilles B.



421. — MADAME DE SUPLICOURT (*a*).



C'EST une dame de Picardie, bien faitte, qu'on appelle vulgairement la dame à la couleuvre; voicy pourquoy. Elle dit qu'estant recherchée par deux gentilshommes, son pere prefera celuy qui estoit le plus riche à celuy qui estoit le mieux fait; que, quelque temps après, comme elle se promenoit dans son jardin, celuy qui avoit esté refusé vint prendre congé d'elle tout desesperé, et luy demanda pour toute grace qu'elle luy permist de luy venir dire adieu quand il mourroit, parce qu'il estoit bien as-

« cela. » Luy ne poussa pas plus outre, et il n'y retourna pas. Depuis, je croy que l'abbé Tallemant en a tasté, mais non pas *gratis;* l'abbé de Richelieu aussy. Maintenant qu'elle est veuve, un de mes parens y depense assez, et il n'est pas seul, car elle a bien du monde à nourrir. On dit qu'elle disoit une fois : « Que la multitude des « valets est incommode! Ma femme de charge me ferre la « mule (c'est sa mere); ma cuisiniere fait un feu enragé « (c'est sa cousine); ma femme de chambre a esgaré un « mouchoir (c'est sa sœur), et Mademoiselle (c'est la fille « de son mary) a tout roussy mon poinct de Venise. » — Insensiblement elle se descria très-fort. On trouva que ce qu'elle avoit fait de vers estoit pitoyable, mais

a. *Ou mieux : Souplicourt*, qui est un village de Picardie, dans le canton de Poix, préfecture d'Amiens.

seuré de ne guères vivre après le desplaisir qu'il avoit receû. Elle le luy permit. Il part, et peu de temps après elle devint veuve. Au bout d'un an ou environ, dans le mesme endroit où ce malheureux amant avoit pris congé d'elle, elle entend une voix plaintive, à demy articulée, et voit une couleuvre autour d'un arbre : cela l'effraye, elle se retire. La nuict, elle entend une voix qui se plaint de ce qu'elle ne tenoit pas ce qu'elle avoit promis; que c'estoit l'ame de ce miserable qui luy avoit dit adieu dans le jardin, et que le lendemain elle trouveroit sur ses habits un animal qu'elle devoit garder bien soigneusement, parce que, tandis qu'il seroit en vie, tous ceux qui la verroient auroient de l'inclination pour elle. Après qu'elle fut levée, elle trouva cette mesme couleuvre du jardin sur ses habits. Elle luy fit

que ses galans les raccommodoient. Elle devint miserable jusqu'à demander l'aumosne dans les allées reculées de Luxembourg : elle espousa un je ne sçay qui, et gardoit tousjours le nom de : la veuve Colletet. Elle beuvoit comme un templier ; et enfin elle mourut saoûle dans l'hostel, où elle creva pour avoir trop bû ; et comme elle ne fut malade que quelques heures, elle causa un plaisant effect; car pour escroquer Furetiere, trois ou quatre jours devant sa mort, elle alla luy demander de quoy enterrer sa mere, qui se portoit bien ; et quand la mere vint luy demander de quoy enterrer sa fille : « Vous « vous mocquez, » luy dit-il, « c'est vous qui estes « morte, et non pas elle. »

faire un cabinet plein de cyprés[1]. Il estoit tout plein de carquois renversez, de flambeaux esteints, de larmes et de testes de mort, et elle y passoit des journées entieres. Elle portoit presque tousjours sa couleuvre au bras; elle obligeoit ses amans à boire après la couleuvre; elle ne cachettoit ses lettres qu'avec un cachet où il y avoit une teste de mort entourée de deux couleuvres. L'abbé de Romilly, ce fou, qui fut si blessé en se battant en duel contre un de ses amys, et qui dit après qu'il avoit esté blessé à la chasse par mesgarde, en devint amoureux, luy fit faire un dessein de carrosse où il devoit y avoir des couleuvres et des testes de mort entaillées. Jaloux d'elle, il trouva moyen de luy donner un cocher qui estoit son espion. Ce cocher devint suspect au galant, et un soir que cet homme le reconduisoit, il le blessa à mort sur le pont de la Tournelle; il le vouloit jetter dans l'eau; mais il survint du monde. Le pauvre cocher fut porté à l'Hostel-Dieu, où il deposa contre l'Abbé; mais Madame de Romilly, grande devote, et qui a bien du pouvoir à l'Hostel-Dieu, fit tant que les confesseurs persuaderent à ce cocher de se taire, et de pardonner. On dit que la couleuvre est morte depuis quelque temps.

1. *Biffé :* Où elle se retiroit avec elle.



422. — MARVILLE.

(Jacques d'Angennes, sieur de Marville, né en 1660; chambellan de Gaston duc d'Orléans.)

MARVILLE estoit le cadet de ce gros M. de La Loupe (*a*), de la maison d'Angennes, pere de Madame d'Olonne et de la mareschale de La Ferté. Il se donna à Monsieur, aujourd'huy Monsieur d'Orléans. C'estoit un garçon d'esprit, mais d'un esprit extraordinaire. Mademoiselle estant encore fort jeune eut envie de le voir; il trouvoit tousjours quelque eschappatoire; enfin elle le luy fit dire serieusement. « Dittes-luy, » respondit-il, « que son pere m'a trompé, et que « je ne veux pas qu'elle me trompe de mesme. « C'estoit le plus joly garçon du monde; cela « fut cause que je m'attachay à luy. Vous voyez « comme il est devenu : j'attendray qu'elle soit « plus grande pour voir si elle ne se desmen- « tira point [1]. » Quand Monsieur d'Orléans fut fait chef des Conseils et des Armées, à la Regence, quelqu'un dit à Marville, qui s'estoit retiré à la campagne : « Hé ! pour l'amour de

1. Mademoiselle estoit fort jolie en sa petite jeunesse.

a. Charles d'Angennes, sieur de La Loupe.

« Dieu ! venez voir Monsieur ; vous y trouverez « bien du changement. » Il y va ; mais l'ayant aperceû de loing, avec sa main dans ses chausses, son chapeau en *gloriot* (*a*), et sifflant à son ordinaire : « Le voilà, » dit-il à son amy, « tout « aussy fichu que du temps du cardinal de « Richelieu ; je ne le salueray point. » Et en disant il s'enfuit.

Il s'estoit marié, il y avoit fort peu, avec une veufve fort jolie et fort raisonnable, nommée Madame d'Espinay (*b*), qui n'estoit pas dans une grandissime jeunesse, mais proportionnée à son âge. Je ne sçay si le mariage y contribua, ou le sejour de la campagne, mais il devint plus chagrin que jamais : il luy prit une si forte aversion contre ceux qui disoient des paroles inutiles, qu'il avoit de la peine à s'empescher de les quereller. Quand il venoit des gentilshommes du voisinage, il estoit tousjours en mauvaise humeur; car les campagnards sont gens peu diserts; il estoit sur des espines, il enfonçoit son chapeau et il estoit contraint de sortir; sa femme luy en faisoit des reprimandes. « Louez-moy plustost, » disoit-il, « de ne les « avoir point battus. »

Estant malade de la maladie dont il mourut,

a. On diroit aujourd'hui : *En tapageur*. — *b*. Françoise de Pommereuil, mariée en 1630.

dans son chagrin il dit à sa femme : « Ma « chere, je prie, conte-moy quelque chose. — « Mais, Monsieur, je ne sçay rien que vous ne « sachiez. — Qu'importe; ce que tu voudras. » Elle cherche, et se met à luy conter ce qui luy vint dans l'esprit. Il disoit tousjours : « Et en- « core, » comme font les enfans quand on leur conte des contes. Enfin quand elle fut espuisée, au lieu de la remercier : « Jésus, » luy dit-il, « ma chere, les pauvres choses que tu « m'as dittes ! Comment se peut-il faire que « j'aye pris une femme qui se soit mis tant de « balivernes dans la teste ! » Elle a conté cela elle-mesme, et en rioit la premiere.



423. — LA VICOMTESSE DE L'ISLE.

La Vicomtesse de L'Isle est de Basse Bretagne. Elle n'est pas belle, mais elle est fort coquette, et danse admirablement bien; en un mot comme une *Basse-Brette*[1], car en ce pays là elles sont grandes danseuses. Elle aima, en Bretagne, un de ses cousins-germains ; mais cette galanterie ne dura guères, car le pauvre garçon fut tué. La nuict de devant, la Vicomtesse fit un

1. On les appelle ainsy dans le pays.

songe assez estrange, car elle songea que son cher cousin estoit blessé à mort. Espouvantée de ce songe, elle va dez six heures du matin[1] chez luy le prier de ne point sortir. Il se mocqua d'elle, et dit qu'il avoit partie faitte; enfin pourtant, voyant qu'elle l'en pressoit et quelle luy demandoit cela en grace, il luy promit de ne point sortir; mais quand elle fut partie, il alla à cette promenade à laquelle il estoit engagé. Il y prit querelle et y fut blessé à mort.

Quelque temps après, elle voulut venir à Paris : il y avoit du desordre entre son mary et elle, à cause d'une certaine suivante qui se mesloit de bien des choses. Le mary la vouloit chasser, et elle ne le vouloit pas; et, à cause de cela, elle demeuroit à Paris et ne vouloit point retourner avec luy. On remarqua qu'en ce temps-là il n'y avoit que trois bons menages dans toute la ville de Rennes. Elle estoit si folle de cette suivante, qu'elle se mit à la traiter de cousine, afin que le monde la considerast davantage. Enfin il a fallu que le mary se reduisist et qu'il vinst demeurer icy : elle l'appelle vulgairement Mary de l'Isle[2]. A la verité elle a eu beaucoup de bien; c'estoit une heritiere de vingt mille livres de rente. Une de

1. *Biffé :* Avec une suivante qu'elle aimoit fort.

2. On dit qu'il ne trouve jamais qu'elle fasse assez de despense, et qu'il l'attend à souper jusqu'à minuict.

ses terres a un nom bien rebarbatif, elle s'appelle *Quinquangroigne*, tellement que quand elle boude, on l'appelle Madame de *Quinquangroigne*.

Elle et Madame de Montglas eurent une grosse querelle, il y a quelques années, à cause de Bussy-Rabutin : Bussy la servoit et la quitta; elle luy escrit une lettre douce, il la monstre à Madame de Montglas. La Vicomtesse dit que Madame de Montglas a monstré cette lettre à tout le monde ; Madame de Montglas irritée dit : « Je ne l'ay point monstrée; mais je m'en « vais la monstrer. » Et elle la lit à quiconque veut l'entendre.



424. — PEIRAREDE.

Peirarede est un pedant huguenot, natif de Bergerac, et d'assez bon lieu. Un jean de lettres, pour l'ordinaire, est un animal mal idoine à toute autre chose : cetuy-cy l'a bien fait voir en toutes rencontres, mais principalement en deux ou trois que voicy.

Il a une mestairie auprès de Bergerac qui, je croy, compose toute sa chevance. Il ouyt dire qu'à Bordeaux, où se faisoient des pro-

visions pour un embarquement [1], on vendoit fort cher le bœuf salé. Il coupe la gorge à ses bœufs, qui peut-estre estoient assez vieux, les salle et les met dans un batteau où il s'embarque aussy luy-mesme. Mais par espargne, il n'y avoit pas mis assez de sel, et il ne fut pas plus tost arrivé que son bœuf sentoit mauvais. Cependant, faute d'argent pour achepter d'autres bœufs, ses terres ne se labouroient pas, et il eut bien de la peine à revenir de cette perte. Une autre fois il ne fut pas meilleur marchand. Il avoit remarqué que les arbres de pressoir se vendoient fort bien à Bordeaux. Il fait abattre un petit bois de haute fustaye qui estoit tout l'ornement de sa maison. Quand il fallut debiter son bois, il vit qu'en faisant les arbres de pressoir d'un demy-pié plus petits qu'à l'ordinaire, il y trouveroit bien du profit; il les fait donc plus petits et les fait porter à Bordeaux : mais personne n'en voulut.

Après tout cela, il alla pour s'achever faire un voyage en Angleterre et en Hollande, afin de conferer avec les critiques de ce pays-là; il mena avec luy un grand filz. Au retour, il se vanta de l'avoir fort bien estably, et il se trouva qu'il l'avoit mis piquier dans un regiment.

1. *Biffé :* Du comte d'Harcour.

La Peirere (*a*), celui qui a fait le livre des *Préadamites*, le donna à Lozieres. Nous estions voisins ; j'ay cent fois trouvé cet impertinent disant des vers grecs à ma mere. L'Abbé (*b*) ne le pouvoit souffrir, et se barricadoit contre luy. Enfin Lozieres s'en desfit. Nostre homme s'amusa à monstrer le latin à quelques gens, et entre autres à des conseillers au Parlement. Coulon en fut un, et il disoit que c'estoit un ingrat de l'avoir si mal reconnu, et qu'il l'avoit rendu digne d'une troisiesme. Depuis il presente des devises et des epigrammes à tout le monde ; et, avec une familiarité admirable, s'il trouve qu'on fasse le poil à quelqu'un, il se le fait faire tout d'un train (*c*), et passe pour beau. Un animal comme cela estoit bien venu icy et à Fontainebleau chez la reyne de Suede, et Balzac l'a festivé et luy a escrit plusieurs fois. Voyez la belle cervelle de l'une (*d*), et l'avidité de louanges de l'autre !

a. Isaac de La Peyrere. — *b*. Frère de des Réaux. — *c*. Par le même barbier. — *d*. De Christine.





425. 426. — MADAME D'ABLEGE ET MADAME DE FRONTENAC.

(*Françoise Chouayne, fille de François Chouayne, secretaire du Roi, garde des Rôles des offices de France; mariée en* 1646 *à Giles de Maupeou, sieur d'Ableges, conseiller au Parlement 4 septembre* 1645.)

MADAME d'Ablege est fille unique d'un M. Chouaisne, garde des rosles du Conseil, si je ne me trompe. D'Ablege, de la famille des Maupeou, conseiller au Parlement, la rechercha. Elle est bien faitte et elle avoit du bien. Il se servit pour cela de Petit (*a*) de M. d'Esmery; mais Petit, après que d'Ablege luy eut fait voir son bien, le voulut prendre pour luy, et fit en sorte que ce garçon crust que Chouaisne n'y vouloit pas entendre; après il luy proposa sa fille; d'Ablege accepte le party. Petit va en parler à d'Esmery : Chabenas s'y trouve, qui changea de couleur. D'Esmery, quand Petit fut sorty, luy demanda ce qu'il avoit : Chabenas luy avoua qu'il pensoit à la fille de Petit, et qu'il estoit sur le poinct de se declarer; d'Esmery fait rappeller Petit, et fait l'affaire

a. L'homme de confiance du surintendant d'Emery.

pour Chabenas. Petit s'excuse envers d'Ablege sur la necessité d'obéir; d'Ablege reprend ses premieres brisées, et se marie avec la fille de Chouaisne.

Or, on a descouvert depuis que ce Chouaisne estoit amoureux de sa propre fille : il voulut qu'elle logeast avec luy qui estoit veuf; mais il devint bientost jaloux de son gendre. Il arriva cent brouilleries entre eux. Enfin il luy prit une telle rage, qu'un jour que d'Ablege et luy devoient passer par le bois de Boulogne, il fit mettre deux espées de mesme longueur dans le carrosse. Ce gendre croyoit que c'estoit de peur des voleurs; mais il fut bien estonné quand son beau-pere voulut l'obliger à mettre l'espée à la main contre luy, sous je ne sçay quel pretexte; cela le saisit de sorte que la fievre chaude le prit, et dans ses resveries, il croyoit tousjours voir son beau-pere l'espée à la main contre luy. Il mourut au bout de quelques jours. Sa femme ne veut plus demeurer avec Chouaisne, et se retire à Ablege (*a*), dans le Vexin françois, avec un petit garçon dont elle estoit accouchée depuis la mort de son mary. Là, elle fut enlevée, trois ou quatre mois après, et d'une façon bien rude. On a dit que son propre pere y avoit consenty pour se venger de

a. *Aujourd'hui* : Ableiges, dans la sous-préfecture de Pontoise.

ce qu'elle ne vouloit pas loger avec luy; ce fut un gentilhomme de Picardie, nommé Pardillan, assisté de Varicarville et Saint-Valery, gentilshommes du Vexin, ses oncles. Ils l'enleverent de l'eglise du village où elle entendoit la messe, la lierent sur un cheval; et parce qu'elle n'avoit que des mules de chambre, ils les luy attacherent par-dessous les piés avec une serviette. En cet estat ils la meinent dix lieues au grand trot, au bout desquelles ils rencontrerent un carrosse; de là, ils la conduisent au chasteau de Dieppe, et luy font faire tout ce chemin-là sans manger. Dez qu'ils y furent arrivez, Montigny, le gouverneur et sa femme, en sortirent. Je croy qu'ils ne vouloient point estre compris dans ce rapt, et qu'ils avoient ordre de M. de Longueville d'en user ainsy. Les enleveurs vouloient estre aussy maistres de l'enfant; mais la nourrice, qui estoit hors de l'eglise avec son petit, s'estoit cachée, ou du moins avoit caché son enfant dans les herbes; ils le chercherent, mais ils ne le purent trouver.

A Dieppe, cette pauvre femme n'avoit pour la servir qu'une servante, qui estoit aux enleveurs. A toute heure, on luy tenoit le poignard sur la gorge, tantost on la menaçoit de la releguer dans l'isle de Saint-Christophe, et quelquefois de la prostituer à la garnison; tout cela ne l'esbranla point; elle resista tousjours,

et dit qu'elle se tueroit si on luy faisoit violence. Les parens font deputer un conseiller du Parlement de Paris ; ce fut Sarrau (*a*). Il alla à Dieppe avec des archers : mais cela ne servit de rien; M. de Longueville protegeoit les ravisseurs. Enfin on presenta une lettre à la Reyne, au nom de la ravie. Cette lettre fut imprimée ; elle estoit de bon sens : on disoit qu'une de ses parentes, nommée Mademoiselle d'Argouges, l'avoit faitte. Il y avoit pourtant un endroit assez plaisant ; cette affligée disoit *qu'elle estoit veuve d'un aimable mary, qui avoit des qualitez qu'elle ne rencontreroit jamais*. C'estoit à dire qu'elle n'estoit pas autrement resolue à pleurer tousjours le defunt. Les ravisseurs furent contraints de la rendre. Cette affaire-là nuisit à M. de Longueville, et la Reyne le luy fit bien connoistre, quand un parent de feu Bourneuf, son trezorier, eut enlevé la fille de son carrossier; car elle luy reprocha que ses gens ou ses amys faisoient tousjours des violences, et il fallut rendre cette fille comme Madame d'Ablege.

Depuis, cette madame d'Ablege a espousé un homme de quelque âge, nommé La Grange (*b*), sieur de Neuville. Voici comme

a. Claude Sarrau. — *b*. Charles de La Grange, maître des Requêtes, de 1623 à 1655.

la chose est arrivée, car il y a encore une histoire. Cet homme estoit fort riche et n'avoit pour tout enfant qu'une fille; il la donna à elever à Madame de Bouthillier, sa parente. Frontenac (*a*) la rechercha. Madame Bouthillier dit au pere et luy soutint jusqu'à la fin qu'il pouvoit mieux marier sa fille, et que Frontenac, quoy qu'il dist, n'avoit que vingt mille livres de rente. Cet homme, qui n'avoit pas grand cervelle, laissa engager les choses, et sottement portoit des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Madame Bouthillier lui disoit : « Si vous promettez vostre fille, ne « venez pas vous en desdire après. » Il n'y avoit plus qu'à aller au moustier, lorsque La Grange s'avisa de dire qu'il ne vouloit plus Frontenac pour son gendre. La fille luy dit : « Mon pere, vous m'avez commandé de l'ai- « mer; j'y suis engagée, je n'en auray point « d'autre. » Voylà bien de l'embarras. Madame Bouthillier luy conseille de dire à sa fille qu'elle choisist ou de retourner avec luy, ou d'aller en religion. La fille aima mieux aller en religion; mais avant, elle s'alla marier secretement[1]. Après, ceux du party de la fille

1. Estant chez son pere; pour entrer, à quelques jours de là, en religion.

a. Louis de Buade, comte de Frontenac.

disoient qu'elle estoit mariée. Voylà le pere en fureur, qui dit : « Je n'ay que cinquante « ans, je me marieray, j'auray douze enfans; « elle n'aura que le bien de sa mere. Je luy « osteray deux cens mille escus qu'elle pouvoit « esperer de moy[1]. » De colere, le pere espousa Madame d'Ablege, et Chouaisne disoit qu'il le tueroit. Depuis tout s'accommoda; je croy qu'il n'y a point eu d'enfans du deuxiesme lict[2].

1. Quatre-vingt-quatre mille escus. — On se rapporta de tout cela au premier president Molé : la fille luy escrit qu'elle n'est point mariée; depuis, elle escrivit une lettre qui disoit : « J'ay esté forcée à parler contre ma « conscience, je suis mariée. » Le Premier President averty outre cela par Champlastreux, de la part de la fille, qu'elle estoit mariée, et que tout ce qu'elle diroit au contraire seroit faux, le dit au pere. Le pere va à la grille, elle nie d'avoir dit cela, il luy fit escrire ce qu'il voulut et le porte au Premier President. Et le Premier President le paya de cette lettre qui disoit que la verité estoit que Frontenac estoit son mary, etc.

2. Il est mort et a laissé une fille. Nous en parlerons ailleurs.





427. — VARIN.

(*Jean Varin, né à Liége en* 1604 ; *mort* 26 *avril* 1672.)

VARIN estoit faiseur de jettons de son mestier : Laffemas l'alloit faire pendre pour la fausse monoye, mais le cardinal de Richelieu, ayant ouy parler que c'estoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvast : il ne fut que banny. On le rappella d'Angleterre, où il s'estoit retiré, quand on voulut travailler aux louys d'or et d'argent (*a*). Il change de religion, car il estoit huguenot ; il fit fortune à la Monnoye, et est fort riche. On l'a accusé aussy d'avoir empoisonné le premier mary de sa femme, et on dit que la fille du premier lict estoit sa fille.

Cette fille, qui estoit bien faitte, a eu une estrange destinée. Varin la voulut marier à un homme dont je n'ay pu sçavoir le nom. Elle y tesmoigna de la repugnance. Depuis (*b*) il l'accorda à un auditeur des Comptes (*c*), filz d'un vendeur de marée, en titre d'office[1]. Cette fille,

1. De trois cent mille livres.

a. En 1640 et 1641. — *b*. En novembre 1651. — *c*. Michel Outry, correcteur des Comptes de 1648 à 1657.

voyant que cet homme estoit fort mal fait, pria son beau-pere de luy donner plustost le premier. Il dit qu'il estoit trop engagé. Le soir des nopces, le marié, qui est fort yvroigne, s'ennyvra. Je pense que cela desespera cette pauvre fille en deux jours qu'elle fut avec luy, car, pour un mal de garçon, il s'absenta aussytost. Elle reconnut qu'il estoit bordelier et stupide; car, pour yvroigne, elle ne pouvoit pas l'ignorer. Avec cela il n'avoit qu'une bonne jambe; l'autre estoit en bois, mais chaussée à l'ordinaire. On a dit que la veille des nopces elle avoit voulu s'empoisonner, mais qu'elle ne put. Si cela est, apparemment elle sçavoit tous les defauts de cet homme. Au bout de huict ou dix jours elle en vint à bout (*a*). Le jour de devant, elle parut la plus gaye du monde; ce fut avec du sublimé, qu'elle mit dans ses œufs comme du sel. Après, elle envoya querir Varin; mais c'estoit si tard qu'il n'y avoit plus de remede. Elle eut pourtant le loisir de se confesser. Chez luy, on a dit que ç'avoit esté par mesgarde, que le sublimé sert à la monnoye, et qu'elle le prit pour du sel.

a. A bout de s'empoisonner.





428. 429. — LE MARQUIS D'ALLUYE, MADAME DE BOSSU.

(*Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, marie* 16 *février* 1667 *à Benigne de Meaux du Fouilloux, fille d'honneur de la Reine; mort* 6 *janvier* 1690.)

Le Marquis d'Alluye, filz aisné du marquis de Sourdis (*a*), alla, en 1644, en Hollande pour apprendre le mestier de la guerre. Il passa avec La Tuillerie, ambassadeur de France, et il alla avec luy à Delft voir la Comtesse de Bossu (*b*), qui se fait appeller Madame de Guise. Il dit que cette femme le surprit plus qu'aucune qu'il ayt jamais veûe. Elle estoit de la plus belle taille du monde, la gorge belle, les bras beaux, tous les traits du visage bien proportionnez, le teint fort blanc et les cheveux fort noirs. L'Ambassadeur s'en alla, mais le jeune homme ne s'en alla point; il avoit alors le teint aussy beau que Madame de Bossu, jeune de dix-huict à dix-neuf ans, la teste belle, et aussy bien dansant que personne de la Cour. Il y retourne,

a. Voy. *Histor.* de Madame Cornuel. — *b*. Honorée de Glimes, fille de Geoffroy comte de Grimbergh, et veuve d'Albert Maximilien de Henin, comte de Bossut.

et insensiblement il se mit bien avec elle. Elle luy conseilla, pour faire durer leur commerce, de s'en aller à la Haye, et de la venir voir le plus souvent et le plus secretement qu'il pourroit. Il a dit à un homme de qui je le tiens qu'il avoit eu de grandes privautez avec elle; mais il ne tranche pas le mot. Il y alloit de nuict; mais au bout de quelques mois il eut la petite-verolle. Elle luy envoya tous les regalles dont elle put s'aviser; mais il estoit au desespoir quand il songeoit que s'il estoit gasté elle ne l'aimeroit plus. Le voylà guery sans difformité, mais il n'a plus de teint du tout. Elle le pria de l'aller voir. Il refusa trois ou quatre fois; elle le luy commanda absolument; il y alla encore tout rouge; elle le receût comme devant.

Ce fut en ce temps-là qu'elle commença à ne plus douter de la perfidie de M. de Guise. Trois mois devant qu'Alluye fust arrivé en Hollande, M. de Guise estoit revenu en France; elle n'en avoit aucunes nouvelles; elle s'en plaignoit sans cesse, et le Marquis estoit tesmoing de tous ses regrets. Il avoue qu'elle a l'esprit un peu roman. Ils font dessein de passer tous deux en France: « Je me veux, » disoit-elle, « desguiser « en homme, et après me venger de ce des-« loyal. — Madame, » luy disoit le jeune Marquis, « servez-vous de moy pour vous venger. « — Je ne veux point, » disoit-elle, « vous ha-

« zarder contre un homme qui ne le merite « pas. » En ces entrefaittes, le printemps vient; il fallut aller à l'armée ; puis les allées et venues du cavalier n'estoient plus inconnues aux autres françois; cela l'obligea, avec d'autres considérations, à revenir en France.

Ce monsieur le Marquis se vante de sçavoir un secret pour entrer partout; on le desfia d'entrer chez Saint-Germain Beaupré, ou chez Fosseuse (*a*). Il fait ses tentatives. On dit que pour le premier il eut quelques galanteries avec sa femme ; pour Fosseuse, il dit qu'il se mit fort bien avec luy, mais qu'il n'en conta point à Madame.



430. — LA DU RYER.

(*Morte en* 1652.)

La du Ryer estoit une pauvre fille, d'auprès de Monts en Hainaut, qui estoit assez jolie en sa jeunesse : elle se donna à Saint-Prueil, qui luy fit gaigner dix ou douze mille livres, en une campagne où elle fut vivandiere. Elle espouse un nommé du Ryer, et se met à tenir auberge; elle

a. François de Montmorency, marquis de Fosseuse.

estoit aussy un peu maquerelle. Un jour qu'elle demanda de l'argent à Saint-Prueil, il la battit. Au lieu de se fascher de cela, elle luy alla demander pardon, et luy dit qu'elle estoit une impertinente de luy avoir demandé de l'argent, elle qui sçavoit bien qu'il n'en avoit pas. Quand il eut la teste coupée à Amiens (*a*), elle receût sa teste dans son tablier, et luy fit faire un magnifique service à ses despens.

Veuve de du Ryer, elle se maria à un homme dont elle n'a jamais porté le nom ; il estoit son maistre cuisinier, à Saint-Clou, où elle fit un cabaret magnifique. Au commencement, les dames n'y vouloient point aller ; elle avoit un jardin là auprez, où on leur portoit ce qu'elles avoient commandé ; enfin on s'y apprivoisa.

Un jour cette femme ayant ouy dire qu'un gentilhomme, qui se venoit de battre en duel, estoit demeuré fort blessé assez près du pont de Saint-Clou, elle y va, le fait emporter chez elle, le fait traitter, et quand il fut guery, elle luy donne cinquante pistolles pour se retirer chez luy. Cet homme, au bout de quelque temps, la vient trouver, et luy presentant une bourse où il y avoit quatre cens pistolles : « Tenez, Madame, prenez ; si ce n'est pas « assez, je tascheray d'en avoir encore. » Elle luy dit qu'il se mocquoit, luy fit bonne chere,

a. 9 novembre 1641.

et ne voulut jamais prendre que deux pistolles, qu'elle jetta à ses gens, en leur disant : « Te-« nez, voylà ce que Monsieur vous donne. » Durant les troubles, un jour que le Conseil estoit à Saint-Clou, M. Tubeuf ayant sceû qu'elle n'avoit rien voulu prendre pour la nourriture de leurs chevaux et de leurs gens, luy fit donner une ordonnance de cent escus, au lieu de quarante qu'on luy devoit. Elle en fut payée. Les gendarmes du Roy avoient fait quelque despense chez elle ; elle ne leur en fit payer que la moytié. « Ce n'est pas, » dit-elle, « avec vous autres que je pretens m'enrichir. » Elle prit en amitié le Baron des Essars (*a*), et luy demanda un de ses garçons à nourrir ; il luy donna son second filz. Cette femme le faisoit elever comme un grand seigneur. Il estoit vestu de toile d'argent si pesante qu'il ne pouvoit porter sa robe. Elle le vouloit faire son heritier. Elle nourrissoit aussy une pauvre femme avec trois enfans. Elle alloit faire plus de proffit que jamais, car elle avoit percé trois ou quatre maisons ; il y eust eu quatre-vingts chambres meublées, dont il y en eust eu de fort propres ; mais elle mourut trop tost[1].

1. En 1652.

— Une pauvre fille, âgée de dix-huict ans, qui sert

a. François des Essarts, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1652.



431. — MADAME DE MIRAMION.

(*Marie Bonneau, mariée en mars* 1645 *à Jean-Jacques de Beauharnais sieur de Miramion, restée veuve à seize ans; morte en mars* 1696.)

Elle est fille d'un des Bonneaux de Tours, interessez aux gabelles et à bien d'autres affaires; elle estoit veuve de Miramion, conseiller au Parlement fort riche[1]. Bussy-Rabutin, sans considerer qu'elle estoit comme accordée avec Caumartin (*a*), se laissa enjoller par un pere de la Mercy nommé le pere Clement, confesseur de la dame. Ce moine luy fit accroire que Madame de Miramion l'avoit veû plusieurs fois à l'eglise, qu'elle l'avoit trouvé à son gré et que, sans ses parens, qui vouloient qu'elle espousast

chez un banquier hollandois nommé Van Ganghel qui est huguenot, entretient, de ce qu'elle peut gaigner, deux petits freres qu'elle a en mestier. Tous deux estant tombez malades et ayant esté portez à l'hospital secret de sa Religion, car la fille et ses freres sont aussy huguenots, elle paya leur depense, disant que, puisqu'elle avoit encore assez de reste pour cela, elle ne vouloit point estre à la charge de l'Eglise, et qu'au pis-aller elle auroit toujours ses bras.

1. Dont elle avoit une fille.

a. Louis-François Lefevre, sieur de Caumartin.

un homme de robe, elle l'espouseroit volontiers et que mesme elle se laisseroit enlever. Le moine cependant demandoit tantost cinquante tantost cent pistolles, pour gaigner celuy-cy et celuy-là, et enfin il en tire jusques à deux mille escus. Le moine avertit le cavalier que la dame devoit aller un tel jour faire dire une messe à Notre-Dame de Boulogne (*a*). Au retour, dans le bois, les enleveurs l'arresterent (*b*); Bussy n'y estoit pas; c'estoit un nommé du Boccage. Madame de Miramion, la belle-mere, eut le courage de prendre l'espée du meneur de sa belle-fille, et blessa au bras le premier qui se presenta à elle. On leur fait faire bien des tours [1]; on les mena dans la forest de Livry, où on laissa la belle-mere. On la conduit seule dans un chasteau à trois lieues de Sens. Là elle fit l'endiablée, quoyque Bussy, pour la fleschir, vinst à elle à genoux, dez l'entrée de la salle [2]. Dez qu'on en eut avis à Paris, on mit bien du monde en campagne, et tous les archers des gabelles alloient investir le

1. Et une fois qu'il falloit passer dans un village, on baissa les portieres : avec des couteaux elles couperent les cuirs, mais le village estoit passé avant que cela fust fait.

2. *Biffé :* Elle ne voulut manger qu'après qu'on luy eust promis de la mener à Sens.

a. Au mont Valérien. — *b*. Le 9 août 1648.

chasteau, quand Bussy la laissa aller, après luy avoir protesté qu'il n'y avoit que le moine de coupable. Le drosle se sauva ; elle poursuivit, mais enfin tout s'accommoda. Elle a avoué que le moine luy avoit parlé d'amour, et qu'aussytost elle prit un autre confesseur. Caumartin ne l'espousa point : je croy que dez ce temps-là elle commençoit à estre devote. Elle l'est à un point estrange, et elle fait de grandes charitez. Sa fille aura quatre cent mille escus de bien. Elle la fait nourrir dans un convent.



432. — MOURIOU.

Mouriou est d'Angers et y demeure; mais il est maistre des Comptes de la Chambre de Nantes, et y va servir son semestre. Il a esté amoureux dix-huict ou vingt ans de la femme qu'il a espousée en secondes nopces. Un jour qu'ils se devoient marier et qu'on estoit prest d'aller au moustier, cette femme, appellée Mademoiselle Liquet, dit que resolument il n'en seroit rien, qu'on avoit dit que cet homme avoit esté bien avec elle, et qu'elle ne vouloit pas [entendre dire] que c'estoit pour couvrir son honneur qu'elle l'espousoit, et par cette belle raison ne

voulut point passer outre. Quelque temps après, un amy commun, qui vouloit faire ce mariage, manda au galant qu'il se trouvast un tel jour à la Barbottiere, maison de Mademoiselle Liquet; il s'y rend en mesme temps que les autres. « Que venez-vous faire icy? » luy dit-elle, « je vous avois défendu de me voir; retournez-« vous-en. » Il remonte à cheval, sans rien dire. Elle fut touchée de cette obéissance aveugle, et luy cria : « Descendez; si on ne « vous peut donner une chambre, on vous met-« tra au grenier. » Le lendemain, on alla se promener à une maison; Mouriou estoit à cheval. Pour le faire mettre à la portiere auprès de sa maistresse, cet amy, qui s'y estoit mis exprès, feignit que la teste luy tournoit, et fait mettre nostre homme en sa place. Il luy conte des douceurs. « Je vous defens, » luy dit-elle en haussant la voix, « de me plus tenir de « semblables discours. » Deux jours après, elle se met à compter avec son fermier, mais elle n'en pouvoit venir à bout : « Ma cousine, » dit le mourant, car elle estoit parente proche de sa premiere femme, « si vous vouliez, j'au-« rois bientost fait ce compte-là ! —Voyons, » dit-elle, « car vous faittes fort l'habile homme. » Luy eut bientost fait le compte. « Allez, » dit-elle, en luy prenant la main, « puisque vous avez « si bien fait ce compte-là, vous le ferez toute

« vostre vie; allons nous marier. » Dez le lendemain ils se firent espouser par un vicaire d'une chapelle qui est dans une isle de la riviere de Loire, vis-à-vis de la Barbottiere. On en fit ce couplet à Angers.

A la nopce de Jeanne[1].
La belle Marion[2]
Avoit robe de panne,
Et l'abbé du Buron[3],
Simonnet le notaire,
Et l'eunuque vicaire[4],
Et la lousche Girard,
Sont tesmoins du mistere
Que firent au Bruhard[5],
Jeanne et son vieux penard[6].

Les Angevins sont mordans : ils avoient desjà fait un couplet contre le bastiment que Mouriou avoit fait à la campagne :

Puisque ton architecture
De lanterne a la figure,
Il faut par raison conclure
Qu'un lanternier loge là;
Alleluia! Alleluia!

1. Elle s'appelle Jeanne, et il y avoit une chanson du Pont-Neuf qui commençoit comme cela.
2. Fille de Mouriou.
3. Son filz.
4. Le prestre estoit chastré.
5. Nom de l'île.
6. Il avoit soixante ans, et elle cinquante.



433. — MADEMOISELLE THOMAS.

Mademoiselle Thomas estoit femme d'un commis de Nouveau (*a*); c'estoit une assez jolie personne et fort coquette. Il y avoit furieusement de galans, soit garçons soit gens mariez, autour d'elle : c'estoit une continuelle frerie là-dedans. Les sottes femmes du quartier avoient leur part du poupelin (*b*), et n'en bougeoient. Cette femme avoit un frere qui, pour avoir donné un coup de poignard à son homme, avoit esté fort en peine; mais son pere, nommé du Bois, secretaire du Roy et valet de chambre de la Reyne, l'en avoit tiré et, après, l'avoit enfermé à Saint-Lazare. Mademoiselle Thomas avoit, au bout de quelque temps, obtenu du pere qu'il sortiroit, et l'avoit pris chez elle. Il couchoit dans sa propre chambre, soit faute de logement ou pour ce que vous verrez en suitte. Ce garçon et cette femme se promenoient à l'Arsenal trois et quatre heures de suitte ensemble[1]; il estoit chagrin, et elle, après avoir bien ry, tout-à-coup disoit : « Ah ! mon Dieu ! voylà

1. Ils estoient de ce quartier-là.

a. Surintendant des Postes. — *b*. Sorte de gâteau.

« ma melancolie qui me reprend. » Ils couchoient ensemble, et apparemment quelque confesseur avoit mis à cette femme la conscience en combustion. Ce garçon devint tout sauvage, et un soir, après avoir parlé quelque temps au coing du feu à sa sœur, il luy donne deux coups de bayonnette, l'un dans la gorge l'autre dans l'espaule, et, defesant son pourpoint, il s'en donne après dans le cœur et se jette sur un lict. La femme crie, mais foiblement : la servante accourt; on les trouve tous deux expirans. Le commissaire du quartier, qui estoit aussy un des galans de la dame, se trouva là par hazard, fit un procez-verbal, comme il falloit, pour estouffer l'affaire. Ils furent enterrez à Saint-Paul; mais le curé ne voulut jamais mettre le garçon qu'avec les morts-nez. La veille, cette femme disoit à tout le monde : « Je n'ay plus guères à vivre; don« nez-moy un *De profundis* quand je seray « morte. » Et ce jour-là mesme elle avoit esté deux heures à confesse.

On trouva dans la poche de ce garçon une lettre de quatre costez, adressante à sa sœur, où il disoit qu'il avoit esté en Italie pour se desfaire de sa passion, mais en vain. Il nommoit par leurs noms tous les galans de sa sœur, avouoit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on la cajollast, et qu'encore qu'il eust eu toutes les

privautez imaginables avec elle, et qu'il ne pust douter qu'elle ne l'aimast mieux qu'eux, il ne pouvoit pourtant supporter qu'elle se laissoit galantizer, et qu'il estoit persuadé que c'estoit plustost par coquetterie qu'autrement qu'elle vouloit qu'il ne vescust plus avec elle, comme par le passé; et après avoir dit qu'il vouloit finir cette inquietude, il concluoit : « Il « faut, ma chere sœur, que nous mourions « tous deux à la fois. »



434. — BOUCHARD.

(*Jacques Bouchard, clerc du sacré consistoire et gentilhomme domestique du cardinal Antoine Barberin, mort à Rome vers* 1640.)

Bouchard estoit filz d'un apoticaire de Paris dont la femme avoit un filz de son premier mary, nommé Hullon. Ce Hullon avoit un bon prieuré de huict mille livres de rente, en Languedoc, nommé Cassan (*a*). Bouchard, jaloux de son frere, et esperant qu'il luy resigneroit son benefice, conseilla à son pere de l'empoisonner d'un poison lent. Le pere n'y voulut point en-

a. A deux lieues d'Agen.

tendre. Au bout de quelques années, Bouchard s'en va à Rome, où il se disoit seigneur de Fontenay, parce que son pere avoit je ne sçay quelle chaumiere dans Fontenay-aux-Roses[1]. Il n'y fut pas plus tost qu'il s'habille autrement que le font les beneficiers françois. Il estoit quasy à l'espagnole[2], et se donna au cardinal Barberin pour gentilhomme *di belle lettere*. Il estoit fort laid, fort noir[3]. Logé dans la chancellerie avec Montrueil (*a*) l'academicien, qui alors estoit au cardinal Antoine, ils prirent un valet à eux deux. Ce valet se mit dans la teste que Bouchard estoit sorcier (il n'en avoit pas trop mal la mine), et disoit sans cesse à Montrueil qu'il ne le pouvoit souffrir. Enfin, un jour ce garçon, passant par Saint-Pierre, vit exorciser un pretendu possedé (cela se voit à toutes les festes en Italie); et entendant que le prestre, qui prononçoit du gozier, disoit : *Spirito buciardo* (*b*), au lieu de *bugiardo*[4], il prend sa course et va dire à Montrueil qu'il avoit tousjours bien cru que Bouchard estoit un sorcier, mais qu'il en estoit bien plus as-

1. A deux lieues de Paris.

2. Et portoit souvent une lunette sur le nez, à la mode des Italiens, parce qu'il avoit la veûe courte.

3. *Biffé* : Et avoit assez la mine d'un sorcier.

4. Trompeur.

a. Voy. *Histor.* de Sarrasin. — *b*. *Comme en françois d'église* : Esprit de mensonge.

seuré que jamais, et qu'il ne vouloit plus demeurer avec cet homme. luy fallut donner congé.

Ce Bouchard se fit de l'Academie des *Humoristes*. Là on demanda un jour si la langue françoise estoit parvenue à un aussy haut poinct de perfection que l'italienne [1]. Il prit l'affirmative, et s'offrit, pour le prouver, de traduire en françois la *Conjuration de Fiesque* de Mascardi, le plus celebre autheur de ce temps-là. Jamais notre pauvre langue avant M. de Vaugelas, qui parle pour elle dans la preface de ses *Remarques*, n'a trouvé que de meschans defenseurs. On imprima cette traduction chez Camusat, qui n'en voulut pas croire ses amys.

Or par modestie, ce monsieur Bouchard n'avoit pas voulu mettre son vray nom; mais il se faisoit appeller *Pyrostomo* [2] dans les vers à sa louange qu'il avoit mis au devant de son livre. C'estoit une veritable Panglossie [3], il y en avoit en toutes langues. C'est de luy que Balzac se mocque sous le nom de Jean-Jacques, dans ses lettres familieres à Chapelain.

Ce pauvre Bouchard marchanda tous les petits eveschez d'Italie, l'un après l'autre, et

1. Ces pauvres humoristes se trompent bien.
2. Bouche-ard.
2. Comme la *Panglossie* de Peiresc.

ne fut pourtant jamais prelat. Il eut des coups de baston pour s'estre meslé de dire quelque chose contre le mareschal d'Estrées, durant sa brouillerie avec le pape Urbain (*a*), et il mourut un an après. Il estoit en reputation de grand *bugiarron*.



435. — LE PARQUET.

(.... Potel, fils de Jean Potel, secrétaire ou greffier du Conseil.)

Le Parquet, qu'on appelle à cette heure Potel-Romain, à cause qu'il parle fort de Rome où il a esté, est filz d'un monsieur Potel, greffier du Conseil. Il n'avoit plus que sa mere quand il se mit dans le monde. C'estoit un gros garçon noir et plein de rougeurs, la bouche enfoncée et les yeux de travers; avec cela il venoit de quitter la perruque et avoit trois ou quatre moustaches postiches de chaque costé, où il y avoit plus de douze aulnes de ruban noir; on n'avoit pas trouvé encore les coings de cheveux. Il n'y avoit rien plus plaisant que de voir des Cures, autre lousche, et luy se faire la reverence.

a. En 1639.

Le Parquet debuta par Madame de Ribaudon, à qui il donna les violons et la comedie. Il luy donna cadeau et à plusieurs autres; et un jour, il mena les vingt-quatre violons aux Tuilleries : il n'estoit bruit que de luy. Il se fourroit parmy les gens de la Cour et il se pouvoit vanter que la Cour et la Ville se mocquoient de luy en mesme temps. On en fit un vaudeville assez plaisant :

C'est monsieur du Parquet,
Cet homme si coquet.
Et quoy? ne connoissez-vous pas
Le brave du Parquet et ses louches appas?

Les dames, dans les cours,
Pour luy font mille tours,
Et tous les princes, de bon cœur,
Luy vont criant : Parquet, ton serviteur!

Il est divertissant,
Luy seul plus que cinq cent :
Sans ce garçon le cabinet
Ni les ruelles n'ont rien de parfait[1],

On avertit sa mere que ce garçon se faisoit mocquer de luy; mais cette bonne femme dit

1. Il y en avoit encore un qui disoit :

Il n'est pas jusqu'au perroquet
Qui ne dise bonjour, Parquet.

Cette chanson chantée par tous les laquais le fit déserter, et il alla à Rome où il fut assez longtemps pour estre au retour appellé Potel-Romain.

que c'estoit une chose estrange qu'on portast une telle envie à ce pauvre Parquet; qu'on vouloit l'empescher de se faire valoir; que jamais garçon n'avoit mieux debutté que luy; que tout le monde l'aimoit à la Cour: que M. de Beaufort le voyoit de bon œil (c'estoit au commencement de la Regence); que cela venoit de ses freres; mais qu'ils avoient beau faire, qu'elle ne les aimeroit jamais tant que luy. Enfin cette femme mourut. Parquet un peu revenu s'en alla voyager[1].



436. — MONDORY,

OU L'HISTOIRE DES PRINCIPAUX COMEDIENS FRANÇOIS.



GNAN a esté le premier qui ayt eu de la reputation à Paris. En ce temps-là, les Comediens louoient des habits à la friperie; ils estoient vestus infamement, et ne sçavoient ce qu'ils faisoient.

Depuis vint Valeran, qui estoit un grand homme de bonne mine; il estoit chef de la troupe; il (ne) sçavoit que donner à chascun de ses acteurs, et il recevoit l'argent luy-mesme

1. Depuis il s'est mis dans la crapule et dans les chansons. Il a mis tout Cyrus en couplets sur l'air de *la Duchesse*, assez plaisans. Il est mort jeune.

à la porte. Il avoit avec luy un nommé Vautray, que Mondory a veû encore, et dont il faisoit grand cas. Il y avoit deux troupes alors à Paris; c'estoient presque tous filous, et leurs femmes vivoient dans la plus grande licence du monde; c'estoient des femmes communes, et mesme aux comediens de la troupe dont elles n'estoient pas.

Le premier qui commença à vivre un peu plus reglement, ce fut Gaultier-Garguille : il estoit de Caen, et s'appelloit Fleschelles (*a*). Scapin, celebre acteur italien, disoit qu'on ne pouvoit trouver un meilleur comedien. Gaultier estudioit son mestier assez souvent, et il est arrivé quelquefois que comme un homme de qualité qui l'affectionnoit l'envoyoit prier à disner, il respondoit qu'il estudioit.

Belleville, dit Turlupin, vint un peu après Gaultier-Garguille, et ils ont longtemps joué ensemble avec la Fleur, dit Gros-Guillaume, qui estoit le fariné, Gaultier le vieillard, et Turlupin le fourbe. Turlupin, rencherissant snr la modestie de Gaultier-Garguille, meubla une chambre proprement; car tous les autres estoient espars çà et là, et n'avoient ny feu ny lieu. Il ne voulut point que sa femme jouast; elle a joué depuis sa mort, estant remariée

a. Inhumé paroisse Saint-Sauveur, 10 décembre 1633.

avec d'Orgemont dont nous parlerons ensuitte, et il luy [fit] visiter le voisinage; enfin il vivoit en bourgeois.

La Comedie pourtant n'a esté en honneur que depuis que le cardinal de Richelieu en a pris soing, et avant cela, les honnestes femmes n'y alloient point. Il trouva Bellerose sur le théatre de l'Hostel de Bourgogne avec sa femme, bonne actrice, la Beaupré et la Valiotte, personne aussy bien faitte qu'on en pust voir; elle a eu bien des galans, et lorsqu'elle ne valoit plus rien, l'abbé d'Armentieres, qui devint après l'aisné par la mort de son frere (*a*), la tira du théatre, et en fit le fou à un point si estrange, qu'après sa mort il eut long-temps le crane de cette femme dans sa chambre.

Mondory commença à paroistre en ce temps-là. Il estoit filz d'un juge ou d'un procureur fiscal de Tiers, en Auvergne, où l'on faisoit autrefois toutes les cartes à jouer. Pour luy, il se disoit filz de juge. Son pere l'envoya à Paris chez un procureur. On dit que ce procureur, qui aimoit assez la comedie, luy conseilla d'y aller les festes et les dimanches, et qu'il y despenseroit et s'y desbaucheroit moins que partout ailleurs. Il y prit tant de plaisir qu'il se fit

a. Tué en duel par Henry de Beaumanoir, marquis de Lavardin. (Voy, *Histor*. de Madame de Sablé.)

comedien luy-mesme; et quoyqu'il n'eust que seize ans, on luy donnoit des principaux personnages, et insensiblement il fut le chef d'une troupe composée de Le Noir et de sa femme, qui avoient esté au Prince d'Orange. Cette Le Noir estoit une aussy jolie petite personne qu'on pust trouver[1]. Le Comte de Belin (*b*), qui avoit Mairet à son commandement, faisoit faire des pieces, à condition qu'elle eust le principal personnage; car il en estoit amoureux, et la troupe s'en trouvoit bien. La Villiers y estoit aussy. On dit que Mondory s'en esprit, mais qu'elle le haïssoit; et que la haine qui fut entre eux fut cause qu'à l'envy l'un de l'autre ils se firent deux si excellentes personnes dans leur mestier. Le Comte de Belin, pour mettre cette troupe en reputation, pria Madame de Rambouillet de souffrir qu'ils jouassent chez elle la *Virginie* de Mairet[2]. Le cardinal de La Valette y estoit, qui fut si satisfait de Mondory qu'il luy donna pension. Il en donnoit comme cela aux hommes extraordinaires qui luy plaisoient.

Mondory a eu tousjours de la reconnoissance

1. Le Noir mourut et sa femme s'en tira (*a*).
2. En 1631.

a. Se retira du théâtre. — *b*. François de Faudoas, dit l'Averton, comte de B., assassiné le 7 décembre 1642 par le marquis de Bonnivet.

pour Madame de Rambouillet; car ce fut de ce jour-là qu'il commença à entrer en quelque credit. Sa femme n'a jamais pensé à monter sur le théatre, et luy n'a jamais joué à la farce [1]; c'est le premier qui s'est avisé de cela. Bellerose y jouoit. Il tiroit part et demye. Il estoit de certaines conversations spirituelles chez Giry (*a*) et chez du Ryer, et faisoit des vers passablement : il ne manquoit point d'esprit et sçavoit fort bien son monde. Je me souviens qu'on fit une certaine piece qu'on appelloit l'*Esprit Fort* (*b*), où l'on disoit, en contant les visions de l'Esprit Fort, qu'il disoit que Mondory faisoit mieux que Bellerose; et Bellerose, car c'estoit à l'hostel de Bourgogne et en parlant à luy qu'on disoit cela, faisoit la plus sotte mine du monde en cet endroit-là, au lieu de ne faire pas semblant de l'entendre. Cependant le monde fut bientost de l'avis de l'*Esprit Fort* [2]; mais le feu Roy, peut-estre pour faire

1. Il ne laissa voir sa femme à personne, et il disoit aux gens: « C'est une innocente qui ne bouge des « eglises. »

2. Le personnage du poëte *des Visionnaires* (*c*) a bien fait voir ce que c'estoit que Mondory; personne n'en a approché.

a. Louis Giry, avocat, et de l'Acad. françoise; — Pierre du Ryer, auteur dramatique, de l'Acad. françoise. — *b*. *Ou : Angelie*, de Jules Claveret, avocat d'Orléans. — *c*. De des Marets.

despit au cardinal de Richelieu qui affectionnoit Mondory, tira Le Noir et sa femme de la troupe du Marais (c'est où jouoit Mondory), et le mit à l'hostel de Bourgogne (*a*). Mondory prit Baron, et dans peu sa troupe valut encore mieux que l'autre; car luy seul valoit mieux que tout le reste.

Il n'estoit ny grand ny bien fait; cependant il se mettoit bien, il vouloit sortir de tout à son honneur, et pour faire voir jusqu'où alloit son art, il pria des gens de bon sens, et qui s'y connoissoient, de voir quatre fois de suitte la *Mariane* (*b*). Ils y remarquerent tousjours quelque chose de nouveau : aussy, pour dire le vray, c'estoit son chef-d'œuvre, et il estoit plus propre à faire un heros qu'un amoureux. Ce personnage d'Herode luy cousta bon; car, comme il avoit l'imagination forte, dans le moment il croyoit quasy estre ce qu'il representoit, et il luy tomba, en jouant ce rosle, une apoplexie sur la langue qui l'a empesché de jouer depuis. Le cardinal de Richelieu l'y obligea une fois; mais il ne put achever. Si le Cardinal eust voulu, au moins Mondory en eust-il pu instruire d'autres; mais, pour cela, il eust fallu luy donner de l'authorité, car il

a. En 1634. — *b*. De Tristan l'Hermite, jouée en 1636.

n'y avoit si petit acteur qui ne crust en sçavoir autant que luy. Ce fut luy qui fit venir Bellemore, dit le *Capitan Matamore*, bon acteur. Il (*a*) quitta le théatre parce que Desmarais luy donna, à la chaude, un coup de canne derrière le théatre de l'hostel de Richelieu (*b*). Il se fit en suitte commissaire de l'Artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarais, à cause du Cardinal, qui ne le luy eust pas pardonné.

Le Cardinal après que Mondory eust cessé de monter sur le théatre, faisoit jouer les deux troupes ensemble chez luy, et avoit dessein de n'en faire qu'une. Baron et la Villiers avec son mary, et Jodelet mesme (*c*) allerent à l'Hostel de Bourgogne. D'Orgemont et Floridor, avec la Beaupré, soutinrent la troupe du Marais à laquelle Corneille, par politique, car c'est un grand avare, donnoit ses pieces; car il vouloit qu'il y eust deux troupes.

D'Orgemont, à mon goust, valoit mieux que Bellerose; car Bellerose estoit un comedien fardé, qui regardoit où il jetteroit son chapeau, de peur de gaster ses plumes : ce n'est pas qu'il ne fist bien certains recits et certaines choses

a. Bellemore. Des-Marets-Saint-Sorlin, mort 28 octobre 1676. — *b*. Sans doute dans l'impasse obscure qui y conduisoit, où commence aujourd'hui la rue de *Valois*. — *c*. Voy. *Histor.* du chancellier Seguier.

tendres, mais il n'entendoit point ce qu'il disoit. Le Baron de mesme n'avoit pas le sens commun; mais si son personnage estoit le personnage d'un brutal, il le faisoit admirablement bien. Il est mort d'une estrange façon: il se piqua au pié et la gangrene s'y mit [1].

D'Orgemont mourut bientost après. Floridor, qui est aujourd'huy, luy succeda. Il jouoit encore au Marais [2] avec la Beaupré, vieille et laide, quand il arriva une assez plaisante chose. Sur le théatre, elle et une jeune comedienne se dirent leurs veritez. « Eh bien ! » dit la Beaupré, « je vois bien, Mademoiselle, que « vous voulez me voir l'espée à la main. » Et en disant cela, c'estoit à la farce, elle va querir deux espées point espointées. La fille en prit une, croyant badiner. La Beaupré, en colere, la blessa au col, et l'eust tuée si on n'y eust couru. Depuis, M. de Beaufort donnant certaine comedie où cette fille estoit neces-

1. Marchant trop brutallement sur son espée, en faisant le personnage de don Diegue, au *Cid*. Floridor estoit amoureux de sa femme, et une fois qu'il luy sembla (*a*) qu'elle luy avoit parlé trop passionnement, au sortir de la scene, il luy donna deux beaux soufflets. Elle est encore fort jolie; ce n'est pas une merveilleuse actrice, mais elle réussit admirablement pour la beauté; cependant elle a eu seize enfans.

2. 1649.

a. Qu'il sembla à Baron.

saire, il l'alla prier de venir. Elle y alla embeguinée, quoyqu'elle eust juré de ne jouer jamais avec la Beaupré. Plusieurs personnes luy parlerent d'accommodement; elle dit qu'elle n'en vouloit rien faire, et elle s'en alla dez qu'elle eust fait, car son rosle ne duroit pas jusqu'à la fin de la piece. Cette Beaupré quitta le théatre il y a six ans (*a*), et presentement elle joue en Hollande.

Floridor, las d'estre au Marais avec de meschans comediens, achepta la place de Bellerose avec ses habits, moyennant vingt mille livres[1]; cela ne s'estoit jamais veû. La pension que le Roy donne aux comediens de l'Hostel de Bourgogne, le chef tenant part et demye, est ce qui faisoit donner cet argent. Ce Floridor est filz d'un ministre; il s'appelle Josias. Autrefois, quand il paroissoit, du temps de Mondory, les laquais crioient sans cesse : « *Josias !* « *Josias !* » Ils le faisoient enrager. C'est un mediocre comedien, quoyque le monde en vueille dire; il est tousjours pasle ; cela vient d'un coup d'espée qu'il a eu autrefois dans le poumon ; ainsy point de changement de visage (*b*). Montfleury, s'il n'estoit point si gros,

1. Bellerose s'est fait devot; mais sa femme n'a point quitté.

a. Vers 1651. — *b*. Le rouge n'étoit donc pas en usage.

et qu'il n'affectast point trop de monstrer sa science, seroit un tout autre homme que luy. Jodelet, pour un fariné naïf, est un bon acteur; il n'y a plus de farce qu'au Marais, où il est, et c'est à cause de luy qu'il y en a. Il dit une plaisante chose au *Timocrate* du jeune Corneille[1], dont la scene est à Argos; on luy avoit dit qu'il y avoit dans cette ville-là une fontaine où Junon, tous les ans, revenoit prendre une nouvelle virginité. Il vint conter cela après que la piece fut achevée, et dit : « S'il y avoit une « fontaine comme cela au Marais, il faudroit « que le bassin en fust bien grand. » Il fait bien un personnage de valet, et Villiers dit *Philippin*, mary de la Villiers, ne le fait pas mal aussy, mais n'est pas si bien. Jodelet parle du nez, pour avoir esté mal pansé de la verolle, et cela luy donne de la grace.

Gros-Guillaume autrefois ne disoit quasy rien; mais il disoit les choses nayfvement, et avoit une figure si plaisante, qu'on ne pouvoit s'empescher de rire en la voyant; peut-estre s'il fust venu du temps de Trivelin, de Scaramouche et de Briguel, qu'il n'auroit pas tant fait rire les gens.

Il faut finir par la Bejard. Je ne l'ay jamais veüe jouer; mais on dit que c'est la meilleure

1. 1656.

actrice de toutes. Elle est dans une troupe de campagne; elle a joué à Paris, mais ç'a esté dans une troisiesme troupe qui n'y fut que quelque temps. Son chef-d'œuvre, c'estoit le personnage d'Epicharis, à qui Neron venoit de faire donner la question[1].

Il y a dans une autre troupe un nommé Filandre qui a aussy de la reputation; mais il ne me semble pas naturel. La Bellerose est la meilleure comedienne de Paris; mais elle est si grosse que c'est une tour. La Beauchasteau est seûre comedienne; elle ne manque jamais et fait bien certaines choses.

Le théatre du Marais n'a pas un seul bon acteur ny une seule bonne actrice.

Il y a à cette heure une incommodité espouvantable à la Comedie, c'est que les deux costez du théatre sont tout pleins de jeunes gens assis sur des chaises de paille; cela vient de ce qu'ils ne veulent pas aller au Parterre, quoyqu'il y ayt souvent des soldats à la porte, et que les pages ny les laquais ne portent plus d'espées. Les loges sont fort cheres, et il y faut

1. Un garçon, nommé Moliere, quitta les bancs de Sorbonne pour la suivre; il en fut longtemps amoureux, donnoit des avis à la troupe, et enfin s'en mit et l'espousa. Il a fait des pieces où il y a de l'esprit. Ce n'est pas un merveilleux acteur, si ce n'est pour le ridicule. Il n'y a que sa troupe qui joue ses pieces; elles sont comiques.

songer de bonne heure : pour un escu, ou pour un demy-louis, on est sur le théatre; mais cela gaste tout, et il ne faut quelquefois qu'un insolent pour tout troubler. Les pieces ne sont plus guères bonnes.



437. — MADAME DE VIEILLEVIGNE.

(*Renée d'Avaugour, femme de Gabriel de Machecoul, marquis de Vieillevigne, baron de Montaigu, etc., et sœur de Charles d'Avaugour, seigneur de Quergrois.*)

MADAME de Vieillevigne est Bretonne; elle avoit un frere nommé Quergroy, gentilhomme fort accommodé qui estoit un plaisant homme. A toute heure, il quittoit la compagnie, pour aller, disoit-il, escrire à M. le cardinal de Richelieu qui n'avoit jamais ouy parler de luy. Il avoit un cheval magnifique et estoit logé comme un paysan. Il mourut jeune et sans enfans, et laissa sa sœur de Vieillevigne heritiere.

Or, le mary de cette femme est un homme riche, mais si stupide qu'à l'Academie, M. de Benjamin fut contraint de luy faire escrire sur ses bottes : *jambe droite, jambe gauche*. Une fois on luy fit accroire

qu'il estoit de bois : « Mais, je me remue, » disoit-il. — « C'est par ressort, » luy repliquoit-on. Depuis cela, on l'appella *l'homme de bois*.

Sa femme avoit un levrier le plus beau du monde, et qu'elle aimoit tendrement. On meina ce levrier à la chasse du sanglier, quasy en despit d'elle; il y fut tué. On ne sçavoit comment le luy dire : « Laissez-moy faire, » dit le mary. « Ma mie, » luy dit-il, « vos-« tre levrier a esté tué; mais consolez-vous, « Henry le Grand le fut bien. »

Elle gouvernoit tout chez cet homme : elle avoit une procuration generale ; cependant elle disoit tousjours : « M. de Vieillevigne me « laisse toute la peine. » Elle ne concluoit rien sans faire semblant de luy en parler; elle luy faisoit trocquer des chevaux avec ceux qui le venoient voir, et quand elle est avec luy, il n'est pas la moitié si sot que quand elle n'y est pas. Un jour que le mareschal de La Meilleraye luy envoya un gentilhomme, ce gentilhomme, dans la basse-cour, se mit à faire ses necessitez; il estoit pressé. Il avoit envoyé son lacquais au chasteau sçavoir si Monsieur y estoit, ce lacquais le trouva dans la cour; Vieillevigne s'avance et dit à ce garçon : « Va-t'en « boire. » Et quoyqu'il vist cet homme accroupy sur le fumier, il va tousjours à luy;

l'autre luy crioit : « Monsieur, je suis au deses-« poir. — Voire, voire ! achevez, ne vous em-« barrassez point; donnez, je tiendray vostre « cheval. » Il prend ce cheval, tandis que l'autre relevoit ses chausses.

Il n'avoit qu'un garçon qui est mort. Il fut question de marier leur fille aisnée (*a*); sa mere avait inclination pour le filz de La Roche-Giffart qui est son nepveu à la mode de Bretagne, et qui a ses terres proches des siennes. Mais ny tous ses amys, ny le mareschal de La Meilleraye ne l'ont jamais pu persuader au pere. Il disoit pour ses raisons que le pere, comme il estoit vray, l'avoit mesprisé, et qu'il estoit mort, les armes à la main, contre le Roy. Cependant, comme cette femme avoit une procuration generale et qu'elle avoit fait faire un bon avis de parens, elle fit faire des articles et des annonces. On menoit le bonhomme un peu tard au presche, afin qu'il ne les entendist point; pas un de ses gens, car tout despend de Madame, ne luy en dit mot. On l'amusa à la porte du Temple, tandis qu'on marioit sa fille. Sa femme dit que, par ce moyen, elle ne marie point sa fille comme principale heritiere, et qu'ainsy elle peut couper pour

a. Marguerite de Machecoul, mariée en 1657 à Henry, fils de Henry de La Chapelle, marquis de La Roche-Giffart, tué au combat du faubourg St-Antoine, en 1652.

quatre cent mille livres de bois et en avantager les cadettes. Le mariage a esté approuvé par le Parlement de Bretagne. Il est pourtant fascheux d'avoir ainsy diffamé son mary.





TABLE

DU CINQUIEME VOLUME.

FIN DU CINQUIEME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

